UNIVERSITÉS FRANCOPHONES

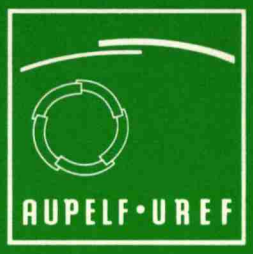

SOCIOLINGUISTIQUE DU FRANÇAIS EN AFRIQUE FRANCOPHONE

Pierre Dumont / Bruno Maurer

EDICEF/AUPELF

UNIVERSITÉS FRANCOPHONES

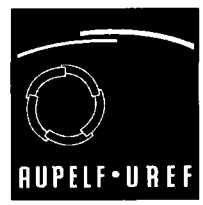

SOCIOLINGUISTIQUE DU FRANÇAIS EN AFRIQUE FRANCOPHONE

GESTION D'UN HÉRITAGE, DEVENIR D'UNE SCIENCE

Pierre DUMONT
et
Bruno MAURER

EDICEF
58, rue Jean-Bleuzen
92178 VANVES Cedex

La collection Universités Francophones

La diffusion de l'information scientifique et technique est un facteur essentiel du développement. Aussi, dès 1988, l'Agence francophone pour l'enseignement supérieur et la recherche (AUPELF-UREF), mandatée par les Sommets francophones pour produire et diffuser revues et livres scientifiques, a créé la collection **Universités francophones**.

Lieu d'expression de la communauté scientifique de langue française, **Universités francophones** vise à instaurer une collaboration entre enseignants et chercheurs francophones en publiant des ouvrages, coédités avec des éditeurs francophones, et largement diffusés dans les pays du Sud, grâce à une politique tarifaire préférentielle.

Quatre séries composent la collection :

• *Les manuels :* cette série didactique est le cœur de la collection. Elle s'adresse à un public de deuxième et troisième cycles universitaires et vise à constituer une bibliothèque de référence couvrant les principales disciplines enseignées à l'université.

• *Sciences en marche :* Cette série se compose de monographies qui font la synthèse des travaux de recherche en cours.

• *Actualité scientifique :* dans cette série sont publiés les actes de colloques organisés par les réseaux thématiques de recherche de l'UREF.

• *Prospectives francophones :* s'inscrivent dans cette série des ouvrages de réflexion donnant l'éclairage de la Francophonie sur les grandes questions contemporaines.

Notre collection, en proposant une approche plurielle et singulière de la science, adaptée aux réalités multiples de la Francophonie, contribue efficacement à promouvoir la recherche dans l'espace francophone et le plurilinguisme dans la recherche internationale.

Professeur Michel Guillou
Directeur général de l'AUPELF
Recteur de l'UREF

Diffusion HACHETTE DIFFUSION INTERNATIONALE ou ELLIPSES selon pays

© EDICEF, 1995

ISBN 2-84-129065-9

ISSN 0993-3948

En application de la loi du 11 mars 1957, il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement le présent ouvrage sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français de l'exploitation du droit de copie (3, rue Hautefeuille - 75006 Paris).
Cette reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code Pénal.

Introduction

Cet ouvrage est à la fois un livre sur le français en Afrique et sur la sociolinguistique, c'est-à-dire sur une des disciplines scientifiques qui est la plus à même aujourd'hui de préciser la place de cette langue dans les différentes régions où l'Histoire l'a amené à prendre pied.

En effet, l'histoire récente du français sur le continent africain et celle de cette science ont partie liée. Faire le tableau de vingt années d'études sociolinguistiques sur le français, et donner à voir les évolutions épistémologiques qui ont marqué cette période, c'est du même coup évoquer les descriptions de cette langue qui ont été ainsi produites; et c'est aussi revenir sur les méthodes d'observation utilisées, pour montrer en quoi elles conditionnent l'objet même qu'elles sont censées étudier.

En conséquence, cet ouvrage présente une triple dimension, étant à la fois conçu comme un *bilan* sur la situation du français en Afrique et sur les études qui y sont menées (en cela, il possède une dimension historique), un manuel à l'usage des apprentis-chercheurs (en cela, il a une dimension pédagogique nette et se veut une présentation raisonnée des outils à la disposition des chercheurs - concepts, aussi bien que *méthodes*), et un ouvrage de *recherche* (en cela, il n'est pas une simple compilation de ce qui a déjà été écrit mais engage les auteurs à partir de leurs propres travaux et témoigne de leurs hypothèses actuelles de travail).

La vocation d'une introduction étant clairement didactique, nous commencerons par une vue d'ensemble des problématiques évoquées dans cet ouvrage, avant de nous interroger sur la pertinence qu'il peut y avoir à porter un regard sociolinguistique sur le français en Afrique et de répondre à cette question en nous engageant sur un terrain précis, celui qui relie la sociolinguistique et la didactique du français et qui pourrait donner naissance, dans un avenir peut-être proche, à une *sociolinguistique appliquée...*

Tour d'horizon liminaire : de la linguistique à la sociolinguistique et à la sociolinguistique appliquée

Depuis plus d'une vingtaine d'années, le singulier mystificateur derrière lequel s'abritait - ou plutôt dans lequel se parait - *la* linguistique a volé en éclats : ethnolinguistique, psycholinguistique, sociolinguistique semblent être nées de cet éclatement dans lequel les approches linguistiques jusque-là dominantes, structuralisme et génération nalisme notamment, se sont quelque peu effacées. Il est difficile pour un néophyte de trouver son chemin dans les nombreuses écoles linguistiques appliquant des outils différents à une même matière : le langage. Mais précisément, s'agit-il bien d'une même matière? Rien n'est moins sûr tant il est vrai qu'une science se construit en construisant son objet.

On peut se demander ainsi ce qu'est la sociolinguistique. Est-elle un croisement de sociologie et de linguistique, forme caractéristique de la pratique des sciences humaines en cette fin de siècle? Ou est-elle, comme l'affirme W. Labov dans *Sociolinguistique*, La linguistique? À cette question, qui suscite encore aujourd'hui de dures controverses, nous

essaierons de répondre en exposant les quelques concepts fondateurs de la sociolinguistique, ceux qui marquent sa rupture épistémologique. Puis nous essaierons de dresser l'inventaire - forcément incomplet tant la sociolinguistique est elle-même multiforme - des outils conceptuels dont le chercheur peut se doter, en examinant successivement les différentes étapes de la démarche sociolinguistique.

On a coutume de considérer le *Cours de linguistique générale* de F. de Saussure comme l'ouvrage inaugurant la linguistique moderne. Les critiques mettent généralement l'accent pour ce faire sur la distinction entre langue et parole, la langue étant du côté de la communauté linguistique, la parole du côté de l'individu. Dès le *Cours de linguistique générale*, F. de Saussure reconnaissait à la langue un caractère social indubitable mais condamnait la parole à être exclue du champ d'étude de la linguistique car trop soumise aux variations individuelles. La linguistique structurale, se réclamant de l'héritage saussurien, fit donc de la langue un objet d'étude mais oublia - ou omit volontairement? - de la considérer dans sa dimension sociale. L'objet linguistique fut réduit aux seuls systèmes linguistiques sans considération des conditions d'emploi de ces systèmes. Cet *a priori* théorique favorisa l'émergence d'études de type phonologique, syntaxique, et assura le triomphe d'une linguistique de la langue au détriment d'une linguistique de la parole.

La sociolinguistique naît d'un mouvement de bascule du premier vers le second pôle. Les travaux de W. Labov ont fait apparaître l'absolue nécessité de considérer en premier lieu la réalité des productions langagières et non plus des abstractions désincarnées, des constructions savantes qui sont plus le reflet de l'idéologie linguistique du chercheur que de la pratique réelle. La sociolinguistique se propose donc de partir de la parole et, avec elle, du sujet parlant (voir 2.2.1). Ce sujet est alors réinscrit dans un contexte social, celui dans lequel il vit et parle (voir 2.2.1.2 et 2.2.1.3). La linguistique était une science de cabinet, de laboratoire, faisant appel au besoin à des locuteurs idéaux, juges et garants de la norme linguistique, la sociolinguistique se devait d'être une linguistique de terrain. Ses outils étaient et restent le magnétophone, de plus en plus concurrencé par le camescope (voir 2.2).

Mais plusieurs manières de considérer le rapport au social existent, qui séparent différents courants de la sociolinguistique. S'inspirant de la sociologie traditionnelle, est née la sociolinguistique variationniste qui tente de corréler des manières de parler avec des catégories sociales traditionnelles : profession, sexe, âge, lieu de résidence, etc (voir 3.1 et 2.2.2.3). Cette approche, brillamment illustrée par le Labov de *Sociolinguistique*, donne des résultats de type quantitatif et suppose la collecte d'un certain nombre de données quantifiables afin de faire émerger des variables ou des marqueurs que l'on pourra corréler avec des données extralinguistiques. W. Labov a bien montré la fonction de catégorisation sociale des manières de parler (on se reportera à son enquête dans les grands magasins de New York) et établi le rôle joué par l'hypercorrection (phénomène entraîné par l'insécurité linguistique des classes moyennes désireuses de se conformer aux usages de la classe supérieure) dans les changements linguistiques.

Plus récemment, s'inspirant des travaux menés sur l'interaction, est née la sociolinguistique interactionniste (voir 3.1). Selon J. Gumperz, un de ses illustrateurs, on ne peut corréler aussi simplement des catégories extralinguistiques et des comportements linguistiques car ces derniers sont eux aussi des instruments de catégorisation sociale dont le sujet peut jouer. Pour l'étudier convenablement, il faut observer le sujet lors de ses interactions et noter tout ce qui peut influencer les productions. Le changement est radical : les enquêtes sur de grands groupes, donnant lieu à des résultats quantifiables cèdent la place à des analyses plus fouillées, sur quelques individus.

Au fondement de la sociolinguistique se trouve aussi la remise en question de la distinction saussurienne entre langue et parole. Nous emprunterons la critique de cette conceptualisation à la linguistique praxématique, qui est une sociolinguistique en tant qu'elle considère l'activité linguistique comme une opération de découpage du réel soumise d'une part à la praxis socio-technique, d'autre part à la négociation entre interactants. La praxématique propose donc de dépasser la dichotomie langue/parole à travers les concepts de glossogénie et de praxéogénie. Pour F. de Saussure, la parole n'est que le reflet de la langue, système existant en dehors de l'individu. Roch Vallin, linguiste de l'école guillaumienne, et à sa suite la praxématique ont insisté sur le fait que si la langue est bien un système, c'est un système construit dans le temps (glossogénie) et par la somme des paroles de chaque individu, locuteur (praxéogénie). Là où F. de Saussure posait seulement un rapport de reflet entre langue et parole apparaît dès lors un rapport de conditionnement réciproque. La parole est réinstaurée dans son pouvoir créateur.

Dès lors, la notion de langue, trop simplificatrice, trop réductrice, est à remettre en question. Les sociolinguistes lui préfèrent souvent celle de lecte : à la place d'une langue, il y a des usages, des lectes, variant selon les régions (dialectes), les catégories sociales (sociolectes), l'âge des locuteurs (chronolectes) ou la personnalité même (idiolecte, point extrême de la décomposition). Dès lors, la notion de communauté linguistique (ensemble des locuteurs parlant la même langue) est elle aussi suspecte. C'est ainsi que J. Gumperz préfère l'abandonner au profit de celle de réseau de communication : ce qui importe réellement, c'est de voir (et de savoir) avec qui le locuteur communique tout au long de la journée plus que de savoir avec combien de locuteurs théoriques il partage l'usage de sa langue maternelle.

Voici donc, brossés à grands traits, les concepts fondateurs de la sociolinguistique, et notamment le renversement de la langue vers la parole. Pour voir quels concepts le sociolinguiste met en œuvre, il faut à présent le suivre dans sa démarche. De ce point de vue, la première démarche du chercheur consiste à choisir un terrain d'analyse.

Précisément, une des raisons pour lesquelles les études sociolinguistiques suivent des voies apparemment divergentes tient au niveau d'analyse auquel se situe le chercheur. Celui-ci peut opter pour une étude de type macrosociolinguistique (voir chapitre 1) ou microsociolinguistique (voir chapitre 3). Nous commencerons par illustrer cette opposition en définissant le champ d'étude de la macrosociolinguistique.

À ce niveau, la recherche porte sur un ensemble géographique important (un pays par exemple) dont il s'agit d'étudier les usages linguistiques d'un point de vue social. Nombre de chercheurs s'intéressent par exemple au problème du contact des langues dans un même pays. En effet, la coexistence de plusieurs langues dans un pays semble être un phénomène général : on nomme cela le bilinguisme ou le plurilinguisme, selon le nombre de langues en contact (voir 1.3). Le monolinguisme semble être une exception. Même la France, État centralisé et centralisateur depuis plusieurs siècles, ne fait pas exception à la règle avec ses parlers régionaux. En suivant R. Chaudenson par exemple, on peut étudier la situation sociolinguistique d'un pays en s'attachant à ce qu'il nomme *status*, c'est-à-dire le réglage institutionnel de la situation plurilingue, puis ce qu'il appelle *corpus*, c'est-à-dire l'ensemble des productions langagières dans un pays (voir 1.1.4).

La présence de plusieurs langues amène à poser la distinction entre langues vernaculaires, c'est-à-dire langues maternelles servant à la communication à l'intérieur du groupe et langues véhiculaires, servant à la communication avec les membres des autres communautés linguistiques (voir 1.1.2). Ce véhiculaire peut être une langue vernaculaire qui a réussi (swahili au Kenya, lingala au Zaïre, wolof au Sénégal) ou une langue étrangère dotée

d'un statut privilégié, comme c'est le cas pour le français dans nombre de pays d'Afrique. Cette langue est alors conceptualisée comme langue seconde (voir 4.5.), un concept qui n'est pas si simple qu'il y paraît et peut recouvrir une situation de domination, de diglossie, vu qu'en réalité la langue dite seconde est bien souvent la seule à avoir droit de cité dans nombre de secteurs, notamment de la vie publique.

Comme on peut le remarquer, les études macrosociolinguistiques révèlent bien souvent dans les situations de langues en contact dans un même pays des situations de domination; c'est pour exprimer cette domination d'une langue A sur une langue B qu'a été créé le concept de diglossie : ce concept, créé par Psichari, popularisé par C. Ferguson, fait ressortir l'inégalité des rapports entre deux langues et dénonce le caractère harmonieux et stable que présente le terme de bilinguisme. Sans trop entrer dans les détails, on pourrait montrer, avec les sociolinguistes de l'école catalane, que la diglossie n'est pas stable et qu'elle évolue soit dans le sens de la langue dominée (ce qui est rare), par une normalisation (la langue accède à l'écriture par exemple ou elle est standardisée, instrumentalisée), soit dans celui de la langue dominante, par une suppression de la variété inférieure. L. -J. Calvet parlait à ce propos de *glottophagie* dans son ouvrage *Linguistique et Colonialisme*. L'école praxématique, franchissant un pas de plus dans la production conceptuelle, a montré la complexité du conflit diglossique et préfère parler de fonctionnements diglossiques plutôt que de diglossie : en effet, le conflit apparaît dans la situation d'interaction langagière et, dans un mouvement dialectique, se laisse voir en même temps qu'il se masque au travers de processus variés, de stratégies discursives complexes (voir 1. 3).

Politique linguistique (ensemble des décisions politiques prises pour la gestion d'une situation linguistique), planification linguistique (dégageant des moyens pour la mettre en œuvre), aménagement linguistique (travail sur les langues) sont aussi des concepts opératoires à un niveau macrosociolinguistique (voir 1.2).

La microsociolinguistique prend le sujet comme point de départ. Elle opère au niveau de l'individu parlant et le situe dans un groupe d'appartenance, ou le replace dans son groupe de référence (celui auquel il s'identifie et qui n'est pas forcément le même que le premier). C'est en étudiant ses pratiques et ses représentations que l'on voit comment la situation macrosociolinguistique est vécue, se joue par et dans l'individu (voir chapitre 2.).

De fait, il apparaît que les deux approches sont à ce point complémentaires que les séparer est parfois bien artificiel (voir 3.3.2). Pour reprendre notre exemple de l'analyse d'une situation diglossique, on mesure combien une approche strictement macrosociolinguistique est incomplète. C'est dans le sujet que cette diglossie opère, et par lui.

Après avoir choisi un niveau d'analyse, il convient d'élire une méthode d'analyse. La sociologie a préparé le terrain depuis plus d'une centaine d'années et le chercheur choisira entre plusieurs conceptions, en fonction des objectifs visés. Ainsi, on peut distinguer l'observation directe dans laquelle l'enquêteur observe des échanges langagiers sans intervenir, mais cette méthode n'est pas très facile à suivre et l'on n'est que rarement convié à assister en direct aux événements langagiers que l'on veut observer (voir 2.2.1.2). Il y a aussi l'observation participante, au cours de laquelle le chercheur s'immerge dans le milieu qu'il veut étudier. C'est la méthode que l'on suit afin de pouvoir établir les réseaux de communication, analyser les phénomènes d'alternance codique (code-switiching ou code-mixing) dus aux pénomènes de diglossie, mais on imagine aisément les difficultés d'une telle entreprise (voir 2.2.1.1). Enfin, l'observation indirecte, par questionnaire ou entretien : c'est en apparence la plus facile à mettre en œuvre. Il s'agit d'interroger le sujet sur ce qu'il fait, ce qu'il dit. Pour ce qui est des entretiens, l'entretien semi-directif donne les

meilleurs résultats, en permettant au sujet de construire son discours, de s'investir tout en abordant des topiques choisies à l'avance par l'interviewer. Les données sont ensuite transcrites en tenant compte des résultats escomptés, des objectifs de la recherche, puis analysées (voir 2.2.1.3).

Enfin, il faut préciser ce que l'on observe en sociolinguistique. Deux grandes catégories de fait sont à prendre en compte : les pratiques (voir 2.2.1) et les représentations (voir 2.2.2).

On peut définir les pratiques comme étant ce que le sujet fait réellement. Mais il faut noter qu'il est extrêmement difficile de les atteindre dans toute leur complexité. Quelle langue parlent deux habitants d'Abidjan quand ils se rencontrent et n'ont pas la même langue maternelle? Sauf à se transformer en espion et à tendre le micro à travers sa poche, le chercheur a du mal à répondre à cette question. Dans le même ordre d'idées, les interviews limitent les styles contextuels dans lesquels s'expriment les locuteurs et il faut recourir à des stratagèmes, comme l'a fait par exemple W. Labov, pour faire émerger des styles non surveillés.

Bien souvent, le sociolinguiste doit se contenter - mais c'est déjà beaucoup - d'étudier des représentations du locuteur recueillies entre autres moyens au cours d'interviews (voir 2.2.2.2) : non pas ce qu'il fait, mais ce qu'il pense faire, ou ce qu'il dit qu'il fait, voire même parfois ce qu'il «im-pense».

Cette présentation n'est qu'un aperçu rapide des quelques concepts opératoires de la sociolinguistique que nous mobiliserons pour parler de la situation actuelle du français en Afrique noire. Mais il permet déjà de conclure que cette discipline, replaçant le sujet parlant avec ses dimensions sociologiques mais aussi psychologiques au cœur du débat, est riche d'implications politiques, économiques, identitaires; en tant que discipline-carrefour, elle est traversée par des questionnements d'origine multiple qui constituent sa force mais peuvent aussi apparaître comme un manque d'unité à ses détracteurs.

Aussi, s'agissant de la situation du français dans les pays francophones, nous faut-il à présent nous demander dans quelle optique nous sommes nous-mêmes, en tant que chercheurs français, amenés à porter un regard sociolinguistique sur l'Afrique, plus particulièrement sur le français en Afrique. La sociolinguistique, même dépourvue de toute intention prescriptive, n'étant pas une science neutre, quels objectifs poursuivent les chercheurs et en premier lieu nous-mêmes? La question est rarement posée de cette manière.

Sont-ils d'ordre économique? C'est, par exemple, toute la justification des programmes liant langue et développement... ainsi que des missions des experts de la Banque Mondiale. Sont-ils politiques? Dans ce cas, la recherche linguistique vise à établir le rôle que jouent les différentes langues dans un pays, notamment autour des questions d'unité nationale ou d'accession possible ou non des citoyens à la langue du politique. Relèvent-ils d'un patriotisme mal compris? Dès lors, la sociolinguistique est au risque de devenir une défense et illustration du français en Afrique, et ses résultats servir de preuve pour étayer l'idée d'un rayonnement de la France à l'étranger.

Parmi la diversité des points de vue possibles, l'un d'eux nous semble peut-être plus rentable, bien qu'à ce jour peu de recherches aient été orientées dans cette direction. Il s'agit du point de vue éducatif, que les enseignements sociolinguistiques peuvent, sinon renouveler totalement, du moins réorienter. Quelle école, quels modèles d'enseignement des langues et du français proposer à la lumière des éclairages sociolinguistiques?

Nous essaierons de justifier la place du français dans le système éducatif en montrant comment le français peut s'installer réellement dans un rapport de convivialité avec les langues africaines, être un agent sinon de développement - que met-on derrière ce terme? - du moins de mieux-vivre (voir chapitre 4).

Chapitre 1 : Approches macrosociolinguistiques

1.1. DES MOYENS D'INVESTIGATION AUX DESCRIPTIONS SOCIOLINGUISTIQUES

1.1.1. Éléments d'analyse des situations de langage en Afrique noire francophone dans les années 70

L'Afrique dite francophone compte 17 États dont les territoires occupent une zone continue (mis à part la Guinée-Bissau et les enclaves anglophones de la Gambie, de la Sierra-Leone, du Liberia, du Ghana et du Nigeria) qui s'étend des côtes occidentales du continent à la région des Grands Lacs. Ce sont la Mauritanie, le Sénégal, le Mali, la Guinée, la Côte d'Ivoire, le Burkina-Faso, le Niger, le Togo, le Bénin, le Tchad, le Cameroun, la Centrafrique, le Congo, le Gabon, le Zaïre, le Rwanda et le le Burundi. Presque toutes les catégories proposées par P. Alexandre[1] et reprises plus tard par M. Houis[2] y sont représentées : États linguistiquement homogènes (Rwanda, Burundi); États linguistiquement hétérogènes mais possédant une langue dominante, soit démographiquement, soit sociologiquement (arabe en Mauritanie, wolof au Sénégal, malinké-bambara au Mali, haoussa au Niger, sango en Centrafrique, fang au Gabon); États linguistiquement hétérogènes sans langue dominante au niveau national : Guinée, Côte d'Ivoire, Burkina-Faso, Togo, Bénin, Tchad, Cameroun, Congo, Zaïre. Cette classification très sommaire sur le plan sociolinguistique ne tient pas compte des fonctions assumées par les langues en présence dans tel ou tel pays : on sait en effet que le français, au Cameroun par exemple, joue de plus en plus le rôle d'une langue véhiculaire se substituant parfois même aux langues vernaculaires dans leurs fonctions les plus quotidiennes, que le dioula en Côte d'Ivoire, où il est pourtant importé, devient la langue du petit (?) commerce et celle de la diffusion de l'Islam, que le Zaïre voit se développer quatre langues dites officielles (le lingala, la ciluba, le swahili et le kikongo) au détriment des deux cent cinquante autres qui les entourent, etc. Cette simple énumération donne quelque idée de la diversité des situations sociolinguistiques africaines qui ont, toutes, un trait commun : le français remplit dans tous les États qui viennent d'être cités les fonctions de langue officielle, de langue d'enseignement et de langue internationale. Il s'agit là d'un héritage direct de la colonisation et le fait remarquable est qu'il ait survécu à la disparition de celle-ci et qu'il ne paraisse nulle part effectivement remis en question, en dépit de la variété des structures socio-économiques et des orientations politiques propres à chaque pays.

D'une manière générale, on peut penser que si le français était demeuré une langue d'appoint liée aux seuls rapports économiques et administratifs entre la France et l'Afrique nés de la colonisation, il n'aurait probablement pas survécu à la disparition de ces rapports.

---

1. « Problèmes linguistiques des États négro-africains à l'heure de l'indépendance », *Cahiers d'Études Africaines*, pp. 177-195, 1961.
2. *Intégration des langues africaines dans une politique d'enseignement*, Paris, UNESCO et A.C.C.T., 1977.

Ce qui a assuré jusqu'à ce jour sa pérennité, dans les territoites autrefois français comme dans les anciennes possessions belges, c'est l'institution scolaire qui est devenue, contre toutes les traditions africaines, une des composantes essentielles du paysage socio-économique et politique des États africains. Il ne fait aucun doute que le français parlé en Afrique noire soit, au départ, un français scolaire, ou une imitation de celui-ci, et ses caractères linguistiques tout comme le statut qui lui est reconnu procèdent pour une large part de cette origine même si se développe ces dernières années, une norme endogène qui pénètre l'institution scolaire et confère, pour la première fois, au français en Afrique une certaine autonomie.

La francophonie africaine a déjà donné lieu, dès les années 70, à de très nombreuses analyses qui, toutes, tentent de faire apparaître sa spécificité. Quelle est-elle à l'époque? Le point sur lequel tous les observateurs semblent d'accord, c'est que cette francophonie est une francophonie de contact (français / langues africaines) caractérisée dans tous les domaines par un déséquilibre considérable entre, d'une part, l'importance politique et les moyens matériels accordés au développement du français et, d'autre part, la faiblesse des moyens mis au service des langues africaines.

Et en effet, si l'on se prend à analyser, par exemple, la liste des communications présentées lors du colloque international organisé à Dakar en 1976 par le C.I.L.F.[1], intitulé *Les relations entre les langues négro-africaines et la langue française*, on s'aperçoit que 60% d'entre elles sont consacrées à la langue française et traitent, dans une proportion égale, des problèmes relatifs à l'enseignement et plus particulièrement à la méthodologie de ce que l'on appelait encore le français langue étrangère, méthodologie envisagée dans une perspective différentielle c'est-à-dire fondée sur le recensement des interférences à partir d'analyses contrastives portant sur le français et les langues africaines avec lesquelles il était en contact. En revanche, les publications qui traitent des langues africaines, qui constituent bien, selon tous les observateurs, l'autre composante de cette francophonie, dépassent à peine le tiers des précédentes puisqu'elles ne représentent que 21% du total, à peu près comme celles qui traitent des problèmes généraux liés aux situations dites bilingues. Encore faut-il relever que parmi les études consacrées aux langues africaines, un tiers se présente comme un bilan des recherches menées depuis une vingtaine d'années. Ces pourcentages, assortis de l'analyse des contenus des communications, permettent de souligner les faits suivants qui pourraient être considérés comme une définition en creux de cette francophonie :

1. Quasi-absence des communications relatives à l'enseignement des langues africaines elles-mêmes : problèmes pédagogiques et méthodologiques.
2. Faiblesse quantitative des études théoriques menées dans la plupart des États d'Afrique francophone en linguistique africaine.
3. Quasi-absence, à une exception près, des communications portant sur les rapports entre les langues négro-africaines et le développement.
4. Absence des études comparatives, contrastives ou différentielles, menées dans le sens français-langues africaines.
5. Absence de communications consacrées aux fonctions remplies par le français et les langues africaines.
6. Absence de statistiques précises et récentes sur la réelle proportion des francophones en Afrique.
7. Quasi-absence, à une exception près, des communications relatives à l'enseignement du français d'Afrique, à sa valorisation et à l'établissement d'une norme.

1. Conseil International de la Langue Française.

Les principaux ingrédients d'une situation typiquement diglossique qui cache son nom, ou qui l'ignore, sont donc réunis à cette époque, à savoir la dévalorisation intellectuelle, sociale, économique et politique des langues africaines et la surévaluation d'une variété « High » du français, celle de la bonne société parisienne que l'on continue à l'époque d'imposer à l'ensemble de la population scolaire africaine, au mépris des régionalismes et autres africanismes ravalés au rang de simples fautes ou de déviances à caractère plus ou moins folklorique.

C'est dans ce contexte que l'on peut comprendre la déclaration que fit Boubacar Kane, alors secrétaire général du C.L.A.D.[1], lors de la clôture du colloque du C.I.L.F., déclaration qui lui valut, dès le lendemain, d'être muté en pénitence dans un petit collège à plus de 200 km de Dakar!

> ... On peut, on est en droit de se demander pourquoi ce colloque, même après les précédents. Les langues nationales et le français appartiennent à deux cercles différents, même dans le contexte bilingue ou multilingue africain de leur cohabitation. L'histoire a favorisé l'implantation et le développement du français en Afrique; elle a interdit pendant longtemps, et encore maintenant, l'apprentissage et l'utilisation des langues, naguère vernaculaires, devenues nationales, sans rien de national dans cette appellation qui pousse à confondre langue nationale et langue officielle. Là où le français parfait et fignole ses méthodes d'enseignement, dans un luxe de moyens humains, matériels, financiers, les langues africaines demandent le droit de naître. Là, on peut mesurer les résultats, si insuffisants soient-ils, ici il n'y a encore rien. Un âge adulte vigoureux ne peut être mis en parallèle avec les balbutiements d'enfant, voire un état embryonnaire, rudimentaire.

Mais, paradoxalement, la francophonie africaine n'est pas toujours appréhendée de manière conflictuelle, comme pourrait le laisser croire ce texte de Boubacar Kane, symbole d'une partie de l'intelligentsia africaine de l'époque, elle-même, il faut tout de même le souligner au passage, produit (et quel produit!) d'un système colonial honni. Prévaut parallèlement, dans ces années-là, un certain optimisme qui confine sans doute à l'idéalisme et peut-être à la naïveté, même chez des hommes comme L.S. Senghor, largement engagé par ailleurs pendant plusieurs dizaines d'années dans le combat idéologique et politique qui conduisit à la reconnaissance des valeurs de la négritude et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, c'est-à-dire à l'indépendance obtenue en 1960. C'est d'un point de vue essentiellement dynamique que l'ancien chef de l'État sénégalais tient à envisager les relations entre les langues négro-africaines et le français, toute la politique linguistique africaine (du moins pour ce qui est de l'Afrique francophone) se jouant pour lui autour d'un équilibre entre les langues en présence, fragile certes, différent de ce qu'il fut pendant toute l'ère coloniale, mais réel. Sur quoi se fonde cet optimisme? Sur la croyance dans la mise en place, à brève échéance, d'un enseignement bilingue et même multilingue, aux contenus et aux principes profondément modifiés par rapport à ceux que l'on a connus avant l'indépendance. Cette métamorphose aurait pu être l'objet principal des recherches qui auraient dû être consacrées, à cette époque, à l'enseignement du français et à celui des langues africaines : recherches linguistiques tout d'abord puis didactiques ensuite. Le clan des optimistes s'attendait sans doute à la naissance d'un grand courant porteur et convivial qui, malheureusement, ne se produisit jamais. En effet, les études théoriques, dispersées, éclectiques, trop peu nombreuses et de qualité parfois médiocre, ne servirent qu'au développement de certaines carrières universitaires et politiques. Quant aux

1. Centre de Linguistique Appliquée de Dakar.

analyses en profondeur des systèmes éducatifs africains, elles sont extrêmement rares et, quand elles existent, ne portent que sur des questions conjoncturelles (effectifs pléthoriques, manque de moyens, etc.) et jamais sur des problèmes structurels (rapport entre l'éducation traditionnelle et le système scolaire hérité de la colonisation, impact idéologique de l'intégration des langues nationales dans les programmes académiques, méthodologies intégrées des langues maternelles, secondes et étrangères, etc.).

Conscients de leur incapacité à gérer - et tout simplement à générer - une véritable politique d'enseignement, les pouvoirs en place dans les années 70 ont donc eu tendance à remplacer le faire par le dire, autre spécificité de cette francophonie africaine, qui est aussi une francophonie de discours, de beaux discours la plupart du temps. Ce fut le cas de celui que prononça le représentant du Sénégal lors de la VIII[e] assemblée générale de l'A.I.P.L.F.[1] qui s'est tenue à Paris en juillet 1977. D'un point de vue historique, il reconnaît que, pendant la période coloniale, le français ne fut que la langue de l'élite, c'est-à-dire d'environ 2% de la population sénégalaise, mais aussi un moyen d'assimilation politique puisqu'il était la langue unique de l'enseignement :

> La politique d'assimilation fut pendant plus de cent ans au Sénégal et ailleurs le but ultime de la France, et la langue française, un instrument efficace qui se voulait au service de cet objectif.[2]

Outre que l'on peut se demander aujourd'hui comment une même langue peut être à la fois facteur d'élitisme et moyen d'assimilation politique, ce qui est un problème d'ordre général du ressort de l'analyse socio-politico-linguistique, cette prise de position de C. Valantin, chantre du senghorisme, s'appuie sur une autre spécificité de la francophonie africaine des années 70, à savoir la peur et le rejet catégorique de ce que l'on appelait alors la « créolisation »[3] du français, c'est-à-dire sa pidginisation, sa popularisation, sa vernacularisation, en un mot sa régionalisation. Tout valait mieux que parler un « mauvais français », un « français corrompu », pire encore, un « petit nègre ». Cette conception puriste de la francophonie s'accorde au fond très bien avec le caractère élitiste de celle-ci, même si cet élitisme est par ailleurs dénoncé parce que c'est dans l'air du temps. Reflet d'une culture occidentale acquise à grand peine, dans la tradition humaniste la plus achevée, cette conception est indissociable d'un attachement très solide aux formes classiques, ou pseudo-classiques, de la langue française. Le refus sous-jacent de la particularisation qui s'accompagne du rejet de toutes les modifications accusées de favoriser le mécanisme de la « créolisation » est donc une autre caractéristique de cette francophonie telle que la vivent de nombreux intellectuels africains dans les années 70 et sans doute aujourd'hui encore, mais de manière beaucoup plus diffuse.

C'est donc à une conception essentiellement culturelle de la francophonie que se rallie un homme comme L.S. Senghor dans cette définition extraite d'un article publié en 1962 :

---

1. Association Internationale des Parlementaires de Langue Française.
2. Extrait du discours prononcé par C. Valantin, député du Dénégal, lors de la VIII[e] assemblée générale de l'A.I.P.L.F. qui s'est tenue à Dakar du 7 au 14 juillet 1977.
3. Le terme « créolisation », qui a souvent été employé à l'époque, est tout à fait impropre. Le phénomène ainsi dénommé désigne ce que G. Manessy appelle « toute variété de français non conforme à la norme scolaire » dont le trait caractéristique serait la « fonctionnalisation », c'est-à-dire l'adaptation à « l'échange d'informations simples dans des situations sans ambiguïté » (cf. G. Manessy, « Créolisation et français régionaux » dans *Bulletin du Centre d'Études des Plurilinguismes*, n°4, Nice, 1976).

> La francophonie, c'est cet humanisme intégral qui se tisse autour de la terre! Cette symbiose des « énergies dormantes » de tous les continents, de toutes les races, qui se réveillent à leur chaleur complémentaire.[1]

Pour le poète, l'aspect culturel, littéraire et même presque mythique de la francophonie doit primer.

Homme d'État, L. S. Senghor a tenu aussi à exposer sa doctrine de la francophonie devant les instances politiques sénégalaises et internationales et particulièrement le 17 mars 1967 à la tribune de l'Assemblée nationale de son pays. Là encore, soulignant la portée politique du concept de francophonie à la naissance duquel il faut associer un autre chef d'Etat, le Président Bourguiba, il le présente néanmoins comme un problème essentiellement culturel. Définissant la culture comme un héritage, un « ensemble de vertus qu'exprime une certaine façon de sentir et de penser, de s'exprimer et d'agir », il affirme la primauté de la négritude mais, simultanément, la nécessité de se référer aux vertus héritées de la colonisation, celles de la raison discursive qui appartiennent, selon lui, à la langue et à la culture françaises : ce qu'il nomme la francité. Mais ce nouveau concept n'est pas exclusivement culturel puisqu'il s'applique également, selon L.S. Senghor, à la définition de l'action, politique, économique ou sociale, qui préoccupe non plus le poète mais le chef d'État :

> La francité n'est, certes pas une nouvelle manière de penser; elle est une nouvelle manière de concevoir et d'agir. Or nous avons besoin, en ce vingtième siècle, d'une manière efficace de concevoir et d'agir, puisque nous voilà au seuil de la société industrielle : au seuil de l'action logique, de l'action dialectique, surtout de l'action efficace.[2]

Faisant de la francophonie une doctrine culturelle et un principe d'action, L.S. Senghor ne la présente jamais en termes d'opposition, ni à l'intérieur, ni à l'extérieur du Sénégal. Le président-poète ne décèle dans cette adhésion totale à la langue de l'ancien colonisateur aucun risque d'aliénation. Voulant éviter au Sénégal, en responsable politique réaliste et sage, l'épreuve toujours à craindre des déchirements linguistiques, il prône les vertus de la symbiose et de la complémentarité :

> En réalité, comme souvent au Sénégal, nous avons refusé de nous enfermer dans un dilemme désuet, nous l'avons reposé en des termes nouveaux et nous avons choisi, en même temps, les deux termes de l'alternative. C'est ainsi que nous avons décidé de choisir le français comme « langue officielle » de travail et de communication internationale, tandis que nos six langues principales - wolof, sérère, peul, diola, malinké et soninké - seraient promues au rang de langues nationales parce que d'expression de nos valeurs nationales : négro-africaines.[3]

Cette distinction très artificielle que l'on fait désormais entre langue officielle et langue nationale est une autre caractéristique de la francophonie africaine des années 70. Elle n'est pas propre au Sénégal puisqu'on la retrouve ailleurs, en Centrafrique par exemple, où le sango accède au rang de « langue nationale » dès 1964 tandis que le français conserve

1. « Le français, langue de culture », *Esprit*, n°11, novembre 1962.
2. Discours du 17 mars 1967 prononcé à la tribune de l'Assemblée nationale sénégalaise lors de la création de la section sénégalaise de l'A.I.P.L.F.
3. Extrait de l'allocation d'ouverture du colloque du C. I. L. F. (cité précédemment) prononcée par le chef de l'État sénégalais le 23 mars 1976.

son statut de langue officielle. L'adjectif « nationales » accolé aux langues parlées en Afrique perd donc dans cet emploi toute signification politique pour ne désigner que la valeur culturelle concédée à ces langues. Cette distinction n'est que théorique. En effet, dans la situation linguistique, politique, économique et sociale qui était celle des années 70, les Africains n'avaient pas le choix entre le français et leurs propres langues puisque le français était le seul instrument de promotion individuelle et collective à leur service. La francophonie de l'époque, malgré la qualité des discours les plus admirés sur les vertus universelles de la langue de Voltaire, est une entreprise de domination imposée aux gouvernements africains obligés, au moment des indépendances, de supporter le poids d'une tradition coloniale qui leur a légué un appareil juridique, administratif, politique et militaire dont la langue de fonctionnement est le français. Ces gouvernements devront tenir compte à la fois des revendications d'intellectuels qui dénoncent l'aliénation culturelle et de la pression des masses qui exigent l'accès à un savoir qui, à l'évidence, ne peut s'acquérir qu'en français.

Se réfugier dans l'espoir de l'avènement d'un « bilinguisme harmonieux », expression maintes fois utilisée dans les années 70[1], où le français conserverait ses fonctions de langue technique pour devenir une sorte de véhiculaire à l'échelle de l'État, tandis que les langues africaines, valorisées, normalisées et enseignées seraient employées dans tous les actes de la vie quotidienne, publique et privée, relève de la plus pure utopie pour ne pas dire de la simple naïveté. C'est à une impasse sociale que mène cette première approche, du fait même du décalage de plus en plus grand qui va très rapidement s'instaurer en Afrique entre les usages locaux du français et les exigences d'une norme exogène de plus en plus éloignée de la réalité foisonnante. C'est donc en termes d'acceptabilité sociale que se pose la question de la permanence de cette norme hexagonale dès la fin des années 70, question discrètement soulevée par G. Manessy dans la conclusion du long chapitre qu'il consacre au français en Afrique noire dans l'ouvrage de A. Valdman déjà cité.

> En ce qui concerne le français lui-même, elle [la complémentarité français-langues africaines] risque de poser un problème nouveau : pour qu'il soit assimilé aux valeurs nationales, il faudra lui permettre d'acquérir, au sein de chaque État, un certain degré d'originalité.

Et c'est à un auteur africain, Jean-Pierre Makouta-Mboukou, que G. Manessy laissait le soin de poursuivre et de conclure :

> Il ne faut pas que les Négro-africains subissent seulement une langue qui leur est totalement étrangère, il faut qu'ils ne soient plus de simples et mauvais consommateurs de la langue française, mais qu'ils la recréent pour la rendre accessible à leur mode de vie et à leur manière de pensée.

C'est bien en termes d'acceptabilité sociale et non plus exclusivement linguistique qu'est désormais posé le problème.

1. En particulier par l'auteur de ces lignes dans sa contribution à l'ouvrage de A. Valdman, *Le français hors de France* .

1.1.2. La description du français hors de France : l'ouvrage collectif publié chez Champion sous la direction de A. Valdman et G. Manessy

Le français hors de France, publié en 1979, est un ouvrage à orientation spécifiquement linguistique mettant à la portée des chercheurs des données linguistiques et sociolinguistiques qui se veulent plus précises que celles des ouvrages antérieurs[1] sur les variétés de français en usage hors de France. Les contributions traitent principalement des aspects suivants, ce qui est très symptomatique d'une certaine sociolinguistique :

- histoire de l'implantation et du développement du français;
- inventaire de la plupart des traits structuraux des variétés de français en usage : phonétique, morphologie, syntaxe et lexique;
- analyse des rapports qu'entretiennent entre elles les diverses variétés de français déterminées en fonction d'une norme centrale, celle du français hexagonal, et reconnaissance implicite d'une discontinuité linguistique entre celles-ci;
- analyse des situations (toujours institutionnelles à l'époque) dans lesquelles on utilise le français : problèmes liés à l'enseignement du français, emploi du français dans les mass média, etc;
- réflexions prospectives sur le maintien ou l'évolution du français.

Quelques contributions présentent des esquisses sociolinguistiques dans lesquelles sont examinées les fonctions du français par rapport aux autres langues dont usent les locuteurs et les circonstances de leur emploi.

À ce propos, A. Valdman oppose le français langue vernaculaire au français langue officielle ou véhiculaire et tire de cette distinction un certain nombre de conséquences essentielles :

1. Lorsque le français sert de vernaculaire, il se manifeste par une diversité
   - de dialectes géographiques et sociaux,
   - de registres (liés aux situations d'énonciation - thèmes, interlocuteurs, objets de l'acte de parole, etc.),
   - de styles (déterminés par les modalités de l'acte de communication - conversation, récit, etc.).

C'est seulement lorsqu'il fait un usage vernaculaire d'une langue que le locuteur tisse des liens affectifs entre lui et cette langue; les sentiments qu'évoquent une langue officielle ou véhiculaire sont au contraire, toujours selon A. Valdman, de nature intellectuelle et influencés par des considérations d'ordre social, économique ou politique extérieures au sujet parlant.

2. Lorsqu'une langue n'assume que des fonctions administratives ou lorsqu'elle sert essentiellement de véhiculaire, sa gamme de variabilité dépend de facteurs d'ordre idiosyncrasique n'affectant que certains individus ou groupes : coexistence avec la langue maternelle ou avec d'autres langues véhiculaires connues, circonstances d'acquisition, stratégies de communication (métissage ou non-métissage linguistique).

3. Une langue officielle se transmet par des canaux formels (administration, école, mass média) tandis que le vernaculaire s'acquiert au foyer ou dans le voisinage auprès de locuteurs appartenant à divers groupes d'âge.

---

1. *La Francophonie* par A. Viatte, Paris, Larousse, 1969 et *le Guide culturel : civilisations et littératures d'expression française*, Paris, Hachette, 1977.

En résumé, A. Valdman oppose :
• les variations qui s'ordonnent autour des sociolectes et des géodialectes et qui font l'objet d'analyses dites parfois interprétatives[1] qui constituent aujourd'hui l'approche interactionnelle;
• aux variations que l'on découvre dans des codes appris hors des réseaux d'interactions naturelles, c'est-à-dire en milieu institutionnel, et que l'on espère contenir dans des descriptions linguistiques.

Ces dernières variations sont généralement analysées dans *Le français hors de France* en fonction d'une norme de référence franco-française mais A. Valdman prône le recours à une norme française (il faut entendre ici « francophone ») « véritablement internationale enrichie par les normes régionales » qui contribuerait beaucoup, selon lui, à déculpabiliser les locuteurs des variétés locales hors de France et qui se traduirait par un gain pour la langue française en général :

> Notre langue nous semble moins menacée aujourd'hui par les particularismes régionaux et la créativité populaire, foisonnement de vie, que par les prétentions des cuistres et des snobs, par le purisme inhibiteur des uns, par les jargons pseudo-savants des autres (« franglais » hexagonal, etc.), qui stérilisent le génie français.[2]

Cette idée a été reprise par J.P. Cuq dans *Le français langue seconde* mais elle ne semble pas rallier tous les suffrages. En revanche, les variations nées d'un usage naturel du français vont donner naissance à un autre type de norme, endogène et non exogène, qui n'est envisagée par aucune des contributions à l'ouvrage de A. Valdman.

Il ressort de cette analyse que la notion de norme est capitale car elle se trouve à la croisée de deux conceptions de l'analyse sociolinguistique, l'une, traditionnelle, qui prend appui sur la description linguistique des usages institutionnels définis en fonction d'une norme toujours extérieure, scolaire ou académique, et l'autre de nature interactionnelle, fondée sur une acquisition du français éventuellement en milieu naturel et donnant naissance à une norme endogène parfaitement indépendante de la norme française.

Le mythe de la norme internationale auquel se raccroche A. Valdman n'est qu'un leurre parce qu'il semble nier tous les mécanismes d'appropriation de la langue française par ses locuteurs, mécanismes qui feront l'objet d'études ultérieures.

En attendant, c'est vers une typologie des variétés de français parlées en Afrique noire francophone que mènent les travaux de recherches entrepris à cette époque par l'équipe du Professeur G. Manessy dans le cadre du programme d'étude des variétés de français en Afrique noire élaboré par le Centre d'Études du Plurilinguisme en Afrique Noire (CEPAN).

Le rappel de quelques analyses effectuées à cette époque montrera combien l'idée que l'on se fait alors - mais cette idée continue bien sûr toujours vraie - du français en Afrique est dépendante des conceptions linguistiques et sociolinguistiques.

1.1.2.1. LE FRANÇAIS AU CAMEROUN

Dans le cadre de ses activités à la Section de Linguistique Appliquée de l'université de Yaoundé (Cameroun), P. Renaud s'est livré à une description très fine[3] des variétés de

1. C'est le terme employé par J. Gumperz.
2. Cette citation, reprise par A. Valdman, est due à W. Bal dans un article remarquable pour sa clarté et sa précision, « Unité et diversité de la langue française », dans *Guide culturel : civilisations et littératures d'expression française*, par A. Reboullet et M. Tétu, Paris, Hachette, 1977.
3. La contribution de P. Renaud à l'ouvrage de Valdman s'intitule « Le français au Cameroun » (pp. 418-439).

français en usage dans tout le pays. Son analyse est très révélatrice d'une certaine approche puisqu'elle privilégie les critères linguistiques. En effet, c'est d'abord par la diversité des substrats dus aux langues maternelles des locuteurs (environ trois cents dialectes ont été dénombrés pour l'ensemble du pays), que P. Renaud distingue les parlers français du Cameroun, et plus particulièrement par celle des interférences phonétiques, ce qui l'amène nécessairement (il faut le souligner au passage) à reconnaître l'existence de variations régionales même si, dans la plupart des cas, les groupes linguistiques « sont suffisamment peu différenciés pour diminuer le nombre réel des variétés de français nées du libre jeu des interférences linguistiques. » C'est ainsi que sont proposées à l'observateur socio(?)linguiste (ou déjà sociolinguiste malgré lui) quatre rameaux de français commun correspondant respectivement au Littoral (Duala et assimilés, Basaa et assimilés), à l'intérieur (Bulu, Fang, Beti, Maka et assimilés), à l'Ouest (Bamileke), et au Nord (Mbum, Duru, Fulbe, Hausa, Kirdi)[1]. Dialectes régionaux et de quartiers[2], argots, français commun et français langue étrangère (ou langue du happy few) constituent la classification sociolinguistique des variétés de français au Cameroun proposées par P. Renaud qui, dans une note, se plaint de l'absence d'études « pour une classification fondée sur des critères linguistiques », absence qu'il espère voir comblée par le programme du CEPAN, dirigé pour la partie linguistique par G. Manessy et pour la partie sociolinguistique par P. Wald.

Cette répartition des tâches prévue par le CEPAN qui reçut en son temps le soutien du CNRS, met en lumière la crise d'ordre épistémologique qu'ont connue les sciences du langage dans les années soixante-dix et dont P. Renaud est ici la victime puisque son analyse de la situation camerounaise ne cesse, sans que ceci nuise en quoi que ce soit à la qualité de son travail qui reste sans doute le meilleur de cette époque, d'osciller entre les deux types d'approche jugés par lui de nature différente mais qui sont en réalité indissociables.

C'est donc à l'insuffisante quantité des travaux consacrés aux interférences que l'on doit attribuer le caractère atomisé des remarques qui, ça et là, nous renseignent sur les grandes tendances du français camerounais : transfert de schémas prosodiques africains en français, remplacement du /R/ grasseyé par un /r/ apical à plusieurs battements, apparition, dans certaines régions, d'un phonème nouveau en français, le /X/, constrictive vélaire très tendue réalisée le plus souvent dévoisée, confusion entre le /i/ et le /y/, entre voyelles orales et voyelles nasales, etc. pour en rester au domaine de la phonologie. Il relève néanmoins trois forces qui pèsent sur le français au Cameroun et qui sont susceptibles de donner naissance à autre chose, impression diffuse qui n'est jamais clairement explicitée par l'auteur.

La pression du modèle scolaire

C'est en effet lorsqu'il se dégage même involontairement du carcan de l'analyse différentielle que P. Renaud pose les vraies questions, celles qui aujourd'hui encore ne sont toujours pas résolues. En effet, il attribue l'émergence de variétés camerounaises du français à la pression du modèle scolaire qui va, selon lui, renforcer les effets néfastes dus à l'action des substrats linguistiques. Il distingue alors deux types de modèle scolaire, celui qui est antérieur à l'indépendance, valorisant une norme exogène représentée par les

1. Il est à noter que toutes ces dénominations, empruntées à P. Renaud, désignent bien des noms de peuples ou d'ethnies, donc des locuteurs, sujets parlants, et non des langues ou des aires linguistiques. Ne serait-on pas, déjà, mais sans le savoir, dans le domaine de l'interaction sociopragmatique ?

2. En Afrique, de nombreuses villes sont divisées en quartiers, disposés autour ou de part et d'autre du centre administratif et commercial, chaque quartier abritant une ethnie majoritaire.

instituteurs français très nombreux au Cameroun, comme dans le reste de l'Afrique, pendant toute la période coloniale et celui qui s'est installé peu à peu à partir des années soixante, au lendemain des indépendances africaines. Ce dernier modèle est marqué, selon P. Renaud, par les nombreuses interférences avec les langues bantoues et favorise ce qu'il nomme une norme scolaire camerounaise, qu'on aurait tendance aujourd'hui à appeler une norme endogène. Mais à la différence de ce qui est tenté actuellement par la dernière née des générations de chercheurs en sociolinguistique appliquée au domaine africain, cette norme n'est envisagée qu'en termes linguistiques par P. Renaud et jamais, par exemple, en termes d'acceptabilité sociale. Cette incapacité à se dégager d'un modèle linguistique théorique très marqué par le courant variationniste et d'un modèle didactique assujetti à l'approche contrastive le conduit à une analyse très superficielle des conséquences sociolinguistiques de l'émergence d'une norme (mais s'agit-il déjà d'une norme?) locale, tant dans les écoles, de plus en plus fréquentées en Afrique depuis trente ans, que dans les centres d'alphabétisation quand ceux-ci fonctionnent en français, ce qui est très souvent le cas.

L'appropriation du français

On a pourtant parfois le sentiment que P. Renaud ne se satisfait pas de cette conception de la variété trop étroitement linguistique. En effet, il remarque que certains usages du français au Cameroun, surtout dans les milieux populaires, sont

> suffisamment riches, hauts en couleurs et fleurent suffisamment bon le *pays* de chacun pour que des *frères* du même terroir, instruits et capables de s'exprimer couramment en français commun les adoptent quand l'occasion s'en présente : réunion inter-groupes de gens d'ethnies *cousines* où l'on veut par exemple, tout en parlant publiquement français, se faire comprendre de ses seuls *frères*; ou encore pour faire sentir à une minorité d'*étrangers* qu'elle n'est pas chez elle. Quant aux écrivains comme Guillaume Oyono Mbia qui aiment à décrire des scènes de la vie campagnarde, c'est évidemment dans le français dialectal de chez eux qu'ils font parler leurs personnages; de sorte que ceux qui ne connaissent pas la langue et la culture correspondante perdent beaucoup et s'esclaffent tandis que les connaisseurs et tous ceux qui appartiennent à la communauté linguistique de l'auteur y trouvent leur régal.

On a déjà ici, même si c'est sur le mode implicite - volontaire ou non - l'affirmation d'une appropriation du français, acquis généralement en milieu non institutionnel, par ses locuteurs camerounais. Les manifestations de cette appropriation ne sont pas exclusivement d'ordre linguistique au sens étroit du terme mais participent d'une étude beaucoup plus globalisante de la langue à laquelle nous ont accoutumés les spécialistes de l'ethnographie de la communication, entre autres. Mais même quand il en reste au domaine des usages linguistiques, que l'on opposera donc ici aux usages langagiers, P. Renaud fournit des exemples particulièrement significatifs. C'est ainsi qu'il s'attache à montrer comment des oppositions tonales, qui, évidemment, n'existent pas en français standard, permettent de distinguer, lors de la sacro-sainte dictée pratiquée en classe de français, le *ces* démonstratif (prononcé avec un ton montant) du *ses* possessif affecté d'un ton mélodique (bas-haut). Ayant constaté que cette pratique scolaire était légitimée par les instituteurs camerounais, P. Renaud en conclut qu'il assiste à l'apparition d'une nouvelle norme scolaire qu'il n'est pas encore prêt à accepter :

> Et les professeurs de lettres du secondaire n'ont pas trop des quatre années du premier cycle pour réduire cet écart.

Il n'est pas sans importance de faire remarquer ici que l'écart relevé par P. Renaud est d'ordre prosodique. Ce domaine de la communication verbale n'est-il pas considéré aujourd'hui comme le lieu de rencontre privilégié des compétences linguistiques, paralinguistiques et socioculturelles qui constituent les nouveaux impératifs de la didactique des langues étrangères, voire même du français langue seconde?

Les situations de communication

L'article de P. Renaud fait enfin apparaître une « troisième force » qui s'exerce sur le français hors de l'école, ce qui ne signifie pas qu'elle n'atteint pas les élèves. Il s'agit des diverses situations de communication (et nous sommes là dans une logique communicationnelle bien avant la lettre, surtout pour ce qui concerne les études sociolinguistiques africaines) qui entraînent l'apparition de variantes enrichies d'apports extrêmement divers, propres à la situation et aux rencontres de chacun :

> radio, dont les avis et communiqués en langage stéréotypé de faire-part de naissance, d'anniversaire ou de décès, ou d'arrêtés de nomination sont très écoutés, activités modernes où s'apprend le vocabulaire très précis des métiers - prospection et exploitation forestière, scierie, menuiserie, ferronnerie, bâtiment, couture, mécanique, commerce de pièces détachées, quincaillerie, dépannage radio, etc. - conversations de rue, cinéma, argots de chômeurs, des lycéens, agriculture moderne - riz, cacao, café, coton, etc. - rapports avec l'Administration, etc.

Ce qui intéresserait le sociolinguiste d'aujourd'hui, ce sont les interactions qui passent par ce français acquis naturellement, c'est-à-dire hors de l'institution, auquel est exposé le locuteur camerounais et la représentation qu'il se fait de ce véhicule plus ou moins en voie de vernacularisation. Ce n'est malheureusement pas en ces termes que P. Renaud exploite sa découverte, marquant par là son appartenance à un courant, très répandu à l'époque, qui fait la part belle à l'appréciation normative plutôt que fonctionnelle des usages qu'il décrit :

> Il s'ensuit, chez les moins instruits, un curieux mélange extraordinairement hétérogène de bribes de français de tous les registres où l'argot voisine avec le vocabulaire administratif, et des grossièretés inattendues avec les formules consacrées de la politesse épistolaire répandues par les innombrables écoles de dactylographie.

1.1.2.2. LE FRANÇAIS EN CÔTE D'IVOIRE, AU DAHOMEY[1] ET AU TOGO

C'est également à une proposition de classification des variétés de français dans ces trois pays qu'aboutit la contribution de L. Duponchel[2] à l'ouvrage de A. Valdman. L'auteur oppose le français local, proche des français régionaux de l'intérieur de l'Hexagone au français dialectal ou « français du marché » ou encore « français de la rue » jugé digne d'un travail descriptif mais dont on ne peut envisager l'intégration à une norme quelconque sous quelque forme que ce soit et à quelque degré que ce soit. C'est encore en termes d'homogénéité et de substrat linguistique que sont interprétées les caractéristiques de cette

1. Aujourd'hui Bénin.
2. « Le français en Côte d'Ivoire, au Dahomey et au Togo », pp. 385-417 de l'ouvrage de A.Valdman.

variété pour laquelle L. Duponchel ne veut même pas parler de « particularités » mais d'écarts. Autrement dit, c'est bien à un point de vue étroitement prescriptif que se rallie l'observateur qui prend parti dans son analyse, le parti de défendre une norme étrangère à l'Afrique. La troisième variété de français distinguée par L. Duponchel est celle qu'il nomme le sabir franco-africain, objet d'un mépris souverain qui fait sourire aujourd'hui :

> Il [il s'agit de ce qu'il nomme le sabir franco-africain] ne relève selon nous ni de la linguistique négro-africaine, ni de la linguistique française. Son instabilité et son hétérogénéité enlèvent à la fois toute possibilité et tout intérêt à la description. Le trait dominant de ce « petit-nègre » ou « petit-français » est d'être essentiellement fluctuant, et difficile à circonscrire autrement que par des traits négatifs.

1.1.2.3. LE FRANÇAIS AU SÉNÉGAL

La description que fait P. Dumont[1] de la situation du français au Sénégal ne diffère pas des précédentes puisqu'elle accorde la primauté aux aspects linguistiques du français parlé et écrit au pays de L.S. Senghor : phonologie, lexique, grammaire. En revanche, aucun étiquetage des variétés n'est proposé et les perspectives évoquées en fin de contribution sont celles d'une francophonie conviviale qui est assez largement définie pour permettre d'annoncer l'avènement, tant souhaité aujourd'hui, d'une norme locale même si celle-ci est redoutée, au nom du risque que ferait courir au français, langue de l'école d'Afrique, la créolisation[2] :

> C'est dans cette perspective que doit être repensé le problème de l'enseignement en Afrique. Depuis 1964 au Sénégal, le français n'est plus enseigné comme une langue maternelle mais comme une langue étrangère. C'est sous l'impulsion du Centre de Linguistique Appliquée de Dakar qu'a été opérée cette véritable révolution : tenir compte de l'existence d'un substrat linguistique propre à l'enfant sénégalais, adapter l'enseignement du français à des conditions particulières afin d'éviter une créolisation néfaste de la langue française.

1.1.2.4. LA TYPOLOGIE DE G. MANESSY

C'est dans ce contexte qu'il faut donc resituer la tentative de grille proposée par G. Manessy dans le cadre du CEPAN. On y distingue :

Le « sabir »

Il désigne un échange « en situation » de mots et de formules que chacun des interlocuteurs décompose et reconstruit selon les règles de sa propre langue. Il n'y a donc pas de structures syntaxiques communes aux partenaires de cet échange et le vocabulaire commun est généralement hybride. Chacun des interlocuteurs use de son propre système phonologique, les énoncés faisant l'objet d'un filtrage réciproque, dans ce domaine comme dans celui de la syntaxe.

1. « La situation du français au Sénégal », pp. 363-376 de l'ouvrage de A. Valdman.
2. Terme évidemment utilisé dans une acception péjorative : un français créolisé serait un français marqué par des écarts (individuels et collectifs) mettant à mal l'intercompréhension , autrement dit la fonction de communication nationale et internationale dévolue à toute langue dite de ce nom.

Le pidgin français

C'est une variété aux structures grammaticales différentes de celles du français, malgré des analogies de surface relevées ici ou là. Les locuteurs ont tendance à utiliser des structures simplifiées, soit celles d'une langue africaine véhiculaire, soit des structures d'origine non identifiable selon G. Manessy qui voit peut-être là, comme il l'affirmera plus tard[1], la preuve de l'existence d'universaux linguistiques que l'on retrouve non seulement dans ce type de variété mais aussi à l'origine des créoles. Le discours de ce pidgin français se caractérise par des énoncés brefs, organisés selon un nombre limité de schémas syntaxiques articulés principalement par parataxe, les modalités et autres fonctionnels utilisés par les locuteurs étant généralement étrangers au français. Le vocabulaire employé est hybride et très limité, éventuellement enrichi par un recours très fréquent à la périphrase ou au calque, plutôt que par les procédés de dérivation et de composition propres à la langue française. Enfin, le système phonologique de référence est toujours celui de la langue maternelle du locuteur.

Le français élémentaire

C'est une langue véhiculaire acquise par l'usage et présentant les caractéristiques habituelles des langues de cette sorte. Elle utilise des structures grammaticales simplifiées, élimine toute redondance, rectifie les paradigmes flexionnels par suppression des irrégularités (c'est ce qu'on appellera plus tard la surgénéralisation) et exploitation systématique du mécanisme de l'analogie. Le français élémentaire présente en outre des cas de résurgence des structures de la langue maternelle du locuteur : calques syntaxiques et lexicaux. C'est toujours le réseau des fonctionnels de la langue maternelle qui est utilisé avec des tentatives de « traduction » qui se manifestent par l'emploi fautif de morphèmes fonctionnels français. Le vocabulaire du français élémentaire est fluctuant et hybride, étroitement spécialisé quant à sa composante française. Enfin, c'est toujours la phonologie de la langue maternelle qui domine : réinterprétation de l'accent d'intensité français en fonction des schémas tonals de la langue maternelle, élimination des séquences phoniques non tolérées en langue maternelle, etc.

Le français langue étrangère d'emploi occasionnel

C'est un français imparfaitement appris et très difficilement maîtrisé. Les énoncés simples sont généralement réalisés correctement mais les transformations complexes sont plus reconnues qu'appliquées. À ce stade-là, la compréhension est meilleure que l'élocution. C'est un français qui se caractérise par de nombreux écarts dans tous les domaines, écarts qui se manifestent sous la forme d'interférences, c'est-à-dire de transferts négatifs de la langue source vers la langue cible : confusion des catégories grammaticales, erreurs de temps, paradigmes flexionnels incorrects, lexique grammatical sous-employé. Par rapport aux variétés qui précèdent, celle-ci s'enrichit néanmoins, pour ce qui est du vocabulaire, de termes abstraits appartenant généralement au champ sémantique de la politique. La phonologie du français langue étrangère d'emploi occasionnel est partiellement corrigée. Elle témoigne d'un effort du locuteur pour produire un discours « à la française », c'est-à-dire conforme aux habitudes les plus répandues autour de lui.

1. *Le français en Afrique noire, tel qu'on le parle, tel qu'on le dit*, Paris, L'Harmattan, 1984.

Le français régional

C'est un français syntaxiquement et morphologiquement correct, c'est-à-dire conforme à une norme scolaire mais qui se caractérise :

• Dans le domaine du style, par le mélange de ce qui relève, en France ou en Belgique, de la langue familière et du discours recherché. Ce mélange est caractéristique d'un parler servant uniquement à la communication et non pas à l'expression directe de la pensée. le mécanisme impliqué est celui du thème. L'hypercorrection peut en être une autre manifestation.

• Dans le domaine du vocabulaire, par l'abondance des africanismes (et l'on passe ici d'une linguistique de l'écart à une sociolinguistique du particularisme fait de particularités et non plus de fautes) et par celle de termes employés, « apparemment, souligne G. Manessy, hors de propos, c'est-à-dire avec des connotations différentes de celles qu'ils possèdent pour le locuteur métropolitain; un tel vocabulaire donne à tort, continue de souligner G. Manessy, l'impression d'être vide, ou plus exactement de n'avoir d'autre contenu que celui que lui assigne le dictionnaire. »

• En ce qui concerne la phonologie, le français régional comporte des singularités portant sur la réalisation des phonèmes (par exemple le [r] roulé) et sur la prosodie de la phrase (choix des registres et des courbes d'intonation).

La typologie de G. Manessy fut donc le premier pas franchi vers une reconnaissance du fait africain en français. *Le français hors de France*, par l'intermédiaire de A. Valdman, donna toute son ampleur à ce phénomène :

> On est surpris du timide intérêt que montrent les spécialistes de linguistique française envers ce domaine si riche d'enseignement pour un large éventail de disciplines et lié à des champs d'application susceptibles de contribuer directement aux problèmes sociopolitiques, économiques, éducatifs et culturels qui se posent pour un grand nombre de communautés humaines.

s'écrie-t-il dans son avant-propos, après avoir dressé la liste des types de contacts linguistiques auxquels s'expose le français en Afrique :

1. Rapports de domination entre les langues d'une même entité politique;
2. Rapports fonctionnels : langue officielle vs. véhiculaire vs. lingua franca vs. vernaculaire;
3. Différences de niveau d'instrumentalisation et d'élaboration;
4. Langue-base vs. pidgin ou créole qui en dérive;
5. Démarcation nette des codes vs. continuum de variabilité;
6. Langue cible vs. systèmes approximatifs;
7. Diglossie vs. bilinguisme.

Il fallut attendre 1983 pour qu'un ouvrage scientifique qui soit consacré à une description de ce français de contact voie le jour. Il s'agit de l'*Inventaire des particularités du français en Afrique noire*, publié sous l'égide de l'AUPELF et de l'A.C.C.T.

1.1.3. La description des français régionaux dans les années 70

Après avoir rappelé le cadre conceptuel des analyses linguistiques et sociolinguistiques prévalant dans les années 70, nous allons reprendre à travers les cas du Sénégal et de l'Afrique centrale quelques études de cette époque, révélatrices de la manière d'aborder les situations de francophonie africaine, ce qui nous permettra, chemin faisant, de revenir sur les concepts mobilisés et les méthodes d'enquête mises en œuvre.

1.1.3.1. LE FRANÇAIS DU SÉNÉGAL

Né du contact de la langue française avec les langues et les réalités sénégalaises, le français du Sénégal est une réalité linguistique et sociale que personne aujourd'hui ne se hasarderait plus à nier mais dont l'existence ne fut officiellement reconnue par Léopold Sédar Senghor, alors Président de la République du Sénégal, que lors de la Huitième Biennale de la langue française qui se tint à Jersey au mois de janvier 1980.

Il existe un français sénégalais et l'on peut constater que la langue française, telle qu'elle est pratiquée tous les jours au Sénégal (et ceci vaut pour tous les pays d'Afrique mais à des degrés divers), n'est plus tout à fait celle qui est pratiquée quotidiennement en France; mais elle est toujours la langue française comme tentèrent de le montrer les auteurs du *Lexique du français du Sénégal* [1] :

> De même qu'il existe un français du Canada ou un français de Belgique qui possèdent leurs originalités parce qu'ils reflètent les réalités de leurs pays, de même il existe un français du Sénégal qui, s'il n'est pas né dans les mêmes circonstances que les français canadien et belge, a, lui aussi, son originalité.

Langue étrangère, le français ne peut, en effet, jouer le rôle d'une langue africaine, mais il se colore et il s'enrichit au contact des réalités sénégalaises. Ainsi, il emprunte aux langues africaines les mots dont il a besoin. La « daba », la « cora » et « l'anango » sont aussi familiers et indispensables à un Sénégalais que la charrue, l'accordéon et la cravate à un Français. Ainsi le dit Léopold Sédar Senghor :

> Quand nous disons kôras, balafongs, tam-tams, et non harpes, pianos et tambours, nous n'entendons pas faire pittoresque; nous appelons « un chat un chat ». Nous écrivons, d'abord, je ne dis pas seulement, pour les Français d'Afrique, et, si les Français de France y trouvent du pittoresque, nous serons près de le regretter. Le message, l'image n'est pas là, elle est dans la simple dénomination des choses [2].

Ce français ne se contente pas d'emprunter; il génère également des mots nouveaux, conformément aux habitudes et aux règles de la langue française. Le mot « essencerie » — désormais accueilli par l'Académie française — formé sur le modèle « épicerie », sonne plus français que « station-service ». Très françaises également apparaissent des créations comme « enceinter », « primature », « droiter », etc. Témoins des contacts fructueux entre le français et les langues africaines, des néologismes comme « dibiterie », « coraïste » ou « balafoniste » ne sont pas plus exotiques que des mots comme « interviewer », « speakerine » et « dribbler »[3].

Critères de sélection

La description des particularités lexicales du français du Sénégal nécessita, en son temps, la collecte d'un vaste corpus visant à couvrir tous les usages de la langue française parlée et écrite au Sénégal. Furent dépouillés des écrits littéraires (prose et poésie), journalistiques (plus de 1200 numéros du *Soleil*, le quotidien sénégalais), des textes d'enseignes et d'affiches, des enregistrements de conversations effectués dans toutes les

1. Cf. Introduction au *Lexique du français du Sénégal* par J. Blondé, P. Dumont, D. Gontier; EDICEF, NEA, Paris, Dakar, 1979, 155 pages.
2. *Éthiopiques*, Postface.
3. Enceinter : mettre enceinte ; primature : charge de premier ministre ; droiter : tourner à droite ; dibiterie : lieu où l'on prépare et où l'on vend du *dibi* (viande grillée) ; coraïste : joueur de cora ; balafoniste : joueur de balafon.

régions du pays ainsi que des enregistrements radiophoniques. La liste des sénégalismes présents dans ce corpus put être établie en fonction des critères de sélection ci-après.

1. La fréquence

Il s'agit d'une appréciation intuitive qui put néanmoins être corrigée, lors de l'élaboration du *Lexique du français du Sénégal*, grâce à des tests de confirmation et de vérification qui furent diffusés dans toutes les régions du Sénégal.

2. L'intégration orthographique

Furent jugés intégrés au français les termes, même peu fréquents, possédant déjà une orthographe francisée quelle que soit l'origine de celle-ci, journalistique, littéraire ou snob.

3. L'intégration phonétique

Elle accompagne souvent l'intégration graphique, à moins que ce ne soit le contraire et donne à l'africanisme, même quand il s'agit d'un emprunt, une coloration française.

4. L'intégration morphologique

Toutes les manifestations d'intégration morphologique furent retenues comme des critères très sûrs de l'intégration des africanismes à la langue française : dérivation, composition, abrégement, abréviation, croisement, etc.

5. L'intégration syntaxique

Les phénomènes d'intégration syntaxique furent également considérés comme des marques fiables d'intégration de l'africanisme, emprunt ou non. Furent également retenus, parmi les critères syntaxiques de sélection des africanismes, les écarts apparemment aberrants, mais en réalité conformes à la grammaticalité française. Ce fut le cas, par exemple, de « s'accompagner avec » dont la construction ne contredit aucune des règles grammaticales de la langue française. Ce recours aux critères secondaires de la grammaticalité et de l'agrammaticalité des écarts constatés, et qui constituent l'africanisme, permit d'éliminer les réalisations idiosyncrasiques et les fautes individuelles, même en l'absence d'indications suffisantes relatives à la fréquence par exemple.

6. L'intégration sémantique

Tout changement de sens ou de connotation justifie l'existence d'un africanisme. Au Sénégal, si l'on « bouffe », ce n'est pas que l'on mange gloutonnement, ce n'est pas, non plus, que l'on a tendance à parler gras..., c'est tout simplement que l'on mange, par exemple, après avoir bien « bouloté », c'est-à-dire, bien sûr, travaillé.

Les transferts sémantiques, les glissements de champs dus aux contacts linguistiques, aux calques et au mélange de registres, ou à leur absence, sont aussi de sûrs critères de sélection. Il est cependant à souligner que les changements de connotation ne furent retenus comme critères de sélection que dans la mesure où ces emplois particularisés étaient relevés à divers niveaux sociologiques. Ainsi les mots « pisser, bouffer, fumiste » ne purent être inclus dans une liste d'africanismes pour leur connotation neutre qu'après une vérification effectuée auprès de locuteurs appartenant à tous les niveaux sociaux.

Remarque 1

Même dans des perspectives maximales d'acceptation de l'africanisme, comme celles qui furent plus tard celles de l'*Inventaire du français d'Afrique* [1], tous les mots spécialisés,

1. Il s'agit là d'un projet (IFA) patronné par l'AUPELF et qui doit bientôt concerner tous les États d'Afrique francophone. C'est le 12 mars 1980 qu'a été publiée la première partie de *L'Inventaire des particularités du français en Afrique noire (A-B)*.

relatifs à la faune et à la flore, furent éliminés à partir du moment où ils n'étaient relevés que dans des ouvrages techniques[1].
D'autre part durent également être éliminés les termes rares en français central (du type « baobab ») présents dans le *Petit Robert*, mais admis dans certaines listes d'africanismes (comme celle de l'*Inventaire*) pour leur fréquence plus élevée en Afrique. La fréquence, à elle seule, ne fut pas considérée comme un critère d'acceptabilité surtout lorsqu'il s'agit de termes appartenant à la réalité socio-culturelle africaine.

Remarque 2

Si la distinction linguistique entre l'emprunt et la citation n'est plus à faire depuis P. F. Lacroix[2], il reste difficile de rattacher à l'une ou à l'autre de ces deux catégories les africanismes issus des langues autres que le français, principalement les langues africaines. On remarque, par exemple, que le style des journalistes d'expression française se caractérise, de plus en plus, par une floraison de termes africains. On peut classer ceux-ci parmi les citations à partir du moment où un lecteur francophone vivant depuis dix ans au Sénégal ne connaît pas tous les mots africains, ainsi rencontrés dans son quotidien... francophone. Mais une citation est, par définition, individuelle. Or, il se trouve que ce phénomène est de plus en plus fréquent au Sénégal comme dans le reste de l'Afrique francophone. En réalité, il semblerait que l'emploi des mots africains dans le discours français des journalistes et écrivains sénégalais obéisse à des motivations d'ordre idéologique, politique, sociologique et stylistique qui échappent à l'analyse purement linguistique du spécialiste. Il n'est certes pas question d'inclure toute la langue wolof, et les autres, dans l'inventaire du français du Sénégal, mais il faut tenir compte des apports de plus en plus nombreux des langues africaines au français, puisque la tendance à l'africanisation, et plus particulièrement à la wolofisation, s'affirme de plus en plus.

Les emprunts

Sur les quelque 1 500 particularités recensées par le C.L.A.D. dans son *Inventaire du français du Sénégal*[3], on relève environ 420 emprunts, ce qui représente 28 % de la masse globale de ces sénégalismes. Ce calcul ne tient compte que des emprunts stricto sensu, c'est-à-dire que n'ont pas été comptabilisés les dérivés et composés hybrides conformes à un modèle morphosyntaxique français, du type « dibiterie » formé à partir du radical wolof « dibi » et du suffixe français -erie[4]. L'importance de ces chifffres met en relief le rôle que joue l'emprunt dans l'ensemble des phénomènes de créativité lexicale propre au français du Sénégal.

1. Les xénismes

Ce terme emprunté par D. Gontier à Louis Guilbert[5], s'applique, selon ce dernier, à un terme étranger qui désigne une réalité inconnue ou très particulière et dont l'emploi s'accompagne, nécessairement, d'une marque métalinguistique qui peut être soit une paraphrase descriptive, soit une note explicative en bas de page quand il s'agit d'un texte écrit. L. Guilbert considère à juste titre que ces emplois ne relèvent à aucun degré de l'emprunt.

1. On peut citer, à titre d'exemple, l'ouvrage de Jean Berhaut, *La flore du Sénégal* Dakar, Clairafrique, 1967.
2. Cf. « Cultures et langues africaines ; les emprunts linguistiques » *Langages*, juin 1970, n° 18.
3. Publié en 1980 sous forme ronéotée
4. *Dibi* : viande grillée ; dibiterie : lieu où l'on prépare et où l'on vend du dibi.
5. L. Guilbert, *La créativité lexicale* (collection « Langue et langage », Paris, Larousse, 1975, 285 pages), ouvrage cité par D. Gontier dans sa *Contribution à une typologie des particularités lexicales du français du Sénégal* (Mémoire de maîtrise inédit, Strasbourg, 1979).

Il faut néanmoins noter que l'utilisation de ce procédé est extrêmement fréquente dans le français des écrivains sénégalais comme le montre l'exemple suivant :

> Tante Fâlli apporta le véritable petit déjeuner, du « Lakhoutiâkhâne », bouillie épaisse faite de farine de mil, d'arachide avec soit du manioc, soit de petits haricots,(A. Samb, *Matraqué par le destin*, p. 37.)

Le xénisme, par sa fréquence, est donc un phénomène dont il faut tenir compte dans une description du français au Sénégal. Il est la manifestation du contact permanent de deux ou plusieurs langues chez tous les individus parlant ou écrivant le français au Sénégal. D'autre part, la personnalité ou l'influence du destinateur (homme politique, journaliste, écrivain) contribue souvent à transformer rapidement un xénisme en véritable emprunt. C'est le cas, par exemple, du mot « thiakhane » (« farceur ») que le Président L.S. Senghor utilisa lors de la campagne électorale de 1978.

> Abdoulaye Wade n'est pas sérieux. Il est, comme l'a encore une fois dit le Secrétaire Général du parti socialiste, « tiakhane » deux fois pour avoir dit qu'il aura 65 pour cent des voix le 26 février. (*Le Soleil*, 18/19/20 février 1978.)

2. Les procédés typographiques

La présentation typographique de l'emprunt mérite souvent d'être prise en considération, parce qu'elle renseigne sur le statut que lui accorde le destinateur, mais les usages sont très flottants et, le plus souvent, les emprunts ne sont pas signalés, comme le montrent les exemples suivants [1] :

> Il sortit de son sac de voyage des arachides et trois néos, se restaura... (S.H. Ndiaye, *Le retour de l'aïeul*, page 12.)

> Succès du Neuvième gamou annuel (*Le Soleil*, 18 janvier 1979.)

> Chez l'épicier, il y avait des poires d'avocats pas mûres, juste bonnes pour les tubabs. (O. Sembène, *Xala*, page 88.)

Les termes « néos » (dénomination wolof du fruit du « parimari macrophylla »), « gamou » (dénomination wolof d'un grand rassemblement religieux) et « tubab » (plus connu sous la forme « toubab », « personne de race blanche ») sont donc supposés connus de tous par S. H. Ndiaye, O. Sembène ainsi que par le journaliste du Soleil, ce qui se justifie pleinement... à Dakar.

3. Les chevauchements phonologiques

Les différences profondes existant entre les langues africaines et le français font de l'intégration phonologique l'un des critères importants de la sélection des africanismes. Dans de nombreux cas, l'emprunt conserve deux prononciations, l'une wolof (ou africaine), l'autre française.

---

1. Tous les exemples cités dans ce chapitre sont tirés soit des *Particularités lexicales du français du Sénégal* (Publication CLAD 1979, 270 pages par J. Blondé, P. Dumont et D. Gontier), soit du *Lexique du français du Sénégal* (par les mêmes auteurs), soit de la *Contribution à une typologie des particularités du français du Sénégal* par D. Gontier (Mémoire de maîtrise inédit, Strasbourg, 1979).

Exemples :
« varugar » (du wolof) peut être réalisé [warugar] ou [varugar][1]
« thiof » (du wolof) peut être réalisé [cɔf] ou [tjɔf][2]
« diom » (du wolof) peut être réalisé [ɟɔm] ou [djɔm][3]

La coexistence de deux prononciations est une preuve de la difficulté que rencontrent les emprunts à s'intégrer au système du français. Chaque mot est traité comme une unité séparée selon ses caractéristiques phonologiques et non selon le système de la langue réceptrice. Tout au plus, comme le dit L. Guilbert, « peut-on constater la tendance à l'intégration phonologique selon le système, sans qu'on puisse préjuger de l'évolution ultérieure et sans que cette incertitude puisse apparaître comme la marque d'un rejet »[4].

Une des caractéristiques du français du Sénégal est donc cette marginalisation de certains emprunts, phénomène qui n'a pas été relevé dans le sens français-wolof, mais qui est, en revanche, caractéristique de la langue française. On peut citer, par exemple, les hésitations des locuteurs français pour la prononciation de l'initiale ch, tantôt réalisé « à l'anglaise » comme un [tʃ] dans « charter », tantôt réalisée « à la française » comme [ʃ] dans « chek-list ».

4. La francisation phonologique

Il existe, parallèlement, de nombreux cas de francisation phonologique des emprunts. On peut citer celui des prénasalisées /mb/, /nd/ et /ng/ réduites aux occlusives simples : /b/, /d/ et /g/.

Exemples :
« mbantamaré » devient « bantamaré »[5]
« ndiouli » devient « diouli »[6]
« ngir » devient « gir » [7]

D'autres traits pertinents dans les langues africaines empruntées disparaissent lors du passage au français. C'est le cas, par exemple, de la longueur vocalique qui disparaît dans un mot comme « khessal » issu du wolof « xeesal ».

Dans de nombreux emprunts, on assiste également à un déplacement de l'accent, fixe en français et en wolof et par conséquent dont la place n'est pas distinctive; les mots wolofs ainsi francisés, accentués sur la dernière et non la première syllabe, s'intègrent fort bien à la rythmique de la phrase française.

Enfin, apparaissent en français des groupes consonantiques n'existant pas dans les langues africaines.

Exemples :
« dirianké » devient « drianké »[8]
« barak » devient « brak » [9]

1. Désigne l'ensemble des cadeaux offerts par l'époux à la famille de sa femme, après consommation du mariage.
2. Poisson très apprécié au Sénégal.
3. Sens de l'honneur, amour-propre.
4. Cf. L. Guilbert, *La Créativité lexicale* Paris, Larousse, 1975, page 97.
5. Sorte d'arbuste.
6. Circoncis.
7. Ngir yallah !: Pour l'amour de Dieu.
8. Femme très entourée, se plaisant à faire étalage de sa mondanité et de son opulence.
9. Ancien roi du Walo, région du Sénégal.

5. La wolofisation phonologique

De nombreux emprunts du français aux langues sénégalaises possèdent des sons qui n'existent pas en français. C'est le cas, en particulier, du son [x], orthographié « x » ou « kh », qui apparaît dans les mots suivants[1] :

« xala » : mauvais sort que l'on jette sur l'homme et qui provoque son impuissance sexuelle momentanée[2].
« xalam » ou « khalam » : instrument de musique traditionnel
« xawaré » ou « khawaré » : fête traditionnelle
« xessal » ou « khessal » : produit utilisé pour éclaircir les peaux noires[3]
« xorom » : attrait, charme, prestance
« khobe » : jeu de hasard
« khalife (général) » : chef d'une confrérie religieuse musulmane

Il existe également des prénasalisées dont l'élément nasal a subsisté, comme dans les exemples suivants :

« mbakhal » : riz-au-poisson cuit dans l'huile
« mbapattes » : séances de lutte entre lutteurs amateurs
« mbar » : abri sommaire fait d'un toit de tôle
« mbotaye » : association, club, cercle

Parfois même est conservée, dans la graphie, l'apostrophe séparant l'appendice nasal de l'occlusive sonore formant la prénasalisée.

Exemple :
« m'bande » : chant humoristique et danse

6. La graphie

La première caractéristique de la graphie des mots africains intégrés dans le français du Sénégal est son instabilité. Chaque auteur a ses propres habitudes qu'on ne peut jamais ériger en règles. Pourtant, on note une tendance très nette et permanente à la francisation de la graphie, attestant que l'emprunt est en voie d'installation selon le système français. D'une façon générale, on utilise des procédés susceptibles de conférer au mot africain une apparence française, par exemple en compliquant son orthographe. C'est ainsi que les sons [x], [c] et [ɟ] peuvent s'écrire : « kh », « thi », « ti », « ty », « di », « dji ».

Exemples :

« caaxaan »	s'écrit	« thiakhane » [4]
« ceebu jën »	s'écrit	« tiébou-diène » [5]
« jaxatu »	s'écrit	« diakhatou » [6]
« cuuraay »	s'écrit	« tiouray » [7]

1. Relevés dans le *Lexique du français du Sénégal.*
2. Ce terme est le titre d'un film connu en France où le « x » est prononcé comme l'initiale de Xavier.
3. Il existe également le dérivé « khessalisé » : qui utilise le khessal.
4. Farceur.
5. Riz au poisson.
6. Plante de la famille des Solanaciées.
7. Encens.

On peut également noter l'apparition fréquente, en finale de mots, d'un e muet là où le wolof se contente d'une consonne simple ou redoublée.

Exemples :

« sebet »	devient	« cébette »[1]
« goorjigéén »	devient	« gor-djiguène »[2]

Le cas le plus remarquable de francisation graphique est celui du mot « hilaire » issu du wolof « iléér » qui désigne un instrument aratoire.

Remarque

Le son u du wolof est généralement représenté par le digramme « ou » en français.

Exemples :

« gamu »	devient	« gamou »
« ceebujën »	devient	« thiébou-diène »

Mais il arrive également que soit conservée, en français, la graphie « u ».

Exemples :

« tubab »	se prononce « toubab »
« khum »	se prononce « khoum »[3]

7. Emprunt et morphosyntaxe

D'une façon générale, les emprunts aux langues africaines suivent les règles de la syntaxe française qui n'est pas modifiée par cet apport massif d'éléments nouveaux.

Ainsi, les marques françaises du genre et du nombre sont utilisées, comme le montrent les exemples suivants :

une « daba »	des « dabas »[4]
une « sotiou »	des « sotious »[5]
une « hilaire »	des « hilaires »[6]
un « navétane »	des « navétanes »[7]
une « cébette »	des « cébettes »[8]

Il arrive que le français du Sénégal emprunte aux langues africaines les termes dont il a besoin, accompagnés de leurs dérivés.

Exemples :

« bouki » et « boukikat »[9]

---

1. Petit mollusque comestible.
2. Homosexuel.
3. Jeu de cartes.
4. Instrument aratoire.
5. Sorte de bâtonnet qui sert à se frotter les dents.
6. Instrument aratoire.
7. Ouvrier agricole.
8. Petit mollusque comestible.
9. *Bouki* : forme d'usure qui consiste, pour un commerçant, à racheter immédiatement à un client qui a signé des traites, et qui veut se procurer de l'argent liquide, une marchandise quelconque à un prix inférieur à son prix réel. Le boukikat est celui qui pratique le *bouki*.

Mais d'une façon générale, aux emprunts africains sont combinés des suffixes français selon les règles conformes à la grammaire du français. Les suffixes les plus courants sont les suivants :

- isme : « banabanisme » (activité des bana-banas) (bana-bana : marchand ambulant)
- iste : « coriste » (joueur de cora) (cora : instrument à cordes)
- erie : « dibiterie » (lieu où l'on vend du dibi) (dibi : viande grillée)
- iser : « toubabiser » (se conduire comme un toubab) (toubab : blanc)
- ier : « dibitier » (celui qui tient une dibiterie)
- esse : « toubabesse » (femme blanche).

Le français du Sénégal a également recours à la composition dans le processus d'intégration des emprunts à son système morphosyntaxique. Les exemples sont très nombreux;« yaba-composé », danse traditionnelle apparentée au yaba :

> Après le yaba-composé des femmes du conseil local, le second spectacle sera donné par le talentueux cercle de la jeunesse de Loga. (*Le Soleil*)[1]

On peut encore noter, parmi de très nombreux autres composés : secco-groupage, poulet yassa, grand-boulou, borom faux-col.

8. Le critère sémantique

Aucun exemple de transfert sémantique n'a pu être relevé parmi les emprunts du français aux langues africaines, qui assument principalement une fonction référentielle dans leur langue d'accueil.

Généralement, l'emprunt conserve la totalité de ses acceptions lorsqu'il passe au français.

Exemples :

« secco » :

1 - Panneau fait de tiges végétales (de mil en général) : « Il a mis des seccos autour de la terrasse pour se protéger du vent. »

2 - Enclos fait de seccos : par extension, tout enclos, même en tôle, servant à entreposer le mil ou l'arachide : « Il a été acheminé dans les différents seccos du département. »

3 - Tas d'arachides accumulé dans un secco pendant la commercialisation : « Je brûle le secco, la pyramide d'arachides dominant le pays ». (L.S. Senghor)

« tama » :

1 - Petit tam-tam d'aisselle, à deux peaux tendues par des cordes : « Ils se servent d'un petit tam-tam appelé tama qu'ils portent sous le bras gauche. »

2 - Danse de femmes au son du tama; par extension, séance de danses et de chants exécutés par les femmes au son du tama : « Dans le village on organise le tama, car on n'y bat que le petit tambour porté par le griot sous son aisselle ».(A. Samb)

1. Cité dans le *Lexique du français du Sénégal*, page 112.

« mbakhal » :
1 - Riz au poisson cuit sans huile : « Le mbakhal est plus sain pour l'organisme que le tiébou diène. »
2 - Repas organisé pour des invités en fin d'après-midi et au cours duquel on sert un mbakhal : « Ndeye fit la connaissance d'un individu nommé Maguette Diop qui l'invite à un mbakhal. »

Il arrive également que l'emprunt perde son sens propre pour ne conserver, en français, que son sens figuré, métonymique ou métaphorique.

Exemples :
« bakha » : (qui désigne en wolof la couleur bleu ciel) billet de cinq mille francs CFA, appelé ainsi à cause de sa couleur bleue.
« bouki » : (qui désigne l'hyène en wolof) forme d'usure qui consiste, pour un commerçant, à racheter immédiatement à un client qui a signé des traites et qui veut se procurer de l'argent liquide, une marchandise quelconque à un prix inférieur à son prix réel.

Les emprunts du français du Sénégal aux langues africaines échappent donc aux divers processus de transformation sémantique qui, ordinairement, témoignent de leur insertion définitive dans le système lexical de la langue d'accueil.

Cette quasi-absence de mutation sémantique, réduite à quelques restrictions de sens, s'explique sans doute par le statut des langues en présence. Le français conserve sa qualité de langue de prestige face aux langues africaines qui ne sont utilisées qu'à des fins référentielles, cognitives ou dénotatives.

Mais rien ne permet d'affirmer que cette situation est définitive et l'on peut penser que le français du Sénégal procédera lui-même à un aménagement de son système lexical, au besoin en modifiant les champs sémantiques de ses emprunts comme il le fait déjà, on va le voir, pour ses néologismes français.

Les néologismes

La néologie se définit par la possibilité de création de nouvelles unités lexicales en vertu des règles de production incluses dans le système de la langue qui s'enrichit par ce procédé. Avec l'emprunt aux langues africaines, la néologie est le phénomène qui contribue le plus à donner au français du Sénégal sa couleur originale, son caractère africain. Cette néologie est largement pratiquée par les Africains qui utilisent le français au Sénégal. Certains termes, comme « dégagement » par exemple, sont plus spécifiques des milieux européens, mais ils sont très rares[1].

1. Les néologismes d'origine phonétique

Ils sont dus à des interférences phoniques, à des confusions phonologiques provoquées par la différence des sytèmes linguistiques en présence. On peut citer, en, particulier, le cas de « piluler »[2], synonyme de « pulluler », produit d'une sur-différenciation phonologique entre le /i/ et le /y/[3].

1. Terme familier pour désigner une soirée dansante organisée entre amis. Les milieux sénégalais utilisent plus fréquemment les termes « ambiance, invitation, organisation » employés dans le même sens que « dégagement ».
2. Parfois écrit « pilluler ».
3. Un autre exemple de sur-différenciation est fourni par « mangasin » produit pour « magasin ».

Exemples :
« Bien des exemples de ce genre pilulent dans nos mémoires. » (Revue *Carrefour Jeunesse*)
Le passage de « vulcanisateur » à « vulganisateur » est un autre type de néologisme phonétique d'origine analogique à partir de mot comme « second » semble-t-il.

La sous-différenciation des voyelles orales et nasales du français est également la source de nombreux néologismes du type « en ce moment » pour « à ce moment », dont la fréquence est très élevée.

Exemple :
« En ce moment Gladiateur arriva à toute allure et donna un violent coup de pied au goal (*Le Soleil*) ».

Un autre cas de sous-différenciation phonologique (celle de l'opposition ə/e) est à la source de néologismes comme « dans les temps » (dans le sens de « autrefois ») dit et écrit pour « dans le temps ».

Exemple :
« Vous avez été dans les temps nommé interprète. »

2. Les néologismes morphologiques

Les procédés courants de la néologie morphologique se retrouvent dans l'étude du français du Sénégal. Certains de ces procédés acquièrent une vivacité particulière peut-être due, comme l'affirme L.S. Senghor, au tempérament sénégalais :

Comme le Sénégalais, en bon Négro-Africain, est un fluctuant, il a une tendance naturelle au renforcement ou à l'extension du sens originel : au superlatif[1].

■ La dérivation

Dans tous les cas de dérivation rencontrés, ce procédé de création morphologique s'insère dans l'organisation d'ensemble du système français conformément aux règles de celui-ci. Les dérivés spécifiques du français du Sénégal se créent selon le procédé général bien connu en français qui consiste, à l'aide de la même différence phonique, à produire la même différence sémantique. Peu importe, à partir de là, que le radical auquel se combine l'affixe de dérivation soit d'origine française ou africaine comme le montrent les exemples suivants.

Exemples :

- suffixe -erie :
  - radical africain
    « dibi » donne « dibiterie »
    (viande grillée, endroit où l'on en vend)
  - radical français
    « essence » donne « essencerie »
  - radical anglais
    « boy » donne « boyerie »
    (domestique masculin, pièce qui lui est réservée)
- suffixe -iser :
  - radical africain
    « toubab » donne « toubabiser »

1. L.S. Senghor, préface au *Lexique du français du Sénégal.*

(Européen, faire prendre les habitudes des Européens)
• radical français
« formica » donne « formicaliser »
(recouvrir de formica

- suffixe -iste : • radical africain
« cora » donne « coriste »[1]
(le joueur de cora)
• radical français
« griot » donne « griotisme »

Remarque

Certains dérivés, de formation parfaitement licite, entrent en homonymie avec d'autres dérivés du français central[2], parce que le radical lui-même est un africanisme.

Exemples :

« tablier » est formé sur « table » qui désigne au Sénégal un étal de vendeur des rues.

« caravanier » est formé sur « caravane », qui désigne un voyage organisé en groupe.

Il existe également des dérivés formés sur des radicaux qui ne sont pas à classer parmi les sénégalismes mais qui prennent, en français du Sénégal, un sens très particulier. C'est le cas, par exemple, du terme « étalagiste », formé sur « étalage », mais qui désigne, à Dakar, un marchand qui expose sa marchandise sur la voie publique et non, comme en français contemporain, une personne dont le métier est de composer, de disposer les étalages aux devantures des magasins.

■ Les dénominatifs

Ce procédé de dérivation est très courant en français du Sénégal où l'on dénombre une très grande quantité de verbes formés sur le modèle bridge-bridger en français central. On peut noter les exemples suivants :

« gréver » formé sur « faire grève »
« beloter » formé sur « jouer à la belote »
« enceinter » formé sur « mettre enceinte »
« amender » formé sur « infliger une amende »
« damer » formé sur « jouer aux dames »
« cadoter » formé sur « faire cadeau »
« droiter » formé sur « tourner à droite »
« indexer » formé sur « mettre à l'index ».

Remarque

Dans de nombreuses études consacrées au français d'Afrique, et notamment dans l'*Inventaire des particularités lexicales du français du Sénégal*, on relève le terme « délocutif » employé de préférence à « dénominatif » pour désigner ce genre de procédé de création. Délocutif et délocutivité appartiennent à la terminologie benvénistienne qui a été explicitée par X. Mignot dans un article[3] du *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*. En

1. Il existe une variante « coraïste ».
2. On entend ici par « français central » ce fonds commun dont peuvent disposer tous les francophones et dont l'utilisation ne permet pas de localiser celui qui l'emploie alors que les particularismes, régionaux ou nationaux, appartiennent clairement à tel ou tel ensemble de locuteurs.
3. Cf. X. Mignot, « Salütäre en latin, saluer en français sont-ils bien des verbes délocutifs ? » (*Bulletin de la Société de*

réalité, Benveniste nomme « délocutifs » les dérivés de locution. Mais, dans son esprit, il ne s'agit pas d'une dérivation morphologique mais d'une dérivation sémantique puisque, selon lui, est délocutif un verbe dont la valeur sémantique est dérivée du sens de la locution, c'est-à-dire de la valeur sémantique de son énonciation[1].

C'est bien dans ce sens qu'il faut interpréter la pensée de Benveniste lorsqu'il affirme que le délocutif semble obéir à la pression de nécessités lexicales et être toujours lié à « la fréquence et à l'importance des formules prégnantes dans certains types de culture », tout en soulignant que « le trait essentiel et signalétique d'un délocutif est qu'il est avec sa base nominale dans la relation « dire.. », et non dans la relation « faire » qui est propre au dénominatif[2].

Or, il apparaît qu'aucun des « délocutifs » relevés dans l'*Inventaire des particularités lexicales du français du Sénégal* n'est dans ce type de relation avec sa base nominale. C'est dire que dans cet ouvrage, le sens du terme « délocutif » est alors simplement ramené à « issu d'une locution », ce qui revient à fausser la pensée de Benveniste et, en définitive, à faire du délocutif un simple dénominatif et inversement.

■ La composition

Les néologismes appartenant à la catégorie des composés, c'est-à-dire formés de deux lexèmes pouvant fonctionner de façon autonome, sont extrêmement nombreux.

Les différents types de synthèmes formés par les monèmes constitutifs des composés, en français du Sénégal, sont les suivants :

• *Composés graphiquement soudés*

Ils sont peu nombreux. Le plus fréquent est le couple Sénégambie - Sénégambien[3]. Existe également le terme « syndicat », issu de l'abréviation « cinq déca » pour « 5 décalitres », qui désigne un récipient métallique muni de deux anses et d'un couvercle, contenant environ cinq décalitres.

Exemple :

« Les autres s'occupaient de la préparation des syndicats de gingembre. » (N. Diallo, *De Tilène au Plateau*)

Deux autres composés hybrides sont également fréquents, à l'oral comme à l'écrit :

- « sirouman » : chauffeur de taxi clandestin » (du wolof et de l'anglais)
- « taximan » : chauffeur de taxi (du français et de l'anglais).

Parmi les emprunts du français au wolof (par l'intermédiaire de l'arabe), on note l'interjection « salamalekoum », toujours écrite en un seul mot.

• *Composés reliés par un trait d'union*

Ils sont très nombreux.

Linguistique de Paris, Tome LXXV I, 1981, fascicule 1, pages 327-344-.

1. Cf. J.C. Anscombre, « Délocutivité benvénistienne, délocutivité généralisée et performativité » (« *Langue française* », n° 42, 1979, p. 71).
2. Cf. E. Benveniste, *Problèmes de linguistique générale* Paris, Gallimard, 1967.
3. La Sénégambie est l'ancien nom du territoire regroupant le Sénégal et la Gambie. C'est, également par ce terme que l'on désigne l'unité géogaphique constitué par le Sénégal et la Gambie.

Exemples :

« bazin-riche » :	tissu damassé de fil de coton utilisé pour la confection des vêtements de cérémonie
« borom-cantine » :	(du wolof borom : propriétaire) marchand qui tient une boutique
« gare-voiture » :	gare routière, parc de stationnement de taxis
« banco-coquillage » :	mélange d'argile, de sable et de coquillages
« fil-bouton » :	sorte de caftan brodé, orné à l'encolure de petits boutons de passementerie

• *Composés non reliés par un trait d'union*

Bien que l'usage du trait d'union soit assez flottant dans l'orthographe du français du Sénégal, tous les exemples suivants n'ont jamais été reliés par un trait d'union. Ils correspondent néanmoins à la définition traditionnelle du composé puisqu'ils ne représentent qu'une seule unité significative.

Exemples :

« car rapide » :	fourgon aménagé pour le transport en commun de personnes et s'arrêtant soit à des endroits fixes, soit à la demande
« riz brisé » :	sorte de riz très apprécié au Sénégal
« gros mot » :	mot savant ou recherché
« trois normaux » :	ensemble des trois verres qui constituent le thé maure
« sirop bissap » :	sirop de bissap, plante dont les fruits et les feuilles sont utilisés en cuisine et en médecine traditionnelle
« conseiller coutumier » :	notable nommé auprès d'un sous-préfet pour le conseiller en matière de droit coutumier

• *Les synapsies*

Si l'on adopte la terminologie d'E. Benveniste, la synapsie est une unité de signification composée de plusieurs lexèmes liés syntaxiquement par des morphèmes de jonction particuliers tels que « à » ou « de » et se présentant dans l'ordre déterminé - déterminant, ce dernier élément ne recevant pas l'article.

On peut citer les exemples suivants, très fréquents en français du Sénégal :

« arène de lutte » :	enceinte où se déroulent les combats de lutte sénégalaise
« case à impluvium » :	en Casamance, grande habitation en forme de couronne dont le toit de paille en entonnoir permet de recueillir l'eau de pluie
« case de santé » :	dispensaire installé en milieu rural
« eau de coco » :	albumen liquide abondant dans les noix de coco
« gérant de secco » :	responsable chargé de s'occuper de l'enclos où sont entreposées les arachides pendant la commercialisation

Si, comme en français central, le signifié des unités synaptiques relevées dans le français du Sénégal a un caractère unique, en revanche, contrairement à ce qui se passe d'habitude en français, les deux membres des unités citées ne gardent pas leur possibilité d'expansion, seul, généralement, le premier élément de l'unité la garde.

Exemple :
On dira « un vieux chef de carré », mais pas un « chef de grand carré »; une « belle case de passage », mais non une « case de passages nombreux ».

■ L'abrégement[1]

Ce procédé de création lexicale est très employé dans le français du Sénégal qui offre de nombreux cas de troncations consistant à supprimer les syllabes finales des polysyllabiques et, d'une façon plus générale, à couper les mots après la deuxième syllabe.

Exemples :
« cyno » : issu de « cynocéphale »
« hypo » : issu de « hippopotame »
« palu » : issu de « paludisme »
« métro » : (franc-métro) issu de « métropolitain »
« phaco » : issu de « phacochère »

Remarques

1. Ces termes abrégés font partie de la langue courante mais non nécessairement familière.
2. Un seul abrégement apppartient à la langue populaire : il s'agit de « clando », issu de « clandestin » où l'addition de la voyelle -o est populaire (cf. en France, « apéro », pour apéritif et « prolo » pour prolétaire).

En réalité, la plupart des abrégements concernent des composés comme le montrent les exemples suivants :

• Abrégement de composés faisant partie du français du Sénégal

« papaye solo » devient « solo »[2]
« en état de grossesse » devient « en état » ou « en grossesse »
« car rapide » devient « rapide ».

• Abrégement de composés ne faisant pas partie du français du Sénégal
Ces abrégements de composés du français central sont propres au français du Sénégal et, par conséquent, donnent naissance à de nouveaux africanismes.

« panneau indicateur » devient « indicateur »[3]
« serpent cracheur » devient « cracheur »
« terrain d'aviation » devient « aviation »
« pièce d'identité » devient « pièce »
« lame de rasoir » devient « lame ».

La langue familière offre encore quelques exemples d'africanismes nés d'abrégements de locutions. Les exemples suivants n'ont été relevés qu'à l'oral :

« à plus » issu de « à plus tard »
« à toute » issu de « à tout à l'heure »
« graisser » issu de « graisser la patte ».

1. Terme employé de préférence à « abréviation » réservé pour désigner la réduction graphique d'un mot ou d'un groupe de mots afin d'en rendre l'écriture plus facile.
2. Le terme conserve le genre du composé : on dit « une solo ».
3. Sans changement de sens.

Remarque

Un exemple d'abréviation a pu être relevé. Il s'agit de la lettre C. représentant soit Civilisation, soit Circulation, soit Cercle. La définition de cette abréviation est fournie par un journaliste du *Soleil* dans un article paru le 17 septembre 1975 :

> Ce qui s'appelait un salon, un cercle ou encore un cénacle dans le vieux monde, s'appellera ici le « C », à la différence que ce « C » rassemble surtout des bons vivants plus préoccupés de bonne chère et de plaisirs que de bonne conversation. Le « C », lettre expression aux relents épicuriens, désigne une catégorie de gens qui veulent brûler la vie par les deux bouts.

■ Procédés divers

Le français du Sénégal présente encore quelques cas de procédés divers auxquels il a parfois recours pour créer des néologismes. On peut citer l'interversion présente dans « point-rond » employé à la place de « rond-point »; existent également des cas de croisement comme dans « gardinier » issu d'une rencontre entre « gardien » et « jardinier », et dans « portugalais », mélange de « portugais » et « sénégalais ».

Ces procédés existent également en français central, l'interversion surtout dans la langue populaire (c'est « aéropage » pour aréopage et « aréoport » pour aéroport), le croisement dans nombre de néologismes tout à fait contemporains (c'est « alcootest », combinaison d'alcool et de test, ou encore « musicassette », combinaison de musi(que) et de cassette).

Il existe enfin un procédé original, semble-t-il, qui consiste à faire disparaître le préfixe d'un dérivé comme dans les deux exemples suivants :
- « alphabète » issu de « analphabète » (l'alphabète est celui qui sait lire et écrire)
- « se brailler » issu de « se débrailler » (se brailler : remettre sa chemise dans son pantalon).

3. Les néologismes syntaxiques

Ils représentent un faible pourcentage des africanismes relevés aussi bien dans les *Particularités lexicales du français du Sénégal* [1] que dans le *Lexique du français du Sénégal* et se répartissent en changements de catégorie grammaticale et changements de construction.

■ Changements de catégorie grammaticale

Il s'agit, presque exclusivement, de phénomènes de substantivation comme le montrent les exemples suivants :

> « fracturé » : individu atteint d'une fracture; « Le brancardage du fracturé de la colonne vertébrale s'est effectué sans problème (*Le Soleil*, 30 mai 1973) ».
>
> « émaillé » : plat, cuvette en tôle émaillée; « Emaillés du Sénégal » (enseigne relevée à Tambacounda).
>
> « transféré » : celui qui a été obligé de déménager avec sa famille à la suite du transfert de l'entreprise ou de l'administration qui l'emploie; « Les transférés de Saint-Louis ne sont pas toujours bien habitués à Dakar. »
>
> « kaki » : tissu épais, le plus souvent[2] de couleur kaki, utilisé pour la confection d'uniformes.

1. Cf. J. Blondé, P. Dumont, D. Gontier (Publication CLAD, 1979, 270 pages).
2. Mais pas toujours.

« départemental » : responsable départemental d'un service public (Éducation nationale, Eaux et Forêts, etc.); « Je l'ai envoyé au départemental et je ne l'ai jamais revu. »

Le terme « kiki » offre un exemple original de changement de catégorie grammaticale. Il s'agit d'un nom propre, de marque, qui a fini par désigner un parfum huileux à odeur très prononcée, devenant ainsi une espèce de générique : « Elle s'était bien parfumée avec son fameux kiki. Rejetant le « kiki » huileux de Maure, Ami me parfuma d'une eau de toilette légère. » (Nafissatou Diallo, *De Tilène au Plateau*, Dakar-Abidjan, N.E.A., 1975, page 87)

De « kiki » on peut rapprocher l'exemple de « nivaquine », initialement nom d'une marque de médicament qui a fini par désigner tout produit pharmaceutique antipaludéen quel que soit son nom de spécialité[1].

■ Changements de construction

Une vingtaine de verbes sont concernés par ce type de changement qui s'accompagne, généralement, d'un glissement de sens presque toujours dans le sens d'une restriction ou d'une spécialisation. On peut citer les cas suivants :

« préparer », employé absolument, signifie « faire la cuisine » : « Ma fille est encore jeune, mais elle prépare bien » (*Le Soleil*, 15 octobre 1977).

« croquer », employé absolument, signifie « croquer de la cola »[2] : « Je ne fume pas, mais je croque. »

« baptiser », employé absolument, signifie « faire baptiser un nouveau-né » : « D.L. a reconnu les faits et a demandé pardon car il devait baptiser le lendemain. » (*Le Soleil*, 5 mai 1978).

« prolonger », employé absolument, signifie « continuer » : « Vous prolongez un peu, et c'est à droite. » (*Le Soleil*, 30 novembre 1973)

D'autres verbes subissent des changements inverses par rapport au français central. C'est le cas, par exemple, de « divorcer » devenu transitif en français du Sénégal : « Un autre dira qu'un de ses amis a divorcé sa femme qu'il n'arrivait plus à reconnaître. » (*Le Soleil*, 31 mai 1978)

Le verbe « interdire » présente un cas plus particulier de changement de construction puisqu'il accepte, en français du Sénégal, un complément de personne : « Je les ai interdits de sortir. »

Se construisent encore directement : « rire » (quelqu'un) pour « se moquer de », « assister » (un match) pour « assister à un match », « jouer » (une équipe) pour « rencontrer une équipe » comme dans l'exemple suivant emprunté à un chroniqueur sportif du *Soleil* : « L'équipe de Mamadou Sow doit jouer la Police. » (*Le Soleil*, 3 mars 1975)

4. Les néologismes sémantiques

Ils représentent une part très importante des néologismes propres au français du Sénégal et sont définis par rapport à un dictionnaire de référence, en l'occurence le *Petit Robert* parce qu'il reflète bien l'usage contemporain.

1. Le même phénomène existe en français central où, avant 1939, « kodak » désignait tout appareil photographique comme, actuellement, « frigidaire » est utilisé pour dénommer tout réfrigérateur.
2. Cola : graine du kolatier utilisée comme léger excitant.

■ L'extension de sens

C'est, de loin, le procédé le plus fréquemment relevé. Il s'agit de termes dont le champ sémantique s'est élargi.

Exemples :

« bagages » : tout ce que l'on peut emporter avec soi, plus spécialement matériel de l'écolier
« breveté » : titulaire du B.E.P.C.
« certifié » : titulaire du certificat d'Études Primaires
« chambre » : pièce d'une habitation
« fonctionnel » : qui est en mesure de fonctionner
« médicament » : remède traditionnel préparé par un guérisseur
« note » : lettre, missive

Sans être des calques sémantiques certains termes français voient leur champ sémantique s'étendre au contact du wolof ou des autres langues africaines. C'est le cas de « oncle », par exemple, qui, tout en désignant en priorité le frère du père ou de la mère, désigne également, par extension, un parent ou un ami de la même génération qu'eux. Il va même, chez O. Sembène, jusqu'à désigner le fiancé, l'époux : « Qu'est-ce qu'on joue, Oncle? (entendez chéri) lui demanda celle qui venait derrière lui. » (O. Sembène, *Voltaïque*, Paris, Présence Africaine, 1962, p. 10)

Le même phénomène est à noter pour « frère » qui désigne, dans une famille, tout individu mâle qui est de la même génération que tel autre et, par extension, tout homme, de même génération, avec lequel on se sent des liens communs (ethnie, pays, race).

■ Le changement de référent

Il s'agit là d'un véritable transfert sémantique dont l'origine peut être double.

Le phénomène d'aller-retour

De nombreux termes à classer parmi les africanismes pour un changement de référent sont, en réalité, des emprunts au wolof comme dans les exemples suivants :

« assiette » : prend, en français du Sénégal, le sens de « plat »; ce sens est déjà celui du wolof « aset » issu, après transfert sémantique, du français « assiette ».

Le même processus s'est développé pour :

« baignoire » : bassine
« balai » : touffe de fibres végétales utilisée en guise de balayette
« batterie » : pile
« béton » : pierrailles destinées à la confection des mortiers et des bétons
« bol » : cuvette
« douche » : W.C.
« fourneau » : sorte de braséro à charbon de bois, en tôle, utilisé pour la cuisine et le chauffage

Les glissements de sens

On peut citer, par exemple :

« brin » : allumette

« calèche » : voiture de place découverte, à deux roues, avec une seule banquette et tirée par un cheval

« caravane » : voyage organisé en groupe

« charlatan » : devin et guérisseur

« écritoire » : tout instrument avec lequel on peut écrire

« éponge » : tout objet faisant office d'éponge de toilette, poignée de fibres végétales, fruit séché, spongieux, de certaines plantes

« grenier » : petite construction en matériau traditionnel (banco, bambou), isolée du sol, dans laquelle on conserve le grain

« homme de loi » : membre des forces de l'ordre, arbitre

« intimité » : réception entre amis

« literie » : fabrique de lits, magasin où l'on vend des lits

« parasol » : parapluie utilisé comme ombrelle

« thé » : tisane

« véranda » : galerie couverte mais non vitrée, autour ou le long d'un côté d'un bâtiment.

■ La restriction de sens

C'est une autre source de création lexicale très répandue dans le français du Sénégal. L'origine de la restriction de sens est, la plupart du temps, très difficile à saisir. Elle corrrespond à une spécialisation du sens.

Exemples :

« charbon » : charbon de bois

« dépense » : somme destinée à l'achat des provisions pour une journée; « Des maris accusent leurs épouses de détourner une partie de la dépense quotidienne. » (*Le Soleil*, 8 décembre 1975)

« engin » : s'est spécialisé dans deux sens

1. Véhicule à deux roues : « Les contrevenants ne rentreront en possession de leur engin qu'en s'acquittant de la contravention. » (*Le Soleil*, 23 septembre 1977)

2. Appareil d'enregistrement ou de diffusion du son

« payer » : acheter; « Elle était allée à la boulangerie payer du pain pour le petit déjeuner. »

« tablette » : planchette utilisée par un marabout et par ses élèves pour inscrire des prières; « Il restait accroupi à brailler ou à murmurer versets et sourates en balançant son corps et sa tablette. » (Birago Diop, *Contes et Lavanes*, Paris, Présence Africaine, 1963, page 69)

« Européen » : Français.

■ Les calques sémantiques

Alors qu'il n'a pas été relevé de calques sémantiques dans le sens wolof-français, le français du Sénégal se caractérise par un certain nombre de mots ou de locutions directement traduits du wolof, tandis que d'autres unités préexistantes en français central prennent un sens particulier hérité d'une langue africaine.

Les traductions

On note dans cette catégorie des syntagmes comme « frère de case »[1] qui désigne un compagnon de circoncision, « frère même père » et « frère même mère », ainsi que « frère même père même mère ». Toujours dans le domaine de la parenté, et ce n'est certes pas un hasard qu'on y trouve tant d'exemples de traductions littérales, il faut signaler, pour

1. Le français du Sénégal a également emprunté le composé wolof *mbok-mbar* (parfois devenu « bok-mbar ») qui a exactement le même sens.

leur fréquence, des composés comme « grand frère », qui désigne, dans une famille, tout individu mâle de même génération qui est plus âgé que tel autre; à « grand frère » correspond « grande sœur » et, d'une façon générale, « grand » qui désigne l'aîné : « Ces 20 000 Francs, il ne les avait plus sur lui : « je les ai remis à deux de mes grands, Mor Lô et Boubacar Gueye, qui son partis avec. » (*Le Soleil*, 20 avril 1977).

En dehors du champ lexical de la famille, on peut citer l'expression « donner vainqueur à » (c'est-à-dire pronostiquer la victoire d'une équipe ou d'un sportif) qui fait partie du vocabulaire sportif et qui est une traduction littérale du wolof : « Je donne vainqueur à mon équipe. » (*Le Soleil*, 24 juillet 1975)

Les sens particuliers

Sont à classer parmi les africanismes les unités lexicales françaises qui prennent un sens nouveau traduit du wolof.

Exemple :

« coudre » prend le sens de « confectionner » : « Je me suis fait coudre un nouveau caftan ».

« descendre » prend le sens de « sortir du travail »[1] : « La plupart de nos filles sont des élèves et descendent tard. » (*Le Soleil*, 16 avril 1974).

On peut encore citer l'emploi particulier de « nuit » qui prend en français du Sénégal le sens de « soir » dans des expressions comme « hier nuit » ou « mardi nuit » comme l'atteste cet extrait du *Soleil* : « L'athlétisme débutera lundi après-midi (14 h 30) au stade Iba Mar Diop pour les séries et mardi nuit à partir de 20 h 30... » (*Le Soleil*, 25-26-27 mars 1978)

■ Les extensions d'emploi

Il existe plusieurs sortes de néologismes d'emploi. Certains consistent à réactiver des mots dont l'emploi est vieilli en France, d'autres à passer d'un champ lexical à un autre.

Les réactivations de mots

L'exemple est venu d'en haut puisque c'est aux environs de 1970 que le Président L.S. Senghor a remis à l'honneur le vieux mot de « gouvernance » qui désigne maintenant, au Sénégal, les bâtiments où sont installés les services administratifs de la « région », comme l'ensemble des services qui y travaillent.

Parmi ces vieux mots réactivés au Sénégal, on peut encore citer : « dame » utilisé dans le sens de « Madame » : « Dame Aby décida de prendre un bain de soleil devant sa maison » (*Le Soleil*, 26 janvier 1978).

Parallèlement à « dame » le terme « sieur » est remis à l'honneur avec le sens de « Monsieur », surtout dans la langue journalistique.

Les changements de champs lexicaux

De nombreux termes relatifs au domaine militaire[2] connaissent une extension d'emploi caractéristique du français du Sénégal.

---

1. Ce sens particulier du verbe « descendre » serait donc dû au verbe wolof *wacc* qui a toutes les acceptions de « descendre », y compris celle du français du Sénégal. Mais il se trouve que le verbe « descendre » est un africanisme répandu dans de nombreux pays d'Afirque de l'Ouest, en Côte d'Ivoire particulièrement où, bien sûr, le terme *wacc*, purement wolof, n'est pas utilisé. Certains en concluent que « descendre » est un africanisme voyageur.

2. Le fort pourcentage des termes militaires aussi bien dans les emprunts du wolof au français que dans les africanismes est dû aux conditions dans lesquelles s'est installée la langue français au Sénégal.

Exemples :

« chef » : monsieur (terme d'adresse très répandu)

« major » : dans un hôpital civil ou militaire, employé qui assure les tâches administratives dans un service spécialisé

« opérationnel » : qualifie une personne apte à exercer une activité professionnelle; « Madame Ndeye Aïda, tout comme ses promotionnaires, se sent maintenant opérationnelle. » (*Amina*, n° 66, mai 1978, page 19)

« servir » : occuper un emploi, un poste; « Le Pr. G.B. sert à Dakar depuis 1961. » (*Le Soleil*, 7 février 1978)

« vaguemestre » : celui qui, dans une administration ou une entreprise, s'occupe du courrier

À cette liste peuvent encore être ajoutés des termes comme « carême » qui désigne le jeûne du Ramadan comme celui qu'observent les chrétiens pendant les quarante jours qui précèdent Pâques. Enfin, dans un domaine qui n'est ni militaire, ni religieux, on peut signaler l'extension d'emploi d'une expression comme « faire ses besoins » qui signifie « vaquer à ses occupations ».

■ Les changements de connotation

Certaines formes du français central subissent des déviations dues à la présence de valeurs supplémentaires spécifiques du français du Sénégal : c'est à celles-ci qu'est donnée ici l'appellation de « connotation ».

Ce type de déviation donne donc naissance à des unités lexicales nouvelles déjà conventionnelles sinon normalisées puisqu'elles ont été explicitées dans le *Lexique du français du Sénégal.*

Il s'agit, la plupart du temps, de termes qui perdent leur valeur péjorative ou qui en acquièrent une comme dans les exemples suivants :

« affairiste » : spéculateur, usurier

« bonniche » : bonne

« baraque » : maison de planches qui peut être de bonne apparence

« richard » : riche

« charlatan » : devin et guérisseur

« bureaucrate » : employé de bureau

« marâtre » : femme du père, par rapport aux enfants qu'il a eus d'un premier mariage

Les changements de connotation posent le problème des registres de langue en français du Sénégal. En effet, on sait, depuis Bloomfield, que les connotations les plus importantes doivent beaucoup « à la position sociale du locuteur qui utilise une forme »[1].

Or, il se trouve que de nombreuses déviations de ce type équivalent à un changement de registre de langue : au Sénégal, « démerder » n'est pas vulgaire, c'est l'exact équivalent de « se débrouiller »; « bonniche » et « en pagaille » ne sont pas plus vulgaires, mais par contre, un terme technique comme « matrice » change de registre et désigne dans la langue orale vulgaire le sexe féminin.

Ce dernier exemple mis à part, parce qu'il est à la limite de l'argot, les changements de registre correspondent généralement, en français du Sénégal, à une revalorisation de certaines unités lexicales : ces déviations ne sont pas le fait d'une classe plus ou moins privilégiée de locuteurs. La notion de registre de langue liée à des considérations d'ordre

1. Cf. L. Bloomfield, *Le langage*, (Payot, 1970), page 144.

sociolinguistique semble, ici, tout à fait inadéquate. Plus que par une confusion des registres, le français du Sénégal se caractérise par une absence de ceux-ci. Cette conception a le mérite de rendre compte des changements et chevauchements de registre permanents qui sont spécifiques de la langue écrite ou orale, lorsque celle-ci se veut soignée.

■ Métaphore et métonymie

Ces deux figures de signification sont à l'origine de la création de nombreuses unités lexicales.

La métaphore qui transpose par l'image et rend le mot plus vivant est une manifestation du tempérament sénégalais. Certaines métaphores sont déjà usées et ne sont plus senties comme telles :

« hivernage » : saison des pluies (mais chaude)
« guerrier » : mauvais garçon, voyou
« léger » : train omnibus quotidien reliant Kaolack à Tambacounda
« maquis » : ensemble des lieux mal famés d'une ville

D'autres, plus récentes, conservent encore tout leur pouvoir évocatif :

« couple domino » : couple dont l'un des membres est noir et l'autre blanc
« boule de neige » : chou-fleur
« citadelle » : prison
« tête de nègre » : chaussures noires à bouts ronds

La métonymie, trope par correspondance[1], est également la source de nombreuses déviations caractéristiques du français du Sénégal.

Exemples :
« latérite » : piste en latérite
« goudron » : route ou rue goudronnée par opposition à la piste
« valise » : cadeaux en nature ou en espèces qu'un mari offre à sa femme après consommation du mariage
« fête » : cadeau (généralement en espèces) fait à l'occasion d'une fête

Il existe également des cas de synecdoque, comme le nom masculin pluriel « bancs » fréquemment utilisé pour désigner l'école dans des expressions comme « fréquenter les bancs », calqué sur « fréquenter l'école »; c'est encore dans cette catégorie de déviation que l'on peut classer « théâtre » utilisé dans le sens de pièce de théâtre ou représentation théâtrale : « Dans l'après-midi, le grand érudit de l'Islam aura une rencontre avec le CRIV avant d'assister à un théâtre arabe à la M.J.C. de Dakar, le soir. » (*Le Soleil*, 1er mars 1975)

Le français du Sénégal est donc bien devenu une réalité linguistique concrète, c'est-à-dire que l'on peut décrire et analyser.

Ce français particularisé est né parce qu'au Sénégal, comme dans les autres États d'Afrique francophone, la langue française occupe une place privilégiée bien qu'elle soit

1. Cette définition empruntée à Fontanier signifie que dans la métonymie les deux objets rapprochés font chacun un tout résolument à part et que leur rapport est de dépendance externe (cause-effet, contenant-contenu) ; la synecdoque, au contraire, est un trope par connexion puisque les deux objets forment un ensemble tel que l'existence ou l'idée de l'un se trouve comprise dans l'existence ou l'idée de l'autre (tout-partie, genre-espèce).

une langue étrangère. C'est la langue de l'administration, de l'école, de la politique, de la justice, en un mot de la promotion sociale.

Enseigné en classe, le français n'est parlé ni dans la cour de récréation ni, *a fortiori*, en famille. Beaucoup de Sénégalais vont donc continuer à le pratiquer comme une langue étrangère, émaillant leur discours de termes techniques empruntés à leur métier. C'est cette confusion des registres, alliée à une absence de niveaux due à la même raison, c'est-à-dire au manque de pratique réelle, spontanée de la langue, que W. Bal dénomme la néologie connotative ou d'expressivité[1]. À celle-ci il oppose la néologie dénotative née de l'adaptation de la langue à un milieu naturel et culturel qui n'est pas le sien. Ce second type de néologie couvre tous les phénomènes d'emprunts et aussi d'interférence qui ont été relevés dans le français du Sénégal.

1.1.3.2. LE FRANÇAIS EN AFRIQUE CENTRALE

Cet exposé, dû pour l'essentiel à W. Bal, fut publié pour la première fois[2] dans le *Bulletin d'Information n°7* (janvier 1974) du Centre de Linguistique Théorique et Appliquée de Lubumbashi (CELTA). Il s'agit d'une étude fondée principalement sur des observations faites au Burundi, au Rwanda et au Zaïre, soit par le CELTA, sous l'impulsion de Sully Faïk, soit par W. Bal lui-même. C'est par souci de simplification que l'on appellera « Afrique Centrale » l'ensemble des territoires formant ces trois pays.

Facteurs de particularisation

Le développement des particularités du français d'Afrique Centrale est essentiellement imputable à des faits d'ordre sociolinguistique, interférentiel et socioculturel.

Les données sociolinguistiques sont en relation avec le mode d'introduction du français en Afrique noire. Celui-ci a été double et W. Bal propose de faire la distinction entre l'importation et la superposition. Il entend par importation d'une langue en territoire alloglotte la constitution d'îlots linguistiques et par surperposition le fait qu'une langue étrangère soit amenée à assurer, dans une société donnée, l'exercice de certaines fonctions considérées comme supérieures, telles que les fonctions politique, juridique, administrative, didactique, scientifique, technique, etc. C'est principalement au phénomène de superposition, selon lui, que le français doit son expansion en Afrique Centrale. Il s'ensuit que le répertoire[3] du français introduit dans cette aire est moins diversifié qu'il ne l'est dans l'aire d'origine.

C'est essentiellement le français scolaire et le français administratif qui ont été introduits en Afrique centrale. Cela explique notamment que des tournures qui, dans le français métropolitain appartiennent exclusivement au langage administratif, se retrouvent en Afrique centrale dans l'usage courant; c'est le cas de l'expression « et consorts » élargie sémantiquement jusqu'à être synonyme de « et caetera », des expressions elliptiques, condamnées d'ailleurs par les puristes, du type : « l'argent lui versé », « les pièces lui communiquées », ou encore « dont question » .

---

1. Cf. W. Bal « Particularités actuelles du français d'Afrique centrale » in Groupe de recherche sur les africanismes, *Bulletin d'information n° 7*, janvier 1974 UNAZA B.P. 1607 Lubumbshi, pages 15-27, W. Bal attribue également cette absence de niveaux à la pédagogie du français qui présentait celui-ci « comme ne possédant qu'un seul registre », les éléments « familiers ou vulgaires » se mêlant « aux éléments de la langue administrative et scolaire pour constituer la langue commune ».
2. Il fut repris par la suite, sous le titre « Particularités actuelles du français d'Afrique centrale », dans *Le français hors de France*, Dakar-Abidjan, NEA, 1973, pages 340-349.
3. Ensemble des variétés du français socialement admises.

Cette coloration livresque, ce goût très répandu au Zaïre pour une rhétorique de type administratif et même pompeux, du fait des nombreux contacts noués et entretenus avec des francophones appartenant à des groupes sociaux très divers ont permis et favorisé l'introduction dans ce français d'un nombre très important de mots et d'expressions faisant partie des registres populaire et familier, voire vulgaire. La permanence de ce « français tirailleur » a, par ailleurs, été soulignée par G. Manessy dans les études qu'il a consacrées au français d'Afrique.

À ces contacts brutaux, véritables chocs linguistiques auxquels les locuteurs n'étaient pas préparés, il faut ajouter, comme le propose W. Bal, l'influence « fossilisante » de la langue de l'école imposée à des générations d'élèves africains à une époque où la pédagogie du français était incapable de faire le départ entre l'écrit et l'oral, les registres courant et soutenu, neutre, surveillé et spontané.

D'où ces confusions de niveaux de langue, qui, sans être propres aux locuteurs d'Afrique centrale, sont particulièrement fréquentes dans leur usage du français : W. Bal cite par exemple, un « Monsieur le Prof » comme formule d'adresse respectueuse, l'emploi, dans des discours ou textes de style soutenu, voire académique, de mots comme « bagnole », « bouquin », « pondre « (dans le sens d'écrire) ou « déconner », d'expressions comme « se casser la figure » ou même « casser sa pipe ».

L'interférence engendre des particularités qui peuvent se ranger en deux catégories selon qu'elles tendent à la réduction du système et qu'elles participent d'un processus de sous-différenciation ou qu'au contraire elles provoquent la formation de nouvelles unités linguistique, participant alors d'un processus de sur-différenciation.

Les phénomènes d'interférence supposent le bilinguisme à un certain degré. Or il se rencontre rarement que deux systèmes linguistiques mis en présence soient également riches en chacun de leurs sous-systèmes. Le sous-système le moins riche tendra à prévaloir dans l'usage du locuteur bilingue, surtout s'il appartient à sa langue maternelle. Parmi les phénomènes de sous-différenciation, W. Bal cite la réduction de la double réponse positive (« oui » à une question ouverte et « si » à une interrogation négative). Le contact entre le français qui distingue donc deux particules affirmatives et le portugais qui n'en possède qu'une seule, « sim », explique sans doute la généralisation de « si » dans le français du Zaïre. De même, pour ce qui est des interférences lexicales, l'opposition entre « amener (quelqu'un) « et « apporter (quelque chose) « s'efface dans le français du Rwanda au contact du kinyarwanda « kuzana », qui s'applique indifféremment aux personnes et aux choses.

Pour exprimer l'idée de « se déplacer sans quitter le sol » le français oppose, du moins avec sujet humain, les verbes « marcher « et « rouler », suivant que le mouvement s'opère à l'aide des pieds ou au moyen d'un véhicule à roues; au contraire le kinyarwanda ne dispose que du seul mot « kugenda » : le contact entre les deux langues abolit l'opposition marcher-rouler, au profit de « marcher » plus fréquent et moins marqué, d'où des constructions telles que je marche à vélo, je marche en auto.

Sur le plan phonique, W. Bal note de nombreux cas d'interférence. C'est ainsi que les locuteurs du français ayant pour langue maternelle une langue bantoue qui ne possède qu'une double série de voyelles (antérieures/postérieures) auront tendance à reproduire ce schéma simplificateur en français et à faire disparaître de leur pratique la troisième série, celle des voyelles antérieures-arrondies.

Indépendamment de ces faits de réduction attribuables directement à l'influence spécifique d'une langue sur une autre, on constate généralement que le locuteur au contact

de deux langues utilise de préférence des mots à valence élevée, la valence d'un mot consistant dans son aptitude à être substitué à un plus ou moins grand nombre d'autres unités : ainsi « chien « et « faire » ont une valence élevée alors que « lévrier » et « commettre » ont une valence faible. Le bilinguisme tend à réduire un système lexical à ses unités de plus haute valence, ce qui correspond, dans l'économie du langage, à la tendance à réduire le coût de la communication. Les deux phénomènes qui viennent d'être décrits ont comme conséquence et en même temps comme révélateur, l'accroissement de la fréquence de certaines unités lexicales au détriment d'autres.

En effet, en comparant le « français commun » (pour autant qu'on puisse définir celui-ci) et les variétés négro-africaines du français, il faut s'attendre à trouver, pour certaines unités linguistiques, des différences de fréquence, différences qui doivent entrer en ligne de compte dans la caractérisation de ces variétés.

Une autre manifestation de l'interférence est le transfert d'unités d'une langue à une autre langue. Le transfert se réalise par deux types de phénomènes qui ont déjà été relevés lors de notre étude du français du Sénégal, les emprunts et les calques.

L'introduction d'une langue dans un milieu naturel et socioculturel différent du milieu d'origine, ce qui est le cas du français en Afrique, suscite des besoins nouveaux de communication et d'expression, particulièrement en matière lexicale.

La tendance à satisfaire ceux-ci peut avoir les conséquences suivantes :
1) les ressources de la langue sont employées à la création de nouveaux lexèmes;
2) des significations nouvelles sont attribuées à des lexèmes existants, éventuellement par calque;
3) des termes sont empruntés à une langue pratiquée dans le milieu nouveau;
4) des lexèmes existants, rares ou confinés dans une langue spéciale, acquièrent une plus grande fréquence, par exemple *bourbouille, hibiscus, arachide*, etc. dans le français du Zaïre.

Quand on parle de nouveaux besoins de communication, on pense d'abord à des réalités naturelles, comme la faune, la flore, les objets, les activités matérielles mais on doit tenir compte aussi des réalités sociales et culturelles, parmi lesquelles, fait très important, une *organisation spécifique de certains champs sémantiques.*

Ainsi, en français commun, les champs de « supplément », « gratification » et « pot de vin » restent distincts; si, dans le français d'Afrique centrale, on emploie le mot *matabiche* qui couvre ces trois champs, ce n'est pas par pauvreté lexicale, par recherche d'un mot à valence plus élevée, mais par une sorte de nécessité sémantique découlant du contexte socioculturel.

Le conditionnement culturel explique aussi certains changements de sens : tel celui du mot *dot*, qui, en Afrique centrale, désigne la somme d'argent, les cadeaux que le jeune homme ou sa famille donne à la famille de la future épouse, selon les conventions de mariage passées entre les deux familles.

De même, l'élargissement du mot *frère*, qui dans l'expression des liens de parenté, s'applique même à des cousins éloignés.

D'autre part, des valeurs expressives nouvelles peuvent se dégager dans un milieu spécifique et à la faveur de celui-ci, valeurs expressives qui, pour reprendre la distinction de Charles Bally, peuvent être senties comme directes, naturelles, inhérentes au fait d'expression ou être indirectes, agissant par un effet d'évocation du milieu.

Bref, l'introduction d'une langue dans un nouveau milieu naturel et culturel favorise deux types de néologie : la néologie dénotative ou de nécessité, la néologie connotative ou d'expressivité, entre lesquelles cependant il est bon de le noter d'entrée de jeu, la frontière est souvent difficile à tracer.

Nature des particularités

Les particularités du français d'Afrique noire appartiennent aux divers secteurs de la langue : phonique, morphosyntaxique, lexicosémantique et stylistique.

1. Parmi les traits phoniques les plus courants nous citerons, à partir de graphies relevées dans des textes spontanés :

• la confusion entre voyelles orales et voyelles nasales, surtout par dénasalisation de celles-ci : *dimache* pour *dimanche* mais aussi, moins souvent, dans l'écrit : *monde* pour *mode*;
• la perte de l'opposition /y/i/ par délabialisation de /y/ ou confusion des deux phonèmes : *dispite* pour *dispute*, *misucien* pour *musicien*;
• la confusion de /ɛ/ ou /œ/ et de /e/ ou /ə/, de /ə/ et de /e/ ou /œ/ : *air* pour *heure, les* pour *le, des* pour *de, démalèl (dimalèl)* pour *démarreur*;
• l'abolition de l'opposition l/r : *il legarde* pour *il regarde*, *meubre* pour *meuble, démalèl* pour *démarreur*;
• la disjonction des groupes consonantiques par épenthèse vocalique, ce qui multiplie les syllabes ouvertes : *télégal* pour *tergal, filim* pour *film, piné* pour *pneu*;
• l'apparition de tons dans la chaîne parlée.

Plusieurs de ces traits ont une incidence sur la morphosyntaxe, parfois sur le lexique : par exemple, confusion des prépositions *à/en*, du singulier *le* et du pluriel *les*, de la préposition *de* et de l'article partitif ou contracté *des*, de préfixes *a-/ en-* : *amener / emmener.*

2. Dans le secteur morphosyntaxique, de nombreux phénomènes s'observent, dont il est souvent difficile d'établir d'une part le caractère collectif et constant et d'autre part la spécificité africaine.

Voici à titre d'exemples quelques traits qui semblent typiques, dans certaines régions du Zaïre du moins :

• l'emploi de l'article défini au lieu du partitif : *je mange la viande* pour *je mange de la viande*;
• la rareté de la subordination;
• des changements dans la capacité combinatoire : emploi absolu de verbes qui, en français commun exigent un complément (phénomène souvent accompagné d'une spécialisation sémantique) : *une fille doit savoir préparer* pour... *préparer le repas*; complément présentant le trait « humain » admis par un verbe qui, en français commun, n'accepte pas ce type de complément : *compliquer quelqu'un, cela me complique*; sujet non animé d'un verbe qui en français commun requiert un sujet animé : ... *tout ce que pond le sentiment*;
• le trouble apporté par une interrogation négative du type le *boulanger n'est pas passé?* La réponse *si* signifie qu'effectivement le boulanger n'est pas passé; situation dans laquelle en français commun on répond *non*;
• la confusion du discours direct et indirect;
• la confusion d'*hier* et de *demain*, qui n'est pas due à une incapacité de l'Africain, comme on l'a dit parfois, de percevoir l'écoulement du temps mais au fait que dans des langues

bantoues, en lingala, kinyarwanda, etc., le décalage par rapport au moment de l'énonciation, dans le sens du passé ou du futur, s'exprime par un seul et même mot dont la valeur temporelle est précisée par le contexte.

3. Dans le secteur lexical, les particularités lexicosémantiques sont constituées par

• Des emprunts (catégorie abondamment représentée)

Exemples :

« capita » (du pg. « capitao »), mot attesté en littérature notamment chez A. Gide, courant dans le français de l'ex-Afrique équatoriale française et des anciennes colonies belges, désignant un Africain conducteur de caravane, chef d'équipe, contremaître, chef de petit village.

« barza » (Zaïre, Burundi et Rwanda), signifiant « véranda, galerie entourant la maison, terrasse couverte ». Ce mot vient du swahili « barza » ou « baraza », qui l'a reçu lui-même de l'arabe de Mascate « barza », « vestibule, portique, véranda, lieu de réception », probablement apparenté ou emprunté à l'hindi « baroza », « vestibule ».

« tchop », « nourriture, repas », mot d'origine anglaise, attesté notamment dans le français du Zaïre, du Burundi et du Rwanda mais aussi en créole anglais du Cameroun, en espagnol de l'ex-Guinée espagnole et, déjà au milieu du XIX^{e} siècle, en négro-anglais de la côte occidentale de l'Afrique.

« potopoto », mot répandu dans toute l'Afrique noire francophone, attesté depuis 1890 dans l'Ouest africain, connu aussi en créole anglais du Cameroun de même qu'en espagnol de Guinée. Romain Gary l'emploie dans ses *Racines du Ciel*, Léopold-Sédar Senghor l'enchâsse dans sa célébration du fleuve Congo :

> Tam-tam toi tam-tam des bonds de la panthère, de la stratégie des fourmis.
> Des haines visqueuses au jour troisième surgies du potopoto des marais.
> (Éthiopiques).

Ce mot d'origine africaine, est pris dans diverses acceptations, les unes physiques : « marais vaseux », « boue, mortier, pisé », « mélange d'aliments réduits en purée », les autres abstraites, figurées : « mélange » (« un potopoto musical ») « pot-pourri », « affaire embrouillée », « gâchis ».

■ Des néologismes

Par dérivation

« ambianceur » (Zaïre), « qui aime les fêtes » (à partir d'un glissement de sens du mot « ambiance »);

« belgicain », dans le français des Belges d'Afrique, ce mot désigne ou désignait, avec une connotation ironique en péjorative, les Belges de la métropole; il a été repris par les Zaïrois qui l'appliquent soit aux Belges, avec connotation péjorative, soit surtout, avec connotation ironique, aux Zaïrois qui séjournent ou ont séjourné en Belgique;

« cigaretter », « donner une cigarette »

« dévierger », formation parasynthétique, pour « déflorer », mot pratiquement inconnu.

« enceinter », « rendre une femme enceinte ».

Par composition, juxtaposition, croisement

« abacost », sorte de vêtement masculin, qui a reçu officiellement, en son temps, le statut de tenue nationale au Zaïre; le mot serait formé de l'expression « à bas » + « costume » abrégé en cost;

« bon-pour », « reconnaissance de dette »;

« chauffeur-taxi », pour « chauffeur de taxi »;

« cadonner », de « cadeau » croisé avec « donner », signifiant « faire cadeau de qqch ».

Par abrégement

À l'époque coloniale, G.G. [JeJe] pour « gouverneur général; plus récemment : B.P. [bepe] pour « bon pour », « cométat » pour « commissaire d'État ».

Par changement de catégorie grammaticale

L'exemple le plus pittoresque est certainement celui des formes de l'impératif de « dire » : « dis » et « dites », dont on n'a plus retenu que le rôle interpellatif, auquel s'est ajouté un trait d'« amicalité »; ces formes verbales sont ainsi devenues des noms respectivement masculin et féminin, qui s'emploient comme allocutifs, généralement en combinaison avec l'adjectif « cher », dans des lettres familières : « cher dit », « chère dite », avec modification graphique.

Par hybridation

De nombreux termes à caractère hybride sont relevés par W. Bal dans le vocabulaire du français d'Afrique centrale :« boyerie », « dépendance où logent les domestiques », « boy-maison » « domestique chargé spécialement de l'entretien de la maison », « boy-lavadère » (le second composant étant emprunté au portugais) « domestique chargé de la lessive et du repassage », « ziboulateur » ou « foungoulateur », « ouvre-bouteille, décapsuleur », à partir respectivement du lingala « zibula » et du swahili « fungula », « ouvrir », « moukandier », « qui écrit beaucoup de lettres », « chroniqueur, rédacteur d'un journal », à partir du bantou « mukanda », « message, lettre, écrit ».

Par calque

Le mot composé « cœur-de-bœuf » désignant le fruit de l'anone, plus particulièrement de la variété Anona reticulata, est un calque par traduction du portugais du Brésil « coraçao-de-boi », de même signification.

Ce procédé apparaît fréquemment dans des expressions qui tendent à se lexicaliser : par exemple « avoir les dents dehors » traduction littérale d'une expression bantoue, pour « rire à belles dents ».

Par glissement de sens

« dot »; « ambiance » employé dans le sens de « fête » : faire une ambiance « organiser une fête », d'où « ambianceur »; « avocat », pris au figuré dans le sens de « pot de vin »; « cavalière », employé dans le sens de « maîtresse » ou de « concubine »; « courber » (intransitif), dans le sens de « tourner », en parlant d'un véhicule ou de son conducteur ou même d'un piéton, de la courbure dans le sens de « virage ».

Par extension de sens

Les cas sont très nombreux ils ont souvent une origine interférentielle.

« frère »; « papa », s'appliquant à toute personne d'un certain âge, de sexe masculin et à l'égard de laquelle on a du respect; « planton », à tout huissier ou garçon de course

dans une administration publique ou privée, civile ou militaire; « sentinelle », à tout veilleur de nuit ou gardien dans un établissement public ou privé ou dans une maison.

L'extension de sens peut procéder d'une confusion entre deux ou plusieurs lexèmes du français commun, soit qu'un seul lexème soit employé à la place de plusieurs soit que divers lexèmes soient employés indifféremment. Ainsi « payer », tout en gardant son sens, est employé aussi pour « acheter »; « prêter » peut signifier « prêter » ou « emprunter ». Le kyniarwanda ne possède qu'un seul verbe dans le champ conceptuel du « succès » (« gutsinda ») : il en résulte que les Rwandais bilingues tendent à employer indifféremment « gagner », « vaincre », « réussir », « battre » : « réussir au tribunal », « vaincre au tribunal », « vaincre aux examens », « gagner l'équipe adverse », etc.

Par restriction de sens

Ce phénomène semble plus rare. Quelques exemples : au Rwanda, le sens d'ordure s'est restreint à « excrément » (on ne dira pas : « les ordures ménagères »); au Zaïre, « préparer », employé sans complément, signifie « préparer le repas, faire la cuisine ».

Dans sa conclusion, W. Bal souligne l'importance et la diversité des africanismes présents dans le français d'Afrique Centrale et dont certains, selon lui, mettent en danger la communication à l'échelon de la francophonie. Ce sont notamment les particularités qui atteignent la structure morphosyntaxique et la structure phonologique du français. Elles doivent donc retenir spécialement l'attention de ceux qui se préoccupent de l'enseignement du français.

1.1.4. La grille de R. Chaudenson : un outil sociolinguistique de premier ordre

Les outils sociolinguistiques ont évolué avec les soucis des décideurs; dès l'époque des grandes entreprises de description linguistiques et sociolinguistiques du français en Afrique, est né le souci des tentatives de typologie des situations de francophonie, permettant d'établir des comparaisons entre les différents pays et, partant, d'essayer de dégager des moyens d'action efficace. La fin des années 80 est dominée par ce souci, le tranquille désintéressement des entreprises de description cédant peu à peu le pas à l'urgence d'intervenir efficacement sur les situations dans une Afrique où le français est vu comme subissant de plein fouet la crise des systèmes éducatifs africains.

R. Chaudenson a récemment proposé un nouvel outil d'analyse de type macrosociolinguistique à travers une grille d'analyse des situations de francophonie[1]. Cet instrument se veut avant tout un étalon permettant, outre la mesure, la comparaison des différentes situations de francophonie de par le monde. Après plusieurs années d'études essentiellement monographiques, fructueuses certes mais condamnées à une certaine myopie de par leur objectif même, cette grille constitue une tentative de vue d'ensemble de la francophonie par la comparaison des différents pays autour de critères identiques. Dans l'optique de son créateur, il importe de ne pas se limiter au seul point de vue du français mais de prendre en compte réellement la coexistence du français et d'autres langues dans l'espace francophone. Cela constitue aux yeux de R. Chaudenson une différence essentielle avec les précédentes tentatives de typologie, trop centrées sur la seule langue française.

1. *Propositions pour une grille d'analyse des situations linguistiques de l'espace francophone*, par Robert Chaudenson, A.C.C.T., Paris, 1988.

Le caractère résolument sociolinguistique donné à cette grille conduit à privilégier des paramètres statutaires, fonctionnels, socio-économiques mais aussi relatifs aux modes d'appropriation, à la compétence des locuteurs, au détriment d'aspects historiques ou plus étroitement linguistiques.

Deux axes sont privilégiés, concernant d'une part les fonctions de la langue (française ou autre) telles que définies de manière légale, d'autre part les usages mêmes. Le premier axe correspond de façon relativement classique à la question du « statut » des langues dans la société, le second ressortit à ce que R. Chaudenson nomme le « corpus », considéré comme le volume de production linguistique en cette langue et le niveau de compétence des locuteurs.

Afin de mesurer la part respective de chacun de ces deux axes, R. Chaudenson suggère de leur affecter une note globale sur 100, résultat de la somme de valeurs accordées à différentes rubriques. Pour le statut, différents secteurs sont ainsi isolés :

1. Officialité
2. Usages « institutionnalisés »
3. Éducation
4. Moyens de communication de masse
5. Secteur secondaire et tertiaire privé

D'autres rubriques permettent de mesurer l'importance du corpus :

a) Appropriation linguistique
b) Vernacularité/vernacularisation vs véhicularité/véhicularisation
c) Types de compétence
d) Production et exposition langagière

Chaque langue se voit, pour chaque pays concerné, proposer au terme de l'utilisation de cette grille deux notes sur 100[1] que l'on peut placer sur un diagramme en reportant celle du corpus en abscisse et celle du statut en ordonnée. On peut ainsi placer ensuite les différents pays francophones sur un même graphique et tenter des classements mettant en valeur les ressemblances sociolinguistiques entre des pays a priori relativement différents.

Cela doit permettre ensuite aux décideurs, comme le souligne Chaudenson lui-même (1993, p. 357), « de connaître le plus précisément possible les traits principaux de cet espace [francophone] et surtout de déterminer si les États qui le composent présentent les mêmes caractéristiques dans la perspective de la mise en œuvre des décisions politiques majeures ». L'objectif de cette grille d'analyse n'est donc pas simplement un objectif de connaissance, certes louable en soi mais quelque peu gratuit. Au contraire, son intérêt relève plutôt de la pratique en ce qu'elle se propose sinon d'être directement un moyen d'action du moins d'éclairer des décisions pratiques en matière d'action sur les situations linguistiques. Par cet aspect, la grille de R. Chaudenson est révélatrice des interrogations actuelles des chercheurs sur l'utilité de leur discipline, trop souvent ignorée des décideurs, de ceux qui ont en main la gestion politique et économique de la francophonie.

L'ensemble des résultats, des commentaires et des propositions en matière d'aménagement est disponible dans Chaudenson (1991) et constitue sans aucun doute le panorama du monde francophone le plus complet et le plus maniable dont on peut disposer à ce jour.

Nous illustrerons l'utilisation de cette grille en prenant appui sur le travail de M. Daff à propos du Sénégal, ce qui nous permettra de revenir sur les mérites de cet instrument et d'en montrer également les limites.

1. Pour le détail des valeurs proposées pour chacune des rubriques, nous renvoyons au texte de R. Chaudenson (1988).

Le français écrit et parlé au Sénégal a fait l'objet de peu d'études systématiques. Le Sénégal est l'un des pays d'Afrique noire d'expression française où la situation et l'usage du français sont parmi les plus privilégiées. C'est un pays francophone d'éducation. Les études antérieures sont principalement constituées par :

1. L'*IFA* [1] qui présente un important relevé des particularités lexicales du français au Sénégal;
2. *Le français et les langues africaines au Sénégal* [2] (Paris, Karthala, 1983) qui est une analyse exhaustive, mais qui commence aujourd'hui à dater, de la situation du français au Sénégal.

Statut du français au Sénégal

Au Sénégal, le français est la seule langue officielle; 6 autres langues sont reconnues commes nationales : le wolof, le poular, le sérère, le mandingue, le diola, le soninké.

Textes officiels

Tous les textes officiels (décrets, lois, arrêtés) sont rédigés dans un français qui prend comme référence implicite le modèle rédactionnel en vigueur en France où la plupart des juristes sénégalais ont fait leurs études.

Les textes administratifs sont également rédigés en français quel que soit leur niveau d'origine. Le français est la langue de l'aministration sénégalaise.

La justice

Le français est la seule langue pratiquée devant les diverses cours de justice bien qu'au niveau des quartiers et des villages le règlement de certains conflits mineurs soit assuré par des chefs de quartier ou de village et/ou l'autorité religieuse de la localité, en langue nationale selon les règles du droit coutumier. Dans les communautés linguistiquement hétérogènes, c'est la langue véhiculaire la plus courante (le wolof) qui est utilisée; outre le wolof, on utilise le plus souvent et selon les régions, le poular, le mandingue et/ou le diola. À noter que le bambara est largement utilisé dans la région de Tambacounda. L'usage du français est rare dans ces conditions car il serait ressenti comme trop protocolaire voire méprisant à l'égard de ceux qui ne le comprennent pas.

L'administration locale

Pour ce qui est du contact entre agents de l'administration et administrés, l'usage du français est largement concurrencé par le véhiculaire de la zone géographique. L'agent de santé, d'agriculture ou d'élevage et l'instituteur du village utilisent en milieu rural le véhiculaire du milieu s'ils le parlent ou alors ils ont recours à la langue nationale la plus utilisée dans ce milieu. Dans tous les échanges de ce genre, le français est toujours valorisant (malade qui veut se faire bien voir du médecin, situations généralement formelles dans lesquelles on veut éviter la familiarité).

La diffusion par la radio des informations administratives, sous la forme de communiqués (pratique très courante au Sénégal) se fait d'abord en français puis en langues nationales. Les informations en langues nationales ne sont généralement qu'une traduction approximative du texte français. Rares sont en effet les journalistes qui rédigent directement leur texte en langue nationale.

---

1. *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*, Paris, EDICEF, 1988. Première édition, AUPELF et A.C.C.T., 1983.
2. Par Pierre Dumont.

Les partis politiques

Les documents des partis politiques sont généralement rédigés en français dans une langue stéréotypée révélant aisément la nature idéologique du parti. L'information à l'intérieur des partis et des organisations syndicales est presque toujours conçue en français et quand elle est communiquée à la population, c'est toujours dans une langue mixte, les concepts appris en français étant difficilement traduisibles en langues nationales.

La religion

C'est dans le domaine du culte que l'usage des langues nationales est le plus développé mais le français est utilisé comme seconde langue dans les églises et l'arabe dans les mosquées. L'enseignement religieux est dispensé en arabe pour les musulmans et en français (mais parfois en langues nationales) pour les catholiques. Le droit islamique est enseigné en arabe et en langue nationale. L'enseignant ou le marabout[1] organisent des séances collectives de traduction et de lecture du Coran. À la radio, les émissions religieuses sont d'abord diffusées en arabe puis traduites en langues nationales pour les musulmans et en français puis en langues nationales pour les catholiques.

L'éducation

Le français est aussi bien véhicule que moyen d'enseignement dans le primaire, le secondaire et le supérieur. Dans l'enceinte des écoles et des lycées comme dans les couloirs de l'Université, élèves, étudiants et enseignants n'hésitent plus, contrairement à ce qui se passait il y a encore quelques années (notamment pour ce qui concerne l'Université), à utiliser le véhiculaire également présent en classe pour aider à la compréhension. Quatre des six langues nationales sont enseignées à l'Université comme langues à option (wolof, poular, sérère, diola).

En revanche, l'alphabétisation fonctionnelle prise en charge par la Direction de l'Alphabétisation et de la Formation de Base comme par des ONG et de nombreuses associations culturelles (comme l'Association pour la Renaissance du Poular) est conduite en langues nationales.

Moyens de communication de masse

La presse écrite est presque exclusivement rédigée en français même si le nom de certains journaux comme *Sopi, Dan doolé, Jay doole* et *Taxaw* est en langue nationale (wolof).

La radio privilégie le français, qu'il s'agisse de la chaîne nationale ou de la chaîne internationale. Au sein de la mince tranche horaire réservée aux langues nationales, c'est le wolof qui occupe les 2/3 du temps.

La télévision et le cinéma accordent également une place très importante au français (15 minutes d'informations quotidiennes en wolof à la télévision et 15 minutes pour toutes les autres langues). Seules les émissions folkloriques sont présentées en langues nationales. La production théâtrale est également presque exclusivement en français. Trois chanteurs très connus (Youssou Ndour, Baaba Maal et Touré Kunda) créent en langues nationales.

L'édition est presque entièrement en français si l'on excepte quelques ouvrages d'alphabétisation mais il ne faut pas négliger une importante production littéraire en langue nationale écrite en caractères arabes.

1. Au Sénégal, maître d'école coranique.

Dans les secteurs secondaire et privé, le français et les langues nationales sont utilisés : le français dans les situations formelles et les langues nationales dans presque toutes les autres.

Partout où s'installe une situation de convivialité c'est le véhiculaire de la zone géographique qui est employé, souvent mélangé à du français. L'alternance codique est donc devenue le lieu privilégié de la communication conviviale.

Le Corpus

Nous ne disposons pas de données statistiques fiables pour déterminer le nombre de locuteurs francophones au Sénégal. On ne peut pas, non plus, déterminer le degré de compétence en français des Sénégalais. Seule l'observation directe et l'intuition de chercheurs comme Moussa Daff peuvent permettre d'apprécier la situation.

Situation géosociolinguistique du Sénégal

Dans les grands centres urbains, le wolof est devenu le véhicule quasi obligatoire de la communication y compris de la communication interethnique. C'est une langue parlée et comprise par plus de 80% de la population alors que l'ethnie wolof ne représente pas plus de 40% de celle-ci.

Ailleurs, au nord du pays, Peuls (nomades et éleveurs) et Toucouleurs (plutôt sédentaires et agriculteurs) parlent le poular; vers le sud on parle sérère, plus au sud encore le diola, parlé en Basse Casamance jusqu'à la frontière de Guinée; au S.E., c'est le mandingue tandis que l'usage du soninké est concentré dans la partie orientale du pays autour de Bakel, sur la vallée du fleuve Sénégal et le long de la Falémé.

C'est dans cette situation complexe qu'on doit apprécier la dynamique et la place réelle du français au Sénégal, sachant que la politique linguistique officielle de ce pays s'est toujours caractérisée par les deux composantes suivantes :
1. Promotion des principales langues nationales destinées à devenir des langues de culture;
2. Maintien du français comme langue officielle et langue de communication internationale.

Dynamique du français et des langues nationales

Le français est une réalité linguistique nationale sénégalaise. Même lorsqu'il parle wolof, le locuteur sénégalais pratique fréquemment l'alternance codique sans que ce métissage le gêne :

Exemple:
Da ngay regle problem bi bala ngay wut autorisation d'absence.
Waaw d'accord!

Mode d'appropriation du français

Les *Instructions officielles* sénégalaises précisent que le français doit être enseigné comme langue étrangère (ou langue seconde) comme ce fut le cas entre 1965 et 1981 lorsque la méthode *Pour parler français* [1] était en usage. Depuis 1981, les manuels didactiques proposés aux élèves sénégalais ne sont qu'une pâle copie de ceux que l'on trouve en France. Comme le dit Moussa Daff, on enseigne **en** français au Sénégal du primaire au supérieur en croyant qu'on enseigne **le** français. À cette carence méthodolo-

1. Méthode élaborée par le Centre de Linguistique Appliquée de Dakar, Paris, EDICEF, 1967-1977.

gique vient s'ajouter l'émergence d'un français régional qui a beaucoup de mal à trouver une légitimité scolaire, malgré sa présence dans la classe, comme nous le montrerons ultérieurement. Le refus actuel de ce français que l'enfant vit pourtant quotidiennement crée une source de conflit sur le code, que l'élève des années soixante ne connaissait pas.

L'école constitue donc le vecteur principal de l'apprentissage du français au Sénégal mais il existe néanmoins des pôles d'acquisition non institutionnels du fait du développement du secteur touristique au Sénégal et aussi du fait du caractère non marqué ethniquement de la langue de l'ancien colonisateur.

Production langagière

La production et l'exposition langagières en français sont très fortes au Sénégal où cette langue occupe tout l'espace scolaire, médiatique et éditorial alors que les langues africaines dominent largement dans les échanges familiaux et commerciaux. Le citadin sénégalais est fréquemment exposé au français à travers la radio, la télévision, les rayons des librairies, la publicité, les enseignes, etc.

Compétence linguistique

Les locuteurs capables d'utiliser couramment le français langue seconde constituent une petite minorité très difficile à évaluer dans l'état actuel des moyens d'investigation dont on dispose, y compris la présente grille d'analyse. Pour l'instant donc, seule l'observation directe, en l'absence de données fiables, peut être tentée pour essayer d'estimer cette situation en fonction de l'échelle proposée par R. Chaudenson. On peut distinguer 5 niveaux :

Niveau 1 : non scolarisés, sans apprentissage même non institutionnel du français.
Niveau 2 : population francisante caractérisée par une compétence orale simple acquise hors institution (commerçants, anciens combattants, plantons, domestiques ayant servi chez des Français); compétence de réception beaucoup plus développée que celle de production.
Niveau 3 : locuteurs ayant suivi 3 à 7 ans de scolarité capables de lire un journal et d'écrire une lettre.
Niveau 4 : locuteurs titulaires du BEPC et capables de suivre complètement un film en français.
Niveau 5 : locuteurs ayant effectué l'ensemble du cycle secondaire et possédant une maîtrise du français correcte.
Niveau 6 : locuteurs ayant fait des études supérieures.

Véhicularisation et vernacularisation

Si le français jouit d'un indice de véhicularisation assez important au Sénégal malgré la situation linguistique relativement homogène de ce pays, indice beaucoup plus important en milieu urbain qu'en milieu rural, on ne peut pas dire qu'il existe un phénomène de vernacularisation bien que soit en train de se développer une variété spécifique de français.

La confrontation des résultats chiffrés obtenus pour le Sénégal après exploitation de la grille de R. Chaudenson montre que ce pays, comme beaucoup de pays d'Afrique, se caractérise, pour ce qui est du français, par une distorsion importante entre statut et corpus, avec un statut très élevé et un corpus très faible, ce qui est une situation de déséquilibre. C'est un phénomène inverse que l'on constate pour le wolof et les autres langues nationales, langues au corpus très important et au statut très peu élevé, ce qui permet à Moussa Daff de conclure son étude par ces mots :

Si la tendance dynamique du wolof et des langues nationales appuyée par une forte revendication culturelle et ethnique ne s'essouffle pas, on peut s'attendre dans le futur à une revalorisation effective des langues nationales. Le français sera alors une véritable langue étrangère et les conditions favorables à un bilinguisme équilibré seront mises en place. Cette situation sera à l'avantage du français et évitera sa créolisation.

Les limites de ce type d'analyse

La grille d'analyse des situations de francophonie proposée par R. Chaudenson se révèle être réellement un guide précieux pour l'analyse des éléments dits « éléments du *statut* ». Le classement qu'elle propose permet d'observer successivement les différents lieux stratégiques, équivalents des domaines, concurrentiels ou exclusifs, dans la terminologie de J. Fishman. On parvient ainsi assez précisément à évaluer l'importance institutionnelle des différentes langues dans une situation de plurilinguisme. Disons, pour être plus précis, que l'on peut évaluer leur poids respectif dans le fonctionnement des différents rouages de l'État : nous corrigerons ainsi ce que le terme d'institutionnel a de trop restrictif, attendu qu'il n'englobe pas des secteurs comme la religion ou le commerce.

En dépit de ses nombreux mérites, il faudrait se garder de vouloir utiliser ce programme de recherche à d'autres fins que celles définies par son auteur, programme qui est difficilement applicable tel quel en vue par exemple d'un travail monographique de grande ampleur. L.-J. Calvet (1990, p. 216) rappelle à ce sujet que la valeur du graphique auquel aboutit une étude menée à l'aide de cet instrument est avant tout « pédagogique, en ce sens qu'il visualise les résultats d'une analyse, qu'il permet de présenter une connaissance et non pas de l'acquérir : le savoir que l'on possède en amont de la grille se retrouve en aval, présenté de façon différente »[1]. Il faut bien reconnaître que les objectifs de la grille d'analyse et ceux d'un travail comme celui que tente Moussa Daff sur le français du Sénégal, sont bien différents. Dans le premier cas, il s'agit d'intégrer le pays étudié dans une typologie des situations de francophonie; on insiste alors sur un certain nombre de rubriques servant de critères à une typologie. Des connaissances de type intuitif, informées par une expérience du pays, suffisent souvent à informer les différentes rubriques.

Mais l'étude plus approfondie d'une situation de contact de langues oblige à recourir à un ensemble de techniques de recueil de données et à prendre en compte des aspects plus complexes. Aboutir à une évaluation chiffrée des différentes données sociolinguistiques ne peut constituer à ce niveau un objectif de recherche : ce qui est valable quand il s'agit de simplifier une situation pour permettre de comparer plusieurs pays n'a plus de sens quand il s'agit de réaliser une monographie. La prise en compte de la complexité de la situation sociolinguistique rend vaine et trop arbitraire toute tentative d'évalution chiffrée.

La mise en œuvre de l'étude du corpus se heurte d'abord à bien des difficultés matérielles. Dans de nombreux pays, et particulièrement dans les pays africains, les données statistiques sont inaccessibles, soit qu'elles soient inexistantes, soit qu'elles soient tenues secrètes à causes de leurs possibles implications politiques. Les données géolinguistiques sont souvent très difficiles d'accès en raison de leur caractère parfois explosif :

1. L.-J. Calvet, dans le même article (1990, p. 217), suggère une utilisation complémentaire de la grille d'analyse des situations de francophonie, en considérant les « *langues par rapport à un pays* et non plus *les pays par rapport aux langues* » et en proposant, outre le statut et le corpus, d'évaluer le degré de fonctionnalité de chacune des langues en présence. La grille, ainsi adaptée, pourrait être le point de départ d'actions de planification linguistique en même temps qu'elle visualiserait l'évolution attendue au terme de cette action planificatrice.

dresser les cartes des différentes langues parlées dans un pays est encore réalisable; mais évaluer le nombre de locuteurs de chacune a souvent des implications graves dans des pays où les réalités ethniques sont d'abord des réalités politiques. De la même manière, on a vu le mal qu'a eu Moussa Daff à évaluer les compétences en français des locuteurs : on peut déjà difficilement chiffrer le nombre de personnes ayant un usage plénier du français ou un usage complémentaire, car les extrapolations auxquelles on peut se livrer à partir des chiffres de scolarisation sont trop sujettes à caution. On sait par exemple combien les estimations du nombre de locuteurs francophones de par le monde peuvent varier d'une étude à l'autre. Le problème n'en est que plus ardu encore s'agissant des locuteurs ayant un usage minimal de la langue : comment déterminer le nombre de personnes ayant une compétence réduite en français, un français très spécialisé par exemple ou une simple compétence passive?

Il est donc pratiquement impossible, sauf si l'on mettait en œuvre des moyens d'évaluation très lourds qui seraient à l'échelle d'un État, de procéder à une évaluation quantitative des différentes composantes du corpus.

Outre ces difficultés de mise en pratique de la grille d'analyse s'agissant du corpus, nous pensons qu'elle n'est pas apte à rendre compte du fonctionnement réel, c'est-à-dire dynamique, des langues d'un pays comme le Sénégal. Si les visions successives ont rendu pour le statut de grands services en permettant de sérier les études, elles ont un effet négatif pour ce qui est du corpus, atomisant une réalité linguistique unique et complexe en points séparés. Les questions de l'officialité des langues, de leur emploi dans l'administration, l'école ou la justice pouvaient être traitées successivement. Faire de même pour la production langagière, les degrés de compétence en français et la véhicularisation ou vernacularisation de cette langue n'a plus de raison d'être. Il est patent que chacun de ces points influe sur les autres et que les séparer est artificiel : la véhicularisation, par exemple, ne peut être abordée qu'à la lumière des données géolinguistiques; les degrés de compétence et la production langagière sont difficilement appréciables l'un après l'autre, attendu que la production langagière est précisément fonction des compétences des locuteurs dans telle et telle langue.

Enfin, la grille d'analyse privilégie par trop les aspects quantitatifs au détriment de l'appréciation qualitative. Dans ce domaine, bien des aspects se trouvent écartés, trop complexes pour pouvoir être pris en compte dans une typologie. Nous pensons par exemple aux conditions d'emploi de chaque langue en situation plurilingue, aux raisons du choix de telle langue dans telle situation de communication. Nous pensons à ce sujet qu'il faut rendre toute leur importance aux dimensions idéologiques des questions linguistiques. En effet, la simplification de la grille d'analyse, inhérente aux objectifs qu'elle poursuit, donne à penser que les langues sont clairement juxtaposées selon des domaines. Il en résulte que la complexité des fonctionnements diglossiques est passée sous silence faute de pouvoir être appréhendée à partir du canevas d'analyse proposé. Or il est clair qu'une situation diglossique comme celle que connaît à l'évidence le Sénégal est lourde d'implications sociales, politiques, psychologiques qui doivent être repérées afin de rendre compte de la complexité de la situation. Rendre compte d'une situation francophone — ou plus généralement d'une situation plurilingue — c'est pouvoir rendre compte de la manière dont le français — ou une autre langue — est partie prenante de ces affrontements, quel rôle il joue dans ces contacts de langue. Analyser une situation francophone ou plus généralement d'une situation plurilingue c'est pouvoir montrer de quelle manière le français ou une autre langue est partie prenante de ces affrontements, préciser quel rôle il joue dans ces contacts de langue.

On voit donc que, tout en étant un instrument d'observation fort précieux, la grille proposée par R. Chaudenson ne permet pas, cela est bien normal du reste, d'aller au-delà des objectifs qu'elle s'assigne, à savoir le classement des pays francophones en fonction de critères définis. N'intégrant aucun des éléments permettant de rendre compte du dynamisme de ces situations de francophonies, elle ne saurait devoir être appliquée telle quelle par des chercheurs soucieux de donner de la réalité sociolinguistique une image plus nuancée, plus complexe allant au-delà de l'entreprise typologique.

1.1.5. Le français dans l'espace francophone

Une entreprise de « description linguistique et sociolinguistique de la francophonie », sous l'impulsion de D. de Robillard, M. Beniamino et C. Bavoux a abouti en 1993 à la parution chez Champion d'un premier volume intitulé *Le français dans l'espace francophone*, un second étant annoncé pour 1994.

Posé, par la préface d'A. Valdman, comme l'héritier du *Français hors de France*, ce travail est en quelque sorte complémentaire de l'entreprise de typologie de R. Chaudenson, qu'il peut prolonger par une série de monographies suivie de plusieurs contributions concernant des thèmes transversaux. La place accordée à chaque pays francophone permet de dessiner une image plus précise des réalités complexes qu'induisent les situations de francophonie. Les recommandations faites à chaque contributeur dans le texte d'orientation de suivre une sorte de matrice commune, d'aborder chacun à sa manière des problématiques identiques, manifestent un souci de comparaison qui était déjà présent dans l'ouvrage publié sous la direction d'A. Valdman et constituait l'objectif même de la grille de R. Chaudenson. Malheureusement, il est à craindre que l'image de la francophonie ne soit au terme de cette entreprise encore entachée de quelques zones d'ombre car il a parfois été impossible de trouver, pour certains pays, des contributeurs acceptant de collaborer. Ainsi, en ce qui concerne le continent africain, seuls cinq pays sont étudiés dans le premier volume (Djibouti, Cameroun, Mali, Guinée, Burundi) et il est possible que tous ne soient pas couverts au terme du second.

La comparaison de la situation du français dans ces différents pays révèle un certain nombre de points communs, caractéristiques semble-t-il de la francophonie africaine contemporaine[1]. Ainsi apparaît nettement une grande difficulté à évaluer statistiquement la proportion de locuteurs francophones, que ce soit à Djibouti (193)[2], au Cameroun (207) ou au Mali (220) pour des raisons aussi bien politiques que scientifiques (que recouvre l'expression « parler français »?). Ressort également l'existence fréquente de diglossies enchâssées[3], comme à Djibouti (196), au Cameroun (209) où anglais et français dominent des langues ethniques de type A (duala), elles-mêmes en position de force par rapport à des langues ethniques de type B (abo par exemple), et au Mali (224) où le bambara occupe une position intermédiaire entre le français et les autres langues (songhay par exemple). Autre trait commun semble-t-il, la prédominance du milieu scolaire comme lieu et mode d'exposition au français dans chacun des pays étudiés.

En revanche, devant se prononcer sur un certain nombre de points révélateurs des tendances actuelles de la sociolinguistique du français en Afrique (phénomènes identitaires, vernacularisation du français, émergence d'une norme endogène), les contributeurs

1. Le cas de la Guinée est cependant à mettre à part en raison de la politique originale qu'a connue le pays sous la houlette de Sekou Touré.
2. Les nombres entre parenthèses renvoient aux pages du *Français dans l'espace francophone*.
3. L'article de C. Frey sur le français au Burundi n'aborde pas la problématique de la hiérarchie des langues.

font état de situations plus contrastées. S'agissant du premier aspect, alors qu'au Cameroun camfranglais, « français codés » et « français makro » jouent à des niveaux différents un rôle identitaire (212), qu'il en va globalement de même pour la langue française dans son ensemble à Djibouti (197), le français ne semble à aucun moment tenir ce rôle au Mali (223). Au niveau des différences encore, alors que des phénomènes de vernacularisation sont attestés au Cameroun (213), rien de semblable ne se produit dans les quatre autres pays étudiés dans ce volume.

Un autre des intérêts de ce travail collectif réside dans ses orientations scientifiques, exposées dans un article de D. de Robillard, M. Beniamino et C. Bavoux intitulé « Le français dans l'espace francophone : problématique » (1993, p. 17 à 48).

L'intérêt majeur de la démarche proposée est de situer, à propos des terrains de contact linguistique, la contribution respective de la linguistique proprement dite, dans sa tradition saussurienne, et de la sociolinguistique. Les deux disciplines, loin d'être séparées, voire opposées comme cela est parfois le cas, sont conçues comme deux approches ayant chacune sa validité en fonction du type de terrain à étudier : en cela, les promoteurs scientifiques du projet entendent réellement parvenir à une « description sociolinguistique et linguistique de la francophonie », comme l'annonce le sous-titre de l'ouvrage. Partant du problème de la définition du concept de langue dans les domaines créoles, où la continuité interlinguistique rend difficile la délimitation de frontières sûres, les auteurs s'attachent à discerner les critères présidant d'ordinaire à cette opération de discrimination. C'est ainsi qu'ils sont amenés à distinguer deux approches du concept de langue, reposant respectivement sur des séries de critères différents. D'un côté, ceux qu'ils qualifient de « proprement intralinguistiques », reposant essentiellement sur la valeur saussurienne du signe, c'est-à-dire sa mise en système dans des relations d'opposition. La notion de langue prime alors sur celle de discours (1993, p. 22). De l'autre côté, les critères appelés « sociolinguistiques », privilégiant la fonctionnalité des formes en discours par rapport à la valeur saussurienne. Les représentations des locuteurs sur les formes employées priment alors pour la détermination de l'appartenance ou non à une « langue » (1993, p. 23).

La force de la démarche proposée réside en ce que les deux systèmes, les deux manières de concevoir l'objet langue ne sont pas irréductibles, ni exclusives l'une de l'autre. Le choix de l'un par rapport à l'autre doit dépendre en réalité de la situation linguistique que l'on souhaite analyser. S'agissant de formes relevant du français standard, la pression de la norme sur les locuteurs est telle qu'il est souhaitable de privilégier les critères d'identification intralinguistiques. En revanche, pour les variétés de français non standard, ou pour les langues non standardisées, il est préférable de faire primer les facteurs sociolinguistiques puisque c'est la valeur communicative des formes échangées qui prédomine.

Les deux conceptions sont même posées comme complémentaires en raison des limites des critères sociolinguistiques (1993, p. 28). En effet, si ceux-ci aident à cerner l'identité linguistique de telle forme, ils se révèlent inaptes à en préciser ensuite la valeur exacte au sein du système de structuration de la langue et doivent donc céder le pas à l'analyse intralinguistique, saussurienne, des propriétés formelles et sémantiques de chaque forme.

Cette prise de position épistémologique, proposant une articulation du linguistique et du sociolinguistique, est, pour la sociolinguistique, le signe d'une sorte d'atteinte de l'âge de maturité. C'est un peu comme si celle-ci n'avait plus besoin de revendiquer sa supériorité — ou tout simplement son identité — face à une discipline-mère quelque peu encombrante...

1.2. POLITIQUE LINGUISTIQUE ET POLITIQUES LINGUISTIQUES

L'angle d'étude macrosociolinguistique, qui permet la description des situations ou la recherche d'une typologie des pays francophones, permet également de porter sur les langues un regard moins désintéressé pour essayer de transformer les réalités linguistiques à l'aide de politiques linguistiques propres à chaque pays et, à l'intérieur d'un même pays, à chaque gouvernement. C'est à faire le point sur les problématiques abordées de ce point de vue que nous voudrions nous consacrer à présent, en illustrant cet exposé d'études de cas portant sur le Cameroun, la Centrafrique et le Sénégal.

1.2.1. Aménagement linguistique : le travail sur la langue

L'aménagement linguistique, c'est la recherche et l'organisation systématique de la solution à apporter à un problème linguistique quelconque qui se pose à une communauté donnée, généralement plurilingue.

On peut dégager au moins trois volets distincts dans tout aménagement linguistique.

1.2.1.1. UN VOLET SOCIOLINGUISTIQUE

C'est le point de départ de toute politique d'aménagement linguistique. Il consiste en la description de la situation sociolinguistique à laquelle se trouve confronté le planificateur. Plusieurs approches sont possibles.

Une approche traditionnelle

Elle étudie, classe, décrit, analyse, juge les différents types de facteurs qui constituent la spécificité de telle ou telle situation. Ces éléments peuvent être d'ordre historique, géographique, linguistique ou même sociolinguistique.

Exemple : Pour l'Afrique, on peut se référer aux travaux de W. Bal[1] qui prennent en compte ces facteurs de façon systématique, mais en même temps très fine, parce que ce chercheur possède une excellente connaissance du terrain sur lequel il a travaillé pendant plusieurs dizaines d'années.

Facteur historique

Il prend en compte les différentes modalités d'apparition d'une langue face à une autre, ou à plusieurs autres, dans une situation donnée. Pour ce qui est de l'Afrique, on peut parler de *superposition* (le français s'est superposé à d'autres langues en assumant des fonctions sociales considérées comme supérieures), mais également d'*importation* (liée aux déplacements de population), de *rayonnement culturel* (par l'influence qu'une langue peut exercer sur d'autres) et d'*implantation* (quand une LE devient la L1 de la majorité de la population, ce qui s'est passé en France par exemple). La plupart du temps, ces quatre phénomènes se combinent au sein de la même communauté.

Facteurs géographique et économique

On peut distinguer la *continuité territoriale* due à un relief géographique facilitant les communications et, par conséquent, les contacts entre les populations, et qui s'oppose à l'*isolement*. À ce premier élément s'ajoute la plus ou moins grande *proximité du centre de rayonnement* d'une autre langue et, enfin, le *type d'organisation politique et*

1. Bal W. « Unité et diversité de la langue française », in *Guide culturel*, A. Reboullet et M. Tetu eds, 1977.

économique régissant les rapports entre les membres de la communauté linguistique et, partant, ceux des locuteurs des langues éventuellement présentes dans la situation considérée. On peut imaginer deux attitudes face à cette organisation : l'acceptation et la résistance. Pour ce qui est de cette dernière, on peut citer comme exemple le cas de la République de Djibouti qui se pose en tant que nation face au monde arabophone et/ou anglophone qui l'entoure, en choisissant le français pour langue officielle et en reléguant l'anglais et l'arabe au rang de langues secondaires, occultant complètement, on peut également le signaler au passage, le problème des langues indigènes, ferments possibles de troubles institutionnels et politiques.

Facteur linguistique

C'est l'étude des phénomènes de contact de langues, soit d'un point de vue diachronique (substrats, superstrats ou adstrats), soit d'un point de vue synchronique (emprunts, calques, interférences). Cette approche strictement linguistique, qui a connu un succès considérable en Afrique du fait de l'importance accordée à la didactique du FLE fondée sur la linguistique différentielle, peut être complétée par une étude des phénomènes d'ordre psycholinguistique liés au plurilinguisme.

Facteur sociolinguistique

Ce dernier aspect de l'approche traditionnelle des situations de langage est constitué par des descriptions statistiques (de l'ordre de la démolinguistique) et des études géolinguistiques, relatives à la répartition des langues en présence entretenant soit des rapports de complémentarité, soit des rapports conflictuels (bilinguisme/diglossie).

Ce genre d'analyse, si fine soit-elle, reste nécessairement sommaire, floue, parfois même impressionniste. Par ailleurs, elle est loin de pouvoir englober toutes les situations possibles puisqu'elle ne prend pas en compte certaines des fonctions dévolues à la langue dans toute communauté, quelle qu'elle soit.

Une approche moderne

Une approche plus systématique et peut-être plus objective de la question a été proposée par R. Chaudenson dans le document publié par l'ACCT.[1] où l'auteur propose, ce qui n'est pas une nouveauté, de distinguer le *statut* du *corpus* et, surtout, d'évaluer en fonction du degré de distorsion entre ces deux éléments, caractéristique, selon lui, de la plupart des États d'Afrique noire francophone, l'état général des situations sociolinguistiques africaines. Sans revenir en détail sur l'ensemble de ces propositions, nous retiendrons seulement que le statut est de l'ordre de l'institutionnel; il est donc de la compétence des décideurs et concerne, par exemple, le choix de la langue officielle et celui du système éducatif. Le corpus touche à l'usage et se trouve donc de la compétence des techniciens. Il concerne les problèmes de *sélection codique*, qui consiste à opérer un choix entre des langues ou des variétés de langues en compétition pour assumer une fonction nationale (et on peut considérer, à ce propos, que la question fondamentale a été posée pour l'Afrique, sinon résolue, par M. Houis[2] il y a plus de vingt ans : comment une langue nationale peut-elle devenir une langue officielle?) ; la *standardisation*, qui consiste à stabiliser une variété régionale ou sociolinguistique par le choix et le développement d'une norme, l'acceptation d'une variété sélectionnée comme supra-dialectale ; la *modernisation*, qui

1. Chaudenson R., *Propositions pour une grille d'analyse des situations linguistiques de l'espace francophone*, ACCT et Institut d'Études Créoles et Francophones de l'Université de Provence, 1988.
2. Houis M. et Bole Richard R., *Intégration des langues africaines dans une politique d'enseignement*, ACCT et UNESCO, 1977.

consiste à faire acquérir de nouvelles fonctions à un code linguistique en vue de traduire une réalité technologique évolutive, c'est-à-dire une extension planifiée du lexique d'une langue pour tenir compte des fonctions additionnelles envisagées pour elle, garantissant la traductabilité avec d'autres langues dans les domaines de la science, de la technique et de la culture. Une illustration de ce type d'aménagement linguistique a été fournie par P. Dumont et C. Mbodj[1] à propos du wolof, langue parlée au Sénégal. Ils distinguent les sources externes puis internes d'enrichissement (emprunts phonologiques, morphologiques, syntaxiques et culturels puis procédés de création morphologiques — affixation, réduplication, alternance, composition —, syntaxiques — syntagme complétif et syntagme qualificatif —, sémantiques — traduction et image). Les auteurs concluent en constatant que le wolof, comme toutes les autres langues africaines, peut avoir recours non seulement à l'emprunt mais à ses ressources propres pour véhiculer les concepts, les notions et les réalités les plus modernes. Il utilise, pour ce faire, des procédés très productifs, aptes à faciliter la création des néologismes nécessaires au développement des sciences et des techniques contemporaines, pour lequel il n'est donc ni un obstacle, ni un frein.

Si elle est très satisfaisante sur le plan intellectuel, l'approche de R. Chaudenson pèche, en réalité, par une connaissance largement insuffisante du terrain africain et de sa spécificité. Les pondérations que suppose l'évaluation du statut, qui pose néanmoins beaucoup moins de problèmes que celle du corpus, sont par trop subjectives.

Dans la liste des moyens de communication de masse envisagés pour la diffusion des langues (presse écrite, radio, télévision, cinéma, édition), certains sont totalement ignorés comme la chanson populaire qui a, on le sait, en Afrique un impact populaire considérable.

D'autre part, l'évaluation des possibilités professionnelles ouvertes par les langues en présence sur le terrain africain (français et langues nationales) ne peut se faire selon une échelle de valeur qualitative (excellente, bonne, moyenne, nulle), comme le propose R. Chaudenson dans sa grille, mais doit nécessairement se faire en termes d'utilité : le français ou les langues nationales sont-ils indispensables? utiles? peu utiles? très utiles?

Enfin, la distinction entre langue enseignée et langue d'enseignement, qui fait également partie des données du statut, doit être faite à la fois en regard des instructions officielles, qui fixent, par exemple, le nombre d'heures de français par élève et par niveau, et en fonction de la pratique scolaire pédagogique réelle. Autrement dit, ce n'est pas exclusivement à l'aune de la distorsion entre statut (institution) et corpus (usage) que doit se mesurer une situation sociolinguistique mais également à celle du statut officiel et du statut réel, celui du fonctionnement au quotidien de l'École qui reste une institution très puissante dans le paysage politique des nations africaines. Se développe donc là une zone floue dans laquelle il est très difficile de distinguer aussi nettement que le souhaiterait R. Chaudenson les données qui sont du domaine du statut et celles qui appartiennent à celui du corpus. L'institution, en Afrique peut-être encore plus qu'ailleurs, ne vaut que ce que veulent bien en faire les usagers et méconnaître cet aspect essentiel de la question, quant il s'agit du continent africain, expose le sociolinguiste à de graves erreurs d'appréciation.

Pour ce qui est du corpus, à l'inverse, il semblerait que certains des critères d'évaluation proposés par R. Chaudenson appartiennent plus au domaine de la politique étatique, c'est-à-dire du statut, qu'à celui de l'usage. C'est le cas, par exemple, de la distinction qui est faite entre vernacularisation et véhicularisation et qui pose, implicitement, le problème des rapports entre langue officielle, langue nationale, langue maternelle et langue véhicu-

1. Dumont P. et Mbodj, J C. « Le wolof, langue de développement, étude des procédés d'enrichissement de la langue wolof », in *La réforme des langues*, I. Fodor et C. Hagège eds, 1984.

laire dans presque tous les pays d'Afrique. Il existe d'autres domaines, en revanche, qui restent extrêmement difficiles à évaluer comme le degré d'exposition ou de production langagière : fort? moyen? réduit? faible? De telles appréciations ne peuvent être que du domaine de la pure appréciation subjective et la seule façon d'y voir plus clair serait d'avoir recours à des monographies très précises, selon le schéma proposé par J.C. Corbeil[1], encore que le risque existe de revenir, par ce biais, au type d'études qualifiées précédemment de traditionnelles. Il en est de même des modalités d'appropriation de la langue (ou des langues) divisées — certes à juste titre — entre acquisition et apprentissage mais quasiment impossibles à évaluer sans une diversification des corpus d'enquêtes en milieux scolaires (institutionnels) et non scolaires.

Autrement dit, le volet purement sociolinguistique de l'aménagement linguistique ne peut être ramené à une présentation de type statistique, systématique, presque mécanique. C'est dans la nature même de ce genre d'approche de déborder du strict cadre de la sociolinguistique, science de la variation qui, chacun le sait bien, ne se laisse pas facilement mettre en boîtes. L'approche sociolinguistique ne peut être dissociée — l'Histoire l'a prouvé partout — de l'approche politique et même linguistique comme nous allons essayer de le prouver.

1.2.1.2. UN VOLET POLITIQUE

Tout projet d'aménagement linguistique comporte nécessairement un volet politique. Mais il faut donner à cet adjectif un sens très large.

La première tâche consiste à définir une véritable politique linguistique concernant les langues en présence. Deux attitudes antinomiques sont envisageables; on peut, tout d'abord, imposer un choix politique, celui du groupe dominant (politiquement, économiquement, militairement, etc.). La réussite de ce type de politique dépend largement des moyens de coercition dont disposent les décideurs (on peut citer l'exemple de la centralisation linguistique à la française). La seconde attitude, plus démocratique, consiste à définir des objectifs à atteindre, relevant d'un véritable consensus populaire et à proposer une répartition des domaines d'utilisation entre les langues en présence. Cette politique ayant été définie, son application doit se traduire par la mise au point d'une législation précise comprenant un calendrier d'exécution.

De ce point de vue-là, l'Afrique ne semble pas encore prête à mettre en place un tel type de politique. Le seul texte législatif qui existe, dans la plupart des cas, est l'article de la constitution qui a trait à la langue officielle. Pour ce qui est du consensus démocratique dont parle J.C. Corbeil, il ne semble pas, là non plus, que les situations soient toujours très claires. Le plus souvent, aucun texte officiel ne régit le partage des domaines d'utilisation des langues en présence; seule, la politique éducative des États peut, à ce propos, fournir des indications. Il y a, tout d'abord, les États dans lesquels la totalité de l'enseignement se fait en français (c'est le cas du Sénégal), ceux dans lesquels une partie seulement de l'enseignement se fait en langues nationales, les politiques variant d'un État à l'autre et, parfois, à l'intérieur d'un même État. C'est ainsi qu'au Burundi, pays où une langue africaine, le kirundi, émerge largement, le français, qui n'était enseigné à l'école élémentaire qu'à partir de la troisième année vient, à la suite d'un changement de la politique gouvernementale burundaise, d'être introduit dès la première année, c'est-à-dire en même temps que le kirundi. Cette politique a été décidée pour offrir à tous les élèves burundais, quelle que soit leur origine sociale et ethnique, les mêmes chances face au français qui

1. Corbeil J.C., Document CIRELFA inédit (à notre connaissance) intitulé *Projet de description des situations sociolinguistiques des pays faisant usage de la langue française.*

demeure, comme il l'a toujours été dans le passé, la seule langue de réelle promotion sociale, la seule langue pratiquée dans l'enseignement secondaire et à l'université. Il y a, enfin, le cas intéressant de Djibouti, ancien T.O.M. n'ayant accédé à l'indépendance qu'en 1977, où le français est la langue de l'État, en tant qu'entité politique, face au monde arabophone qui l'entoure. Là, l'arabe et l'anglais n'occupent que la seconde place, à égalité, et il n'est pas question, pour des raisons de politique intérieure, de faire une place aux langues djiboutiennes.

La politique linguistique n'est donc, en Afrique, presque jamais explicitée dans des textes législatifs officiels; elle se définit généralement de façon pragmatique, par la pratique des gouvernements qui se sont succédé depuis l'accesssion aux indépendances. À cet égard, le Cameroun est sans doute le meilleur exemple de cette stratégie du non-dit. Jamais les études sur les langues nationales n'y ont été encouragées — on pourrait même affirmer qu'à certaines périodes ce fut le contraire — et l'on assiste, depuis quelques années, à ce que P. Renaud[1] a appelé une véhicularisation ou à une vernacularisation du français remplaçant parfois les langues camerounaises dans l'usage quotidien des locuteurs. À Meiganga par exemple, au nord du Cameroun, le français joue le rôle d'une langue commune puisqu'on y a recours dans des situations peu conventionnelles. Il existerait même un français commun camerounais avec des variétés propres à cette région particulière. Cette situation est originale par rapport à celle d'autres États, comme la RCA par exemple, où les locuteurs pratiquent le métissage linguistique mais où la portée sociolinguistique du français demeure réduite à la légitimation catégorielle, les locuteurs du français centrafricain continuant de se situer par rapport à la norme académique française, ce qui — on peut le signaler au passage — contribue à maintenir, sinon à accentuer, le sentiment d'instabilité et d'insécurité linguistique des locuteurs.

Mais il ne faut pas jeter la pierre aux gouvernements africains qui semblent prisonniers d'un cercle vicieux. S'ils sont incapables de définir une politique linguistique claire, c'est qu'ils sont persuadés — et c'est peut-être là l'expression la plus achevée du vrai consensus démocratique même s'il n'est pas exprimé mais profondément ressenti — que leurs populations ne croient pas en leurs langues maternelles tournées vers l'expression du passé, de la poésie traditionnelle, de la vie quotidienne, en un mot, du folklore. Ce sentiment est profondément ancré chez l'Africain moyen qui aspire à la réussite sociale pour ses enfants, mais il n'est pas absent chez les intellectuels qui continuent, quand ils le peuvent, d'envoyer leurs fils poursuivre leurs études en France après avoir confié leur scolarisation primaire et secondaire aux établissements consulaires français. Le mouvement ne cessera que lorsque des initiatives auront été prises pour renverser le courant et changer cette représentation véritablement péjorante des langues africaines qui ne paraissent pas indispensables — car c'est bien en termes d'utilité que doit s'apprécier cette politique — à l'accès à la promotion sociale, économique et même culturelle.

On peut donc conclure, provisoirement, à l'absence d'une politique linguistique explicite en Afrique francophone, ce qui n'exclut pas l'existence d'une volonté politique dont on sait parfois ce qu'elle se veut (cas de Djibouti) mais dont on ignore aussi quelquefois les tenants et les aboutissants. La politique du laisser-faire est sans doute la plus communément répandue.

1. Renaud P., « Politogenèse et politique linguistique : le cas du Cameroun », in *Etudes de Linguistique Appliquée*, n°65, janvier-mars 1987.

1.2.1.3. UN VOLET LINGUISTIQUE

Il est sans doute, et de loin, l'aspect le plus avancé de l'aménagement linguistique en Afrique et se situe donc en amont du volet politique et législatif. Il nous est souvent arrivé d'entendre L.S. Senghor déclarer, alors qu'il était Président de la République du Sénégal, qu'avant d'introduire les langues africaines dans les programmes scolaires il fallait qu'une vingtaine de thèses d'État leur soient consacrées.

Si l'on se réfère à l'exemple sénégalais, c'est dès 1968 que fut publié le premier décret officiel relatif à la transcription des langues nationales. Cette transcription est conforme aux propositions de la conférence de Bamako, elles-mêmes inspirées des principes scientifiques adoptés par l'International African Institute, qui répondent à des préoccupations à la fois théoriques (un signe pour un phonème) et pratiques (unification des systèmes de transcription de l'Afrique Occidentale, utilisation des lettres de l'alphabet latin, suppression des signes diacritiques). Le projet du Président Senghor était de s'adapter aux réalités linguistique, sociale, voire politique, de son pays :

> Quand nous disons politique - déclarait-il dans l'exposé des motifs du décret officiel - c'est, naturellement, au sens de la gestion du bien commun pour rendre les citoyens plus prospères et meilleurs.

Ce décret fut suivi, logiquement, de décrets relatifs à l'orthographe et à la séparation des mots dans deux langues sénégalaises : le wolof et le sérère (décrets n° 75-1025 et 75-1026 du 10 octobre 1975), élaborés par une commission *ad hoc* nommée par L.S. Senghor, en sa qualité de Président de la République. Le *Rapport de présentation* de ces décrets comporte un paragraphe très éclairant quant à la nature de l'aménagement linguistique tel que le concevait l'ancien chef d'État :

> Mais il nous faut, avant d'aborder les décrets, rappeler quel est le problème et dire comment il se pose. Le problème, encore une fois, est d'apprendre à chaque Sénégalais à lire et à écrire dans sa langue maternelle. C'est en partant de cette expérience concrète que le Président de la République a signalé au Premier Ministre des fautes d'orthographe et de découpage des mots. Ces dernières n'étant, en définitive, que des fautes d'orthographe, c'est avec un problème de grammaire que l'État, dont l'une des charges éminentes est d'enseigner, se voyait confronté. Or, il n'y a encore ni grammaires imprimées, ni seulement dictionnaires modernes de nos langues. Il fallait donc, en attendant, élaborer des règles de découpage des mots, autant que possible simples et claires, c'est-à-dire pratiques, tout en reposant sur des bases scientifiques. Il fallait, en même temps, aider à éviter certaines fautes d'orthographe parmi les plus fréquentes.

Le Sénégal a franchi une nouvelle étape de sa politique d'aménagement linguistique grâce aux chercheurs du CLAD et de l'IFAN[1] qui ont publié un *Dictionnaire wolof-français*[2]. En effet, il s'agit du premier ouvrage de ce genre publié depuis la parution, en 1923, de la nouvelle édition revue et corrigée du dictionnaire de Monseigneur Kobès par le Révérend Père Abiven. Mais, encore une fois, cette initiative n'est pas due à une quelconque planification puisqu'il s'agit d'un ouvrage privé auquel ont collaboré un certain nombre d'universitaires africanistes internationaux (un Belge, un Français et plusieurs Sénégalais). Qu'elle soit publique ou privée importe peu, l'essentiel est que la

1. Centre de Linguistique Appliquée de Dakar et Institut Fondamental d'Afrique Noire.
2. Fal A., Santos R. et Doneux J.L., *Dictionnaire wolof-français*, Karthala, Paris, 1990.

recherche continue de progresser en Afrique et qu'elle permette d'aboutir à une situation de non-retour, imposant à l'État de prendre ses responsabilités dans le domaine de l'aménagement linguistique. Et force est de constater, aujourd'hui encore, l'absence d'instruments de référence indispensables à la mise en place d'une telle politique, pour ce qui concerne les langues nationales : grammaires pédagogiques, manuels scolaires, instruments pour l'usage de la langue (ou des langues) à la radio et à la télévision, lexiques spécialisés, etc.

1.2.1.4. LA SPÉCIFICITÉ DE LA SITUATION AFRICAINE

Pour être couronnée de succès, une politique d'aménagement linguistique doit être le résultat d'un certain consensus qui est loin d'être atteint partout, au Sénégal en particulier. Les décrets eux-mêmes n'ont cessé d'alimenter une polémique politico-linguistique et les usagers n'ont jamais admis, par exemple, la non-reconnaissance de la gémination consonantique limitée par L.S. Senghor aux seules paires minimales, alors qu'elle fonctionne comme un trait pertinent et, qu'intégrée au système phonologique, elle doit logiquement apparaître dans un alphabet qui prétend correspondre à une description scientifique (de type structural) du wolof. Pour ce qui concerne le découpage des mots, le gouvernement sénégalais reste, aujourd'hui encore, confronté à certains problèmes, comme celui de l'agglutination au déterminé du morphème de détermination. C'est ainsi que l'usager continue d'hésiter entre la transcription « Faas u buur » (Le cheval du roi) conforme au décret, et l'autre découpage « Faasu buur » plus fidèle à l'usage courant.

Mais il y a plus grave. Nous restons persuadés, et en cela nous nous séparons de la plupart des spécialistes de l'aménagement linguistique, que tous les travaux linguistiques portant sur les langues africaines resteront lettres mortes tant que la place de ces dernières ne sera pas définie dans la Cité. Autrement dit, et contrairement à l'idée la plus communément admise, une description, même avancée, des langues africaines (bien qu'on soit encore très loin des vingt thèses d'État par langue souhaitées par L.S. Senghor!) ne rend pas nécessairement possible une entreprise d'aménagement linguistique.

Il y a sans doute encore pire! Confrontée à une situation de type diglossique (français/langues nationales), l'Afrique noire francophone se trouve dans l'obligation de mener à bien simultanément deux politiques complémentaires en matière d'aménagement linguistique; l'une, comme nous venons de le voir, concerne les langues africaines et l'autre, tout aussi nécessaire et urgente, touche au français tel qu'il est utilisé en Afrique. Dans ce domaine, rien n'est fait. Les seules commissions mises en place sont des commissions pédagogiques participant, sur le plan linguistique, d'une idéologie conservatrice. Les principales autorités universitaires africaines, récemment consultées sur le bien-fondé de la prise en compte, dans les programmes scolaires, de ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui le français d'Afrique, ont émis un avis négatif bien que les travaux des chercheurs concernant cette variété de français soient très avancés et continuent d'être l'objet des nouveaux programmes lancés par l'AUPELF.[1]

La non-prise en compte de l'évolution du français en Afrique, phénomène qui ne se limite pas au seul domaine — au demeurant largement exploité — de l'innovation référentielle (emprunt lexical ou sémantique et calque) est préoccupante. En effet, il y a désormais une pratique médiolectale de la langue française qui n'est plus l'apanage d'une

1. On pense, évidemment, à *L'Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*, (IFA) publié par l'AUPELF et l'ACCT en 1983, republié par l'AUPELF-UREF en 1988, et surtout, à la récente décision de l'AUPELF-UREF d'accorder des subventions, dans le cadre de son projet *Étude du français en francophonie*, aux équipes de chercheurs ayant décidé de travailler à une extension de l'IFA aux pays qui n'étaient pas concernés jusque-là par cette enquête.

élite et c'est à travers cette pratique moyenne que tout va se jouer. Il faut que soient définis, pour ce français, des processus de standardisation (choix d'une variété de langue française standard africaine, émergence d'une norme locale) tout comme pour les langues africaines. L'Afrique doit donc se dégager d'un double complexe :

- l'infériorisation de ses langues et de ses cultures traditionnelles qui continuent d'être péjorées;
- l'inféodation à une norme franco-française centralisatrice, impérialiste et coercitive, qui continue d'être la seule référence socialement acceptée.

Existe-t-il des éléments susceptibles de nourrir un certain optimisme quant à l'évolution de la situation linguistique africaine dans les prochaines années?

Pour ce qui est des langues africaines, nous demeurons pessimistes d'autant que les récents événements politiques survenus en Europe de l'Est vont pousser les États africains à faire des concessions linguistiques, en faveur du français, de façon à continuer de s'attirer les bonnes grâces des bailleurs de fonds traditionnels (la France en particulier) à un moment où l'on peut craindre — à juste titre — une réorientation de la politique de la coopération internationale.

Pour ce qui est du français, il faut, parce que c'est le sens de l'histoire, que les politiques linguistiques africaines reconnaissent un phénomène nouveau que nous appellerons ici l'*autonomisation* du français, due à des innovations linguistiques, allant dans le sens d'une adéquation progressive du français aux réalités socio-culturelles africaines, mais aussi à l'avènement d'un nouvel univers sémiotique qui consisterait, comme le déclarait L.S. Senghor dans la préface de ses *Éthiopiques* à « appeler un chat un chat » et non « à faire pittoresque ».

Une politique d'aménagement linguistique est-elle susceptible de parvenir à un tel résultat? Nous aurions tendance à répondre négativement à cette question et nous aurions, sur cette question, une attitude non pas résignée mais pragmatique, que nous dicte une longue expérience africaine : il faut laisser le temps au temps.

1.2.2. Les politiques linguistiques africaines

Les trois articles ci-après constituent des reprises partielles de ceux qui ont été publiés en 1987 sous la plume de P. Renaud, M. Diki-Kidiri et P. Dumont dans le n°65 des *Études de linguistique appliquée* consacré aux politiques linguistiques. Ils n'ont pas été choisis au hasard mais parce qu'ils illustrent de façon particulièrement pertinente les différents aspects de ce que peuvent être les politiques linguistiques en Afrique.

Au Cameroun, c'est à une volonté politique très brutale que l'on doit, ces trente dernières années, le développement d'un français véhiculaire en passe de vernacularisation dans un certain nombre de situations mais sans que, pour autant, certaines langues africaines régionales aient renoncé à jouer un rôle important intra et inter-ethnique.

En Centrafrique, la situation paraît plus simple du fait du développement d'une langue nationale africaine qui a réussi à s'imposer en milieu urbain, face au français.

Au Sénégal enfin, on s'est déjà préoccupé, il y a plus de 25 ans, de doter les langues sénégalaises des instruments de codification et de standardisation nécessaires à leur accès à la communication écrite, sans que cette politique ait produit le moindre résultat sur le comportement langagier — dans l'ordre du scriptural — des Sénégalais.

1.2.2.1. LE CAMEROUN

Les linguistes, et parmi eux les africanistes tout particulièrement, ont toujours dénoncé le refus des autorités politiques du Cameroun de prendre en compte les langues africaines de ce pays. C'était ignorer totalement une volonté essentielle du pouvoir mis en place après l'indépendance : celle de construire l'État Cameroun, œuvre particulièrement ardue, comme le démontre très bien P. Renaud dans un article intitulé « Politogenèse et politique linguistique : le cas du Cameroun », publié dans le n°65 des *Études de linguistique appliquée* (1987) consacré aux politiques linguistiques.

La situation linguistique camerounaise a été comparée à un « écheveau », parfois même à un « marécage » : 239 langues distinctes représentant 400 à 500 variétés dialectales pour la plupart non décrites.[1] C'est pour tenir compte de cette situation complexe et pour éviter de laisser se développer le tribalisme que l'État camerounais a imposé une politique linguistique visant à légitimer l'implantation populaire, en particulier grâce à l'école mais pas exclusivement, du français et de l'anglais, les deux langues officielles du pays, symboles et ciment de l'unité nationale. Autrement dit, selon P. Renaud, c'est à une véritable politogenèse (*i.e.* formation des entités fondamentale que sont les États), qu'on a assisté dans ce pays, expression de la volonté politique obstinément réaffirmée d'homogénéisation des ethnies appelées à se dépasser pour constituer une société individualisée par une culture propre, la culture camerounaise.

Cette homogénéisation s'est exprimée par le rejet pur et simple des langues dites pourtant nationales, c'est-à-dire camerounaises, au profit des langues officielles, seules reconnues. Situation paradoxale qui ramène la nation, dans son expression la plus authentique, à la dimension ethnique mais réserve l'expression nationale aux seules langues officielles, étrangères encore en dépit de l'histoire et de la nécessité. Après plus de 30 ans d'indépendance, le français et l'anglais demeurent le symbole de cette unité nationale au contraire des langues camerounaises.

Où en sont aujourd'hui les langues nationales? Le Cameroun devra-t-il payer de leur déclin le développement de l'État et de la nation que celui-ci a chargée d'accompagner? Telles sont les questions posées par P. Renaud, auxquelles ce chercheur qui a consacré près de 20 ans de sa vie au Cameroun, a tenté de répondre dans l'article cité supra.

Les langues camerounaises

Sur un territoire grand comme les quatre cinquièmes de la France, peuplé de plus de 10 millions d'habitants sont donc parlées 239 langues auxquelles il faut ajouter deux langues officielles — le français et l'anglais : ces chiffres feront comprendre le cas extrême que représente le Cameroun dans une problématique d'aménagement linguistique en situation de grande diversité. Ces chiffres représentent une moyenne de 42 000 locuteurs par langue mais beaucoup plus pour certaines d'entre elles : 350 000 locuteurs natifs peut-être s'il s'agit du fulfulde[2]; beaucoup moins pour d'autres : quelques dizaines de locuteurs seulement pour le duli, quelques milliers pour le pori ou le kwakum, etc. Ce qui est certain, c'est qu'aucune langue africaine ne domine le pays, ni sur le plan démolinguistique, ni par sa fonction véhiculaire : un phénomène comme la véhicularisation du wolof au Sénégal est parfaitement inconnu au Cameroun.

---

1. *L'Atlas linguistique du Cameroun*, dû à M. Dieu et P. Renaud, dénombre 239 langues dont 160 n'ont fait l'objet d'aucune étude, soit 67%, et dont 12 seulement, c'est-à-dire 5%, ont donné lieu à une description approfondie.
2. Il ne s'agit là, et dans la suite, que d'estimations, les recensements démographiques ignorant systématiquement l'information « langue maternelle » ou « origine ethnique ».

La différenciation linguistique entre variétés dialectales au sein de chaque langue et entre langues d'un même groupe ou sous-groupe est très variable : elle oscille entre deux extrêmes, l'un de discontinuité linguistique source de bilinguismes, et l'autre de variation continue où chacun garde son parler sans cesser de comprendre les parlers voisins. On chercherait là en vain des frontières impossibles à tracer sans arbitraire ou sans faire appel à des critères autres que linguistiques.

La trame linguistique du Cameroun est donc fréquemment interrompue par des frontières linguistiques. On les franchit grâce au bilinguisme. Ce peut être un bilinguisme de voisinage, limité aux zones de contact entre deux aires linguistiques. Il peut être réciproque et dans ce cas chacun connaît la langue du voisin. Mais il peut être également orienté : l'un des voisins est bilingue et l'autre pas. Les raisons de cette orientation restent à étudier; le commerce par exemple n'est pas nécessairement favorable à l'expansion de la langue du vendeur; la transaction se fait dans la langue de l'acheteur ou en véhiculaire, à moins que la langue du vendeur ne soit aussi la langue associée à l'exercice d'un pouvoir. De multiples hiérarchies locales et régionales organisent les langues sur la base des divers profits escomptés de leur utilisation mais aussi de leur plus ou moins grande distance linguistique. Ces hiérarchies orientent les bilinguismes, favorisent l'expansion de certaines langues en locuteurs seconds et en usages véhiculaires, entretenant une dynamique — en termes de nombre de locuteurs, de domaines d'usage, de changement linguistique — qui fait la vie ordinaire des langues en situation de contact.

Enfin, les actions délibérées de normalisation contribuent également à l'animation de ce décor. Certaines langues ont fait l'objet d'une instrumentalisation — alphabet, orthographe, grammaire prescriptive, dictionnaire — du fait de leur relative extension. P. Renaud et M. Dieu distinguent 5 critères permettant la promotion de certaines variétés :
1. Posséder plus 10 000 locuteurs
2. Exercer une position dominante en situation de diglossie
3. Existence d'une tradition écrite (catéchisme, contes, etc.)
4. Existence de descriptions linguistiques
5. Existence ne serait-ce que d'un début de standardisation.

Les deux langues officielles

Conséquence de la réunification en 1961 de deux États autrefois sous administration britannique pour l'un, française pour l'autre, l'État camerounais connaît aujourd'hui deux langues officielles, le français et l'anglais. L'anglais reste la langue de l'administration dans deux provinces dites « anglophones » et le français dans huit, dites « francophones ». Égales en droit, les deux langues ne le sont pas en fait. Démographiquement les anglophones, c'est-à-dire les Camerounais originaires des deux provinces anglophones, sont minoritaires (un cinquième de la population) et géographiquement à l'écart des grands centres d'activité : Yaoundé et Douala par exemple, capitales l'une politique et l'autre économique, sont toutes deux dans l'aire francophone. On ne sera donc pas surpris que les anglophones soient contraints d'apprendre et d'utiliser le français plus que les francophones l'anglais.

Malgré une volonté politique manifeste des autorités de supprimer la barrière linguistique dressée par l'histoire coloniale du pays, il est évident que pour le Camerounais francophone moyen, l'anglais ne répond à aucun besoin auquel le français ne satisfasse déjà. La réciproque est loin d'être vraie et le français gagne plus de terrain chez les anglophones que l'anglais chez les francophones. Il en résulte chez les anglophones ayant poursuivi des études longues le sentiment désagréable d'un rejet, par la majorité franco-

phone de la nation, d'une culture anglo-saxonne à laquelle ils sont attachés. Mais les protestations des élites anglophones ne semblent guère émouvoir les couches populaires en raison de l'usage général qui est fait, tant par les anglophones que par les francophones du pidgin-english dans leurs relations mutuelles.

Cette solution au conflit latent anglophones/francophones qu'est le recours à un véhiculaire traditionnel montre qu'il existe à côté de l'État et de ses institutions des supports linguistiques prêts à prendre en charge, au sein des couches populaires, l'expression et la manifestation de la réalité sociale de la politogenèse. Ces supports ne sont autres que les langues dont la fonction véhiculaire n'a cessé d'être utilisée dans le milieu privilégié de développement des réalités modernes et de brassage inter-ethnique que sont les villes.

Vernaculaires et véhicularité en milieu urbain

L'état actuel de la recherche ne permet pas de présenter une synthèse des courants qui organisent l'évolution de la situation linguistique camerounaise. Deux travaux de grande ampleur devraient néanmoins fournir des éléments de réponse à la question posée: le *Sociolinguistic Survey of Urban Centers in Cameroun* (E. Koenig, 1980) et l'*Atlas linguistique du Cameroun* (P. Renaud, 1986).

L'enquête sociolinguistique sur les agglomérations du Cameroun montre que quelques vernaculaires se répandent hors de leur communauté d'origine, chez les locuteurs non natifs qui en font largement usage dès que ne s'impose plus l'expression de l'identité et de la solidarité ethniques. Il y en a de deux types : ceux dont l'extension est relativement limitée géographiquement et concentrée sur quelques ethnies seulement; et ceux qui manifestent une bonne présence dans nombre de villes chez des ethnies très diverses. Arable, wandala (= mandara), mungaka (= bali), bamileke-central, duala, basaa appartiennent au premier; fulfulde et beti au second.

L'extension du beti et du fulfulde est de loin la plus importante. En dehors du pidgin-english et du français, ce sont les deux seuls véritables véhiculaires africains que l'on peut distinguer, selon P. Renaud. Un indice le confirme, souligné par C. de Féral dans l'article qu'elle a publié à Nice en 1980 sur le pidgin-english camerounais (publication du Centre d'Études des Plurilinguismes) : chacune de ces deux langues connaît effectivement une variété véhiculaire, dite « kambariire », *i.e.* « langage d'illettré » pour le fulfulde, « njobi ewondo », « ewondo en haillons », « mongo ewondo » « petit ewondo » ou encore « boulou de chauffeur » pour le beti. Prennent-ils en charge pour autant l'expression symbolique de l'appartenance nationale? Bien que les enquêtes manquent sur ce sujet précis, on peut en douter pour deux raisons. La première est que les communautés beti et peule — communautés donc des locuteurs natifs de beti et fulfulde respectivement — sont démographiquement trop importantes et par suite trop connues et perçues dans leur réalité ethnique comme les locuteurs légitimes de leur langue pour que l'utilisation de l'une ou l'autre, même sous sa forme véhiculaire, ne revête pas une certaine valeur d'assimilation aux communautés peule ou beti. Certains y aspirent et adoptent volontiers le déguisement, les Vute de Banyo par exemple qui aiment à se faire passer pour Peuls; mais d'autres, Douala ou Basaa par exemple, s'y refusent et n'acceptent pas sereinement l'éventualité d'une alphabétisation de leurs enfants en beti. La seconde raison est que si ces deux langues ont pris naguère le chemin de l'expression nationale, ce n'est plus le cas aujourd'hui pour le beti qui est en recul : les enquêtes sur la dynamique des langues faites en 1984 et 1985 sur une partie de l'aire d'extension du beti véhiculaire montrent que les jeunes générations, si elles le comprennent encore, l'utilisent de plus en plus rarement, le réservant aux vieilles

gens qui ne connaissent pas le français. Ce n'est vraisemblablement pas encore le cas pour le fulfulde malgré sa baisse de valeur sur le marché linguistique depuis la démission — puis la disparition — du président A. Ahidjo dont c'était la langue maternelle. Il est au contraire vraisemblable que la perte de prestige consécutive à cette disparition favorisera l'extension véhiculaire de cette langue, dans son aire d'influence, chez les populations qui s'en détournaient par opposition au pouvoir peul qu'elle représentait. Il faudra sans doute attendre une franche amélioration des taux de scolarisation des régions concernées pour voir le français concurrencer le fulfulde dans sa fonction véhiculaire. Car une chose est sûre : le recul du beti ne profite pas au fulfulde mais au français. Les grandes aires linguistiques interethniques qui auraient pu se dégager des usages linguistiques et des pratiques sociales de certaines langues camerounaises (nord du pays : fulfulde; côte : duala; ouest : pidgin; centre et est; beti) ont été délibérément fragmentées au nom du principe « toutes les langues ou aucune » qui permit au chancelier de l'université de Yaoundé d'interdire, en 1977, l'enseignement qui s'y donnait du duala, du beti, du bamileke, du basaa et du fulfulde. Dans ces conditions, il était logique de laisser les langues qui auraient pu donner consistance à des entités régionales supra-ethniques « s'effacer sans bruit inutile » — selon la belle expression de P. Renaud — devant l'extension que l'on donnait par tous les moyens aux langues officielles : école, alphabétisation, médias.

Langues officielles et appartenance sociale

Le champ refusé aux langues vernaculaires, celui de l'expression de l'appartenance nationale, avait été par avance, confié aux langues officielles. Nous disons par avance, car en 1960 le français et plus tard l'anglais étaient langues étrangères pour la majorité de la population. En faire le moyen d'expression de la nation supposait acquise leur appropriation par elle. Il a fallu pour cela une scolarisation intensive et un quart de siècle. Ce n'est en effet qu'aujourd'hui avec le développement d'un français du Cameroun, variété populaire du français standard de l'État adoptée par l'ensemble de la population francophone, que l'on peut, à la suite de G. Manessy, parler de vernacularisation du français :

> Le français vernaculaire du Cameroun pas plus que le bemba urbain ou le swahili de Lubumbashi [...] ne peuvent être tenus pour des pidgins, ni pour des créoles, et ils doivent leurs particularités linguistiques précisément au fait qu'ils sont employés par des gens en contact intime, continu, non-discriminatoire qui en usent comme d'une variété neutre quant aux connotations ethniques et sociales, pour les besoins que suscite une cohabitation quotidienne, celle-ci impliquant à son tour un mode de vie, des intérêts et des soucis partagés, des représentations communes dont le vernaculaire est l'expression. (Cité par C. de Féral dans son article sur le pidgin-english.)

> La « greffe » du français est en train de prendre, poursuit P. Renaud dans son article, ses particularités grammaticales et lexicales au Cameroun, sa diversification en registres nombreux depuis le parler standard jusqu'aux divers argots, l'extension de ses domaines d'emploi à toutes les fonctions de la langue maternelle pour nombre de jeunes Camerounais des grandes villes sont autant d'indices que le français initialement langue officielle est en train d'acquérir les attributs et d'assurer les fonctions d'une véritable langue nationale. Ce n'est pas encore vrai sur toute l'étendue du territoire mais le phénomène est déjà bien avancé dans toute sa moitié méridionale. S'il faut chercher dans la dynamique des langues au Cameroun l'expression de sa politogenèse, c'est dans celle du français que l'on en trouve la meilleure expression.

Et l'anglais dira-t-on? Sa relation à ce que l'on pourrait vouloir considérer comme sa variété populaire ou son vernaculaire qu'est le pidgin-english a fait son apparition au Cameroun avant l'anglais. Ensuite, au contraire du français standard et de sa variété vernaculaire, pidgin et anglais, entre lesquels il n'y a pas intercompréhension immédiate, sont perçus et utilisés comme deux langues différentes ayant chacune leurs propres conditions d'emploi pour ceux qui parlent l'une et l'autre. D'autre part l'anglais n'est connu que par le nombre aujourd'hui encore relativement restreint de ceux qui ont poursuivi des études. Il en résulte que le pidgin-english, chez les anglophones, en dehors de ses usages véhiculaires dans les relations avec les francophones du Littoral et de l'Ouest porte la marque de ceux qui ne sont pas capables de s'exprimer en anglais standard, c'est-à-dire de ceux qui n'ont pas poursuivi d'études. Cela prive le pidgin de tout prestige dans le contexte contemporain où, là comme ailleurs, c'est l'école qui consacre les valeurs de la société nouvelle. On devrait donc assister, avec l'extension de la scolarisation, à une régression du pidgin dans ses domaines d'usage mais aussi dans sa forme qui tendra de plus en plus vers le standard à la manière des créoles sur le chemin de la décréolisation.

L'expression linguistique de la politogenèse camerounaise semble donc claire malgré la quasi-absence de textes officiels : les vernaculaires restent confinés dans leur terroir, et c'est aux communautés linguistiques de conserver et de transmettre leur trésor aux jeunes générations, éventuellement dans le cadre de la redynamisation des communautés villageoises.

Quant aux véhiculaires traditionnels, privés de tout encouragement autre qu'un horaire très léger à la radio, ils sont lentement repoussés au profit d'un français qui se vernacularise et d'un anglais appelé, avec la scolarisation, à gagner en extension et à marginaliser le pidgin dans les strates non éduquées de la population...

... Dans l'état actuel des faits — poursuit P. Renaud dans la conclusion de son article — la politogenèse du Cameroun n'a permis d'autre politique linguistique que la mise en place d'une diglossie langues officielles/langues vernaculaires où la conjugaison de la faiblesse numérique de communautés linguistiques en trop grand nombre, de l'absence de volonté politique en faveur de leurs langues, du peu d'autonomie et d'initiative de ces communautés étroitement dépendantes de l'État laisser présager à terme pour nombre de vernaculaires une mort aussi discrète que certaine. L'État camerounais est peut-être en train de gagner son pari sur l'unité nationale mais au prix fort sans doute de ses langues et de ses cultures.

1.2.2.2. LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Entre le français, langue de l'administration et de la politique, le sango, langue véhiculaire et les autres langues africaines vernaculaires parlées en famille, la situation sociolinguistique centrafricaine présente un réel équilibre dû au dynamisme de chacune des langues en présence. Au centre de cette pyramide linguistique, le sango, expression de l'identité et de l'unité nationales, occupe une place privilégiée et l'on peut s'étonner que, plus d'un quart de siècle après l'indépendance, il n'ait pas accédé au rang de langue officielle; c'est le point de vue qu'a présenté le chercheur M. Diki-Kidiri dans le n°65 des *Études de linguistique appliquée*, publié en 1987.

Si les divers groupes ethniques constitutifs de la population centrafricaine s'identifient, entre autres traits, par leurs langues propres, ils reconnaissent dans le sango la langue de tous les Centrafricains, quoique la véritable langue de pouvoir, social et économique, demeure le français.

Comme dans les autres pays d'Afrique, les langues vernaculaires permettent aux Centrafricains de communiquer entre eux au plan régional, c'est-à-dire principalement en milieu rural. Mais contrairement à ce qui se passe dans la plupart des États africains en voie de développement, le sango est aussi la langue des villes. Langue par excellence des milieux populaires urbains, il symbolise aux yeux des villageois tout ce que représente la ville et la modernité africaine alors que les langues vernaculaires sont considérées comme les moyens d'expression du savoir traditionnel, et donc, du passé. À l'autre bout de l'échelle sociale, le français est encore sans conteste la seule langue qui permette d'espérer atteindre, d'après M. Diki-Kidiri, un mode de vie à l'européenne, avec la possibilité de participer éventuellement au pouvoir administratif, technocratique, voire politique.

Ces rôles bien distribués entre le sango, le français et les autres langues centrafricaines, constituent un schéma d'équilibre parfois confirmé, parfois menacé suivant les pressions des intérêts des groupes sociaux et le jeu des pouvoirs en place.

La dynamique des langues et la stratégie des usages

En ne considérant que les langues en présence dans la communauté nationale centrafricaine, M. Diki-Kidiri fait valoir que l'équilibre dont il vient d'être fait état ne peut refléter que les grandes tendances dans la situation sociolinguistique. En effet, chaque langue se traduit localement par un dynamisme particulier, lié aux rapports socio-économiques et socio-culturels que les communautés villageoises locales ont établis entre elles de par leur histoire propre. En effet, la carte des dialectes et des parlers ne se superpose pas exactement avec celle des unités sub-ethniques (sous-ethnies, clans, sous-clans, lignages, villages, familles), bien que la pratique courante et commode consiste à utiliser les noms de celles-ci pour désigner les parlers qui leur sont propres ou que les locuteurs utilisent comme vernaculaires. En fait certains de ces parlers, même au niveau dialectal, assurent souvent une fonction de véhiculaire local, en particulier dans les régions reculées où le sango est fort peu répandu.

Alors qu'il est inconcevable d'utiliser l'une des langues vernaculaires pour s'adresser à l'ensemble des Centrafricains, par exemple dans un communiqué ou un discours politique, une évolution s'est faite dans ce sens sur le plan artistique. En effet, pendant longtemps, on pouvait penser que seules les musiques traditionnelles pouvaient utiliser les langues vernaculaires, tandis que les orchestres modernes, compositeurs de musique à audience internationale, ne pouvaient utiliser que des langues de grande diffusion, notamment le sango et le français. Or, depuis une dizaine d'années, on assiste à l'utilisation assez fréquente de quelques vernaculaires (banda, gbaya, ngbandi) dans des compositions musicales qui ont eu un très grand succès. Quelles que soient les raisons psychologiques à cet état de fait, cette situation originale de la chanson populaire centrafricaine oblige à nuancer le caractère exclusivement régional — très restrictif — que l'on est habituellement disposé à reconnaître aux langues vernaculaires.

Le sango, quant à lui, a largement conquis les familles en devenant la première langue maternelle des jeunes de moins de trente ans, ayant grandi à Bangui. Dans les villes de province, le sango reste la langue véhiculaire la plus utilisée par les jeunes, et sur les marchés. Mais il s'agit là de ses fonctions pour ainsi dire légitimes, étant donné qu'il s'agit essentiellement d'une langue de contact à l'origine. Par contre, son usage majoritaire sinon exclusif par les jeunes laisse présager une avancée rapide du sango comme langue vernaculaire d'une nouvelle génération de Centrafricains, et pas seulement de Banguissois. À Bangui, l'apparition d'un argot sango dans les milieux de jeunes marginaux sociaux, les « godobé » (loubards, délinquants juvéniles, et d'autres victimes de la ville et de la vie

moderne), est significative de l'appropriation de cette langue par les populations de la capitale. En effet, pour communiquer entre eux, sans se faire comprendre de tout le monde, les bandes de jeunes délinquants pratiquent essentiellement le sango et elles n'ont pas eu d'autres solutions pour communiquer entre elles que de créer un code linguistique à partir du sango, appelé le « double sango ». Ce code, comparable au verlan français, est vite devenu à la mode dans les milieux populaires et estudiantins, obligeant les jeunes délinquant à le tranformer sans cesse. Ainsi sont nés le « triple sango », et le « double triple sango », de plus en plus incompréhensibles pour qui n'est pas un habitué de la vie nocturne des banlieues populaires et surpeuplées de Bangui. Ce phénomène revêt une importance inattendue, en ce sens, que pour beaucoup de Banguissois, il constitue l'un des moteurs de l'évolution de la langue nationale en tant que langue du peuple, notamment, par opposition à un sango plus technique développé et utilisé à la radio.

Une enquête sociolinguistique menée par G. Manessy et P. Wald dans la ville centrafricaine de Bouar, et publiée dans *Le français en Afrique noire, tel qu'on le parle, tel qu'on le dit* (Paris, L'Harmattan, 1984) conduit aux mêmes constatations intuitives — celles d'un locuteur natif très concerné en sa qualité de linguiste et de chercheur — que celles qui sont ici exposées par M. Diki-Kidiri. Le français et le sango sont deux langues « communes » en compétition dans une ville sans tradition puisque seulement de création coloniale. À Bouar, les communications inter et intra-ethniques sont dominées par le sango véhiculaire dont il vient d'être fait état ici, alors que le français, langue officielle et non pas nationale, est la langue de la scolarisation, des rapports internationaux et de la littérature malgré une vieille tradition littéraire chrétienne en sango. En réalité, à Bouar comme partout ailleurs en Afrique noire francophone, l'accès du sango au circuit de la communication écrite est très peu sensible. L'acquisition du sango est néanmoins indispensable pour tous les habitants de Bouar. Son champ de communication, beaucoup plus vaste que celui de n'importe quelle langue véhiculaire, est celui de la ville; son champ fonctionnel est également très large et s'étend au détriment des langues maternelles au point que, pour de nombreux locuteurs résidant à Bouar, le sango est en passe de devenir langue première. Les langues maternelles ayant été écartées du champ de bataille, le combat est donc engagé entre le français et le sango. Luc Bouquiaux, qui a consacré de nombreuses études au sango, dans le cadre du laboratoire CNRS du LACITO, parle de créolisation réciproque, de métissage, mais, sauf dans des situations conventionnelles facilement répertoriables, seul le sango est indispensable en milieu urbain. C'est la langue commune, celle de la légitimité, c'est-à-dire que tout locuteur a le droit de parler sango, langue qui n'est pas liée à une identité ethnique particulière. De plus, G. Manessy et P. Wald démontrent que les variétés et même les variations des performances en sango sont socialement catégorisables, comme le sont celles de n'importe quel idiome commun, le français en France ou l'anglais en Grande Bretagne.

Le métissage sango-français et la proportion plus ou moins forte d'éléments français chez les locuteurs légitimes sangophones font partie, toujours selon G. Manessy et P. Wald, des stratégies sociales de communication, le recours au français étant un facteur d'instabilité et d'insécurité linguistique, le locuteur parlant cette langue craignant d'être contesté dans sa légitimité catégorielle, les critères de mise en doute de cette légitimité étant par conséquent à la fois linguistiques et sociaux.

La radio-télévision centrafricaine a joué et joue un rôle déterminant dans le renouveau du sango. Ce phénomène n'est point propre à la Centrafrique. On a suffisamment parlé de la nécessité d'utiliser les langues africaines dans les domaines d'activité moderne et notamment dans l'enseignement et les médias, qu'il faut bien s'attendre à en voir quelque retombée dans tel ou tel pays d'Afrique, malgré toutes les difficultés sciemment dressées

entre le discours et la pratique. De par leur métier, les journalistes sont contraints de rendre compte au jour le jour des événements du monde, et ce, pour une population non seulement très largement analphabète mais encore le plus souvent totalement incapable d'imaginer le reste du monde extérieur à leur région, voire à leur village, faute d'instruction. Par nécessité professionnelle les journalistes ont donc dû approfondir leur propre connaissance du sango qu'ils ont enrichi et adapté au discours journalistique, ce qui ne manque pas de soulever des controverses et des débats intéressants, révélateurs de la façon dont les Centrafricains considèrent le sango.

Les représentations du sango

Les regards portés sur le sango varient selon ceux qui les portent et selon les situations dans lesquelles ils se trouvent. Les observateurs de la société centrafricaine se sont surtout intéressé aux représentations du sango qui émergent des discours tenus par les Centrafricains eux-mêmes et les Européens vivant ou travaillant en Centrafrique.

C'est un fait que dans leur ensemble et d'une manière générale, les Centrafricains considèrent le sango comme la langue nationale centrafricaine, c'est-à-dire la langue de l'identité nationale, et qu'ils s'attendent à ce que tout Centrafricain digne de ce nom sache l'utiliser. Cette opinion publique s'est exprimée très clairement à plusieurs reprises, entre autres :

a) Pendant les élections présidentielles de 1981 où tout orateur parlant dans une langue autre que le sango se faisait huer.

b) Lors du séminaire sur la réforme du système éducatif en avril 1982, réunissant des représentants de toutes les préfectures, et de toutes les institutions publiques et privées du pays, ainsi que de nombreuses personnalités nationales et internationales. À l'occasion de ce séminaire, de nombreuses recommandations ont été consacrées à la promotion du sango comme langue d'acquisition du savoir, et comme langue de travail en Centrafrique.

Les intellectuels centrafricains ne sont pas habitués à aborder en sango des questions ayant trait à la vie moderne, de sorte qu'au niveau de la pratique, ils utilisent le français, même entre eux, là où on s'attendrait à les voir communiquer en sango. Ils admettent le sango comme langue nationale pour tous, mais utilisent le français pour eux-mêmes, et souvent aussi pour leurs enfants qu'ils inscrivent à l'école française dès qu'ils en ont la possibilité. Quant à faire du sango une langue de travail, nombreux sont les hauts fonctionnaires qui en supportent l'idée mais sans conviction. Lorqu'ils sont poussés dans leurs derniers retranchements, ils utilisent les arguments classiques sans cesse présents dans le discours colonial sur la prétendue pauvreté des langues — ravalées au rang de dialectes — d'Afrique, et leur incapacité fondamentale à évoluer et à s'adapter au monde moderne. Ces idées péjorantes qui servaient à justifier la colonisation, sont donc toujours en vigueur dans certains milieux puissants où décideurs centrafricains et conseillers techniques européens se retrouvent. Pour des raisons différentes, ils craignent une inévitable redistribution des cartes du pouvoir linguistique, si le sango venait à fonctionner véritablement comme la langue nationale de la Centrafrique.

Perçu comme langue du peuple par les Centrafricains de condition plus modeste, le sango est supposé bien connu, et si l'on comprend qu'il faille l'enseigner aux enfants à l'école, on craint cependant que cet enseignement ne débouche sur rien, s'il n'est pas pris en compte sur le marché de l'emploi. Or nous venons de voir combien il est difficile aux décideurs d'œuvrer à l'instauration du sango comme langue de travail, ne fût-ce que dans l'administration publique, et dans les postes d'interaction constante avec le grand public.

Les techniciens centrafricains effectivement engagés dans des activités professionnelles au sein des populations (ingénieurs agricoles, pédagogues, animateurs ruraux, etc.) ainsi que certains de leurs collègues européens issus d'organismes internationaux, et passionnés par leur travail ne doutent pas de la nécessité de travailler en sango, si l'on veut être plus efficace dans tous les domaines du développement où la population doit être associée à l'effort gouvernemental. Le sango est vu ici comme la seule langue de trait d'union possible entre tradition et modernité, milieu rural et milieu urbain, le seul véhicule efficace des intérêts du développement local d'un village, d'une région, et de ceux du développement global de la nation centrafricaine.

Cette langue est un facteur d'identification si puissant que, pour les hommes politiques, le sango est le symbole de l'unité nationale, tandis que les autres langues centrafricaines seraient une source éventuelle de régionalisme, voire de tribalisme fâcheux. En sorte que, s'il y a une politique linguistique quelconque à envisager, ce ne serait certainement pas celle de l'intégration des langues régionales centrafricaines, mais plutôt celle d'une intensification de l'usage du sango à tous les niveaux de la société centrafricaine, pourvu que soient sauvegardés les intérêts politiques du français.

Langue nationale ou langue officielle?

Officiellement, comme on le sait, le sango est langue nationale depuis 1964 et le français, langue officielle, en Centrafrique. Les textes juridiques ne vont pas jusqu'à expliciter ce qu'ils entendent par là. Pourtant, lorsque l'on se tourne vers les pays qui utilisent le français à quelque titre que ce soit, on s'aperçoit aisément que ces notions de langues nationales et de langues officielles, qui semblent aller de soi, sont extrêmement vagues, en ce sens que les mêmes langues (par exemple, le français et l'anglais) sont qualifiées de « nationales » dans un pays et d'« officielles » dans un autre. Le plus souvent, on utilise indifféremment ces qualificatifs. L'embarras est du reste compréhensible. Si l'on entend par « langue nationale » la langue par laquelle la nation exprime ses valeurs, son identité, ses lois, tant aux yeux de ses membres qu'à la face du monde, alors rien n'est plus officiel qu'une telle langue. Mais si l'on entend par « langue nationale », une langue reconnue par la nation comme faisant partie de son patrimoine national, alors toutes les langues centrafricaines, par exemple, devraient bénéficier juridiquement de ce label. Or ce n'est visiblement pas l'esprit de la loi qui reconnut le sango comme seule langue nationale centrafricaine et le français comme langue officielle, quand bien même plusieurs chefs d'État se sont, dans le passé, adressés officiellement à la nation dans la langue nationale. Du point de vue de l'approche sociolinguistique théorique, Mwata Ngalasso[1], propose de définir comme « nationales » toutes les langues relevant du patrimoine culturel d'un pays, et comme « officielles » les seules langues juridiquement choisies pour l'expression et les activités de l'État et des services publics. Cela paraît satisfaisant pour l'intellect. Mais comme dit très justement Le Page :

> Decisions about a national language policy are normally made by politicans, not by linguists; and for political reasons which may seem valid at one moment but may have lost much of their force ten years later.[2]

1. Définitions exposées par le professeur Mwata Ngalasso, linguiste zaïrois, au colloque de Lomé organisé par Alain Ricard (CNRS-ORSTOM), en juillet 1985, sur le thème du passage à la lecture en langues africaines. Le professeur a également proposé ses définitions lors du symposium de linguistique africaine et caraïbe, organisé à Paris en septembre 1985, par l'UNESCO (les actes de ces deux manifestations scientifiques sont encore sous presse).
2. Cf. bibliographie, R. Le Page, page 80.

Après plus de trente années d'indépendance, on aurait pu s'attendre à ce que le sango, compte tenu de son expansion et de son rôle de puissant facteur d'unité et d'identité nationales, soit reconnu et utilisé comme langue officielle à côté du français, à l'instar du kinyarwanda au Rwanda, du kirundi au Burundi, du kiswahili au Kenya, de l'amharique en Éthiopie, et du malgache à Madagascar. Qu'en sera-t-il dans vingt-cinq ans, lorsque les populations seront encore plus brassées et le sango encore plus enraciné? L'avenir nous le dira peut-être.

1.2.2.3. LE SÉNÉGAL

La conception senghorienne d'une francophonie essentiellement culturelle, une certaine idée des rapports entre le français et les langues africaines, faite de symbiose et de complémentarité, ont longtemps dominé la politique linguistique sénégalaise. En 1981 celle-ci a été profondément remise en question par les partisans des langues africaines toujours écartées des circuits officiels. De l'instrumentalisation et de la standardisation de ces langues dépend, en grande partie, la définition d'une nouvelle politique linguistique présentée par P. Dumont dans le n°65 des *Études de linguistique appliquée* .

La politique linguistique qui a été celle du Sénégal depuis l'indépendance (1960) jusqu'en 1980, c'est-à-dire durant toute la période senghorienne et même jusqu'à aujourd'hui malgré le remplacement de l'humaniste Senghor par le technocrate Diouf, est marquée par une idéologie culturelle qui se définit par les deux axes suivants, malheureusement complémentaires :

- une conception de la francophonie essentiellement élitiste et culturelle, définie jadis par L.S. Senghor comme cet humanisme intégral qui se tisse autour de la terre, cette symbiose des énergies dormantes de tous les continents, de toutes les races...
- une dévalorisation des langues et des cultures africaines qui, malgré la revendication des valeurs appartenant à la négritude, restent incapables de véhiculer celles du progrès et de la modernité : oralité péjorante, balkanisation linguistique, variations dialectales, etc.

Cette politique s'est traduite dans les faits, hier par l'éviction, aujourd'hui par l'absence des langues africaines des programmes officiels de l'école sénégalaise, un soutien très appuyé sans cesse apporté, aussi bien dans le cadre de la coopération bilatérale franco-sénégalaise que dans celui de la politique éducative décidée à Dakar, à l'enseignement exclusif de la langue française, l'échec des campagnes d'alphabétisation fonctionnelle en langues africaines organisées en direction des adultes et a fini par aboutir, en janvier 1981, à un état de crise marqué par la réunion des États Généraux de l'Éducation.

Le premier texte relatif à l'instrumentalisation et à la standardisation des principales langues sénégalaises (six sur dix-sept arbitrairement choisies) fut un décret publié en 1968 puis revu et corrigé en 1971, portant sur leur transcription. Enfin dotées d'un alphabet cohérent, elles devaient toutes être écrites de la même manière, sinon parlées puisque très peu d'enquêtes dialectologiques ont été réalisées à ce jour au Sénégal.

Dans un souci d'efficacité et de réalisme, autant que d'économie, ce qui est tout à leur honneur, les autorités sénégalaises ont prévu, dès 1971, que des correspondances puissent être établies entre les alphabets officiels et l'alphabet romain de façon à pouvoir utiliser pour la transcription des langues du Sénégal le clavier des machines à écrire ordinaires et c'est dans le même esprit que le législateur a renoncé à certains signes de l'A.P.I. n'existant pas sur les claviers habituels.

Partout où c'était possible, l'alphabet officiel a évité les signes diacritiques qui, on le sait d'expérience pour le français, ont tendance à être omis par les utilisateurs. C'est ainsi

que la longueur vocalique, pertinente en wolof, a été notée par un redoublement de la voyelle et non par les deux points suivant traditionnellement la voyelle longue ou allongée.

Ces aménagements ponctuels apportés à un type d'alphabet phonologique qui se veut scientifique nuisent parfois à la cohérence du système de transcription qui est loin d'être admis par tout le monde. Le parti pris, tout à fait fondé à notre sens, de rigueur scientifique déroute parfois le locuteur wolophone, sérérophone ou poularophone qui s'essaie à transcrire sa propre langue. C'est ainsi que nombre de Sénégalais ne comprennent pas pourquoi ils entendent des nasales et qu'ils n'ont pas le droit de les transcrire, comme en français. Il est évidemment impossible, même au cours d'une séance de transcription destinée à un public déjà scolarisé, et encore moins au cours d'une séance d'alphabétisation, d'expliquer à des profanes la différence qu'il convient de faire entre nasales et nasalisées.

D'autres difficultés de détails se sont également posées au législateur, après la parution du décret de 1971, mais un autre problème, beaucoup plus politique, lié à l'adoption de ce décret d'instrumentalisation, est celui du choix même de l'alphabet. En effet, trois des plus importantes langues sénégalaises, le wolof, le sérère et le poular, avaient, avant 1968, une longue tradition d'écriture constituée de deux grands courants.

Certains lettrés musulmans utilisaient les caractères arabes alors que les missionnaires présents dès le début du XIX^{e} siècle se sont servi des caractères latins. Le choix de 1968 est net. Il obéit à un souci évident d'efficacité et de réalisme mais il lui arrive d'être remis en question par certaines autorités religieuses musulmanes qui, au Sénégal, ont joué et jouent aujourd'hui encore plus qu'hier un grand rôle politique. S'il devenait un jour l'enjeu de luttes linguistiques, politiques et religieuses, l'alphabet officiel de 1971 survivrait-il à la tempête? Nul ne peut aujourd'hui répondre à cette interrogation que d'aucuns n'hésitent cependant pas à poser à un moment où l'enseignement de l'arabe se répand très vite au Sénégal.

Le décret sur la transcription des langues africaines (1971) a été suivi en 1975 de deux autres décrets relatifs à l'orthographe et à la séparation des mots en sérère et en wolof. Ces décrets, comme l'affirme le rapport de présentation rédigé par L.S. Senghor lui-même, expriment le souci d'enraciner l'enseignement et, d'une façon générale, l'éducation dans les valeurs nationales, partant négro-africaines, sénégalaises exactement. Cet enracinement dans la négritude devait passer nécessairement, selon L.S. Senghor par une rationalisation de l'orthographe et du découpage des mots. Fustigeant les usages individuels qui prévalaient jusque-là, le rapport de 1975 les assimile à de simples fautes d'orthographe et rappelle que le devoir de l'État consiste à enseigner une langue standardisée, qui soit la même pour tous.

Ces principes posés, le Gouvernement sénégalais se trouva devant un dilemme qu'il ne sut pas résoudre. Il fallait d'abord que les décrets (seuls ceux qui concernent le sérère et le wolof sont à ce jour publiés bien que le travail des six commissions nationales — wolof, sérère, poular, diola, malinké et soninké — soit terminé ou en voie de l'être pour les deux dernières langues citées) respectent les analyses linguistiques et grammaticales existant. Ceci est très net pour le décret sur le wolof qui s'appuie, à l'évidence, sur les données fournies par S. Sauvageot dans sa thèse d'État, *Description synchronique d'un dialecte wolof : le parler du Dyolof* [1], même si celle-ci, comme son titre ne le cache pas, ne concerne qu'un des dialectes du wolof.

1. Ouvrage publié par l'I.F.A.N. à Dakar en 1965.

Un exemple très parlant de cette inféodation à une étude linguistique, sinon à une école, est fourni par l'article 3 du décret sur le wolof. Il concerne la gémination consonantique. Le texte officiel ne reconnaît l'existence phonologique de consonnes géminées que pour des raisons étymologiques (mais aucun exemple n'est fourni) ou pour permettre de distinguer des homonymes.

Exemples :
lem : plier, lemi : aller plier, lemmi : déplier;
nit : homme, nitt : vingt.

On se trouve donc devant la situation paradoxale suivante, à savoir que le décret fournit ce qu'il est convenu d'appeler des paires minimales si l'on se réfère, comme S. Sauvageot, aux théories de Martinet, tout à fait aptes à permettre, par le procédé de la commutation, l'identification des géminées, mais qu'il limite l'existence même de celles-ci, la démonstration faite, à ces seules paires minimales.

À partir des mêmes exemples, les linguistes, tirant les conclusions normales de leur commutation, concluent à la pertinence de la gémination consonantique en wolof non seulement lorsque deux mots s'opposent en fait, mais aussi partout où l'unité apparaît. C'est de cette manière que procède, pour ainsi dire naturellement, S. Sauvageot dans son chapitre consacré à la corrélation de gémination consonantique en wolof, dans lequel il conclut à l'existence de consonnes géminées en position intervocalique seulement. Cette distribution lacunaire est caractéristique du dialecte qu'il étudie (le dyolof) et c'est vraisemblablement ce qui a troublé le législateur au point de lui faire refuser certaines orthographes jugées non seulement fautives mais encore illégales puisque non conformes à un décret officiel.

L'interprétation trop étroite d'une analyse linguistique mal comprise, ou parfois incomplète (du fait de l'absence d'enquêtes dialectologiques par exemple) n'est pas le seul écueil sur lequel ont buté les autorités dans leur tentative d'instrumentalisation des langues sénégalaises.

En effet, sous l'influence de L.S. Senghor, les décrets de 1975 ont également pris en compte les travaux des premiers linguistes, grammairiens et lexicographes, avec la volonté, très senghorienne, de se rattacher à une tradition déjà vieille de plus de cent cinquante ans. Ces nombreux travaux portent la marque de leur époque et leurs auteurs ont essayé de retrouver dans les langues africaines les catégories grammaticales auxquelles ils étaient habitués. L.S. Senghor, premier agrégé de grammaire sénégalais, ne pouvait manquer de reprendre parfois à son compte cette vision du monde héritée de ses maîtres classiques :

> Les décrets ci-après - écrit-il dans le rapport de présentation de ceux de 1975 - s'appuient, en partie, sur les rapports des commissions. Les amendements que nous y avons faits ont pour but d'apporter plus de cohérence à l'ensemble des décrets concernant un même groupe de langues, tout en tenant compte d'une certaine tradition en la matière.

C'est ainsi que pour l'expression de la relation déterminé-déterminant, le décret prévoit de séparer du déterminant et du déterminé les monèmes fonctionnels « u » et « i » (singulier ou pluriel) comme dans l'exemple suivant :

Fas u naar bi
Le cheval du Maure

(fas : cheval, u : monème fonctionnel, naar : Maure, bi : morphème de classe).

Ce découpage se justifie, selon L.S. Senghor, par des arguments d'ordre diachronique. En effet, la forme actuelle « fas u naar bi » serait issue d'une ancienne forme « uw fas uw naar bi » (un cheval un(du) Maure le), dans laquelle « uw » serait un « article indéfini » (sic) qui, placé entre le déterminé (fas) et le déterminant (naar), aurait changé de catégorie grammaticale pour devenir un monème fonctionnel, ce que L.S. Senghor appelle aussi un « article conjonctif ».

On aurait ensuite assisté à deux phénomènes d'évolution :

1. La disparition de l'« article indéfini » placé devant le déterminé;

2. L'amuïssement de la consonne finale de l'« article indéfini » devenu « conjonctif » devant le déterminant;

On aurait donc eu, successivement, les formes :

« fas uw naar bi »

« fas u naar bi ».

C'est donc, en quelque sorte, pour matérialiser cette évolution que le décret prévoit de séparer le morphème « u » du déterminé et du déterminant. Or, il se trouve que dans la prononciation courante et contemporaine du wolof, le monème fonctionnel n'est pas séparé du nom déterminé. On dit, en effet :

« fasu naar bi ».

Dans la perspective de l'introduction du wolof dès la première année de l'école primaire, cette dernière orthographe plus phonétique que celle qui est préconisée par le décret, ne pourrait que faciliter l'apprentissage des élèves. En effet, lier dans l'écriture le monème fonctionnel au nom déterminé éviterait sans doute le morcellement syllabique (nom déterminé + monène fonctionnel) qu'entraînerait inévitablement une séparation graphique de ces deux éléments. Ceci n'empêcherait pas, par la suite, de procéder à une étude analytique du syntagme qui rendrait compte du fonctionnement du wolof pour l'expression de la relation déterminé-déterminant.

On pourrait encore citer de nombreux exemples qui montrent que ce décret d'instrumentalisation qui devrait, en tant que tel, refléter le plus fidèlement possible le fonctionnement du wolof contemporain en vue d'une planification linguistique plus aisée, fait encore la part trop belle à la diachronie et au conservatisme linguistique.

Même s'ils ne sont pas parfaits, du fait de l'insuffisance des analyses linguistiques proprement dites, de la quasi-absence des études dialectologiques sur l'ensemble du pays et de la maladresse de certains de leurs aspects, les éléments d'instrumentalisation des langues existent au Sénégal qui est, dans ce domaine, l'un des pays les plus avancés de l'Afrique francophone. Cet appareil institutionnel est certes indispensable mais il ne suffit pas, à lui seul, à mettre en place et à appliquer une politique linguistique cohérente qui semble, aujourd'hui encore, complètement paralysée.

Doter une langue négro-africaine ou plusieurs d'un alphabet, de grammaires pédagogiques et même d'une orthographe officielle ne suffit malheureusement pas à favoriser l'accès de ces langues aux circuits de la communication écrite. C'est seulement lorsque les Sénégalais auront envie d'écrire dans leurs langues que l'on pourra alors véritablement parler de la réussite d'une politique linguistique nationale.

1.3. CONCEPTUALISATION DES SITUATIONS DE CONTACT EN AFRIQUE FRANCOPHONE : COMPLÉMENTARITÉ, CONVIVIALITÉ, DIGLOSSIE OU POLYGLOSSIE?

La réflexion sur les langues minorées a souvent été le fait des sociolinguistes des pays du Nord, concernés dans leur vie quotidienne par les problèmes de hiérarchie entre les langues. Ainsi les écoles sociolinguistiques catalane et occitane ont largement contribué au développement de la notion de conflit, trop longtemps masquée par l'idéologie diglossique reposant sur l'idée d'une répartition harmonieuse des langues dans les sociétés plurilingues.

Mais cette origine historique du concept de conflit diglossique a focalisé l'attention sur les situations de langage dans lesquelles deux langues seulement étaient en opposition. De ce fait, les cas mettant en présence des langues en nombre supérieur ont été peu abordés du point de vue diglossique et quand ils l'ont été on s'est contenté de reproduire telles quelles les analyses menées à propos de la diglossie.

La sociolinguistique du domaine africain a ainsi peu pris en compte la dimension plurielle de la diglossie dans les pays francophones dont nous pensons qu'elle nécessite une élaboration particulière. C'est donc à réparer cet oubli que nous allons nous attacher en proposant, à la suite des travaux de L.-J. Calvet, les concepts *d'enchâssements diglossiques, polyglossie et fonctionnement polyglossique* dont nous verrons les répercussions sur l'analyse des situations de langage.

1.3.1. Le concept de diglossie et ses implications

La diffusion nord-américaine du concept

Pour parler des phénomènes de contact des langues, le terme *bilinguisme* a été longtemps le seul disponible. Mais il présente l'inconvénient de ne pas pouvoir distinguer l'aspect individuel du phénomène — une personne qui parle plusieurs langues — de l'aspect social — coexistence de plusieurs langues dans un même pays, une même région, une même communauté. Pour éviter cette ambiguïté et mieux décrire la répartition des différentes langues dans une même communauté, la sociolinguistique nord-américaine a développé le concept de *diglossie* (C. Ferguson, 1959). Plusieurs articles ont fait le point sur l'origine et l'évolution de ce concept[1]. Nous n'en reprendrons pas les analyses et nous nous contenterons d'analyser la définition donnée par C. Ferguson (1959, p. 22) :

> La diglossie est une situation relativement stable dans laquelle, en plus des dialectes premiers de la langue (qui peuvent comprendre un standard ou des standards régionaux), il existe une variété superposée très différente, rigoureusement codifiée (souvent plus complexe du point de vue de la grammaire), qui est le support d'un recueil imposant de textes littéraires provenant d'une époque antérieure ou d'une communauté linguistique étrangère, qui est largement apprise par le biais de l'école, et qui est utilisée pour la plupart des textes écrits et des discours formels mais qui n'est jamais utilisée -dans quelques segments de la société- pour une conversation ordinaire.

1. Nous renverrons sur ce point à *Langages*, « Bilinguisme et diglossie », n°61, mars 1981. Larousse, Paris, 1981, G. Kremnitz (1981), L.-F. Prudent (1981) et F. Gardès-Madray (1982).

L'idée majeure est celle d'une répartition relativement harmonieuse et non conflictuelle des langues en situation de diglossie. Chacune possède des domaines particuliers dans lesquels elle reste. Il en résulte une idée de coexistence pacifique qui va influencer toute une tradition sociolinguistique, de J. Fishman à J. Gumperz, et qui s'exprime tantôt en termes de *complémentarité*[1], de *solidarité*[2] ou de *convivialité*[3].

Mais la vision de C. Ferguson est trop statique, son hypothèse de coexistence non-conflictuelle discutable. W. Bal[4] notait que la fonction d'une langue est double, avec ce que l'on pourrait appeler sa fonction grégaire et sa fonction véhiculaire[5] :

> Si une langue est un instrument de *communication*, elle est aussi un instrument *d'expression* ; il est dans la nature des choses que ces deux fonctions développent une tension (entre la socialisation et l'individualisation).

Ce qui est seulement tension quand la même langue assure les deux fonctions instrumentales devient conflit quand deux langues entrent en concurrence, assumant chacune une dimension.

Le concept de diglossie a donc évolué par une prise en compte des aspects conflictuels opposant nécessairement deux langues en présence dès lors qu'elles n'ont pas le même statut dans la société et occupent des fonctions inégalement valorisées.

La sociolinguistique catalane : substitution, normalisation. Un certain dynamisme

Les linguistes catalans ou occitans[6] vont proposer d'élargir l'analyse en termes de diglossie, statique, par une vision dynamique reposant sur le concept de conflit linguistique, dont la diglossie proprement dite n'est qu'un aspect :

> Il y a conflit quand deux langues clairement différenciées s'affrontent, l'une comme politiquement dominante (emploi officiel, emploi public) et l'autre comme politiquement dominée[7].

Derrière le système d'alternance fonctionnelle des deux variétés se cache en fait un conflit linguistique qui naît de la domination historique d'une des langues, d'une efficacité sociotechnique différente, d'une inégalité de prestige. Aux yeux de la sociolinguistique des conflits, le conflit crée une instabilité, un déséquilibre, qui ne se résoudra que par la normalisation ou la substitution. La sociolinguistique catalane ou occitane parle à ce

1. Voir l'intervention de A. Samb sur le thème « Concurrence et complémentarité des langues africaines et du français » dans CILF (1977, p. 759) qui plaide pour une complémentarité.
2. Une des publications du CILF (1986) s'appelle d'ailleurs « La solidarité entre le français et les langues nationales pour le développement », ouvrage collectif publié à l'occasion du vingtième anniversaire du CILF.
3. P. Dumont (1986). L'étude des contextes d'emploi montre que solidarité et convivialité diffèrent de complémentarité, en ce sens que les deux premiers reconnaissent « l'interdépendance des langues et des sociétés et des services qu'elles doivent se rendre plus mutuellement » alors que la complémentarité suppose que le partage se fait entre langues inégalement reconnues ou équipées ».
4. Il s'agit d'une intervention de W. Bal lors de la discussion sur le thème « Les situations linguistiques - Contacts des langues » dans CILF (1977, p. 276).
5. L.-J. Calvet (1987).
6. Pour le domaine catalan, nous renverrons à Aracil (Ll. V.), *Conflit linguistique et normalisation linguistique dans l'Europe nouvelle*, Nancy, C.E.U., 1965. Pour le domaine occitan, parmi les travaux des sociolinguistes regroupés autour de Robert Lafont, on consultera P. Gardy et R. Lafont, « La diglossie comme conflit : l'exemple occitan », dans *Langages*, n°61, pages 75 à 91, 1981.
7. *Congrès de culture catalane*, vol I, page 13, 1978

propos de dilemme. Dans le premier cas, la langue dominée s'émancipe et accède aux fonctions jusque-là réservées à la langue dominante, qui disparaît. Dans le second cas, la langue dominante l'emporte, causant la mort de la langue dominée. W. Marçais, dès 1931, annonçait cette seconde issue dans les rapports entre l'arabe et le français en Algérie[1].

Praxématique et fonctionnements diglossiques

La praxématique a proposé un troisième dépassement du concept de diglossie dans la notion de *fonctionnement diglossique*. Elle a théorisé par là une dimension à laquelle les linguistes catalans s'étaient montré très tôt sensibles, l'attitude des locuteurs de la langue dominée face au conflit. Parler de diglossie et de fonction des langues « stabilise en le réifiant »[2] un conflit dynamique, instable, en perpétuelle évolution. Parler de fonctionnement diglossique, c'est reconsidérer la diglossie du point de vue des sujets parlants et montrer qu'elle génère des stratégies discursives (spectacularisation, haine de soi-même) ou des blocages (hésitations, lapsus, interceptions programmatiques) qui sont autant les traces du conflit que ses éléments moteurs. La spectacularisation produit par exemple des stéréotypes (la langue minorée est celle du cœur, son rayonnement remonte à un âge d'or dont un des membres de la communauté est encore le garant, etc.) constituant l'idéologie qui sous-tend le conflit et le fait évoluer.

Ce tour d'horizon nous a permis de prendre la mesure de l'enrichissement progressif du concept de diglossie mais également d'une de ses limites. Le concept rend bien compte de la situation où deux langues sont en conflit, mais il n'est pas sûr qu'il soit adapté aux cas où la situation est rendue plus complexe par le nombre plus élevé de langues. La réflexion sociolinguistique a jusqu'à ce jour fort peu porté sur cette dimension des conflits linguistiques, pourtant présente dans beaucoup de pays. R. Breton dans un tableau d'ensemble des différents concepts disponibles pour rendre compte du plurilinguisme (1991, p. 20 à 21) parle de *polyglottes* mais réserve à ce terme une acception strictement individuelle[3]. Quant au plurilinguisme, il « touche des individus ou des groupes ayant été affectés en des occasions successives par différentes pratiques linguistiques profondes »[4]. Enfin, la diglossie concerne bien l'ensemble de la société mais s'agissant de deux langues distinctes seulement. Aucun concept ne permet donc de rendre compte des hiérarchies complexes existant dès lors que plus de deux langues entrent en conflit.

Or il est fort probable que le dilemme posé par la sociolinguistique catalane entre normalisation et substitution, effectif pour les situations simples de domination d'une langue historique sur une autre (Catalogne, Occitanie) doive être reconsidéré dès lors que plus de deux langues sont en présence, comme c'est le cas partout en Afrique francophone. On ne peut, selon nous, se contenter de penser qu'il y a un simple ajout de langues minorées. Un nouvel équilibre des forces se construit que nous allons essayer de théoriser en reprenant à L.-J. Calvet (1987, p. 47) le concept *d'enchâssement diglossique* pour

1. W. Marçais, « La langue arabe dans l'Afrique du Nord », dans *Revue Pédagogique*, n°1. Alger, 1931. Cité dans Calvet (1974, p. 124-125). Pourtant l'histoire est en train de donner tort à Marçais et c'est le français qui recule dans ce pays en dépit de tous les avantages objectifs que lui reconnaissait cet auteur (langue de la modernité, correspondance aisée entre langue écrite et orale, langue des dirigeants). Cet exemple prouve que les facteurs d'évolution du conflit diglossique vers la substitution ou la normalisation sont en fait plus souvent extra-linguistiques que linguistiques. Aracil (1982, p. 6) soulignait déjà cet aspect. Le conflit diglossique porte certes en lui des éléments dynamiques mais ceux-ci ont besoin de conditions favorables, politiques, sociales, religieuses, pour pouvoir opérer.

2. F. Gardès-Madray (1982).

3. « Les polyglottes ne constituent en fait que des cas individuels séparés, générés par les systèmes d'éducation propageant des langues étrangères. »

4. R. Breton, (199, p. 22).

définir à sa suite ce que nous nommerons *polyglossie*, c'est-à-dire une situation complexe composée de la *juxtaposition d'enchâssements diglossiques*; nous prendrons pour exemple le cas de la République de Djibouti.

1.3.2. Un exemple de polyglossie : la société djiboutienne

Historique de la langue française à Djibouti; les langues en présence

Du point de vue des langues en contact, la République de Djibouti présente l'avantage d'offrir à l'étude une situation multilingue relativement simple. Quatre langues principales ont cours dans le pays, le français et trois langues nationales : l'afar, l'arabe et le somali. Nous sommes bien loin de la situation vertigineuse qui prévaut dans la plupart des pays africains[1]. L'afar et le somali sont les langues vernaculaires des groupes ethniques du même nom dont les aires d'habitat d'origine sont situées au Nord du Lac Assal et à l'Ouest de Dikhil pour les premiers, dans le reste du pays et notamment dans la capitale pour les seconds. On compte dans le pays environ 70 000 afarophones pour sûrement près de 300 000 somalophones[2].

La langue arabe est à l'origine une langue étrangère, au même titre que le français. Mais elle est devenue la langue maternelle d'une frange importante de la population djiboutienne, originaire du proche Yémen; à ce titre elle figure donc parmi les langues dites nationales. De plus elle est, depuis l'adhésion du pays à la Ligue Arabe, considérée comme deuxième langue officielle, au même titre que le français. Elle n'est pas parlée, contrairement à ce qui se passe pour les deux autres langues, dans une région déterminée mais est présente dans les lieux où se sont installés les Yéménites. Ceux-ci arrivèrent à Djibouti dès la fondation de la ville, attirés par les Français qui leur confièrent la responsabilité des fonctions commerciales. Cent ans plus tard, leurs descendants, rejoints depuis par d'autres, travaillent toujours en majeure partie dans le commerce et sont installés en priorité dans la capitale. On en estime généralement le nombre à 20 000.

L'histoire du français dans ce pays est beaucoup plus récente et remonte à l'acquisition par la France des territoires qui allaient devenir ceux de l'actuelle République. Cette présence de la langue française à Djibouti ne remonte donc guère à plus de cent ans. Encore faut-il être conscient que quand on parle de présence du français, il s'agissait dans les premiers temps de quelques locuteurs seulement, faisant fonction d'interprète. Or le français ne peut pas aujourd'hui encore être considéré comme une langue nationale : à la différence de l'arabe, il n'est la langue maternelle d'aucun groupe humain possédant la nationalité djiboutienne. De plus, la communauté française, composée essentiellement de coopérants et de militaires, c'est-à-dire de gens de passage, n'est pas aussi bien intégrée que la communauté de langue arabe, qui tient une place prépondérante dans le petit commerce.

La capitale Djibouti est donc fortement plurilingue puisque c'est là que vivent côte à côte quelques milliers de Français, des Arabes et des Afars venus travailler et vivre dans la capitale, et une forte majorité de Somalis.

---

1. La revue *Le Courrier*, dans son numéro 119 de janvier-février 1990 intitulé « Les langues nationales », donne aux pages 56-57 un tableau des langues de l'Afrique sub-Saharienne. On peut y lire que 15 langues sont pratiquées au Tchad, 120 en Tanzanie, 70 en Ethiopie, 100 au Soudan, la palme revenant au Zaïre avec 300. Assez curieusement, Djibouti ne figure pas parmi les pays étudiés... Voir également CONFEMEN (1986).
2. Aucune donnée officielle sur la composition de la population n'est disponible.

Une dimension politique : plurilinguisme et conflit ethnique

Dans le passé colonial de Djibouti, les relations entre les deux principales communautés, Afars et Somalis, ont souvent été très tendues, donnant lieu à des affrontements brefs mais meurtriers. La République de Djibouti, née en 1977, a fait de l'unité nationale un des mots d'ordre du nouveau régime. Ce contexte politique a une grande part de responsabilité dans le statut de minoration des langues dites nationales : il importait de ne pas mettre en avant les langues maternelles de peur de raviver les rivalités ethniques. Pourtant cette politique a récemment montré ses limites. En novembre 1991, une guerre civile opposant le Nord afar, au gouvernement, à majorité somalie, a éclaté faisant voler en éclats la fragile unité nationale. Les populations afars dénoncent la domination qu'exercent les Somalis et leur langue maternelle sous couvert de l'idéologie unitaire. Aujourd'hui plus qu'hier, il serait difficile, vu le contexte politique, de légiférer sur les langues nationales.

Absence de statut, minoration des langues nationales et construction du concept de polyglossie

On pourrait s'attendre à ce qu'un pays connaissant une telle situation de plurilinguisme se soit attaché à légiférer en la matière de façon à clarifier les rapports entre ces différentes langues. Or jusqu'en septembre 1992, il n'en était rien; on pouvait lire couramment dans les encyclopédies et dictionnaires que le français et l'arabe étaient à Djibouti langues officielles[1] et qu'un statut de langues nationales était reconnu à l'afar et au somali. Pourtant cette répartition des fonctions ne reposait sur aucun fondement juridique. Du point de vue de la politique linguistique, le vide était total : aucun texte ne venait réglementer l'usage des langues dans le pays ni préciser les domaines respectifs de chacune. L'emploi du français comme langue officielle était donc plus le résultat d'une habitude issue de la colonisation que le fruit d'une décision explicite. Le français était la langue de l'administration avant 1977 : pour des raisons pratiques bien compréhensibles, il le resta après l'indépendance. L'arabe était alors considéré comme langue nationale. Du fait de l'adhésion de la République à la Ligue des Pays Arabes[2], il fut décidé que Djibouti marcherait vers un bilinguisme et que dans un premier temps tous les documents officiels auraient un caractère bilingue français-arabe. De fait, les en-tête des lettres officielles et de toute la correspondance sont bilingues; sur les plaques minéralogiques des véhicules djiboutiens figurent côte à côte les deux systèmes de numération. Mais c'est à peu près tout.

La constitution de septembre 1992 a institutionnalisé la domination du français et de l'arabe littéraire comme langues officielles du pays et accentué encore la minoration de l'afar et du somali. Toute référence à ces langues a disparu, notamment la reconnaissance du rang de langue nationale. Jusqu'à cette date donc, le statut des langues à Djibouti ressortissait plus à un modus vivendi jamais sérieusement remis en cause qu'à une décision politique explicite. La question linguistique était sans doute à ce point délicate, porteuse de revendications nationales ou ethniques, qu'il vallait mieux ne pas la soulever imprudemment. Mais ce vide juridique masquait une diglossie de fait, dans laquelle les langues nationales que sont l'afar, le somali et même l'arabe[3], étaient des langues dominées. Or

1. Il faut considérer que le singulier employé pour parler de « l'arabe » cache à Djibouti, comme dans d'autres pays arabes, une diglossie arabo-arabe ; la variété dialectale yéménite assure la communication familiale, joue un rôle dans le commerce et peut prétendre avoir une valeur véhiculaire ; mais c'est l'arabe littéraire qui est la langue officielle.
2. Dès le 27 juin 1977, une demande officielle d'adhésion à la Ligue Arabe fut déposée ; le 4 septembre de la même année le pays était reçu membre de cette organisation.
3. Il faut rappeler en effet que c'est l'arabe littéraire qui est langue officielle, et en aucune façon sa variante dialectale yéménite.

les langues nationales ont eu plus à souffrir que le français de cette situation attentiste : en l'absence d'une politique linguistique dotant les différentes langues d'un statut clairement défini, pas de planification linguistique ni donc d'aménagement linguistique des langues nationales[1].

Toutefois, il faudrait se garder de conclure trop vite à une égalité des langues minorées. La situation de domination varie selon les domaines et il existe une hiérarchie entre les langues dominées, nous devrions même dire plusieurs hiérarchies en fonction des domaines de la communication concernés. Afar, arabe dialectal et somali ne sont pas tout à fait sur le même plan.

- En politique, le français est la langue des discours de portée internationale et celle des discours préparés à l'avance. Mais pour s'adresser à la population, les dirigeants choisissent le somali, plus rarement l'afar réservé aux prises de parole en région afar, et jamais l'arabe.
- Dans l'administration, le français est encore en haut de la pyramide pour les usages écrits, l'arabe littéraire venant en seconde position, les langues maternelles étant mises à l'écart.
- Dans la justice, c'est l'arabe dialectal, langue de travail des tribunaux islamiques, les charias, qui vient en seconde position, après le français, langue de la justice moderne et langue dans laquelle les actes du charia doivent être rédigés pour être exécutoires.
- Dans le domaine de l'éducation, le français est à la fois médium de l'enseignement et matière. L'arabe littéraire est étudié en tant que matière à partir du CM. Arabe dialectal, afar et somali sont écartés du système scolaire.
- Dans le secteur commercial, arabe dialectal et somali se disputent la première place. Le français n'est utilisé que pour la comptabilité des grands négociants et l'afar est réduit à une part très marginale.

L'appréhension générale de la problématique de la domination ne serait pas complète sans la prise en compte de la question de la véhicularité. De ce point de vue, il est indéniable que le somali, par le nombre de locuteurs natifs dont il peut se prévaloir, est en position dominante. Puis vient le français, langue étudiée à l'école par les jeunes générations et qui permet de ne pas se situer sur le terrain de l'un ou de l'autre des interactants. Cette dernière valeur est très importante dans le contexte d'affrontement politique et ethnique entre Afars et Somalis que connaît le pays depuis novembre 1991. Ensuite, loin derrière, viennent l'arabe puis l'afar.

Ce panorama des différentes composantes du statut des langues à Djibouti met en évidence la place tout à fait privilégiée que le français occupe dans le pays. Dans les usages officiels, le français n'est pratiquement pas concurrencé; la présence de l'arabe dans ce domaine est tout à fait symbolique. Il en va de même pour ce qui est de tous les usages écrits, notamment administratifs. Le français est ainsi la langue de tous les usages valorisés : langue de l'administration, de la presse écrite, mais aussi langue des domaines techniques comme la justice. Il est le véhicule de la transmission des savoirs modernes, par l'école principalement mais aussi par les médias. On remarquera qu'il est la seule langue à évoluer dans des domaines exclusifs, comme l'enseignement et la politique internationale ou bien le domaine de la communication écrite, dans l'administration ou la presse notamment.

1. Nous reprenons à R. Chaudenson la distinction entre gestion des langues (définition du statut et des fonctions) et aménagement (graphisation, instrumentalisation, standardisation, normalisation). Politique et planification linguistiques relèvent de la première catégorie. Sur ces questions, consulter Chaudenson (1989).

Les autres langues se partagent des domaines fortement concurrentiels et sont minorées. L'arabe souffre incontestablement de la diglossie entre les deux variétés, littéraire et dialectale. La variété littéraire, officielle, n'a qu'une existence théorique. Quant à la variété dialectale, comme l'afar et le somali, elle est réservée pour l'essentiel à l'expression des domaines privés et familiaux. Leur statut est celui de langues dominées.

Il ressort également de cette étude que l'on n'est pas en présence d'une situation diglossique simple, ce que la situation de plurilinguisme pouvait déjà laisser entrevoir. À ce niveau « juridique » d'analyse qui est celui du statut, apparaissent dans plusieurs domaines des barres de dominance superposées. Des hiérarchies existent entre les langues minorées elles-mêmes : cela signifie que sont mises en place institutionnellement des diglossies enchâssées, une langue A dominant une langue B qui domine à son tour des langues C et D. Or ces enchâssements ne favorisent pas toujours la même langue minorée. Les termes de *diglossie* ou de *fonctionnement diglossique* nous semblent donc, dans la situation djiboutienne, mal appropriés; il serait plus juste de parler de *juxtaposition d'enchâssements diglossiques*, ce que l'on pourrait synthétiser dans le terme de *polyglossie*, voire même dans celui de *fonctionnement polyglossique*.

Nous nous proposons donc à présent de revenir sur les conséquences que peut entraîner cette situation complexe sur la dynamique de la situation de langage, sur l'avenir des langues minorées et le rôle des langues dominantes. Nous verrons notamment que les termes de l'alternative substitution/normalisation ne suffisent plus à rendre compte des évolutions possibles et doivent être dépassés. H. Boyer (1991, p. 107) notait bien la « diversité et complexité » de la situation des pays du Tiers-Monde, mais sans en tirer les conséquences de ce point de vue.

1.3.3. Dynamisme de la situation de polyglossie

Ni l'analyse diglossique postulant une complémentarité harmonieuse, ni celle en termes de conflit diglossique ne nous semblent pouvoir rendre compte efficacement du contact entre le français et les langues africaines à Djibouti comme dans le reste de l'Afrique francophone. De toute évidence, le partage du marché linguistique ne se fait pas sans conflit, ce qu'une analyse des représentations linguistiques et sociolinguistiques montre facilement. Mais dans beaucoup de pays la situation ne peut aboutir ni à une normalisation ni à une substitution.

Impossibilté de la normalisation

Le fait que la situation sociolinguistique ne soit pas strictement diglossique constitue le premier obstacle à la réalisation d'une de ces deux issues au conflit. L'existence de plusieurs enchâssements diglossiques parallèles dans la société rend plus complexe la situation; la multiplication des acteurs du conflit, à la base du concept de polyglossie, change de façon notable les données du problème. La polarisation du conflit autour de deux langues ou de deux variantes crée en effet les conditions favorables à un affrontement direct dont il est bien possible, conformément aux analyses de la sociolinguistique catalane, que l'une ou l'autre finisse par l'emporter, occupant alors l'ensemble du marché linguistique. Mais dès lors que trois ou quatre langues entrent en jeu, se mettent en place chez les sujets, ceux-là mêmes qui sont les acteurs des conflits diglossiques, des stratégies complexes visant à maintenir une sorte d'équilibre entre les langues. Au lieu du choc frontal des situations diglossiques, on assiste à la mise en place de sortes de pactes d'alliances, tacitement conclus entre les locuteurs de certaines langues dominées pour lutter contre l'hégémonie d'une autre. Or, comme selon les domaines concernés les

hiérarchies sociolinguistiques peuvent changer, des jeux d'alliance multiples, variés, voire opposés, peuvent coexister et se contredire. Ainsi peut-on conclure qu'une situation polyglossique telle la situation djiboutienne, tout en étant en perpétuel dynamisme dans chacun de ses domaines, est globalement plus stable qu'une simple diglossie. Cette analyse vaut donc sans doute pour beaucoup d'autres pays africains compte tenu de la complexité géolinguistique qui prévaut dans la majeure partie d'entre eux.

Nous allons tenter d'illustrer brièvement cette configuration complexe en étudiant quelques-uns des *fonctionnements polyglossiques*.

Tous les conflits linguistiques n'opposent pas le français, langue dominante, à une langue minorée. Du fait des hiérarchies existant entre ces dernières, elles sont amenées à lutter entre elles : nous prendrons comme exemple les fonctionnements polyglossiques dont la maîtrise du pôle véhiculaire est l'enjeu.

Dans ce domaine, le somali occupe la position dominante, sans doute même avant le français. Une sorte d'impérialisme de cette langue prend même naissance dans la capitale peuplée très majoritairement de Somalis. Un des fonctionnements polyglossiques de cette domination est l'émergence du lexème *le djiboutien* qui désigne la variété régionale de somali parlée à Djibouti. Le caractère unique de la langue ainsi désignée évacue de la réalité linguistique les autres langues minorées. Un autre de ces fonctionnements polyglossiques est le rejet affirmé de la langue de l'Autre, aussi bien chez les Afars que chez les Somalis. Dans ces conditions, les membres des deux communautés préfèrent s'adresser à l'Autre soit dans sa langue maternelle soit en français. Le français devient ainsi l'allié des deux camps à la fois. Des stratégies utilisées par les locuteurs lors des interactions, il ressort que le français sert d'instrument de contestation de la domination du somali par les Afars en leur fournissant un instrument de communication. Mais il perpétue la suprématie du somali en évitant à ses locuteurs de devoir apprendre l'afar pour communiquer.

Prenons le cas des rapports entre l'arabe et les deux autres langues nationales. Afars et Somalis craignent par dessus tout que le fait que l'arabe soit langue officielle n'instaure un nouveau rapport diglossique dont auraient à souffrir leurs langues maternelles. Les membres des deux communautés se retrouvent dans différents fonctionnements polyglossiques : refus de reconnaître tout à fait le caractère de langue nationale de l'arabe en catégorisant les Djiboutiens d'origine arabe comme étrangers, proclamation de l'inutilité de la langue arabe, dissociation de l'islam — religion majoritaire — et de la langue du Coran, affirmation d'une identité francophone[1].

Dans ce contexte, l'hypothèse d'une normalisation, d'une disparition du français est bien improbable à court ou moyen terme. Le français est partie prenante d'un dispositif d'alliances dont le but est de masquer les rapports diglossiques entre langues dominées. Sa présence comme pôle supérieur officiel de la polyglossie avantage les autres langues dominées, mais dominantes dans certains secteurs, en permettant à leur suprématie de s'exercer à couvert. Elle arrange également les langues dominées en maintenant une fiction égalitaire entre elles qui sauvegarde les apparences et les représentations. La normalisation ne pourrait intervenir que dans le cas où le caractère pluriethnique du pays disparaîtrait, suite à une sécession d'une partie de la communauté nationale ou à une guerre civile ayant entraîné son élimination. La situation de polyglossie se résoudrait en fait en une diglossie dont l'issue pourrait être soit une normalisation soit une substitution.

1. Sur tous ces points, voir Maurer (B.), *Le français et les langues nationales à Djibouti. Approche linguistique et sociolinguistique*, Thèse de Doctorat, Université de Montpellier III, 1993.

Impossibilité de la substitution

La deuxième critique que l'on peut formuler à l'encontre de l'hypothèse d'une alternative normalisation/substitution était déjà formulée par G. Kremnitz (1981). Adressée à la socilinguistique catalane, elle nous semble tout à fait pertinente pour rendre compte des rapports interlinguistiques à Djibouti et en Afrique. Il importe, quand on pense le conflit diglossique, de distinguer les différentes fonctions que chaque langue assume. Le français, dans des pays fortement plurilingues et pluriethniques, est facteur d'unité nationale et langue d'accès aux savoirs modernes, élaborés dans les pays développés. De leur côté, les langues nationales continuent à être majoritairement employées par la population pour la fonction grégaire, ne serait-ce qu'en raison des limites de la scolarisation dans ces pays à forte natalité et à faible P.N.B.. Il n'est de ce fait pas raisonnable de penser que l'un des deux agents du conflit soit totalement évacué, du moins tant que les facteurs extra-linguistiques ci-dessus énoncés ne disparaîtront pas : les facteurs d'évolution des conflits diglossiques sont plus souvent d'ordre social ou politique que purement linguistiques. De ce fait, nous pensons que tant que chacune de ces langues assumera une fonction dans le dispositif global de la communication, la situation conflictuelle durera. Or le fait même qu'une grande partie de la population est à l'écart du français parce qu'elle n'a pas accès à l'école assure à chacune des langues un certain avenir. De son côté la place du français, sauf à supposer un bouleversement politique, semble bien assurée en raison de son rôle dans la transmission des savoirs modernes et le fonctionnement de l'État. Ainsi s'instaure à Djibouti comme dans d'autres pays francophones, d'Afrique de l'Ouest notamment, un *modus vivendi* conflictuel dont l'issue n'est pas forcément dans les deux termes prédits mais qui peut, avec le temps, favoriser l'émergence d'une nouvelle identité, conflictuelle certes mais plurielle.

De l'identité ethnique à l'identité nationale : rôle de la langue dominante par rapport aux langues minorées

La place du français dans la société djiboutienne, du moins telle qu'elle ressort de l'étude des représentations sociolinguistiques, détermine une série de clivages qui, s'ils ne trouvent pas tous leur origine dans des problèmes linguistiques, y trouvent au moins un terrain d'expression : entre jeunes et vieux, citadins et nomades, hommes et femmes. En ce sens, on peut dire que la société djiboutienne doit faire face à des ruptures mettant parfois en péril sa cohésion et rendant problématique la question de son identité, déjà épineuse du fait de la seule question ethnique. Le mode de vie contemporain, associé à l'emploi du français, est la cause d'une acculturation pouvant mettre en péril les repères identitaires ethniques : premier facteur de dynamisme. À cela s'ajoute le fait que l'idéologie unitaire de la république suppose que ces identités ethniques soient englobées dans une nouvelle identité, nationale : second facteur de dynamisme.

Or Djibouti est un pays neuf qui ne possède pas de tradition nationale et est donc à la recherche d'un modèle identitaire national. Plusieurs voies sont disponibles mais les habitants du pays ne semblent se reconnaître dans aucun des modèles identitaires, africain ou arabe, qui leur sont proposés. Peut-être faudra-t-il que le pays cherche sa voie dans une synthèse nouvelle, originale, au sein de laquelle le français pourrait bien avoir un rôle à jouer.

En effet, qui est Djiboutien? Et surtout qui ne l'est pas? C'est surtout de manière négative que le problème est actuellement posé. Les Djiboutiens qui se disent originaires du territoire de la République, Somalis de branche Issa ou Gadaboursi, dénoncent souvent l'arrivée massive de nouveaux citoyens venus de Somalie, au lendemain de l'indépen-

dance. Ces derniers, accourus cueillir les fruits d'un combat pour l'indépendance qu'ils n'avaient pas menés, sont mal vus, objets de jalousie et de rancœur. On entend ainsi souvent parler des « vrais Djiboutiens » par opposition aux « faux ». Un de ces « Djiboutiens de souche » nous a déclaré une fois qu'on reconnaissait un vrai Djiboutien à ce qu'il n'avait pas de papier prouvant sa citoyenneté puisqu'il n'en avait pas besoin : les vrais Djiboutiens étaient si peu nombreux qu'ils se connaissaient tous. Les Afars ont souvent le sentiment d'avoir été ainsi gravement spoliés : alors que l'on donnait la nationalité à une foule de Somaliens nouvellement arrivés, eux ne parvenaient pas à obtenir de papiers d'identité. Il arrive ainsi que l'on entende des Afars et des Somalis faire cause commune contre les nouveaux arrivés, quelle que soit l'origine de ces derniers. Aujourd'hui, devant l'afflux de réfugiés venus de Somalie ou d'Éthiopie, on assiste à un repli des Djiboutiens qui ont tendance à serrer les rangs pour ne pas accueillir trop de nouveaux invités à un repas que l'on sait assez maigre. Dans ce contexte, il faut trouver des critères permettant de prouver l'origine djiboutienne et de révéler le caractère de nouvel arrivant. La langue française est souvent mentionnée comme un révélateur possible. Quand la langue maternelle est la même, quand la religion, les modes alimentaire et vestimentaire vous réunissent, votre maîtrise du français peut être en dernier ressort ce qui va vous conférer un certificat de djiboutianité. De manière positive, la langue française peut donc être constitutive de l'identité djiboutienne.

Dans le même ordre d'idée, le français est souvent perçu, dans les représentations sociolinguistiques, comme le seul terrain d'entente des Djiboutiens, comme ce qui peut les réunir. Il est à ce sujet intéressant de remarquer que la création lexicale en français de Djibouti enrichit cette langue de tout un vocabulaire commun aux différentes ethnies : c'est peut-être là la première expression commune d'une identité et d'une culture nouvelles.

Face aux langues minorées, la présence du français est donc à la source d'influences contradictoires. Négatives en ce qu'elle provoque une acculturation qui comme partout ailleurs nuit aux langues maternelles[1]. Positives en ce qu'elle participe d'un système d'équilibres complexes entre les langues dominées. Les notions de polyglossie et de fonctionnements polyglossiques permettent donc de rendre compte d'une situation complexe ne fonctionnant pas du tout de la même manière que les situations diglossiques et ne connaissant pas fatalement les mêmes issues. Le contexte sociolinguistique africain permet donc de renouveler en partie les approches récentes du plurilinguisme en termes de conflit. Dans l'espace africain francophone, le conflit langue dominante/langues dominées se déroule dans un espace qui est nécessairement un espace de convivialité, du moins tant que les facteurs extra-linguistiques de pluriethnisme continuent d'exister.

1.4. FRANÇAIS ET DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE NOIRE FRANCOPHONE

À l'aube du troisième millénaire, la question du développement est la seule qui vaille d'être posée à propos du continent africain. Elle doit l'être par tous ceux qui, à un titre ou à un autre, sont engagés dans des opérations destinées à promouvoir le devenir de l'Afrique et des Africains. Le linguiste n'échappe pas à la règle, au contraire. Ce n'est pas en chercheur fondamentaliste qu'il doit se constituer mais en homme de terrain, en sociolin-

1. Nous n'avons pas ici la place de revenir sur un point qui a été longuement étudié dans l'ensemble des recherches sociolinguistiques et à l'élaboration duquel nous consacrons une place très importante dans notre thèse.

guiste, en méthodologue, en didacticien. Prenant la mesure du caractère spécifique de la mission à accomplir, il doit se garder de toute approche théorique préétablie, nécessairement inadaptée aux conditions très particulières dans lesquelles se situe son action. L'Afrique n'a que faire des modèles préconçus qu'on tente de lui imposer depuis plus de trente années et qui, dans tous les domaines, ne conduisent qu'à l'enfoncer dans un processus de sous-développement déjà senti comme inéluctable et irréversible par certains. Il convient, tout d'abord, de se débarrasser d'un préjugé encore bien trop vivace chez nombre d'observateurs : il n'existe pas une situation linguistique africaine mais des situations différentes, propres à chaque pays et les expériences tentées ici ou là ne sont pas nécessairement transférables d'un pays à un autre. Ici le français sera exclusivement la langue de l'institution scolaire et, par conséquent, de la promotion sociale et intellectuelle, là il sera le véhicule interethnique indispensable au maintien de l'unité nationale, ailleurs son caractère populaire se manifestera par une création verbale des plus fécondes, et l'on parlera alors de vernacularisation ou de véhicularisation, ailleurs encore il sera la langue de l'État, de la constitution et l'on mesurera à l'aune de la distorsion entre son statut officiel et son usage réel la capacité de tel ou tel pays à envisager de façon réaliste et sereine ce que L.S. Senghor appela un jour « le décollage de l'an 2000 ».

Mais si les situations de langage sont particulièrement complexes en Afrique et présentent une palette très variée allant de l'unilinguisme le plus homogène, ou prétendu tel, au multilinguisme le plus diversifié, du Rwanda au Zaïre pour choisir des exemples d'autant plus frappants qu'ils sont géographiquement contigus, elles présentent néanmoins des traits communs pertinents.

Le premier d'entre eux est le caractère fluctuant du kaléidoscope linguistique africain. On a toujours dit et écrit, et c'est très vrai, que les frontières politiques actuelles de la plupart des États d'Afrique, héritées de la situation coloniale, ne tenaient aucun compte des réalités ethniques et encore moins de la répartition des communautés linguistiques. On parle le même wolof de part et d'autre du fleuve et pourtant le Sénégal est coupé en deux par ce petit pays qu'est la Gambie, ancienne colonie britannique.

Cela dit, à l'intérieur même des frontières politiques confirmées depuis les indépendances, les situations linguistiques sont très fluctuantes en Afrique et certaines langues parviennent à émerger de cet échiquier parfois d'une inextricable complexité. Les sociolinguistes de terrain ont ainsi analysé plusieurs phénomènes d'expansion linguistique, comme celle du wolof au Sénégal (parlé par plus de 80% de la population alors que l'ethnie wolof ne représente pas plus de 40% de cette population) ou du dioula hors des frontières du Burkina Faso, en Côte-d'Ivoire particulièrement.

Cette mobilité des situations linguistiques s'accompagne, pour certaines langues, d'un dynamisme des plus agressifs. On s'aperçoit, à ce propos, que toutes les langues africaines n'ont pas la même vitalité, c'est une loi naturelle et il n'y a pas lieu de s'en désoler et de le déplorer. Certaines d'entre elles, à l'évidence, s'essoufflent, d'autres connaissent une expansion tout à fait remarquable. Les facteurs sociolinguistiques de ce type de développement sont bien connus et ont été mis en relief un peu partout : développement urbain au Sénégal, qui facilite l'expansion du wolof, activités mercantiles des Dioulas au Burkina Faso et hors de ce pays, en Côte-d'Ivoire en particulier, rôle véhiculaire de ces deux langues dans le domaine religieux (islamisation), politique d'aménagement linguistique du Zaïre qui facilite l'expansion des quatre langues dites nationales: cibula, kikongo, lingala et kiswahili, développement des économies de marché, etc.

À côté de cela, il est des langues qui meurent lentement mais sûrement, comme le sérère au Sénégal, mis en fiches et en boîtes par des linguistes, des ethnologues, des ethnolin-

guistes s'étant fixé pour objectif la sauvegarde du patrimoine linguiste de l'Afrique, œuvre pie mais trop souvent malheureusement peine perdue. D'autres langues ne meurent pas mais stagnent comme le bamiléké au Cameroun bien que les Bamilékés soient de redoutables commerçants, mais on sait, depuis l'explosion de l'économie japonaise, qu'expansions économique et linguistique ne vont pas nécessairement de pair.

La dynamique des langues, en Afrique, ne se décrit pas exclusivement en termes géopolitiques ou sociologiques. Elle se mesure en effet aussi à leur plus ou moins grand degré d'adaptation aux contraintes économiques auxquelles le continent ne peut plus échapper aujourd'hui. Face à ces contraintes, le linguiste dira toujours que toutes les langues sont égales et pourtant force est de constater que certaines d'entre elles le sont plus que les autres! En effet, les situations de langage n'étant pas les mêmes, les stratégies individuelles et collectives vont différer de l'une à l'autre. Deux différents types d'intervention peuvent peser sur la langue et lui insuffler du dynamisme ou au contraire la ravaler au rang de simple vernaculaire.

• Le premier est d'ordre politique : le pouvoir pèse très lourd en Afrique. On a vu comment, dans la plupart des États ayant légiféré en matière de géolinguistique, les gouvernements avaient opéré un choix arbitraire accordant à certaines langues le statut de langues nationales, le refusant à d'autres. C'est le cas du Zaïre où ne sont reconnues officiellement que quatre langues sur les 253 dénombrées dans le pays, ou encore celui du Sénégal où le décret n° 71-566 du 21 mai 1971, relatif à la transcription des langues nationales limite arbitrairement à 6 le nombre de ces langues alors qu'en réalité les Sénégalais pratiquent 21 langues sur le territoire de la République.

• Le second facteur présidant à la dynamique des langues tient à la pratique des usagers et appartient donc au domaine de la gestion sociale. Cette gestion est à la fois individuelle et collective et fait actuellement l'objet d'enquêtes très fines menées sur quelques lieux très privilégiés, comme les marchés. L'Afrique apprend à gérer son multilinguisme et s'apprête, à la surprise générale, à relever le défi du plurilinguisme en prenant en compte des réalités incontournables dans la poursuite d'une politique de développement : la mobilité des hommes et la circulation des biens. Lieux privilégiés d'échanges langagiers et économiques, les marchés offrent d'excellents exemples de cette gestion sociale. À Sandaga, au centre de Dakar, les tailleurs ne parlent jamais peul et les marchands de lait, au contraire, n'utilisent que cette langue. Les uns et les autres, quelle que soit leur origine ethnique, s'adaptent à leur clientèle et adaptent leur pratique langagière aux besoins de celle-ci. Mais si les marchés du tissu ou du lait restent, en réalité, très peu porteurs, surtout en regard d'un développement économique moderne, il n'en est pas de même d'autres domaines modernisants comme l'industrie, la santé, etc.

Contrairement à l'idée communément répandue chez les linguistes, il semble bien, donc, que les langues ne soient pas toutes égales, pas plus que les hommes. L'égalité des langues? Un leurre, tout autant que le communisme linguistique naguère dénoncé par P. Bourdieu. En réalité, la dynamique des langues confrontées aux exigences de la modernité dépend de leur capacité d'accueil. Il y a, en Afrique, des langues exposées depuis plus longtemps que d'autres à la modernité et qui ont donc eu recours, naturellement, à l'emprunt spontané aux langues véhiculant cette modernité, et en particulier au français. On peut encore citer, à ce propos, le cas du wolof au Sénégal mais aussi celui du sango en Centrafrique, etc.

Mais il serait dérisoire de ramener la mesure de la dynamique d'une langue aux seuls aspects lexicaux de son enrichissement. Ce qui importe, outre les facteurs linguistiques internes (recours à la néologie spontanée ou programmée dans les pays où ont été mises en place des commissions de terminologie, processus de simplification en cours comme

la réduction du système des classes ou des pronoms personnels compléments de la 3e personne en wolof, etc.), c'est l'attitude des locuteurs face à leur propre langue dans un processus de dynamisation de celle-ci.

C'est donc en termes de norme sociale que doit s'interpréter ce dynamisme, véritable élan à la fois créateur et dévastateur. En effet, une langue devient vraiment véhiculaire lorsqu'elle est utilisée par des locuteurs libérés de toute contrainte normative acceptant d'en pratiquer une forme abâtardie, aux yeux des puristes. Dynamisme et norme sociale — plus normative que normale — sont donc incompatibles, tout au moins dans une première phase. C'est, ou ce fut, le cas du sango, parlé en Centrafrique, auquel on (c'est-à-dire l'homme de la rue, l'usager, le seul à prendre en compte en matière de sociolinguistique) a parfois refusé le statut de langue à cause du grand nombre d'emprunts qui le caractérisent; c'est aussi le cas du wolof urbain jugé comme du mauvais wolof par les représentants du bon usage qui se recrutent généralement parmi les cadres des confréries religieuses du Cayor ou du Baol. On peut, à cet égard, s'interroger sur la nature du conservatisme linguistique en Afrique, force qui s'oppose donc au dynamisme des langues partout où elle s'exerce. Trois facteurs sont à prendre en considération :
1. La religion : on sait, par exemple, qu'une langue comme le peul est considérée par beaucoup comme le ciment d'un Islam noir de plus en plus exigeant et conservateur dans tous les domaines y compris la linguistique.
2. La mentalité collective : face à la langue, certains peuples sont, par nature, plus attachés que d'autres à leurs traditions linguistiques; c'est le cas des poularophones qui se sentent investis d'une mission de sauvegarde de leur patrimoine linguistique (ceci est confirmé par l'existence de nombreuses associations pour la renaissance du peul).
3. L'organisation sociale : le bon usage et le bel usage sont érigés par certains groupes sociaux en véritables instruments de pouvoir.

Ces trois forces souvent convergentes s'opposent donc, parfois très fortement, au dynamisme linguistique mais il est intéressant d'analyser tous les cas où elles sont actuellement combattues et même jugulées. C'est le cas au Cameroun, par exemple, où naît et se développe une variété populaire de peul, libérée des contraintes de la norme sociale et surtout pratiquée par les jeunes qui militent pour une émancipation en réalité beaucoup plus sociale que linguistique. Introduit en Afrique depuis plus de 150 ans, pour ce qui est de certains pays comme le Sénégal, le français fait aujourd'hui partie des réalités linguistiques africaines et on peut même dire que sa fonction de langue de grande communication internationale lui confère, pour des raisons historiques évidentes, une mission capitale en matière de développement qu'il est désormais urgent de clarifier.

L'emploi du français, dans les régions actuellement regroupées sous l'étiquette francophone, doit atteindre le seuil de l'irréversibilité. Pour cela, le français doit cesser d'être la langue d'une élite intellectuelle, sociale, économique. La diffusion ne doit plus passer exclusivement par l'institution scolaire dont l'impact reste encore trop faible pour des raisons dues au sous-développement économique. On sait, en effet, que les taux effectifs de scolarisation en Afrique continuent et continueront encore longtemps de se situer en-deçà des prévisions d'Addis Abeba qui annonçaient 100% pour 1980 alors qu'aujourd'hui on stagne un peu partout aux environs de 30%. Langue de développement, le français peut l'être à divers titres s'il n'est jamais senti comme une contrainte. L'Afrique, comme l'Europe de demain, doit faire une force de son multilinguisme, pas une cause de déchirement ou un frein à son développement. Il est même des États, comme le Cameroun ou la Côte d'Ivoire, où le français doit nécessairement, parce que c'est un impératif politique, continuer de jouer le rôle d'une langue véhiculaire, sinon vernaculaire, entre communautés impliquées, malgré elles parfois, dans des entreprises de politogenèse. On

sait bien que c'est par le biais du français qu'un État comme le Cameroun est en train de gagner le pari de son unité nationale mais doit-il, pour cela, payer le prix fort de la mort de ses langues nationales et de ses cultures? Il faut espérer le contraire.

Jamais, les locuteurs multilingues ne devraient être mis en demeure de choisir une langue plutôt qu'une autre selon des règles immuables donnant alors corps à une représentation conflictuelle de la réalité. C'est ainsi, par exemple, que, contrairement à ce qui se passe aujourd'hui au Sénégal ou à Djibouti où il existe une chaîne de radio exclusivement francophone, la radio et la télévision en Afrique devraient être partout des médias multilingues sans qu'aucune chaîne puisse s'arroger le monopole d'une seule langue ou d'un seul type de langue (langues africaines vs français).

Du fait même de ce multilinguisme accepté, le français continue de jouer en Afrique une fonction sociale prédominante même dans les États où il ne remplit pas la fonction politique qu'on lui fait assumer au Cameroun par exemple. On entend par fonction sociale le fait qu'il est encore très souvent le moyen privilégié, mais non plus exclusif il faut le souligner ici, d'accès à l'emploi sans que, et c'est là que le conflit est en passe de se désamorcer, le respect sacro-saint de la norme hexagonale soit une préoccupation ni même un plaisir. On ne se préoccupe plus de bien ou mal parler, on parle. Cette décomplexation en cours des locuteurs africains de la langue française contribue à instaurer une véritable convivialité entre les langues africaines et le français, celui-ci conservant, comme on l'a vu, une forte puissance unificatrice. On peut donc parler de complicité active entre français et langues africaines. Ce gommage du conflit s'inscrit d'ores et déjà dans les programmes d'organismes internationaux très au fait de ces problèmes, comme l'AUPELF par exemple qui a créé en son sein le PELA (Programme d'Enseignement des Langues en Afrique) qui ne fait pas la distinction entre le français et les langues africaines et qui regroupe au sein de son bureau directeur des africanistes et des francisants travaillant sur le français en Afrique, africains, français, belges, canadiens, etc.

Cette intégration du français et des langues africaines jette les bases d'un véritable dialogue interculturel et brise définitivement la bipolarisation (modernité vs tradition) sur laquelle se fondait une certaine approche des situations africaines, aujourd'hui totalement obsolète, faisant du français la seule expression possible de la modernité en lui conférant, au mieux, la capacité de véhiculer une vision quasi symbolique d'un milieu étranger, pour ne pas dire exotique, réservée aux seuls locuteurs français de la langue française.

Pour accéder véritablement au rang d'une langue de développement, le français doit permettre à ses locuteurs africains de préserver l'originalité de leur visée sur le monde et leur donner ainsi le pouvoir de maintenir et de traduire leur sens de la différence et de la diversité. Le français doit savoir accueillir réellement la culture de l'autre mais pas en pratiquant une intégration de type assimilationniste à laquelle il faut substituer, au contraire, une méthode intuitive d'appropriation, démarche qui n'obéit pas à un banal souci d'originalité, ce qui la ramènerait alors au rang d'une simple recherche du pittoresque, mais qui correspond à la nature profonde du locuteur en tant que sujet : c'est le « je » qui doit dominer ici et non le « tu ». Il ne s'agit donc pas d'une assimilation du milieu étranger par la langue française, mais d'une traduction de la différence. Le français, en Afrique, ne doit pas se folkloriser mais devenir le véhicule d'une autre perception du monde et même d'une autre conception de l'univers.

Celle-ci suppose une permanence et une identité de la langue elle-même car la différence, pour être perçue, implique qu'on puisse la mesurer par rapport à une référence stable. Ceci explique sans doute les nombreuses réactions de méfiance qui se sont manifestées en Afrique à l'égard des études sur le « français d'Afrique », si mal nommé,

jugé par la plupart des observateurs africains comme un français au rabais incapable de servir les exigences du développement en particulier dans le domaine de l'enseignement mais aussi dans ceux de la technologie et de la recherche. Ce qui est important, ce n'est donc pas la recherche d'un usage déviant, et éventuellement l'explication de ses mécanismes, mais ce qu'apporte cet usage pour l'enrichissement et l'approfondissement de la personnalité du sujet. Le spectacle de l'autre apporte une révélation sur soi et c'est ce qu'ont bien compris des écrivains, des hommes politiques, des poètes comme L.S. Senghor, 0. Soce, L. Gueye ou B. Diop. Rien ne sert de se lamenter sur l'incommunicabilité des consciences, des civilisations et des races, thèmes rebattus de l'aliénation culturelle, mieux vaut, au contraire, s'en réjouir car on sent mieux ce qu'on est soi-même quand on voit clairement ce qu'on n'est pas. Le langage est avant tout une syntaxe partagée mais il n'est pas le règne de l'uniforme et de l'homogène. C'est un univers où chaque chose et chaque être se dévoilent dans leur singularité, c'est en même temps un moyen de voir le monde et d'en exprimer sa vision.

S'il a un caractère exotique, le français d'Afrique ne doit pas être une simple réduction de l'inconnu au connu, ni une simple collection d'images nouvelles et pittoresques mais une opération créatrice. L'exote c'est celui qui perçoit le divers et le traduit sans trahison, c'est un locuteur qui doit savoir effacer en lui tout préjugé, toute convention, toute tentation de l'homogène pour préserver une immense faculté d'accueil et parvenir à exalter les cultures présentes en lui en confrontant les différences et non en les opposant.

L'avènement et la poursuite d'un véritable dialogue interculturel s'impose donc comme un préalable à toute politique de développement individuel ou collectif en Afrique et L.S. Senghor est l'un des premiers à l'avoir compris puisque dès 1937, c'est déjà lui qui prônait le dialogue des cultures, véritable clé de voûte de la politique qu'il mena à la tête du Sénégal pendant vingt ans. La notion d'espace francophone multilingue née de l'analyse de plus en plus affinée des situations de langage en Afrique noire prend en compte cette donnée du développement.

Mais cette relative perméabilité des cultures en présence, révélée à travers le fait linguistique original que représente désormais cette réalité linguistique nouvelle et incontournable qu'est le français d'Afrique (ou en Afrique) ne doit pas rendre la langue française incapable d'assumer la fonction structurante qu'à l'évidence elle joue encore aujourd'hui pour les locuteurs africains. Il s'agit d'une activité intra-communicante facilitant à travers l'acquisition de la lecture et de l'écriture, exclusivement accessibles par le biais du français dans presque tous les États africains, la régularisation et l'organisation des capacités intellectuelles des apprenants, la structuration de leur puissance cognitive. L'affirmation de cette fonction aujourd'hui encore quasi unanimement reconnue par les usagers privilégiés du français en Afrique ne doit pas être sentie comme l'expression d'une quelconque supériorité de la langue française sur les langues africaines mais comme une réalité intangible, une des conditions inéluctables du développement. L'intégration de cette fonction ordonnatrice aux apports de l'interculturel qui doit prédominer dans la définition des fonctions inter-communicantes de la langue française est à la base de toute véritable politique de progrès en Afrique. Cette situation n'est certes pas définitive mais elle n'est pas près de disparaître. Toute autre prise de position sera irréaliste, voire même malhonnête, et ne participerait aujourd'hui que de la fonction égarante du langage qui, malheureusement, n'est l'apanage ni d'une seule langue, ni d'une seule catégorie de locuteurs.

Contrairement à l'idée communément répandue en Afrique, le multilinguisme n'est pas un obstacle insurmontable au développement. Par-delà la diversité des langues, existe même, comme on l'a vu, une dynamique qui va dans le sens du développement. On peut

même aller plus loin et se demander si l'unilinguisme est toujours un facteur de progrès. Que sera la place de la France dans l'Europe de l'an 2000 si les Français ne se mettent pas sérieusement à l'étude des langues étrangères? Des exemples comme celui que fournit Madagascar, pays longtemps englué dans un sous-développement sans issue, après la politique de malgachisation suivie de 1972 à 1985, semblent même militer en faveur de l'opinion contraire. Une langue unique n'est pas à elle seule, nécessairement, un vecteur de développement économique et social ni même un moyen d'ouverture. Cette constatation qui confine désormais à l'évidence pose en réalité, par-delà le problème linguistique, celui du modèle de développement à poser et/ou à imiter. Si les aspects linguistiques de toute situation économique et sociale doivent enfin être pris en compte par les chefs d'État, lors des sommets francophones par exemple, parce qu'ils sont étroitement liés au développement, ils ne doivent pas être l'arbre qui cache la forêt. La langue en tant que telle, c'est-à-dire vue à travers la loupe du linguiste, n'est que de peu d'intérêt. Elle ne peut en aucun cas ou presque être considérée en Afrique comme un indicateur fiable du pouvoir économique du groupe qui la parle et cela est vrai pour le français comme pour les langues africaines.

En revanche, les études d'ordre psycho ou sociolinguistique destinées à décrire l'attitude des locuteurs primaires ou secondaires, face à la langue qu'ils utilisent paraissent beaucoup plus intéressantes. C'est ainsi que, quelle que soit la spécificité des situations linguistiques, on sait que les locuteurs africains sont en train de s'approprier la langue française. Un parler français régional africain, avec des variétés locales, subrégionales, est en passe de se développer et de devenir un véritable instrument de communication interethnique et interculturelle et, partant, un instrument de la modernité. Le français dit improprement français d'Afrique, à la fois un et plusieurs, peut être considéré comme le trait d'union entre les diverses situations linguistiques africaines. Il s'y développe partout, quelles qu'elles soient, mais jamais il n'est considéré comme une façon subreptice d'évacuer le problème des langues nationales. Le français, en Afrique, ne pourra jamais remplacer, sous quelque forme que ce soit, les langues africaines. En revanche, le français d'Afrique est en train de se substituer au français de France et, peu à peu, s'installe partout en Afrique une norme sociale autre, qui est celle de la décomplexation.

Cette appropriation de la langue française par ses usagers africains est déjà en soi une prise en compte du vécu linguistique de l'Africain, condition première de l'éclosion d'un développement véritable qui ne semble pas encore avoir été compris par tous les observateurs.

En effet, le français a longtemps été considéré, et continue de l'être à juste titre dans un bon nombre d'États, comme la langue de l'élite, du pouvoir, de la promotion sociale. Ceci reste vrai dans tous les États d'Afrique noire francophone. Mais cette situation n'est pas immuable. Certains sociolinguistes comme P. Renaud au Cameroun ou M. Diki Kidiri en Centrafrique ou même S. Lafage en Côte-d'Ivoire ont démontré que le français n'était pas seulement la langue de l'élite mais l'idiome véhiculaire d'un grand nombre d'Africains.

L'*Inventaire* n'a pas pris en compte ce que S. Lafage et d'autres ont appelé le FPI (français populaire ivoirien) ni, plus récemment, le français des Nouchis. C'est donc bien du français dans son usage courant en Afrique qu'il s'agit, ce qui n'a pas empêché la collecte de certains usages exclusivement réservés à la pratique orale de la langue ou même, parfois, à une pratique dite dialectale, c'est-à-dire appartenant aux locuteurs non lettrés du français.

Les indications relatives à la répartition géographique de nombreuses lexies, aux marques d'usage, comme la signalisation des emplois vieillis, à la fréquence toujours estimée intuitivement par tous les auteurs de *l'Inventaire*, au registre, aux conditions d'emploi (oral vs écrit) n'ont pas été systématisées, mais fournissent néanmoins de précieux indices sur le degré de popularisation du français qui apparaît, par nombre de ses caractéristiques, comme une langue éminemment populaire. Il en possède, en effet, les marques essentielles. On peut citer en particulier la richesse de la synonymie dans certains domaines sémantiques. C'est ainsi que tout au long de *l'Inventaire*, véritable mine ethnolinguistique, le vocabulaire de la sexualité est très bien représenté. On peut relever dix termes qui désignent le membre viril : *bangala, ambassadeur, barreau, bazouka, couille, cul, petit frère, gourdin, pilon, pine.*
Langue sans tabous, le français joue en Afrique un véritable rôle cathartique et, pour ne pas quitter le domaine de la sexualité, on peut encore citer les six verbes différents qui sont fréquemment utilisés pour désigner l'acte sexuel : *draguer, couiller, pomper, tanner, amourer, bosser,* et les neuf synonymes d'usage très courant qui désignent la fille de joie : *toutou, prostituée, couloirdeuse, belle de nuit, femme de joie, ghanéenne, bordelle, coule, échangère.*
Élargi au domaine des relations adultérines entre hommes et femmes, l'Inventaire offre encore de nombreux équivalents populaires, largement répandus, pour désigner la maîtresse : *deuxième bureau, bureau, premier bureau, dossier, fiancée, sous-région, makangu, amante,*
ou la « petite amie » : *boville, daille, carole, gadi, go, soupe.*
Le domaine de la sexualité et des relations amoureuses n'est pas le seul qui concerne le français populaire africain. De nombreux autres champs sémantiques apparaissent, comme celui de la fête, représenté par quatre mots donnant naissance à une longue série de dérivés : *intimité, invitation, ambiance, organisation,*
mais aussi : *ambiancer, ambianceur, ambiant,*
alors qu'au verbe ambiancer (mettre de l'ambiance, se comporter gaiement) correspondent plusieurs synonymes : *crâner, descendre, être dans le C, faire l'ambiance, tourner.*

Mais la notion même d'appropriation n'échappe pas qu'aux seuls observateurs de la langue. En effet, beaucoup d'experts occidentaux sont encore, en matière de développement économique, à penser que tout processus de ce type doit nécessairement s'accompagner d'un bouleversement culturel, d'un choc, d'une rupture, reléguant au second rang, quand ce n'est pas au troisième ou au quatrième, la conservation du patrimoine culturel confiée dédaigneusement aux linguistes et autres anthropologues. Passer de la soumission à la nature, à la maîtrise d'une technologie généralement importée, telle est la réalité de ce bouleversement qui remet en question et modifie les comportements traditionnels.

Cette conception dichotomique qui oppose aussi schématiquement tradition à modernité paraît aujourd'hui totalement obsolète. Le développement doit prendre en compte non seulement les représentations traditionnelles africaines mais aussi ce qu'on pourrait appeler le vécu des Africains. La modernité doit s'adapter à la tradition car elle ne peut absolument pas s'inscrire dans une logique de simple transmission de l'information. Si l'on choisit l'exemple des métiers modernisants, c'est-à-dire faisant appel à des techniques et à des modes de raisonnement et/ou de diffusion modernes, on s'aperçoit que même dans ces domaines on ne peut faire table rase de l'expérience acquise en milieu traditionnel. C'est ainsi que la médecine bien pratiquée, en Afrique comme ailleurs, doit être conçue comme une rencontre entre le médecin et le patient, seul processus passible d'acquisition d'un savoir, et de son exploitation, intégrant deux types de pratique.

On voit immédiatement le rôle que peut jouer la linguistique dans cette conception d'un développement conçu en parfaite adéquation, d'aucuns auraient dit en symbiose, avec la réalité sur laquelle il se greffe. Si l'on continue de se référer à l'exemple de la médecine, on verra comment la langue française devra s'enrichir de champs sémantiques nouveaux auxquels les usagers-locuteurs (patients, infirmiers, médecins, etc.) seront habitués. Pourquoi, par exemple, ne pas réutiliser au cours de la formation des personnels enseignants, la terminologie de la pharmacopée traditionnelle? En Afrique, bon nombre d'erreurs de diagnostic ont une cause linguistique puisque les langues, c'est bien connu, ne fonctionnent pas comme de simples nomenclatures. Il s'agit toujours, au sens large du terme, d'un problème d'ordre culturel en ce sens qu'il concerne, à travers la langue, la représentation qu'a le patient de sa maladie. La linguistique doit englober l'étude des attitudes, des habitudes, des comportements physiques et mentaux qui constituent tous les éléments entrant dans la communication entre malades et soignants. Quand une femme burkinabé consulte un médecin pour lui parler de ses règles douloureuses, encore faut-il que le praticien, quelle que soit la langue dans laquelle se déroule la consultation, sache qu'il s'agit là d'un euphémisme pour demander un traitement contre la stérilité... D'où la nécessité de travailler sur les problèmes de traduction, de réorganisation de champs sémantiques et, plus généralement, de proposer à l'Afrique une véritable rénovation de la pédagogie de la langue française.

Celle-ci sera sans doute rendue possible par les résultats obtenus dans le cadre du programme LAFDEF qui comprend les trois projets principaux :

1. Une typologie des situations de francophonie établie selon les principes de la grille d'analyse mise au point par R. chaudenson en 1988. Cette grille devrait permettre de définir des types majeurs de situations francophones et d'évaluer, grâce à un instrument commun et adapté, aussi bien les situations d'une langue dans l'espace francophone que celles des diverses langues dans un même espace, régional ou national.

2. Les marchés des grandes métropoles africaines. L'urbanisation est un phénomène dont on imagine facilement les conséquences linguistiques dans un continent multilingue comme l'Afrique. L'observation de la gestion spontanée des plurilinguismes est un champ de recherche essentiel, mais aussi peut-être un modèle naturel en vue de la meilleure adaptation des outils linguistiques du développement. Si les langues ont à jouer un rôle dans le développement, ce rôle n'est assurément pas le même pour toutes; l'observation de la dynamique des langues et de la gestion spontanée des plurilinguismes est, de ce fait, essentielle en vue de l'aménagement des situations linguistiques, tant au plan national qu'à celui de l'espace francophone.

3. Les métiers modernisants constituent également un champ d'observation et de recherche privilégié; il s'agit de secteurs d'activité où les locuteurs sont confrontés, à des degrés divers et sous des formes multiples, à la modernité (science, technique, produits, services, etc.). Ont été retenus comme secteurs expérimentaux la santé et la mécanique (la vulgarisation agricole pourrait en constituer un troisième); à la différence du projet précédent, on observe là une présence constante et inévitable, non seulement de la modernité mais du français qui en est, en général, le véhicule. Les locuteurs, suivant les contextes, les interlocuteurs, les situations doivent là encore gérer le multilinguisme et réaliser, selon des modalités dont on ignore tout, l'interfaçage entre français et langues africaines comme entre modernité et tradition. Leurs comportements linguistiques comme leurs stratégies d'appropriation et de restitution des savoirs et des techniques modernes sont, à n'en pas douter, des éléments essentiels pour notre problématique générale.

Chapitre 2 : Des pratiques aux représentations

La démarche scientifique ne peut prétendre à une objectivité absolue en ce sens qu'elle n'atteint jamais son objet d'étude de manière immédiate et que celui-ci est en réalité toujours déjà construit par les méthodes d'investigation utilisées lors de la phase d'observation ou d'interprétation. Les analyses de la francophonie africaine dont nous venons de rappeler les différentes orientations illustrent aisément l'importance de ces déterminations d'ordre épistémologique dont il ne faut ni se plaindre ni se féliciter mais qu'il faut simplement accepter comme des données à part entière de toute étude linguistique, sociolinguistique ou autre.

Aussi, afin de mieux rendre compte des voies majoritairement empruntées en sociolinguistique, nous a-t-il paru intéressant de faire le point sur les méthodes d'enquête utilisées et de montrer quel type de connaissance chacune permet, quel type de représentation de l'objet chacune induit également. Cette partie méthodologique sera illustrée d'exemples empruntés aux recherches menées sur le français en Afrique. Montrant la place croissante réservée en ce domaine aux enquêtes portant sur les représentations sociolinguistiques, elle pourra peut-être être de quelque utilité aux étudiants commençant des recherches en francophonie africaine.

2.1. L'INTÉGRATION DE LA REPRÉSENTATION À L'ANALYSE SOCIOLINGUISTIQUE ET L'ÉLARGISSEMENT DE LA NOTION DE CORPUS

Nous avons eu l'occasion de souligner les mérites de l'instrument d'observation que proposait R. Chaudenson sous la forme d'une grille d'analyse des situations de francophonie. L'auteur de cet outil a eu plusieurs fois l'occasion de commenter le choix des termes de status et corpus servant à nommer les deux groupes de paramètres observables. Lui-même s'avouait alors « peu satisfait de cette terminologie » (1993, p. 360) et nous voudrions, pour l'avoir utilisée, apporter notre contribution à l'utilisation de cette grille à des fins d'enquête approfondie.

Tout en étant opératoire, le concept de corpus, tel que proposé dans cette réflexion, doit être à notre sens repensé, enrichi, afin de lui rendre cette dimension dynamique que la grille efface. Bien entendu, ce parti pris méthodologique amène le chercheur à s'assigner en conséquence de nouveaux objectifs d'étude. Ainsi, si l'on observe les cinq éléments proposés par R. Chaudenson, on remarque que, mis à part les données d'ordre statistique et géolinguistique, tous font référence à ce que l'on pourrait appeler des « pratiques », à ce que les sujets font en matière linguistique : mode d'appropriation langagière, production langagière, compétence des locuteurs en français et problème de la véhicularisation ou vernacularisation éventuelle du français. Mais il manque des éléments faisant référence non plus à ce qu'ils font mais à ce qu'ils pensent ou disent qu'ils font : ce que l'on peut appeler des « représentations ». Or ces représentations nous semblent faire partie intégrante

de la réalité linguistique d'un pays ou d'une ville, au même titre que les pratiques. Dans un texte déjà ancien et précurseur de ces nouvelles orientations de la sociolinguistique (1980, p. 206), L.-F. Prudent distinguait clairement ces deux plans :

> Après avoir mené un travail de recherche à la Martinique et dans les milieux antillais émigrés, je suis arrivé à la conclusion que pour se servir de ces deux notions[1], il faudrait presque « forcer » la contradiction en parlant de continuum dans la pratique langagière *et* de diglossie voire de bilinguisme dans l'opinion sur la langue.

Les études les plus récentes de sociolinguistique africaine prennent soin de distinguer entre pratiques et représentations. C. Caitucoli distingue ainsi (1993, p. 43), à propos du français parlé au Burkina Faso, « le multilinguisme « déclaré » des locuteurs interrogés et pas nécessairement leur multilinguisme effectif ». Entre les phénomènes de représentation, il prend soin ensuite de traiter séparément du « plurilinguisme effectif déclaré » et du « plurilinguisme potentiel déclaré ». M.-L. Moreau (1990, p. 166), distinguant elle aussi les deux « types d'informations » devant être pris en compte par une bonne planification linguistique, quels que soient les domaines abordés, parle des « pratiques des usagers » et d'autres informations relevant de la « subjectivité », « des conceptions que les locuteurs se font des langues en présence ». Son article est consacré à ce second ordre de réalité, puisqu'elle se propose « d'analyser les représentations que se construisent des adolescents diolas à propos des langues avec lesquelles il sont chaque jour en présence : le français, le diola, le wolof. »

Sur un plan théorique, H. Boyer (1990) a rappelé l'extrême importance des représentations, d'ailleurs sujet de son séminaire de DEA à l'Université de Montpellier III en 1993-1994. Il rappelle la définition que donne D. Jodelet[2] des représentations sociales comme « forme de savoir pratique reliant un sujet à un objet »[3] et « forme de connaissance socialement élaborée et partagée, ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social »[4]. Cette définition nous aide à préciser le rôle joué par les représentations par rapport aux pratiques dans le domaine linguistique : il y a d'abord l'idée importante que la représentation a toujours un caractère social et que par l'étude des représentations du sujet on peut atteindre « l'ensemble social ». J.-R. Ladmiral et E.-M. Lipiansky (1989, p. 95) soulignent eux aussi cette dimension collective des représentations individuelles : « Enfin, langage et représentations sont des dimensions, et peut-être les plus importantes, sur lesquelles s'édifient les identités collectives. Car c'est dans le discours que le groupe trouve une formulation de son unité et une image de son identité, par différenciation avec d'autres groupes ». Il faut ensuite insister sur l'aspect « pratique » des représentations qui permettent le rapport au réel. P. Bourdieu (1976, p. 127) va jusqu'à vouloir « inclure dans le réel la représentation du réel, ou plus exactement la lutte des représentations, au sens d'images mentales, mais aussi de manifestations sociales destinées à manipuler les images mentales ». Poursuivons l'application de la citation de D. Jodelet au domaine linguistique : le sujet est ici le sujet linguistique, l'objet, ses pratiques, ses façons de parler. Nous employons volontairement un terme aussi général que « façon de parler » car nous proposons de le dédoubler. D'un côté des pratiques que l'on appellera « linguistiques » et qui concernent la manière de parler une langue; de l'autre

1. Il s'agit de continuum et de diglossie.
2. D. Jodelet « Représentations sociales, un domaine en expansion » dans *Les représentations sociales*, Paris, P.U.F., 1989.
3. Page 43.
4. Page 36.

des pratiques que l'on qualifiera de « langagières » et qui embrassent aussi bien les rituels de communication, relevant du domaine ethnographique, que les problèmes de choix d'une variété linguistique par rapport à une autre, relevant de la sociolinguistique. À ces deux types de pratiques correspondent deux types de représentations : les « représentations linguistiques » pour le premier type et « sociolinguistiques » pour le second.

Vouloir intégrer une étude des représentations à un examen du *corpus* n'est pas un caprice méthodologique. C'est le résultat de la prise en compte des relations existant entre pratiques et représentations : cette relation n'est pas à sens unique, les représentations étant conçues comme le reflet des pratiques. Il y a au contraire détermination réciproque par action en retour des représentations sur les pratiques. La relation entre les deux termes est dialectique, ils se déterminent mutuellement : les représentations, nées des pratiques, les informent en retour et les orientent, puis elles évoluent en conséquence et ainsi de suite. En d'autres termes, on peut dire que l'image de ce que l'on fait ou de ce que l'on est influe sur ce que l'on fait ou est. D. de Robillard (1993, p. 136) remarquait même avec beaucoup de justesse que souvent « le contact des langue commence (et souvent s'y arrête ! s'il y a tabou linguistique) par le contact entre représentations des langues ».

L'objet d'étude du sociolinguiste africaniste doit en conséquence s'élargir pour rendre compte avant tout du dynamisme de la situation de francophonie, en perpétuelle évolution du fait des changements sociaux (scolarisation, facteurs démographiques, ethniques) et politiques que connaissent les pays africains. Il faut redonner leur poids aux représentations, partie intégrante de la réalité linguistique, en montrant leur rôle, notamment pour celles qui sont en rapport avec le fonctionnement diglossique, dans la structuration de l'identité.

2.2. QUELS INSTRUMENTS D'OBSERVATION POUR LES PRATIQUES ET POUR LES REPRÉSENTATIONS?

On a coutume d'opposer la sociolinguistique à la linguistique en remarquant que la première est une science de terrain, la seconde une discipline de laboratoire. J.-M. Marconot (1983, p. 7) écrit à ce sujet : « L'enquête de terrain est l'élément différentiel entre une linguistique et une sociolinguistique ». Les traits sont certes un peu forcés, mais il n'en demeure pas moins que le sociolinguiste ne peut se contenter d'un locuteur idéal, ni faire l'économie de sortir de chez lui pour aller au contact des locuteurs.

Recueillir des données puis les analyser suppose imaginer des moyens d'investigation. Conformément à la distinction à présent établie entre pratiques et représentations, nous présenterons de manière critique deux types d'outils selon qu'ils se proposent d'atteindre les manières de parler ou l'idée que les gens s'en font.

2.2.1. Atteindre les pratiques

2.2.1.1. L'OBSERVATION DITE « PARTICIPANTE » : UNE CONNAISSANCE DE L'INTÉRIEUR DE L'OBJET D'ÉTUDE

Le premier type d'observation a ses lettres de noblesse en ethnologie, notamment pour les sociétés dites primitives : il s'agit pour le chercheur de se faire admettre dans la communauté à étudier afin d'en comprendre les rouages de l'intérieur et de lever les obstacles d'une trop grande distance culturelle. À ce moment-là, il est partie prenante du réseau d'interactions des membres du groupe. Ce type d'enquête est bien entendu assez

long car il requiert tout un temps d'adoption de l'individu par la communauté, adoption qui n'est pas toujours réussie. Cela suppose un engagement personnel qui n'est pas toujours simple. La méthode a été appliquée avec succès en sociolinguistique par J. Gumperz dans son étude des changements linguistiques et de l'alternance codique dans une région du Sud de l'Autriche où l'on parle l'allemand et le slovène. Selon J. Gumperz, on ne peut expliquer des phénomènes aussi complexes que l'alternance codique que si l'on est à même de rendre compte de la structure des réseaux de communication dans lesquels chaque individu d'un groupe est inséré[1]. Pour y parvenir, il faut vivre avec les habitants avant de les considérer comme des locuteurs. Il retrace ainsi les efforts accomplis pour réunir les conditions d'une observation participante :

> Le travail linguistique proprement dit consistait en une période initiale de deux mois de travail préparatoire. Suivie après une interruption d'un an, de quinze mois de travail complémentaire sur le terrain. Au cours de cette période on s'est systématiquement efforcé de tracer un tableau aussi complet que possible des pratiques quotidiennes, de participer aux activités de loisirs, aux tâches ménagères et aux travaux de la ferme. On a assisté aux réunions locales à caractère religieux, politique ou autre[2].

La richesse et la finesse des travaux de J. Gumperz illustrent bien les avantages de cette méthode; toutefois, d'un point de vue pratique, elle est assez difficilement applicable et malheureusement peu compatible avec les exigences d'une vie professionnelle et familiale normales. Elle suppose aussi une parfaite intégration linguistique au milieu que l'on étudie, ce qui n'est pas toujours à la portée d'un chercheur voulant étudier non les langues africaines mais la situation du français dans une ville, une région ou un pays.

2.2.1.2. L'OBSERVATION DIRECTE : UN SOUCI D'OBJECTIVITÉ

L'observation directe consiste à enregistrer les événements au moment où ils se produisent avec le maximum d'objectivité, dans le souci d'annuler au maximum les effets de la présence de l'observateur. Dans le domaine qui nous intéresse, on peut imaginer l'enregistrement d'échanges langagiers dans des situations de communication de la vie quotidienne, les sujets étant ou non avertis de la présence d'un témoin. Cette observation a le mérite de respecter les principes d'objectivité que l'on réclame souvent à une démarche scientifique, l'observateur restant extérieur à l'objet observé.

En linguistique, cette méthode peut se révéler précieuse pour l'étude des styles contextuels non surveillés, ceux que W. Labov nomme vernaculaires[3]. Encore faut-il voir que l'observation de styles « vernaculaires » n'est possible que dans la mesure où les locuteurs sont enregistrés à leur insu. Le travail récent de P. A. Ndao sur « Fonctions du langage et discours-mixte : remarques sur l'alternance français-wolof » (1990) utilise ce type d'observation. Le chercheur a enregistré à l'aide d'un dictaphone dissimulé une

1. J. Gumperz met en évidence l'importance de ce concept dans le chapitre 4 de *Sociolinguistique interactionnelle* intitulé « L'alternance codique dans la conversation ». Il écrit à ce sujet : « La question des régularités dans l'alternance codique peut s'envisager de façon plus fructueuse, si d'une part on écarte l'hypothèse selon laquelle les locuteurs se conforment ou non à tel ou tel ensemble de normes qu'on présume stables et définies de manière extralinguistique, si d'autre part on considère qu'un locuteur participe à différents réseaux de relations » (page 69). On voit que les présupposés de la sociolinguistique variationniste, l'idée d'une corrélation entre des variables sociales et des usages linguistiques, sont écartés par l'auteur.

2. Page 39.

3. W. Labov (1976, p. 289) appelle ainsi « le style où l'on accorde le minimum d'attention à la surveillance de son propre dicours ». Il poursuit en disant que « c'est en l'observant que l'on obtient les données les plus systématiques, nécessaires à l'analyse linguistique ».

conversation entre quatre de ses amis, placés donc dans une situation de communication informelle. Remarquons toutefois que même dans ce cas de connivence avec les sujets d'observation, le chercheur a prévenu les acteurs de la situation d'enregistrement et qu'il semble même qu'il leur ait préalablement donné des conseils sur la manière de se comporter et les sujets qu'il souhaitait voir abordés (1990, p. 70-71) : « Les locuteurs ont en l'occurrence fait preuve d'auto-discipline dans les prises de parole et ont plus ou moins bien observé les limites du thème de l'interaction [...] ». On voit que la situation d'observation directe est tout de même un peu biaisée par ces consignes préalables.

En outre, l'incognito requis dans ces situations pose tout de même un problème de conscience en ce qu'elle s'apparente à des pratiques « policières ». De plus, elle peut être relativement risquée dans le cas où quelqu'un s'apercevrait que l'on est en train d'enregistrer à son insu une conversation : dans le cas de notre propre enquête à Djibouti (Maurer, p. 1993), le climat de suspicion qui régnait sur la ville, dans un contexte politique et ethnique très tendu, ne nous aurait pas permis de nous avancer ainsi masqué...

Il existe en revanche des biais pour pratiquer l'observation directe, tel celui quelque peu paradoxal de se faire remplacer. La voie a été montrée par W. Labov lors de son enquête sur l'anglais pratiqué dans le ghetto noir de Harlem[1] : voulant suivre les méthodes d'enquête de l'ethnologie, il voulut éviter l'intervention d'un linguiste étranger au milieu étudié et confia ce rôle à un jeune informateur non linguiste, « participant-observateur », John Lewis, issu du ghetto. Dans le même esprit, mais de manière plus simple, le chercheur peut choisir certains lieux d'investigation pouvant permettre d'atteindre des types de locuteurs différents : la poste, les banques, les marchés, les boutiques, la gare, etc.. Après accord des ouvriers et éventuellement de leur direction, on peut munir les marchands ou les employés d'un formulaire d'observation et de son mode d'emploi. Il peut s'agir pour eux par exemple d'aider à déterminer le degré de véhicularité d'une langue; dans ce cas, l'employé doit attendre que le client prenne le premier la parole afin de noter son origine ethnique, son sexe, son âge approximatif, et la langue dans laquelle il s'est adressé à eux; si le client n'a jamais utilisé le français, il convient de lui demander s'il connaît cette langue afin de déterminer si l'interlocuteur avait oui non la possibilité d'employer le français. À titre d'exemple, 158 interactions ont été ainsi observées à Djibouti, tantôt entre Djiboutiens de même origine ethnique, tantôt de type interlinguistique. Les premières ont permis d'apprécier l'influence du lieu sur la langue choisie dans la communication. Les secondes ont été précieuses pour étudier la question de la véhicularité dans la capitale

Il existe donc des biais permettant de respecter l'objectivité de la méthode d'observation directe. Toutefois, cette objectivité n'est pas obligatoirement l'idéal à atteindre et elle risque même de priver le sociolinguiste d'une dimension importante de l'échange : en s'abstrayant de la communication, il se passe d'une interaction qui peut être très précieuse. Il faut donc avoir recours en complément à d'autres techniques d'observation.

2.2.1.3. L'OBSERVATION DANS L'INTERACTION : L'ENTRETIEN SEMI-DIRECTIF

Les enquêtes reposant sur des interviews de locuteurs peuvent aider à répondre à un double objectif : d'abord un objectif « classique », visant à décrire la langue française telle qu'elle est employée en situation d'interview dans telle région de l'Afrique; ensuite saisir sur le vif les représentations des locuteurs en matière linguistique et notamment la manière dont se jouent dans leur parole les différents conflits linguistiques. Nous ne traiterons ici

1. W. Labov (1972), *Language in the Inner City : studies in the Black English Vernacular;* Philadelphia, University of Pennsylvania Press. Traduction française, *Le Parler ordinaire,* Paris, Éditions de Minuit.

de cette technique qu'en ce qu'elle permet de recueillir des pratiques linguistiques qui composent le continuum du français, renvoyant le deuxième objectif à l'exposé des techniques de recueil des représentations.

Les manuels de sociologie ont pour coutume de classer les méthodes d'observation en trois types, distinguant l'observation indirecte, définie comme sollicitée par l'observateur, des deux autres types que nous venons d'exposer. L'entretien dit « semi-directif », au cours duquel le chercheur sollicite la parole chez son interlocuteur, est d'ordinaire classé dans cette catégorie. À la différence de ce qui se passe dans l'observation dite directe, les données de la situation d'observation sont connues du sujet, même si celui-ci n'en connaît pas toujours le but exact.

Pourtant cette distinction entre observation participante, directe et indirecte est loin d'être évidente, du moins en sociolinguistique. En effet, « le fait de se savoir observé doit être considéré comme un facteur parmi d'autres susceptible de déterminer les réponses données par le sujet »[1]. À partir du moment où l'observateur est partie intégrante de l'interaction, cette donnée doit être contrôlée au moment de l'évaluation des réponses[2]. On pense souvent que cette interaction est source de biais, que les réponses du sujet varient en fonction de la personnalité de l'interviewer, et de la manière dont il perçoit en fonction de sa propre personnalité : et c'est à partir de ce critère que l'on distingue observation directe et indirecte. De fait il est certain que toute intervention, verbale ou simplement gestuelle, de l'interviewer est déjà une information pour l'interviewé et qu'on peut donc la considérer comme un facteur influençant ses réponses. Les réponses des sujets varient bien en fonction de la situation d'interaction, mais poser cette variation en terme de biais ou de déformation est erroné. Cette problématique du biais tend à établir qu'il existerait une vérité du sujet en dehors des situations d'interaction. Or, toute réponse est donnée dans une situation d'interaction, qu'elle soit produite dans un cadre d'observation provoqué ou non. Quand on fait de l'observation directe, on étudie toujours les comportements verbaux du sujet dans une interaction; il est probable que dans une autre situation, avec un autre interlocuteur, ces comportements auraient été différents. La variabilité des réponses d'un sujet ne remet donc pas en cause leur authenticité : simplement, ces réponses sont authentiques dans la situation d'interaction au cours de laquelle elles ont été produites; elles reflètent sa stratégie au cours de l'interaction[3]. Il faut donc admettre que les réponses d'un sujet ne sont jamais abstraites d'une situation sociale et que la situation d'interview n'est qu'une situation sociale parmi d'autres. Il convient simplement de tenir compte des paramètres de l'interaction au moment d'analyser les échanges linguistiques, au lieu de les considérer comme des parasites de la situation d'observation.

En conséquence, c'est se méprendre sur la nature et les objectifs de l'entretien semi-directif que de le qualifier de méthode d'observation indirecte, en insistant par là sur le fait que le recueil des données est provoqué, « artificiel ». Il vaudrait mieux l'appeler « méthode d'observation interactive » afin d'insister au contraire sur ce qui le distingue véritablement des autres moyens d'observation et en fait toute la richesse.

---

1. H. Chauchat (1985, p. 95).
2. N. Wolfson (1976) écrit en ce sens : « studies which attempt to correlate particular speech forms with the age, sex or social background of stratified samples of speakers cannot make use of interviewing as a technic for data collecting without controlling for the relationship between speaker and interviewer » (« les études qui tentent de corréler des formes particulières de discours avec l'âge, le sexe, ou le milieu social ou des échantillons stratifiés de locuteurs ne peuvent utiliser la technique de l'interview pour recueillir des données sans contrôler les relations existant entre le locuteur et l'interviewer »).
3. Voir sur ce sujet P. Walo, « La stratégie du sujet et la variabilité des réponses verbales », dans *Enfances*, n° spécial 4-5, pages 193-194, 1980.

De cette prise en compte de l'importance de l'interaction dans cette situation d'observation indirecte qu'est l'interview, il ressort qu'il faut accorder, lors de l'analyse des discours ainsi produits, une attention particulière à toutes les marques de l'interaction : ainsi des indices de « contextualisation »[1], de toutes les traces de la négociation conversationnelle[2], des marques de la coordination locuteur/auditeur lors des tours de parole, des stratégies déployées pour maintenir une continuité thématique ou au contraire pour changer de sujet. Mais nous aurons l'occasion de développer ces points de vue s'agissant des représentations linguistiques et sociolinguistiques et de l'attitude à adopter à leur égard.

Les avantages de l'entretien semi-directif : l'expression personnelle du sujet

Parmi les différents types d'entretien, on distingue, allant du plus structuré au moins structuré, ceux de type directif, semi-directif ou non directif. Le premier se présente comme une série de questions dont l'ordre et la forme sont établis par avance, le sujet devant se contenter de fournir des réponses simples, souvent d'autant plus courtes qu'il sait que d'autres questions l'attendent, dont il peut voir la liste sur la fiche de son interlocuteur. Ce type de questionnement permet de comparer des populations assez importantes et facilite le dépouillement : la standardisation des questions entraîne une standardisation des réponses qui, ramenées à deux ou trois, sont facilement exploitables. Mais il ne laisse pas le sujet s'exprimer librement et ne permet pas de suivre les enchaînements de sa pensée, l'ordre dans lequel les thèmes sont abordés étant fixé d'avance par l'interviewer. Enfin, les possibilités d'interaction questionné/questionneur sont pratiquement annulées par la présence de l'objet questionnaire.

L'entretien non directif est caractérisé par l'attitude de l'interviewer, muni de quelques topiques d'entretien, dont l'ordre n'est pas fixé à l'avance et qu'il pourra aborder quand la conversation l'y amènera. Vis-à-vis de l'interviewé, il essaie de comprendre ce que l'autre lui dit, de le laisser parler librement, de lui témoigner de l'intérêt : son rôle est d'amener l'autre à s'exprimer en lui montrant que son discours est important. On peut imaginer tous les avantages de cette méthode qui permet effectivement l'expression libre du sujet quand elle est bien pratiquée : pour cette raison, elle est notamment employée lors des entretiens thérapeutiques. Mais l'extrême liberté qu'elle laisse au sujet peut l'inquiéter : celui-ci peut trouver étrange qu'un quasi inconnu lui demande ainsi de s'exprimer sans intervenir autrement qu'en l'encourageant à poursuivre. L'entretien non directif suppose une confiance entre les deux interactants que les contraintes de l'enquête sociolinguistique ne permettent que très rarement.

L'entretien semi-directif relève d'une même conception générale que le précédent, à la différence que l'interviewer se réserve le droit de relancer le dialogue par des questions; il peut infléchir la discussion dans un sens, chercher à creuser une idée par exemple en soulevant une contradiction dans le discours de l'autre. Par rapport à la formule précédente, ce type d'interview présente l'avantage d'être plus « familier » aux interviewés qui s'attendent quand même à être interrogés, dans ce type de situation. En outre, le caractère d'échange, dans lequel chacun tient un rôle véritable, est plus marqué et il permet progressivement à des contacts personnels de se nouer. L'investissement du sujet dans sa

1. J. Gumperz (1989, p. 211) définit ce terme comme « l'emploi par des locuteurs/auditeurs de signes verbaux et non verbaux qui relient ce qui se dit à un moment donné et en un lieu donné de leur connaissance du monde ».

2. Ce que nous analyserons à la lumière de la praxématique en termes de « réglage social du praxème » et que nous pourrons aussi repérer à travers les « ratages » de la communication : lapsus, bégaiement, reformulation, pauses, etc.

parole s'en trouve dès lors renforcé, et le caractère interactif de ce type d'entretien clairement marqué.

Par là, l'observateur va pouvoir tenter de saisir les représentations du sujet, les concepts propres au locuteur, observer les enchaînements dans sa pensée, l'ordre d'apparition des thèmes.

Les limites de l'entretien semi-directif

On a essayé de mettre en avant les avantages de l'entretien semi-directif et notamment la relative liberté de l'expression et le contact entre les deux interlocuteurs. Pourtant ce mode de recueil de corpus est loin d'être sans défauts, notamment pour évaluer les pratiques.

Un code imposé

La situation de plurilinguisme permet à un seul locuteur de pouvoir disposer de plusieurs codes linguistiques. On sait que le choix d'un code va dépendre de facteurs comme la personnalité de l'interlocuteur, les circonstances de l'interaction, ou encore le thème abordé : la sociolinguistique a fait de la recherche des facteurs induisant ce choix un de ses domaines les plus féconds. Or, dans le cadre d'un entretien, le problème du choix du code est escamoté : celui adopté est souvent celui proposé par l'interviewer. Cela est particulièrement vrai dans le cas où le chercheur ne parle pas la langue maternelle de l'interviewé : il ne laisse alors pas au sujet la possibilité de s'exprimer librement dans la langue qu'il jugerait la plus appropriée aux circonstances. Du point de vue de l'échantillon, cela peut parfois limiter considérablement le choix à des locuteurs. D'un point de vue plus directement linguistique, cela peut parfois empêcher de pouvoir saisir des phénomènes pourtant fondamentaux dans des études de ce style : ceux relatifs à l'alternance codique. On risque alors de ne pouvoir atteindre que des discours sur ce phénomène et pas le phénomène lui-même. Or, ce qui est vrai pour l'alternance codique est vrai pour l'ensemble des données recueillies par l'entretien. Cette situation d'interaction permet de saisir des représentations[1], à l'aide de micro-récits par exemple, mais pas les pratiques elles-mêmes. Elle ne permet pas, par exemple, de travailler sur l'analyse de « situations-clés » comme pourrait le faire une observation directe.

Le caractère factice de l'entretien semi-directif

N. Wolfson (1976, p. 195) fait la critique de ce qu'elle appelle en anglais « spontaneous interview », « in which the subject is asked a few questions and then encouraged to develop any topic which seems to interest him »[2]. Même s'il s'agit là de ce que l'on appelle « entretien non-directif », les réserves qu'elle émet à son propos restent valable pour l'entretient semi-directif. Elle rappelle que ce type d'interview a été pratiqué pour éviter le caractère trop formel des interviews classiques, donnant lieu par exemple à des micro-récits sollicités plus proches du résumé que du récit véritable. Or, de son point de vue, l'entretien sans schéma préétabli est plus artificiel encore que l'entretien classique, directif (« formal interview »). En effet, l'entretien directif a au moins le mérite de correspondre à une situation discursive connue du sujet, même s'il n'en est pas coutumier : il en connaît les règles pour les avoir vues pratiquées et il sait quel comportement on attend de lui. Or l'entretien non- ou semi-directif n'est pas une situation discursive claire, ne correspondant à aucune des règles ordinaires. En effet, après une phase classique au cours

1. Nous développerons ce point plus loin.
2. Il s'agit mot à mot d'une « interview spontanée » « dans laquelle quelques questions sont posées au sujet qui est ensuite encouragé à développer certains sujets qui semblent l'intéresser ».

de laquelle l'interviewer se présente, mettant en avant sa compétence et donc son aptitude à mener l'interview, après quelques questions d'entrée en matière, l'interviewer invite son interlocuteur à violer les règles du genre et à parler librement. Il en résulte parfois un malaise du sujet qui ne sait plus très bien ce que l'on attend de lui. En conséquence, il ne faut pas s'imaginer naïvement que le discours obtenu ainsi soit plus « naturel »; cette notion n'a d'ailleurs aucun sens. Il n'existe pas de discours produit dans le vide social et tout discours est déterminé par des conditions d'interaction. En conséquence, on peut parler de « naturel dans telle ou telle situation », compte tenu des paramètres de l'interaction. Tout ceci ne signifie pas qu'il faille se passer de l'entretien semi-directif dont on a vu les avantages; simplement, il faut être conscient de tout ce qui pèse sur l'entretien semi-directif au moment de l'analyse des données.

La restriction des styles contextuels

La situation d'interview est donc très particulière. Le sujet est souvent impressionné par la présence du microphone, au moins au début; il est mal à l'aise, ne sachant trop ce que l'on attend de lui. De ce fait, le style « vernaculaire » a du mal à émerger, surtout chez les locuteurs les plus scolarisés qui parviennent mieux que les autres à jouer sur les registres. Dans ce que W. Labov (1976, p. 139) appelle « contexte B » apparaît le plus souvent « le discours surveillé »[1]. Les enregistrements permettent en conséquence de recueillir des pratiques linguistiques en français qu'il serait faux d'identifier avec « la manière naturelle de parler » du locuteur, son « discours familier »[2].

Compte tenu des circonstances, il est parfois difficile de laisser fonctionner le magnétophone en dehors du contexte strict de l'interview afin de saisir des « discours en dehors de l'interview proprement dite »[3], ou « adressés à des tierces personnes »[4] lors d'un appel téléphonique : l'interviewé risque d'interpréter ce fait comme une indiscrétion supplémentaire de la part de l'enquêteur qui semble alors sortir de son rôle et se transformer quelque peu en espion.

En revanche, on peut avoir recours à des interviews collectives, mettant en présence au moins deux individus. L'expérience montre que la rencontre de représentations parfois différentes crée un échange beaucoup plus animé, authentique, dans lequel la surveillance du discours se relâche. Dialoguant entre eux, les locuteurs ont tendance à oublier parfois la présence du magnétophone. On peut également laisser se développer les discours ne répondant pas directement aux questions, occasion d'un investissement propre à entraîner l'oubli de la situation d'interview. Plutôt que de solliciter un récit fort, comme celui du danger de mort, on peut préférer attendre l'émergence de récits non provoqués, souvent tout aussi favorables à l'observation.

2.2.1.4. ÉLÉMENTS DE PROBLÉMATIQUE DU CORPUS ÉCRIT

Les pratiques linguistiques en français, que ce soit en France ou dans un pays francophone, débordent souvent largement le seul fait de parler français : il s'agit souvent, notamment en Afrique, d'écrire en français, plutôt que d'user de cette langue dans des situations orales — rôle que remplissent fréquemment les langues maternelles ou les véhiculaires africains. De ce fait, le sociolinguiste soucieux de description des pratiques

1. W. Labov (1976, p. 139).
2. W. Labov (1976, p. 146) distingue le « discours familier » et le « discours spontané » ; le premier est celui qui caractérise « les situations ordinaires où le langage n'est pas un objet d'attention ». Le « discours spontané » se manifeste dans des contextes formels quand l'émotion ou plus généralement l'investissement du sujet relâchent l'attention.
3. W. Labov (1976, p. 147).
4. W. Labov (1976, p. 149).

linguistiques des francophones africains dispose d'un matériau écrit assez important — d'un corpus — qui peut se révéler très intéressant.

En premier lieu, il faut remarquer que ces documents ne sont pas originellement destinés au chercheur, contrairement aux pratiques orales recueillies en situation d'interview ou aux résultats d'enquête par sondage. Un article de journal, un roman, un menu de restaurant, un tract politique, une affiche publicitaire n'ont pas pour raison d'être première de répondre aux interrogations d'un chercheur en francophonie. Ce sont des textes écrits à l'intention de destinataires non préoccupés par des questions linguistiques, dans une intention de communication autre que métalinguistique : informer, divertir, faire agir le lecteur, etc. Le sociolinguiste est en quelque sorte un lecteur « de surcroît », lisant par dessus l'épaule du destinataire originel un texte qui ne lui est pas adressé.

Il ne faudrait toutefois pas conclure trop vite à une plus grande « authenticité » de ces textes, ni à une valeur supérieure de témoignage linguistique.

Tout d'abord, il faut rappeler que toute pratique linguistique est également authentique, du moment qu'elle est appréhendée en tenant compte de la situation de communication dans laquelle elle a été recueillie. En ce sens, on n'approchera pas de plus près une prétendue vérité des pratiques linguistiques par le biais d'un article de journal ou d'un menu de restaurant que par celui d'un texte écrit en réponse à une enquête. Chacun de ces textes est conçu selon les contraintes d'une situation de communication précise et doit être approché à partir d'elles. Il convient donc de mesurer chaque fois les performances à l'aune de ce que suppose cette situation en matière de surveillance linguistique, de registre de langue, et même de choix d'une variété par rapport à une autre.

Ensuite se pose invariablement le problème du scripteur réel du texte. Alors que cette question ne peut jamais être posée comme résolue à l'oral — peut-on poser la question de l'identité de l'interactant comme résolue par le seul fait qu'on connaît son état civil et qu'on l'a en face de soi, alors que son discours lui sert précisément à (re)construire cette identité? — elle se complexifie encore s'agissant de documents écrits. À l'écrit, la communication différée permet de gommer la plus grande partie des processus de production et rend notamment délicate la question de l'identification du destinateur : qui est l'auteur d'un tract, expression d'une pensée collective? d'un article de journal, soumis à la relecture d'un professionnel? du discours d'un homme politique entouré de conseillers? Pour pouvoir tirer de documents écrits des enseignements linguistiques, il faut donc éviter de postuler que l'on sait de qui ils émanent. Au contraire, il est sans doute préférable d'évacuer cette question de l'auteur et de se contenter de référer le texte ainsi produit aux performances communément relevées dans ce genre de situation. La démarche est ainsi délibérément sociolinguistique, qui part de discours, en étudie les caractéristiques linguistiques en les rapportant à leur valeur communicative, pour en inférer des conclusions portant sur le fonctionnement d'une langue articulée en variétés différentes ou sur le partage du marché linguistique entre les différentes langues en présence.

Problème des écrits littéraires

La question de la prétendue authenticité des documents écrits dont la vocation première n'est pas métalinguistique est encore plus aiguë avec les écrits littéraires. M.-C. Hazaël-Massieux (1993, p. 372) rappelle le cas d'auteurs français tels Giono, Céline, Proust ou Molière s'efforçant de « rendre dans leurs écrits la langue parlée par les paysans ou dans les milieux populaires ». Mais c'est pour émettre aussitôt des réserves sur la valeur documentaire de tels textes surtout marqués par le « caractère littéraire de cet oral » et qui permettent de « mieux percevoir certains traits de la langue orale mais qui ne sont pas de

l'oral ». Puis elle fait les mêmes remarques à propos de l'usage que fait P. Chamoiseau du français des Antilles dans *Chronique des Sept Misères*. Dans un autre article du même ouvrage, R. Chaudenson s'amuse à noter que les futurs chercheurs en lexicographie antillaise auront du mal à traiter des romans de R. Confiant, qui a joué à parsemer ses œuvres de néologismes qui ne correspondent bien entendu pas à l'usage réel (1993, p. 392).

Il convient donc de manier avec une prudence extrême ces composantes littéraires d'un corpus écrit afin de ne pas prendre pour argent comptant ce qui est en réalité de la fausse monnaie linguistique : bien imitée mais n'ayant pas cours réellement. Nous donnons ici un exemple de traitement possible du corpus écrit littéraire utilisé à des fins linguistiques, dans l'analyse d'*Ô Pays mon beau peuple*, d'Ousmane Sembène.

Avec Ousmane Sembène, le non-lettré africain entre en littérature : *Le docker noir* est publié en 1956, *Ô Pays mon beau peuple!* en 1957, *Les bouts de bois de Dieu* en 1960. Cette préoccupation, propre à celui qui est plus connu maintenant pour son activité et son talent de cinéaste que d'écrivain, suffirait à elle seule à lui conférer une place originale dans la littérature négro-africaine de l'époque et même dans celle d'aujourd'hui qui continue d'être réservée à une élite culturelle, linguistique, économique et sociale: celle des lecteurs, et l'on pourrait même dire des locuteurs, africains francophones.

C'est en sociolinguistes que nous allons réagir face à un texte qui a été écrit il y a aujourd'hui plus de trente ans et qui ne saurait donc exprimer la position actuelle de Sembène dont la pensée a considérablement évolué au contact des événements qui ont secoué l'Afrique durant cette période: libération politique et culturelle, émergence du tiers-monde sur la scène internationale et dans la conscience collective occidentale, remise en question des premiers engagements politiques nourris à la source de l'anti-colonialisme. Ce texte a néanmoins, pour nous, la valeur d'un témoignage, capital à plus d'un titre.

En effet, la littérature négro-africaine a été passée au crible de l'analyse linguistique pour l'élaboration de l'IFA. Les œuvres de Sembène, Laye, Kane, Dadié, Senghor, Kourouma et beaucoup d'autres ont fait partie de l'immense corpus réuni entre 1973 et 1983 en vue de décrire les variations du français en Afrique. Mais, pour l'essentiel, ce corpus a été constitué à partir d'œuvres écrites (production littéraire, articles de journaux et de revues) et d'interviews réalisées auprès de locuteurs généralement alphabétisés en français. C'est, du moins, le cas de la plupart des enquêtes menées au Sénégal. Or, Sembène est sénégalais et il met en scène dans ses premiers romans des personnages, comme la Rokhaya de *Ô Pays mon beau peuple!* qui n'ont du français qu'une connaissance élémentaire. Il leur prête une langue proche du sabir, du pidgin français ou même du français élémentaire qu'il nous a paru intéressant d'étudier ici parce qu'elle appartient à un type de variété jusque-là délibérément ignoré des sociolinguistes travaillant sur le domaine africain, particulièrement sur la variété régionale du français en usage en Afrique noire francophone.

Le deuxième intérêt de ce témoignage original tient à la personnalité même du témoin. En effet, jusqu'à présent, presque tous les descripteurs du français d'Afrique ont été des natifs du français et la visée de Sembène, Sénégalais né à Ziguinchor (Casamance), va nécessairement être différente de la nôtre.

Au-delà de la richesse du regard africain qu'il porte sur la variété de français que pratique Rokhaya, l'auteur pose en termes confus, certes, mais qui nous semblent prémonitoires, le problème de l'appropriation de la langue française par les Africains à une époque où ce thème de réflexion, qui paraît pourtant étroitement lié à celui de

l'acculturation, n'était pas au centre des préoccupations des intellectuels d'Afrique trop longtemps seuls locuteurs à être questionnés par leurs rapports à la langue française.

Le troisième intérêt qui justifie une telle étude découle de ce qui vient d'être énoncé. Le français qui est aujourd'hui pratiqué couramment en Afrique n'est ni celui de Senghor, ni celui de Sadji, ni même celui de Sembène, bien que ce dernier n'ait pas beaucoup fréquenté l'école française, mais plus souvent celui de Rokhaya. Partout où il joue le rôle d'un véhiculaire, partout où il se vernacularise, le français qui se généralise est celui de la rue. Même dans les pays comme le Sénégal où ce n'est pas le français qui remplit la fonction véhiculaire, rôle tenu par le wolof, on assiste à l'expansion d'une sorte de français populaire, né de et dans la rue, pour la simple raison que partout en Afrique, ou presque, les taux de scolarisation restent compris entre 20 et 40%.

Dans le roman de Sembène, Rokhaya, la mère d'Oumar Faye, est une vieille femme qui, comme elle se plaît à le dire elle-même, « n'a rien à voir avec les Blancs ». Elle a toujours vécu en brousse, dans une toute petite ville de Casamance, et elle désapprouve le mariage de son fils avec la blanche Isabelle.

Les caractéristiques phonétiques du parler de Rokhaya sont celles que lui impose le crible phonologique du wolof. Elles se manifestent sous la forme de phénomènes de sous-différenciation, c'est-à-dire d'une réduction du système de L2 (français) par assimilation à celui de Ll (wolof). Plusieurs cas peuvent être distingués:

(a) Les /ʒ/ sont réalisés /s/
Ex. *toussor (toujours), *soli (joli),
*bonsour (bonjour)

(b) Les /ʃ/ sont réalisés /s/
Ex. *messan (méchant)

(c) Les /z/ sont réalisés /s/
Ex. Les *s'enfants (les enfants)

(d) Les /ʒ/ sont également réalisés /z/
Ex. *zentille (gentille)

(e) Le /d/ en position finale est réalisé [t] transcrit « tt » par l'auteur
Ex. *malatt (malade)

Ces cinq cas ressortissent à la sous-différenciation telle que U. Weinreich la pose dans *Languages in contacts*. Le système consonantique du wolof présente, en effet, un certain nombre de lacunes par rapport à celui du français puisqu'il se réduit, pour ce qui est des constrictives alvéolaires et prépalatales, à la seule consonne /s/. Les cas (a), (b) et (c) sont donc parfaitement conformes au crible wolof et nous nous trouvons dans une situation plus caractéristique du sabir ou du pidgin français que du français élémentaire. En revanche, le cas (d), tout en constituant également un phénomène de sous-différenciation, traduit, de la part du locuteur, un effort, certes non couronné de succès, pour se rapprocher de la phonologie du français, puisqu'est introduit dans *zentille un /z/ inconnu en wolof. Cette production idiosyncrasique notée avec une grande finesse par Sembène est la preuve que se met en place chez Rokhaya une interlangue peut-être partiellement fossilisée. En effet, toutes les occurrences de *zentille possèdent ce /z/ initial qui pourrait être interprété comme la marque du féminin, *zentille s'opposant alors à *sentil.

Le cas (e) est un autre exemple de sous-différenciation qui mérite une attention particulière parce que c'est un phénomène d'ordre distributionnel qui révèle, chez Sembène, une qualité d'observation digne d'un linguiste professionnel. En effet, que se passe-t-il ici? Le /d/ final du français est réalisé [t] et même [tt], c'est-à-dire qu'il est considérablement assourdi. Il s'agit d'un phénomène bien connu en wolof et appliqué au français par Rokhaya. En wolof, les occlusives sonores en position finale /b/, /d/ et /g/ sont réalisées implosées et, par conséquent, donnent l'impression d'être assourdies en /p/, /t/ et /k/.

À ces exemples de sous-différenciation, l'analyse du parler de Rokhaya permet d'ajouter des cas de sur-différenciation également caractéristiques d'une certaine forme d'interlangue. Ainsi, du fait de l'absence de corrélation de nasalité en wolof, les locuteurs de cette langue ont tendance, lorsqu'ils s'expriment en français, à neutraliser les oppositions pertinentes du type a/an, o/on, etc. On découvre, dans le parler de Rokhaya, un phénomène de sur-différenciation qui témoigne d'une grande insécurité linguistique. En effet, le féminin « bonne », caractérisé en français par un phénomène de dénasalisation du /on/ que l'on a dans la forme masculine, est réalisé /bon/ par Rokhaya qui dit à sa belle-fille: « Tu es une *bon femme ». On peut classer cette « faute » parmi les phénomènes d'hypercorrection plus fréquemment relevés, il est vrai, dans le français régional africain que dans le français élémentaire, mais qui sont révélateurs d'une certaine attitude du locuteur s'essayant à parler un français normé et ayant l'impression (fausse) d'y parvenir.

Le lexique de la langue de Rokhaya est extrêmement limité. Il se réduit à quelques salutations, toujours très importantes en Afrique, à quelques termes de parenté (papa, maman, oncle) dont certains sont explicités par Sembène dans le cours de son texte:

> En Afrique, la femme du frère est considérée comme épouse par tous les frères ou sœurs.

Certains vocables donnent lieu à de nombreuses occurrences liées au thème du roman, comme « maison », *content (forme employée indistinctement pour le masculin et le féminin), *pitit, *zentille, *solie, etc.

Le personnage de Sembène, comme tous les locuteurs occasionnels du français, a très souvent recours au wolof, soit directement, ce qui donne lieu à emprunts ou citations (« yaye »: mère, « caye »: viens), soit indirectement par l'intermédiaire de calques, du type *gagner pitit pour « être enceinte ».

Enfin, pour pallier les lacunes de sa compétence lexicale de survie, Rokhaya pratique allègrement la gestuelle toujours signalée avec soin par Sembène.

Les caractéristiques morphosyntaxiques du français de Rokhaya sont bien celles du français élémentaire, variété *low* de la diglossie franco-française qui caractérise le discours de la masse des locuteurs africains du français.

Exemples :

1. Absence d'hypotaxe: la subordination est exprimée par des pauses ou des variations dans l'intonation.

> Ex. « Toi fatiguée? Dormir.
> Madame, restez, gagnez pitit, parti. »

(Cette réplique étant suivie d'une « traduction » de Sembène: « Voulant par là lui faire comprendre de demeurer jusqu'à son accouchement »).

2. Verbes employés sous leur forme nominale.

Ex. « Moi venir. »

(Là encore, O. Sembène intervient directement pour « expliquer » le sens « passé » de cet infinitif qui apparaît après un « indicateur de temps » se trouvant un peu plus haut dans le discours de l'interlocuteur, conformément à ce qui se passe habituellement en wolof).

3. Apparition d'une catégorie verbo-nominale.

Ex. « Travail... Travail beaucoup, pas dormir. »

Il s'agit de la reproduction d'un phénomène bien connu en wolof où bon nombre de lexèmes sont susceptibles de remplir indifféremment les fonctions sujet, objet et prédicat selon les modalités avec lesquelles ils se combinent. On peut parler d'une distinction « latente » entre nominaux et verbaux aussi bien en wolof qu'en français élémentaire.

4. Formes figées. Un certain nombre de locutions figées caractérisent le parler de Rokhaya, en particulier « y en a » (avec une variante dénasalisée « y a n'a ») qui se combine avec des lexèmes nominaux, verbaux ou même avec des adjectifs.

Ex. « Y en a frères?
Y en a content?
Y en a venir? »

Cette tournure ne nous semblant pas particulièrement fréquente dans le parler français des non-lettrés sénégalais, il est possible que Sembène ait été influencé par l'un des plus puissants stéréotypes du petit nègre, tel qu'il a été répandu par Hergé, trente ans avant *Ô Pays mon beau peuple!* et qu'il apparaît dans le célèbre: « Moi plus jamais y en verrai boula-matari comme Tintin », prononcé, le doigt en l'air, par un vieux chef de village nostalgique.

5. Absence d'opposition de genre. Nous avons de nouveau affaire à un phénomène de sous-différenciation, ce type d'opposition n'existant pas en wolof.

Ex. « Madame pas mort.
Bon femme.
Madame content ici? »

La précision de la transcription et la finesse de la réflexion métalinguistique auxquelles se livre Sembène, si elles révèlent des qualités de linguiste et même de sociolinguiste exceptionnelles, ne sont pas gratuites. Selon nous, elles visent à démarquer l'auteur de son personnage. Sembène veut prendre ses distances par rapport à Rokhaya. Cette volonté de distanciation nous semble confirmée par le soin tout particulier qu'il apporte à la rédaction des paragraphes au discours rapporté consacrés à l'explication de la pensée de Rokhaya. Ces passages, où s'implique totalement l'auteur narrateur, sont très révélateurs de ses intentions. Ils portent les marques d'une hypercorrection conférant au style employé un caractère ampoulé tout à fait représentatif de la langue des soi-disant intellectuels africains. Ainsi, on peut relever:

1. Le mélange des registres soutenu et familier dans la même phrase.

Ex. « Convaincue qu'il n'en était rien, elle mollissait. »

2. L'utilisation d'un vocabulaire spécialisé en dehors de son contexte d'emploi habituel.

Ex. « Le subside que son fils octroyait à la « grande maison. «

3. La recherche du mot rare, généralement inadéquat.

Ex. « Elle n'avait pas encore décelé un signe de grossesse. »

Ces paragraphes répondent à ce que l'on pourrait appeler un double implicite :

• démontrer qu'il ne faut pas nécessairement établir de lien entre une variété *low* de français et le degré d'intelligence, de finesse et de sensibilité du locuteur. Il s'agirait là d'un présupposé automatiquement entraîné par la « formulation de l'énoncé »;
• prouver que tous les Africains ne sont pas des analphabètes et que certains sont capables de conceptualiser, d'argumenter, de sentir en français. Il s'agirait plutôt ici, nous semble-t-il, d'un sous-entendu « susceptible d'être véhiculé par un énoncé donné mais dont l'actualisation reste tributaire de certaines particularités du contexte énonciatif ».

Ce contexte nous est fourni par l'ensemble du roman qui retrace le cheminement d'une triple acculturation vécue par Sembène dans sa vie personnelle: celle de Faye, parce qu'il a épousé une Blanche, celle d'Isabelle, parce qu'elle a épousé un Noir, celle de Rokhaya parce que son petit-fils ne sera ni noir ni blanc.

Mais *Ô Pays mon beau peuple!* est aussi le roman d'un triple conflit :
• wolof (langue véhiculaire) / autres langues africaines (nationales ou vernaculaires);
• wolof (ravalé au rang d'un dialecte par l'auteur lui-même) / français;
• français élémentaire (langue véhiculaire interethnique de l'analphabète) / français « académique » de l'intellectuel, prétendument conforme à la norme officiellement reconnue, celle de l'école.

L'Africain qui prend la parole en français se fait juger par ses interlocuteurs dans un domaine qui lui échappe partiellement. Sembène, parce qu'il est honnête, ne triche pas; la langue de Rokhaya n'est pas remodelée, ou presque pas. En revanche, s'il revendique pour lui-même la reconnaissance de sa supériorité née de sa maîtrise de la variété *high* dont il participe mais à laquelle sa mère n'aura jamais accès, il ne revendique à aucun moment son droit à l'écart. Il ne semble pas vouloir prendre conscience de sa propre pratique du français d'Afrique telle qu'elle apparaît tout au long de son œuvre. Il veut ignorer une variété régionale inférieure, dévalorisée et dévalorisante, reconnue, beaucoup plus tard il est vrai, par les seuls détenteurs privilégiés de la langue française, ses natifs.

Ce sentiment est aujourd'hui encore largement partagé par la plupart des intellectuels africains qui refusent généralement de s'impliquer dans l'étude et la reconnaissance de ce français. Pourtant, les textes de Sembène figurent en bonne place sur la liste des références citées par les auteurs de *L'Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire* et *Ô Pays mon beau peuple!* n'échappe pas à la règle : calques, emprunts et néologimes y abondent.

C'est dans ce contexte qu'il faut replacer une des phrases les plus terribles du roman de Sembène :

> Beaucoup d'Ouolofs parlent quelques mots de français. Quant à la prononciation, il faut en chercher le défaut dans les cordes vocales.

Il est impossible de se satisfaire d'une interprétation au premier degré de cette réflexion personnelle de l'auteur (elle est présentée entre parenthèses) provoquée par la prononciation défectueuse du « bonsour » adressé par Rokhaya à sa bru, encore que l'humour soit loin d'être absent chez Sembène... Nous pencherions plutôt pour la manifestation d'une pratique allusive très répandue dans les sociétés africaines et consistant, par dérision, à prendre une position contraire à celle que l'on défend réellement, de manière à en faire ressortir l'absurdité; c'est le procédé bien connu de l'anti-phrase. Nous nous trouvons devant un cas particulièrement intéressant de réutilisation, dans un texte français, d'une pratique rhétorique, spécifiquement africaine, qui se manifeste par ailleurs, dans tout le roman, par de nombreuses métaphores comme *goudron pour « route », *hivernage pour

« saison des pluies », *pantalon fourchu pour « pantalon », *couple domino pour « couple mixte », *quartier latin pour « Dahomey », etc.

Ô Pays mon beau peuple! révèle, dans toute sa complexité, la personnalité de Sembène. Acculturé, infériorisé, dominé par la colonisation, il réagit dans et par l'écriture, domaine par excellence d'une culture qu'il revendique et refuse tout à la fois. Il y a dans ce roman un mélange d'artifice et de naturel caractéristique de Sembène. Le parler non lettré y est remarquablement présent et, dans le même temps, les remarques métalinguistiques auxquelles se livre l'auteur, toujours présent à la surface de son texte, sont destinées à le préserver de tout jugement de valeur négatif de la part des lecteurs français pour qui, manifestement, il écrit d'abord même s'il le fait, parfois à son insu, en sa qualité d'Africain.

À travers Sembène, se pose donc en termes nouveaux le problème des modes d'appropriation du français en Afrique noire. L'analyse des marqueurs linguistiques de cette appropriation, malgré le degré de finesse où la portent certains sociolinguistes, paraît aujourd'hui tout à fait incapable de rendre compte de cette compétence « rhétorico-pragmatique » qui, au bout de compte, est la marque la plus profonde que les Africains peuvent imprimer au français, à LEUR français.

2.2.2. Atteindre les représentations

On a vu quelles difficultés se présentaient pour enregistrer sur le vif les comportements des sujets. Il est en revanche plus simple de traquer les représentations qu'ils ont de leurs pratiques linguistiques ou langagières. Étudier la manière dont les locuteurs se voient gérer la situation plurilingue, comment ils se voient, ou se disent, parler suppose l'enregistrement de discours construits, le recueil de textes.

Pour cela, divers instruments sont à disposition du chercheur, qui peut mettre à nouveau à contribution les interviews réalisées à propos des pratiques, mais cette fois dans une optique nouvelle, mais aussi travailler à partir de documents écrits, sur des textes présentant un caractère métalinguistique ou culturel marqué, et enfin réaliser des sondages.

2.2.2.1. L'ENQUÊTE PAR MAGNÉTOPHONE

Les buts de l'enquête au magnétophone sont doubles : outre l'analyse de la matière linguistique proprement dite qu'ils permettent, ces entretiens visent à déterminer comment les locuteurs africains perçoivent la situation de plurilinguisme qui prévaut dans leur pays, comment ils se représentent au quotidien ce type de contact. En effet, dans le cadre d'une situation de polyglossie comme celle dans laquelle sont pris la plupart des locuteurs africains, les sujets sont amenés à se resituer au cours des entretiens par rapport à une situation souvent vécue comme conflictuelle. Toutefois, l'analyse de ces représentations suppose chez le locuteur un degré de construction du discours déjà avancé; il est, à notre avis, recommandé de pratiquer ce travail sur des personnes ayant une maîtrise correcte du français plutôt que sur des locuteurs ayant un usage minimal et occasionnel de cette langue. Ces locuteurs, faute d'une maîtrise suffisante de la langue française, ne construisent pas leurs représentations en français et sont incapables de les exprimer dans cette langue. Il est donc difficile de mener à bien à l'aide d'interviews réalisées dans la seule langue française une étude des représentations chez tous les locuteurs francophones. De ce fait, le travail sur les représentations doit se limiter pratiquement aux Africains francophones au moins situés dans la partie mésolectale du continuum. S'agissant de sujets situés dans les franges inférieures du basilectal, des interviews menées en langue maternelle peuvent permettre de compléter ce tableau.

Le niveau d'analyse des conflits linguistiques : le sujet en situation d'interaction dans une interview

Pour trouver des traces des éventuels conflits linguistiques et de leur expression problématique, on peut donc avoir recours à des interviews. Cette démarche, qui consiste à faire d'un sujet en situation d'interview le niveau d'analyse des conflits, mérite d'être justifiée.

Le point de départ en est le concept, somme toute récent, d'interaction verbale, né de la prise en compte du caractère dialogal de toute parole. Bien que cette dimension semble aller de soi, elle est loin d'avoir toujours été intégrée dans les recherches linguistiques. Sans parler de la linguistique traditionnelle, incapable de percevoir la dimension interactive du fait de la limitation de son objet au cadre de la phrase, des théories plus récentes ont également négligé cet aspect. C. Kerbrat-Orecchioni (1990, p. 10-11) montre ainsi que l'analyse de discours s'attache le plus souvent à des discours « suivis » (généralement écrits), privant le récepteur de toute possibilité de participation à la construction; elle rappelle ensuite que la linguistique de l'énonciation s'est surtout intéressé à l'inscription de l'énonciateur dans son énoncé et peu à celle du récepteur et donc à la relation interlocutive; enfin, la théorie des actes de langage s'est essentiellement fixé pour tâche la description et le classement d'actes isolés, seulement mis en rapport avec les intentions de l' « illocuteur ». Tous ces courants privilégient trop l'émetteur pour pouvoir construire un modèle de production du sens qui prenne en compte réellement la participation des deux partenaires d'un acte de parole qui est toujours échange, interaction.

C. Kerbrat-Orecchioni formule le postulat (1990, p. 13) de cette nouvelle approche, « tout discours est une construction collective », établissant sa validité pour tous les types de discours, aussi bien oraux qu'écrits. L'idée de construction collective implique que la présence du récepteur soit toujours inscrite, soit qu'il intervienne réellement, soit que l'émetteur ait présent à l'esprit une image du récepteur lors de la phase d'encodage du message[1].

Les sociolinguistes interactionnistes, tel J. Gumperz, ont fait de cette collaboration à la construction du sens le postulat de leur action. Nous partirons d'une formule de C. Kerbrat-Orecchioni (1990, p. 17) pour voir ce que cette théorie interactionniste implique pour l'étude du sujet interactant et de ses représentations : « Parler c'est échanger, et c'est changer en échangeant ».

La deuxième partie de la proposition exprime une idée très importante : celle que le sujet « change » lors de l'interaction, qu'il n'est pas une donnée stable et extérieure au processus interactif mais qu'il en est un des paramètres variables. En fait, on peut même dire que le sujet se construit dans l'échange verbal. R. Lafont (1986, p. 12), qui a bien établi par ailleurs l'importance de l'activité langagière dans la construction du *je*, fait remarquer que le *je* n'est qu'un fait de parole et que « cette parole n'est prise que pour un temps ». Il en conclut donc que chaque fois que *je* prend la parole, le *je* se rejoue et se reconstruit partiellement en face de l'Autre, en fonction de l'Autre.

Mais dans ce processus, ce n'est jamais tout à fait de soi ou de l'Autre qu'il est question, mais d'une image de ces deux instances, comme le souligne P. Charaudeau (1991, p. 28).

---

1. « Le langage verbal est donc par essence fait pour être adressé. Ce qui implique que dès la phase d'encodage, antérieurement à toute réponse ou simple réaction émanant du destinataire, celui-ci se trouve déjà inscrit dans le discours de l'émetteur, explicitement parfois (au moyen des marques d'allocution), implicitement toujours, dans la mesure où l'émetteur tient compte en permanence de l'image qu'il s'est construite de son destinataire, et des compétences qu'il lui prête [...]. Tout énoncé, même monologal, est ainsi virtuellement dialogal ». C. Kerbrat-Orecchioni (1990, p. 14).

L'identité résulte d'un va-et-vient entre pratiques et représentations langagières. Charaudeau définit ces pratiques comme « correspondant aux comportements effectifs des sujets lorsqu'ils sont dans l'action communicative » et pose les représentations comme « tentative de la part des sujets, d'explicitation plus ou moins consciente de la façon dont ils perçoivent l'autre et soi-même ». Il serait vain de chercher l'identité du sujet dans les seules pratiques car même si les représentations ne coïncident pas avec elles, elles existent dans sa conscience, peuvent influer en retour sur ses pratiques et participent bien de la construction de l'identité. Or ces représentations ne dépendent pas uniquement du sujet mais sont en relation avec l'interactant. Par ce que P. Charaudeau appelle « effet de retour » (1991, p. 34), l'image que l'on donne de soi est construite en fonction de celle que l'on se fait de l'Autre.

Une étude de la manière dont un sujet diglotte construit son identité et représente ses pratiques doit donc intégrer la dimension interactionnelle.

Ceci posé, il reste à justifier que parmi les interactions disponibles, on puisse opter pour le cadre assez convenu de l'entretien semi-directif.

J.-M. Barbéris et F. Gardès-Madray (1986, p. 48) montrent les avantages de ce procédé : l'interviewer peut et doit se poser comme un véritable interactant, et pas seulement comme un miroir, de manière à créer un échange réel. Il dispose, pour ce faire, à côté de thématiques destinées à mettre le sujet en confiance, de topiques d'entretien qui placent l'interlocuteur en face de la situation qu'il vit conflictuellement. Cette orientation de l'interaction sur certaines topiques privilégiées est destinée à favoriser les phénomènes de spectacularisation qui font que tout discours diglossique tend à devenir discours sur la diglossie, que « la diglossie tend inéluctablement à se représenter »[1]. F. Gardès-Madray (1982, p. 42-43) a étudié quelques-uns de ces phénomènes appelés mise en scène diglossique en montrant que la présence d'un enquêteur exacerbe les conflits linguistiques.

Choix des topiques d'entretien

Le choix des sujets abordés en situation d'interview est une question relativement délicate. Le chercheur peut être tenté, au début de son enquête, d'orienter l'interaction sur des topiques en liaison étroite avec le sujet de ses préoccupations : dans quelles circonstances les sujets parlent-ils français? Pourquoi le font-ils? Que pensent-ils des personnes qui parlent français dans telle circonstance?

Mais l'analyse d'interviews de ce type montre que souvent cette focalisation linguistique gêne l'investissement d'un sujet à qui l'on propose d'emblée un terrain conflictuel sans lui avoir donné le temps de prendre confiance à travers d'autres topiques lui permettant de construire de lui une image non clivée. Le sujet s'investit alors moins dans sa parole, ce qui donne aux interactions un caractère très inégalitaire, l'interviewé se contentant souvent de répondre aux sollicitations sans s'engager plus avant.

Le chercheur doit donc imaginer d'autres topiques, plus propices à aider le locuteur à s'investir dans la situation d'interview. Compte tenu de la diversité des publics, composés d'hommes, de femmes, d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de lettrés ou d'analphabètes, il n'est bien sûr pas question de proposer à chacun les mêmes topiques. Nous illustrerons cette matière en prenant pour exemple nos investigations meées à Djibouti. À deux adolescentes par exemple, nous avons proposé de discourir sur les rapports avec leurs parents et sur la manière dont elles voyaient l'avenir. À un homme plus mûr, nous avons

1. F. Gardès-Madray (1982, p. 42).

demandé de comparer le Djibouti des années cinquante avec celui des années quatre-vingt-dix. À un jeune Afar revendiquant son identité, nous avons demandé le récit passé des affrontements entre Afars et Somalis. À un jeune vendeur de cartes postales, ce qu'il regardait à la télévision.

La nature des topiques extrêmement variées que l'on peut aborder lors de la situation d'enquête requiert une réflexion complémentaire sur la nature des représentations à analyser. Nous avons déjà eu l'occasion de distinguer deux types de représentations, linguistiques et sociolinguistiques. Or ces deux catégories sont bien loin de pouvoir rendre compte de la somme des phénomènes représentatifs que l'on recueille quand on demande à des locuteurs de parler sur des sujets aussi différents que les relations entre les générations, l'histoire de leur pays, la manière dont ils voient les autres ethnies, etc. Il s'agit là de représentations que l'on qualifiera de « sociales » pour employer le terme le plus générique qui soit. Le sociolinguiste se trouve en présence d'un matériau qui semble ne pas le concerner au premier chef : quelle attitude doit-il adopter? Doit-il le rejeter comme relevant d'autres sciences et réaliser des coupes claires dans ses corpus? Doit-il accepter que sa discipline devienne un fourre-tout et se résoudre à ce qu'elle n'ait pas d'objet propre? J.-M. Marconot (1983, p. 8) avait déjà noté ce problème : « Avec le linguistique, nous rapportons aussi du social, du psychologique, du quotidien ». Il parlait pour sa part « d'interdisciplinarité spontanée » de la sociolinguistique. De fait, il nous arrive parfois de nous demander si nous sommes toujours dans le domaine sociolinguistique ou si nous faisons de la sociologie, de l'ethnologie ou de la psychologie.

Nous allons tenter, en partant de notre analyse de la situation djiboutienne, d'apporter des éléments de réponse à ces interrogations.

La situation d'interview peut provoquer l'émergence de sociotypes, comme à Djibouti celui du « broussard ignorant » par opposition au « citadin évolué ». Elle recueille aussi des ethnotypes relatifs aux Autres ethniques du sujet; pour un sujet somali par exemple, ceux de l'Arabe, de l'Afar et de lui-même. On trouve aussi des discours relatifs aux problèmes de générations et des images des générations que l'on pourrait appeler par analogie « chronotypes ». De prime abord, ces représentations semblent être hors du champ du linguistique ou du sociolinguistique et se situer du côté des représentations sociales. Mais elles peuvent intéresser le sociolinguiste dans la mesure où des questions d'ordre linguistique peuvent entrer dans la composition de ces stéréotypes. La situation de diglossie/polyglossie interfère dans la construction de l'identité du sujet[1] et ajoute au clivage entre conscience et inconscience un autre conflit identitaire entre langue maternelle et langue(s) de l'Autre. Or la construction des représentations de l'Autre s'opère à partir des représentations que l'on a de soi-même : il y a donc toutes les chances pour que dans une situation de diglossie, ethnotypes ou sociotypes soient traversés par les problématiques linguistiques, si ce n'est même construits autour d'elles.

En conséquence, il ne faut pas écarter *a priori* ce type de représentations « identitaires » mais les analyser dès qu'elles portent les traces de la situation diglossique. Pour ce faire, il faut se munir d'outils appropriés qui seront, eux, de nature linguistique : les méthodes d'analyse de discours, une linguistique de la production du sens comme la praxématique, peuvent être d'un grand secours, de ce point de vue.

1. Voir I. Rieusset (1983).

Le système de transcription

Le corpus oral est inexploitable sous la forme de bandes magnétiques, sauf à s'imposer des écoutes successives très pénibles. Il faut le transcrire en faisant passer un signal de la dimension vocale à la dimension scripturale, au risque de perdre un grand nombre d'informations. On sait bien que la voix, par sa force, sa chaleur, ses inflexions, ses pauses, véhicule de façon simultanée bien des données que la successivité de l'axe syntagmatique et la pauvreté relative du support papier sont bien incapables de restituer. J. Brès (1990, p. 314-317) ironise sur cet acte de transcription en réactualisant le vieil adage italien : « trascrittore traditore ». Pour J.-M. Marconot (1983, p. 15), la comparaison entre traducteur et transcripteur tourne même à l'avantage du premier : les travers de la traduction sont de l'ordre de la surcharge ou de l'appauvrissement mais du moment que l'on reste dans le même code sémiologique, on peut toujours espérer minimiser au maximum ces écarts. Avec la transcription, il y a au contraire une rupture sémiologique grave qui ne pourrait être comblée que par un appareil critique important. Dès l'instant où l'on se met à transcrire, on commence à trahir. J. Brès rappelle que « transcrire présuppose écouter puis entendre, au double sens de *percevoir* et de *comprendre* ». Il y a donc au préalable tout un travail d'interprétation, le texte passant par le crible du transcripteur. Ensuite, C. Blanche-Benveniste et C. Jeanjean (1987, p. 115) montrent que le transcripteur doit essayer de concilier deux objectifs opposés, de fidélité à l'échange verbal et de lisibilité. Rester le plus proche possible de ce qui a été dit est certes une exigence de rigueur incontournable; mais cela suppose que l'on mette en œuvre un système de transcription extrêmement complexe afin de noter par exemple les schémas intonatifs ou encore la manière dont chaque son est réalisé. La façon la plus juste de réaliser une transcription serait, de ce point de vue, d'adopter le système de transcription phonétique et de noter au-dessus les schémas intonatifs, en respectant les pauses et en les mesurant. Mais on voit tout de suite, à ce seul énoncé programmatique, combien la lisibilité d'un tel texte serait faible : à la limite, il serait sans doute moins fastidieux de travailler directement sur les bandes magnétiques.

Le chercheur doit donc choisir de se placer plutôt du côté de la fidélité ou de celui de la lisibilité, en fonction des objectifs poursuivis.

2.2.2.2. DES ÉCRITS À PORTÉE MÉTALINGUISTIQUE

Parmi les écrits circulant, on peut isoler ceux qui portent sur des sujets culturels et dans lesquels se donnent à lire des représentations de ce que sont la culture et l'identité des francophones africains. On peut également faire porter l'attention sur des textes de nature métalinguistique, abordant le problème du rapport des Africains à leurs langues.

Ainsi M.-L. Moreau (1990, p. 167) a demandé à des groupes d'adolescents diolas scolarisés de répondre sous une forme écrite à des questions posées oralement et portant sur leur rapport au français, au wolof et à leur langue maternelle.

Au cours de notre propre enquête à Djibouti (Maurer, p. 1993), le journal *La Nation* a été, de ce point de vue, une source importante d'informations, notamment sa page culture. La provenance des textes, parus dans le seul journal du pays, les rendait d'autant plus intéressants d'un point de vue sociolinguistique. Ils témoignaient en effet de l'idéologie des milieux dirigeants, dont on connaît la capacité à faire circuler les représentations dans l'ensemble de la société[1] et avaient à ce titre une valeur emblématique.

1. J. Brès (1991) montre par exemple comment, dans le domaine des rapports de classe, les stéréotypes élaborés dans la classe dominante passent la barre de la dominance et finissent par être acceptés par ceux-là mêmes qu'ils stigmatisent.

Nous allons illustrer l'utilisation que la sociolinguistique peut faire de tels documents en analysant plusieurs textes d'Africains francophones portant sur le rapport à leur bi- ou plurilinguisme, ou de Français impliqués dans la francophonie africaine. La particularité de ce corpus est d'être constitué de prises de position émanant d'écrivains qui sont pour ainsi dire « professionnellement » en contact avec la langue française et, à ce titre, sont à la fois des témoins et des acteurs de la situation linguistique de leur pays.

J. Blondé

« Contribution à une définition du rôle du français dans la société sénégalaise »

Les relations entre les langues négro-africaines et la langue française, Paris, C.I.L.F., 1977.

> « Tout nous invite donc à être très prudent lorsqu'on parle de francophonie au Sénégal et dans les autres pays d'Afrique. Si le fait francophone existe au Sénégal, il n'est en rien comparable au fait francophone québécois, belge ou suisse; il n'est même pas comparable au fait francophone d'Afrique du Nord où l'arabe est une langue parlée et écrite depuis très longtemps. Il n'en est pas de même des langues d'Afrique noire. La situation linguistique et sociolinguistique de ces pays est en pleine mutation : des langues vont disparaître, d'autres — les plus répandues — prennent de l'importance et veulent s'imposer. La place privilégiée de la langue française au Sénégal ne doit pas masquer les réalités linguistiques de ce pays : la francophonie ne peut être que dans la mesure où elle s'ouvrira aux réalités sénégalaises et où elle ne sera pas un obstacle au développement des langues nationales sénégalaises. M. Alioune SENE, ministre de la culture du Sénégal, rappelait très justement aux congressistes réunis à la V° Biennale de la langue française à Dakar (1973) quelle était l'importance de sa langue nationale pour un Africain..., « véhicule premier, irremplaçable, de son affectivité, véhicule privilégié de sa saisie du monde et de son historicité... » Puis, ayant rappelé l'évolution historique de la langue française, il concluait : « C'est donc dans l'histoire qu'il nous faut situer et envisager avec réalisme l'avenir de la francophonie, afin qu'elle ne soit pas vécue comme une contrainte ou comme la persistance d'un impérialisme culturel, mais plutôt comme un instrument efficace de développement et de libération. C'est, en définitive, dans cette harmonie des rapports du français avec les langues africaines, dans le juste équilibre d'un bilinguisme approprié aux situations réelles de nos différents peuples, que prendront toute leur force et tout leur sens les échanges qui doivent enrichir nos cultures réciproques. »

ANALYSE

Le colloque organisé par le Conseil International de la Langue Française (C.I.L.F.) à Dakar du 23 au 26 mars 1976 avait pour thème *Les relations entre les langues négro-africaines et la langue française*. Ce fut un lieu et une occasion d'échanges très fructueux où l'on commença d'aborder la question des rapports entretenus par le français et les langues nationales africaines mais la plupart des orateurs restèrent d'une prudence extrême tant les enjeux étaient importants — il s'agissait de l'avenir de la coopération franco-africaine en matière d'éducation — et tant linguistes, sociolinguistes et pédagogues se sentaient peu armés pour affronter les problèmes nés de la cohabitation, parfois très conflictuelle, des langues en présence. Le terrain était miné et la politique gardait alors tous ses droits et même ses privilèges.

■ Une définition en creux de la francophonie

C'est dans ce contexte que J. Blondé présenta une communication intitulée « Contribution à une définition du rôle du français dans la société sénégalaise », texte d'abord intéressant par la définition en creux de la francophonie qu'il propose. Cet ancien chercheur du Centre de Linguistique Appliquée de Dakar, homme de terrain directement impliqué dans des programmes de formation tant au Sénégal, au Burundi qu'à Madagascar, commence par dire ce que n'est pas le français dans des situations sociolinguistiques comme celles que nous connaissons en Afrique : le français, dans ces régions, n'est pas la langue maternelle des locuteurs contrairement à ce qui se passe ailleurs, au Québec, en Suisse ou en Belgique.

Un second trait négatif, qui participe de cette définition en creux de la francophonie est la différence que signale J. Blondé entre les pays d'Afrique noire, où il n'existe pas de langues écrites qui soient véritablement en concurrence avec le français — encore que ceci demanderait à être légèrement précisé — et ceux du Maghreb, pour lesquels on peut parler de « fait francophone » mais où le français est en contact avec une grande langue écrite, et largement enseignée, l'arabe.

Cette définition en creux se situe sur un arrière-plan sociolinguistique très particulier et que J. Blondé ressent bien plus qu'il ne l'exprime. C'est le fait que dans toutes les situations africaines d'Afrique noire, le français se trouve en contact avec d'autres langues, d'où un certain flou des situations, très caractéristique.

En effet, d'une part, on sait maintenant que de nombreuses langues africaines sont menacées dans leur existence même à cause de leur petit nombre de locuteurs, du manque de communication et, surtout, de l'essor urbain qui favorise certaines expansions démolinguistiques. Le fait que certains États, comme le Sénégal, au moment de promulguer des décrets portant sur la désignation, la transcription et le découpage orthographique des langues nationales, aient déjà procédé à une pré-sélection (certaines langues n'apparaissant pas dans les dits décrets) atteste bien de la réalité inéluctable de ce phénomène. Le Cameroun offre aussi un exemple intéressant de pays dans lequel les vernaculaires africains restent confinés dans leur terroir (82 langues n'y atteignaient pas les 10 000 locuteurs en 1987 et l'on ne disposait à cette date d'aucune information démographique pour 33 autres) alors que les véhiculaires traditionnels (fulfulde, beti, bamileke, duala, etc.), privés de tout encouragement autre qu'un horaire très léger à la radio, sont lentement repoussés au profit d'un français qui se vernacularise et d'un anglais appelé, avec la scolarisation, à gagner en extension et à marginaliser le pidgin dans les strates non éduquées de la population.

D'autre part, l'aspect parfois éphémère du statut accordé au français, statut de « langue privilégiée » (expression d'usage officiel dans un pays comme le Maroc), n'est pas sans frapper l'observateur et l'histoire toute récente n'est pas avare de faits donnant raison à J. Blondé et nous permettant encore une fois de qualifier de fluctuantes — sinon de floues — les situations sociolinguistiques africaines. On pense en particulier à la Guinée qui se refusa à enseigner le français de l'indépendance jusqu'à la mort du président Sékou Touré en 1984, date à laquelle on assista à un changement brutal de politique, tout aussi dangereux que ce qui se passait auparavant — du point de vue de la cohérence et de la cohésion des actions de développement à mener; on pense encore au cas de Madagascar où le français fut interdit de séjour, du cours préparatoire à la terminale, tout en demeurant seule langue d'enseignement à l'Université, de 1972 à 1985.

La seconde partie du texte de J. Blondé est beucoup plus dynamique et pose le problème de l'avenir de la francophonie selon le double axe suivant :

1. L'ouverture aux réalités africaines.
2. L'affirmation d'un harmonieux bilinguisme définissant les rapports entre français et langues nationales, position clairement exprimée dans le texte, en particulier dans l'extrait de la déclaration du ministre de la culture sénégalais, cité et repris à son compte — pour ce qui est de son contenu — par J. Blondé.

Ce texte est intéressant à plus d'un titre mais peut-être plus particulièrement par la prudence (attitude de mise à l'époque, répétons-le) qu'il dénote chez son auteur, prudence qui confine à la pusillanimité, sentiment extrêmement répandu à une époque où le concept de francophonie n'a pas encore véritablement émergé des sphères de la politique néo-coloniale, ou jugée telle par certains observateurs. Aujourd'hui, un certain nombre de critiques peuvent être faites à l'encontre de l'analyse de la situation proposée par J. Blondé.

■ Les rapports français-langues nationales

C'est donc vers un équilibre idéal que semble vouloir se diriger le ministre Alioune Sène, avec un bel optimisme, au mépris total non seulement de l'histoire, à laquelle il est pourtant fait référence dans l'extrait cité par J. Blondé, mais aussi de la situation des langues en présence sur le terrain africain en 1973. À cette date, mais c'est encore vrai aujourd'hui, aucune des langues sénégalaises n'était enseignée à Dakar et l'élève de six ans qui mettait pour la première fois le pied à l'école devait découvrir en même temps une langue qui lui était presque totalement étrangère, surtout en milieu rural, et les mécanismes compliqués de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. L'emploi de sa langue maternelle lui était totalement interdit en classe et même parfois dans la cour de l'école. Sur le plan didactique, très peu de pays possédaient une méthode d'apprentissage du français qui tînt compte des difficultés rencontrées par les élèves, difficultés dues à la connaissance d'une langue maternelle et parfois de deux ou plus! Le Sénégal avait, quant à lui, pris l'initiative de se doter d'une méthode d'enseignement du français fondée sur l'analyse différentielle du français et du wolof mais seuls les aspects linguistiques et interférentiels avaient été envisagés dans ce type d'approche contrastive.

Pour ce qui est de la vie courante, peut-on parler en 1977, au Sénégal comme ailleurs, d'équilibre entre le français et les langues africaines? Assurément non, quand on sait que le français, langue de la catégorisation sociale, est le seul instrument de promotion humaine et professionnelle à la disposition de la population, quand on sait que la presse écrite n'existe qu'en français, quand on sait que personne — ou presque — ne voit l'utilité de consacrer quelques efforts à l'apprentissage des alphabets africains pourtant mis en place dès 1968.

Peut-on réellement, dans ces conditions, parler d'enrichissement réciproque des cultures en présence? L.S. Senghor, en son temps, parlait de symbiose et de dialogue nord-sud mais pas de « juste équilibre » qui semble aujourd'hui une expression dénuée de tout fondement scientifique, social, humain. Il aurait fallu, dès cette époque, analyser les situations dans lesquelles le locuteur africain a besoin de parler français, situations qui peuvent différer d'un individu à l'autre et, surtout, d'un pays à l'autre. Ceci nous amène à souligner le danger qui consisterait, si l'on suivait J. Blondé, à assimiler toutes les situations sociolinguistiques africaines à la seule situation sénégalaise. Ici un pays qui échappe en grande partie à la balkanisation linguistique du fait de l'expansion du wolof (ce qui n'est pas un phénomène nécessairement favorable au français dépossédé de sa fonction véhiculaire), un pays avec une réelle tradition francophone, une bourgeoisie métisse ayant parfaitement assimilé les deux cultures qui l'ont pétrie, là des pays multilingues, des dizaines, voire des centaines d'ethnies distinctes, des variétés dialectales innombrables, des moyens de communication inexistants, etc.

La définition des rapports entre français et langues africaines est, certes, affaire de politique mais il est très dangereux, comme le fait J. Blondé, de laisser la parole aux politiciens en matière de langue. Il faut prendre la mesure des besoins d'un peuple, d'une société, d'une culture. La langue elle-même n'est qu'un produit de civilisation et ce produit chaque groupe doit le façonner à sa manière. C'est lorsqu'il conviendra parfaitement à ceux qui en ont l'usage que l'on pourra alors parler d'équilibre et non en juxtaposant, comme le propose le ministre sénégalais de la culture, deux usages sociaux, deux maîtrises linguistiques différentes. S'engager dans cette voie, sûrement plus institutionnelle que réelle, c'est s'exposer à faire du français, dans l'esprit des gens, la langue de la modernité et du progrès, des langues africaines l'expression du passéisme et de la seule tradition. Ce n'est pas sur ces bases-là que se construit le développement de l'Afrique, si tant est qu'on ait bien compris ce que signifiait réellement ce concept appliqué à un continent et à des peuples pour lesquels le modèle occidental n'est peut-être pas le meilleur et certainement pas le plus envié.

■ L'ouverture aux réalités africaines

La condition essentielle à laquelle J. Blondé soumet le maintien en Afrique de la place privilégiée du français est l'ouverture aux réalités africaines. Sur le principe énoncé, personne ne peut revenir, mais en quoi consiste-t-il? À l'époque où se situe le colloque du C.I.L.F. (1976) sont à peine entamées les premières études lexicologiques et bientôt lexicographiques sur les africanismes et l'ouverture aux réalités africaines se traduit par l'introduction, en français, de néologismes dus aux locuteurs africains du français ou d'emprunts faits aux langues africaines. Ces études sont le fait de linguistes, et J. Blondé est de ceux-là, qui ont encore à lutter contre les tenants de la norme scolaire qui, seule, permet de maintenir en place un système d'évaluation (pour le concours d'entrée en sixième, le brevet des collèges et même le baccalauréat) de moins en moins homogène, les correcteurs africains étant de plus en plus nombreux aux jurys d'examens. C'est sans doute ce risque d'explosion qui fait dire, dans ses *Dossiers d'africanismes*, à la commission nationale chargée de la rénovation de l'enseignement du français au Sénégal (1977) :

> La tentation est donc grande pour chaque professeur confronté aux « africanismes » de se constituer sa norme personnelle. Pour prévenir ce risque et parce qu'un professeur ne peut pas, à lui seul, décider des règles, nous avons choisi comme référence le « bon usage » du français en France. En attendant que, pour certains « africanismes », soient prises des mesures de normalisation qui en feront des termes et des tournures d'usage correct, nous ne pouvons considérer ces formes autrement que comme des fautes de langue qu'il est nécessaire de sanctionner et de corriger.

Mais rien de tout cela n'est abordé dans le texte de J. Blondé et l'on doit se contenter de suppositions. Encore faudrait-il faire le point entre les différents types de néologismes et les divers degrés d'intégration des emprunts. Quelques exemples suffisent à illustrer la difficulté qu'il y a à définir, en termes linguistiques précis, ce qu'il faut entendre par « ouverture aux réalités africaines ».

Il existe des emprunts parfaitement intégrés sur le plan morphosyntaxique, portant par exemple les marques du genre et du nombre comme « une daba »/« des dabas » [1] ou « un sotiou/des sotious » [2], sur le plan sémantique — et ce sont alors les emprunts désignant des réalias inconnues en français central (ex. « tama » : petit tam-tam d'aisselle utilisé au

1. Instrument aratoire.
2. Sorte de bâtonnet qui sert à se frotter les dents.

Sénégal) et même sur le plan phonologique lorsque disparaissent, par exemple, les séquences consonantiques non attestées en français comme ce « mbantamaré » [1] qui devient « bantamaré » ou ce « ndiouli » qui devient « diouli »[2].

L'éventail des néologismes est également très riche. Ils peuvent être d'ordre phonétique et provenir alors d'interférences, comme ce « piluler », synonyme de « pulluler » et produit d'une sur-différenciation phonologique entre le [i] et le [y], d'ordre morphologique comme tous les dérivés et autres dénominatifs qui viennent enrichir le français parlé et écrit en Afrique(*ex.* « enceinter » pour « mettre enceinte » ou encore « droiter » pour « tourner à droite » et « amender » pour « infliger une amende »), d'ordre syntaxique, sémantique et enfin rhétorique comme le célèbre « hivernage » employé pour parler de la saison des pluies.

Mais emprunts et néologismes ne constituent que des procédés d'ordre lexical, face la plus visible de cette ouverture aux réalités africaines présentée comme le remède miracle aux maux dont souffre la diffusion du français en Afrique et à l'instabilité des situations sociolinguistiques africaines. Il y a, tout d'abord, parmi les grands problèmes non envisagés dans le texte de J. Blondé, des problèmes techniques qui ne sont pas résolus par ce type d'approche et particulièrement tous ceux qui concernent les mécanismes de déviation grammaticale du français écrit et parlé. Jusqu'où pourra-t-on aller dans cette politique d'accueil sans risquer de nuire à l'aptitude de la langue à servir de véhicule fiable à la transmission du savoir? Ceci pose, en dernier lieu, le problème de la norme à définir en fonction des objectifs que l'on assigne à l'usage du français en Afrique : norme académique, locale, endogène, exogène, sociale, technique, régionale?

■ Au-delà de l'ouverture

L'ouverture de la langue française aux réalités africaines doit se traduire par une véritable adoption de celle-ci par ses locuteurs non natifs. Ce nouveau statut de cœur, et non pas seulement d'institution, éclatera en pleine lumière le jour où plus personne ne devra s'en convaincre par de beaux discours. Laisser le champ libre aux hommes politiques dans ce domaine est — répétons-le ici pour conclure — la plus grave des erreurs. Le dernier mot doit rester aux usagers du français en Afrique : c'est à eux de faire en sorte, s'ils le désirent, que naissent un jour une culture et une langue plurielles.

A. Kourouma

Le n°7 de la revue *Diagonales*, (juillet 1988), publie un entretien de Michèle Zalessky avec l'écrivain ivoirien Ahmadou Kourouma, auteur du roman-phare de la littérature négro-africaine d'expression française de ces vingt dernières années, *Les soleils des indépendances* (1968).

> *Diagonales*
>
> Un des facteurs qui ont favorisé le succès des *Soleils*, au-delà de l'intérêt de l'histoire et de l'originalité du personnage, c'est son style. Le premier, vous avez osé malmener avec une certaine brutalité le français canonique jusque-là pieusement respecté dans la littérature négro-africaine. Comment caractérisez-vous votre manière d'écrire?

1. Sorte d'arbuste.
2. Circoncis.

Ahmadou Kourouma

Par ma formation, je ne suis pas littéraire mais mathématicien; aussi me suis-je toujours senti libre, tranquille et à l'aise vis-à-vis du français. Je n'ai pas eu peur de transgresser.

Ce que j'ai compris intuitivement, c'est que, si je faisais parler mon héros en français classique, il ne m'apparaissait pas correspondre à ce que je voulais : la façon dont il pensait, élaborait et classait ses concepts, tout cela ne venait pas. La succession des mots français, les connotations qu'ils portent me gênaient, m'empêchaient de faire sortir Fama. Il me fallait m'approcher d'une façon d'aborder les idées qui corresponde au rythme de la phrase malinké. Si Fama s'exprimait en français classique, cela donnait une fade traduction de ce qu'il pensait; en revanche, si les mots se suivaient dans la succession malinké, si je pliais le français à la structure de notre langue avec le respect de ses proverbes et de ses images, alors le personnage apparaissait dans sa plénitude.

Diagonales

Votre intervention se borne-t-elle à un simple travail de traduction?

Ahmadou Kourouma

Non. Mon style n'est pas une traduction mot à mot. Ne faire que traduire serait trop facile; or ce que je fais réclame beaucoup de temps et de peine; il m'est arrivé de réfléchir une journée entière à une phrase jusqu'à ce qu'elle coule, jusqu'à ce qu'elle trouve la forme exacte qui convienne. Il ne s'agit pas de traduire mais de bien saisir un sens, un rythme, une façon de percevoir et d'exprimer... et de rendre tout cela en français. Prenez les proverbes : un proverbe malinké littéralement traduit sous sa forme originale ne frappe pas, ne dit rien.

Diagonales

Estimez-vous que, dans l'usage littéraire, on a tous les droits vis-à-vis d'une langue?

Ahmadou Kourouma

En tant que directeur de société, si je recevais d'un collaborateur un rapport rédigé dans le style des *Soleils*, j'avoue que j'en serais surpris. Mais la littérature est autre chose : elle autorise à aller jusqu'où l'on veut dans l'usage de la langue dans la mesure où la compréhension est assurée. La seule limite imposée à l'écrivain tient donc à la compréhension; dans cette limite, il est libre de bousculer les codifications et de tordre la langue.

Au demeurant, il faut que les lecteurs trouvent dans la littérature autre chose que ce qu'ils lisent tous les jours dans l'exercice de leur vie professionnelle : elle doit leur donner un plaisir et leur permettre de rêver. La poésie et les recherches littéraires semblables aux miennes les aident à se retrouver eux-mêmes. Beaucoup d'Africains, même éloignés du contexte malinké, se reconnaissent dans mon roman et s'amusent de s'y retrouver chez eux. J'assigne deux finalités à la langue : elle est un moyen de communiquer, de transmettre des messages, elle est aussi un moyen de se retrouver soi-même.

Diagonales

On dit que la langue française est aujourd'hui fille de l'Afrique, ne serait-ce que par le nombre des locuteurs qui seront les siens dans quelques décennies. Comment jugez-vous le français en tant qu'héritage historique, chance ou malchance pour cette partie de l'Afrique?

Ahmadou Kourouma

Je crois que la langue est une donnée. Je suis malinké et je me trouve dans un pays francophone : je n'ai pas choisi.

Les politiques coloniales française et anglaise ont différé du tout au tout en matière linguistique. La colonisation française visait l'unité centralisée autour de la langue française, ce qui supposait l'abandon des langues indigènes, la finalité ultime étant que tout le monde devienne citoyen français. Nous avons donc été tout de suite en possession d'une langue internationale que nous avons conservée, ce qui ne nous a pas empêchés par la suite de développer nos langues nationales, parfois avec difficulté.

Les nations qui développent leurs langues nationales sont obligées d'opter en même temps pour une langue de communication internationale : en Éthiopie, l'anglais concurrence actuellement le français encore bien présent il y a une génération; dans les anciennes colonies portugaises, le français gagne sur le portugais; les Japonais et même les Chinois qui, pourtant, possèdent une langue et une littérature millénaires, doivent user aujourd'hui de l'anglais...

Les Africains, ayant adopté le français, doivent maintenant l'adapter et le changer pour s'y trouver à l'aise, ils y introduiront des mots, des expressions, une syntaxe, un rythme nouveaux. Quand on a des habits, on s'essaie toujours à les coudre pour qu'ils moulent bien, c'est ce que vont faire et font déjà les Africains du français. Si on parle de moi, c'est parce que je suis l'un des initiateurs de ce mouvement.

La francophonie intègre maintenant beaucoup de néologismes originaires d'Afrique, tient compte de notre usage du français comme le prouvent ces dictionnaires du français d'Afrique, ces dictionnaires pour la francophonie, etc., que je vois paraître de plus en plus nombreux. Pour nous, cela est très important : le fait d'entrer dans ces dictionnaires confère une légitimité à notre usage de la langue et nous libère en quelque sorte. Considérez le cas du portugais et de l'espagnol et voyez combien l'usage que font les Latino-américains de ces langues leur a permis de se développer et de se générer.

Analyse

Ahmadou Kourouma, écrivain ivoirien de langue malinké a écrit ses romans en français. S'il n'a pas choisi cette langue, historiquement installée dans son pays, (« La langue est une donnée. Je suis malinké et je me trouve dans un pays francophone : je n'ai pas choisi »), il analyse en revanche la francophonie telle qu'il la vit. Nous allons voir, à partir d'un entretien qu'il a eu avec Michèle Zalessky en 1988 pour le n° 7 de la Revue *Diagonales*, qu'il a de la francophonie une conception originale : sans être une traduction de sa langue maternelle, le français qu'il utilise dans *Les Soleils des Indépendances* s'enrichit de cette dernière. Et surtout, pour vivre en accord avec lui-même, l'écrivain n'hésite pas à bousculer « ce français classique », à le plier à la structure » de la langue malinké, pour pouvoir vraiment exprimer ce que vit *son* héros dans *son* monde africain. En fait, ce sera surtout pour lui une façon de se « retrouver soi-même », et de se sentir libéré, comme si, de cette façon, il avait gagné son indépendance linguistique, voire même politique.

D'abord, pour A. Kourouma, le français n'est pas une langue pour traduction littérale du malinké : « Mon style n'est pas une traduction mot à mot ». Il veut bien utiliser des proverbes malinké, par exemple, mais non les traduire servilement. Pour lui, ce qui est primordial, c'est reproduire en français « le rythme de la phrase malinké », rythme sans

doute forgé par le côté oral de cette langue, structure à lui seul mais aussi étroitement lié au contenu sémantique. À ce stade d'écriture, l'auteur s'est senti dans un état de bilinguisme imparfait, qui ne pouvait pas le satisfaire : à la structure de sa langue maternelle ne correspondait pas exactement une structure identique dans la langue seconde. On peut alors évoquer le cas de l'écrivain tchèque Milan Kundera qui ne fut vraiment satisfait que le jour où il réécrivit un de ses romans en français : confronté à un double problème, celui du passage d'une langue à une autre et celui de l'utilisation d'un intermédiaire : le traducteur, il ressentait le besoin de s'approprier le français pour s'exprimer, et non pour traduire simplement sa réalité tchèque. Encore fallait-il suffisamment maîtriser le français.

C'est pourquoi A. Kourouma va s'attacher à ce point si important pour lui : le rythme, qu'il va faire passer en français, même si cette langue n'était pas vraiment faite pour ça. En fait, sa démarche, partie d'un pari avec un camarade, celui d'écrire en français un récit à base d'expressions, de proverbes malinké traduits, est périlleuse. Ainsi, si nous retrouvons une forme universelle du proverbe, même si les connotations sortent de notre vécu, dans un grand nombre de proverbes qu'il utilise, en revanche certaines tournures laissent perplexes : les proverbes malinké sont certainement tout proches, mais aussi très loin de la plupart des francophones. La langue utilisée semble alors manquer de naturel, elle fait même un peu « synthétique » : dans sa démarche de faire passer par le français les proverbes et expressions malinké avec leur rythme propre, A. Kourouma nous paraît parfois déroutant, et sa conception de la francophonie semble un peu individualiste : on a l'impression que l'auteur joue les francs-tireurs, sans se soucier que d'autres francophones le suivent. Certes, ses lecteurs trouveront dans sa littérature « autre chose que ce qu'ils lisent tous les jours » mais sont-ils vraiment en mesure de l'apprécier, et d'en tirer du « plaisir » et du rêve? En fait, le plus important pour lui est de trouver une langue en parfaite adéquation avec son héros, une langue qu'il puisse s'approprier pour être reconnu, légitimé en tant qu'écrivain africain, et pour cela, il est prêt à tout : « je n'ai pas eu peur de transgresser »; des changements, même importants, ne lui font pas peur, et il ne s'impose qu'une borne : « dans la mesure où la compréhension est assurée ».

Nous voyons aussi qu'en mettant en contact malinké et français, A. Kourouma a enrichi celui-ci. Il y a introduit des images et des comparaisons tirées d'un monde aux connotations exotiques, donc inhabituelles pour des non-Africains, comme « la prière comportait deux tranches comme une noix de cola », ou comme « Fama fut oublié et jeté aux mouches », ou encore « un vaurien comme une crotte », « un analphabète comme la queue d'un âne, « un consultant ramassé comme un vautour en sommeil dans les feuillages d'un fromager », « la damnation qui pousse aux fesses du nègre », ou l'homme « impoli comme la barbiche d'un bouc », etc. : ces images, ces comparaisons, tirées des valeurs socio-culturelles de l'auteur, ou de son contexte physico-social, avec les « griots », les « marabouts », les « garde-cercle », etc., dans un pays où « le tonnerre casse le ciel », où le marabout « cassait et pénétrait dans l'invisible comme dans la case de sa maman », où « les boubous moutonnaient »... donnent au français une dimension d'images très particulière.

Le français est également enrichi par des métaphorisations : pour désigner le sexe de la femme par exemple, l'auteur parle du « petit pot à sel » — on pense aux mots « enceints d'images » de L.S. Senghor. Toutefois, A. Kourouma n'a pas voulu enrichir le français pour l'enrichir, c'est en essayant d'y retrouver des apports de la langue maternelle qu'il a, du même coup, contribué à l'enrichissement du français. Il démontre par là que, s'il veut bien « assimiler, non être assimilé », il le fait en modifiant la langue qu'il veut s'approprier, le français en l'occurrence, pour que celui-ci corresponde parfaitement à ce qu'il en attend : « quand on a des habits, on s'essaie toujours à les coudre pour qu'ils

moulent bien »; il a reçu le français, un peu comme un héritage, mais il faut maintenant qu'il colle à sa personnalité. Une fois ceci réalisé, l'auteur va se sentir « tranquille et à l'aise vis-à-vis du français » : plus de notion de langue étrangère, mais une parfaite symbiose avec cette langue. Il se rend compte qu'il a sans doute transformé cette dernière, mais c'est par cette marque personnelle qu'il se sent lui-même libre et pleinement africain; assez paradoxalement ce français, langue internationale, à finalité administrative et politique pour un Ivoirien, généreusement donné par la colonisation, est devenu pour lui un authentique outil d'expression personnelle.

Et pour que ce costume soit vraiment fait sur mesure, qu'il devienne comme une seconde peau, il ne faut pas hésiter à couper, ajouter, bousculer, voire même malmener la matière première! C'est ce que fait A. Kourouma avec le « français canonique », car il a fallu « l'adapter et le changer pour s'y trouver à l'aise » :

- Il introduit des particularités lexématiques obéissant parfaitement aux règles de dérivation, mais non ratifiées par les dictionnaires usuels : ainsi défilent des « guenilleux » (mendiants), des « besaciers » (porteurs de sac), ainsi assiste-t-on, à des « maraboutages » (œuvres des marabouts, par dérivation calquée sur le système français), et autres « vilaineries ». De nouveaux verbes apparaissent, comme « méfaire » (mal agir), « nuiter » (passer la nuit)..., d'autres changent de construction : « pivoter », « tournoyer », « marcher »... deviennent transitifs ainsi que « caqueter » (« caqueter des appels »), « pétiller » (« pétiller des propos »), d'autres changent de voix : « asseoir ses fesses », « son cœur désempara » (fut désemparé) ... Certains lexèmes changent de catégorie grammaticale : « une lagune *latérite* (ce nom devient adjectif); la plupart du temps, il s'agit de substantivations : « les assis », « le caquetant », « le décédé », « l'enterré », « l'infécond », ...
- D'autres aussi subissent des particularités sémantiques : transfert de sens, restriction de sens, etc.
- Sur le plan syntaxique, l'auteur pratique beaucoup l'inversion du sujet : « Dehors hurlait le vent, battait la pluie », et d'une façon générale, beaucoup de mots n'arrivent pas dans l'ordre attendu : A. Kourouma a voulu faire revivre le rythme de la phrase malinké, il a voulu aussi marquer le français qu'il utilisait, se l'approprier. À l'inverse, en lisant *Les Soleils*, on retrouve la construction du roman picaresque : l'une et l'autre langue ont donc fonctionné en symbiose, l'une apportant à l'autre ce qu'elle n'avait pas. On peut parler d'enrichissement mutuel.

Autre problème : la différence de système entre une langue africaine et une langue européenne : quand la première fonctionne beaucoup par juxtaposition, coordination, la seconde donne la priorité à la subordination. Quand le français parle du temps d'un verbe, la langue africaine privilégie souvent la notion d'aspect. Mais ces différences dépassent le niveau linguistique : elles recouvrent des différences de conceptions mentales et sociales. Il est donc difficile pour A. Kourouma de tomber sur un autre système satisfaisant : quel que soit ce nouveau système à utiliser, il sera donc obligé de le transformer. C'est pourquoi il refuse la langue internationale choisie par son pays : un français « administratif », qui restera pour lui au stade de langue étrangère, parce que trop « fade » devant les réalités africaines.

Il lui faut un français qui puisse ÊTRE une langue africaine, au même titre que le malinké ou le dioula. Mais il veut aussi rester dans la francophonie, qui permet sa légitimité d'écrivain.

À propos des néologismes qu'il fait entrer dans le français, on parlera donc d'africanismes. C'est ce que préconise aussi L.S. Senghor dans la préface du *Lexique du français au*

Sénégal : « Nous sommes pour une langue française, mais avec des variantes, plus exactement des enrichissements régionaux ».

Cependant, jusqu'où ces transformations peuvent-elles aller sans que la notion de norme soit remise en question? Certes, comme le souligne l'auteur, les dictionnaires du Français d'Afrique sont là pour légitimer aujourd'hui beaucoup d'usages, surtout au niveau du lexique. Mais quelle valeur, quel poids ont-ils en dehors de l'Afrique? A. Kourouma ne joue-t-il pas trop la carte africaine, au lieu de celle mondiale, pour situer le français?

Un puriste ne manquera pas de sursauter en lisant certaines constructions : où s'arrête l'africanisme? Où commence la notion de faute? Or, il y a faute par rapport à une norme? En fait, cette notion de norme ne dérange pas A. Kourouma : il s'est imposé une seule limite : que le message passe, qu'il soit compris; une limite faite par une norme ne l'intéresse pas. Ce n'est donc pas un problème pour lui.

Ainsi, A. Kourouma ne considère pas le français comme une langue étrangère. Il se l'est approprié, en a fait SA langue, au même titre que le malinké; ceci l'a libéré, et il n'aurait jamais ressenti ce bien-être s'il avait utilisé un français académique. Lui aussi a mené son combat des indépendances et l'a gagné.

Il rejoint J.P. Makouto Mboutou qui pense qu'il ne faut pas que « Les Négro-africains subissent simplement une langue qui leur est totalement étrangère », ... « qu'ils ne soient plus de simples et mauvais consommateurs de la langue française, mais qu'ils la recréent pour la rendre accessible à leur mode de vie et à leur manière de penser » (*Le Français en Afrique noire*, Paris, Bordas, 1973). Il rejoint aussi des écrivains comme Cheich Hamidou Kane, Yambo Ouologem, Williams Sabbine, etc.

Partant de son désir d'écrire une œuvre en français, en y faisant entrer un grand nombre d'apports malinké, A. Kourouma réussit à créer un français, véritable langue africaine, souple, rythmé, riche d'images qui, abandonnant quelque peu sa rigueur traditionnelle, est ainsi en mesure de mieux exprimer la façon de penser, d'élaborer et de classer les concepts de son héros, et qui lui permet de se retrouver profondément : avec cette langue, il peut parler de ses racines, de ses ancêtres, de son vécu. En même temps, il est en opposition avec la conception de la francophonie de certains écrivains africains qui, par sentiment d'inconfort, se sont servis d'une langue solennelle et stéréotypée.

Évidemment, on est loin du Français Populaire Ivoirien, toujours simple langue véhiculaire, pour une communication efficace mais peu nuancée : ceci prouve que dans un même pays, on ne trouve pas un, mais de multiples stades de francophonie coexistant. Comme L.S. Senghor, A. Kourouma pense qu « 'il serait absurde de ne pas vouloir qu'il (le français) fût le meilleur possible... » et c'est ce français-là qu'il s'est approprié, « et non je ne sais quel français basique, langue grossière à usage touristique ou commercial... » (Allocution d'ouverture du colloque de mars 1976).

Nous retrouvons dans la conception de la francophonie d'A. Kourouma la position prospective de certains linguistes, fondée sur l'intégration des langues africaines dans les circuits de l'écrit, et l'exploitation du bilinguisme, considéré alors comme un facteur d'équilibre des hommes, d'ouverture sur le monde en évolution et dont on doit apprécier la complémentarité et l'enrichissement mutuel des langues qu'il intègre.

V. Y Mudimbé

> « La francophonie est, dans une large mesure, l'expression d'un pouvoir de classe, le pouvoir des bourgeoisies africaines, des classes occidentalisées qui, économiquement, dominent les pays africains selon les normes et les impératifs des

transactions mondiales, lesquelles sont régies par les pays développés et les institutions financières internationales qu'elles ont produites. Dès lors, poser le problème des langues en Afrique, c'est certes poser le problème des rapports entre l'Afrique et l'Europe mais aussi soulever la question des rapports de classe en Afrique même, où adopter un langage occidental est, actuellement, l'une des conditions nécessaires de promotion sociale.

Partant, le choix d'une langue africaine comme véhicule de culture et comme expression d'une identité culturelle spécifique peut, à première vue, paraître un choix révolutionnaire. Ne risquerait-il pas, directement ou indirectement, de remettre fondamentalement en cause les règles d'échanges économiques? Le penser serait supposer que le pouvoir est au bout du dictionnaire et qu'une révolution linguistique implique une révolution économique, ce qui est loin d'être vrai : pareille révolution pourrait, en effet, ne conduire qu'à une folklorisation des cultures et langues africaines; les langues occidentales devenant alors des manières de langues d'initiés, les langues africaines seraient le moyen efficace de reléguer pour longtemps les masses africaines au rang de spectateurs de leur propre histoire.

Le problème n'est donc pas seulement de savoir quelle langue peut le mieux et le plus concrètement possible contribuer au développement de l'Afrique mais selon quelles modalités l'instrument linguistique choisi contribuerait véritablement à la promotion et à la modernisation des Africains.

Il est un fait que l'Afrique tend à prendre ses distances vis-à-vis des modèles occidentaux. Mais c'est généralement pour les remplacer par des modèles occidentalistes, des adaptations à propos desquelles on rencontre rarement une réflexion de fond. Or, à propos des politiques linguistiques, il serait heureux que l'on s'arrête longuement sur l'évidence suivante : l'acculturation comme l'aliénation peuvent être efficaces en n'importe quelle langue.

M. Houis a appelé le langage un syndrome par lequel s'extériorisent et se proposent à l'observation les modalités selon lesquelles sont vécues les relations sociales et économiques ainsi que l'expression des valeurs. Ceci nous autorise à dire que c'est dans ses langues, véhicules de sa culture, que l'Afrique saura trouver les forces vives qui lui permettront de s'assurer et de se projeter dans l'avenir, car ce sont elles qui expriment véritablement sa mouvance sociale, elles qui sont le lieu dialectique du devenir de l'Afrique. Nier ces langues et le rôle qu'elles peuvent et doivent jouer, les réduire au rang de sous-langues, véhicules de sous-cultures pour sous-classes, lieu d'une double aliénation et d'une double marginalisation, c'est nier à l'Afrique toute possibilité de développement spécifique, lui retirer tout droit à la parole et à la différence. Les tendances aujourd'hui existent qui vont dans le sens de la revalorisation des langues africaines. Mais l'on pourrait se demander si cette revalorisation se fait selon le modèle occidentaliste précité, ou s'il s'agit véritablement d'une reprise en main de son destin par l'Afrique.

Le révélateur ici, c'est l'enseignement, et la place qui y est faite aux langues africaines, ainsi que le savoir qu'elles sont éventuellement appelées à véhiculer. Se contenter de les utiliser comme langues d'alphabétisation, en limitant leur emploi aux deux ou trois premières années du primaire comme cela se fait en beaucoup d'endroits, cela revient à peine à faire droit aux clameurs des pédagogues qui, depuis longtemps, crient à l'aberration et à la violence qui est faite aux enfants supposés apprendre une langue totalement étrangère et en même temps la lecture et l'écriture en cette même langue. Même avec une pédagogie adaptée, pareil programme semble

mal assumer la réalité présente et la mouvance sociale de l'Afrique. En tout cas, il ne peut ni rompre le marginalisme ni dénoncer la hiérarchie des langues, puisque la « culture », le « savoir » — et donc la promotion sociale! — restent réservés à la langue officielle, le français.

Ne pourrait-on pas chercher à aller courageusement beaucoup plus loin : penser les données africaines du langage et se situer dans l'actualité de la culture africaine? Vouloir que les langues africaines soient aussi le véhicule de la culture et du savoir qui, ainsi, ne seraient plus, ni réservés à une minorité, ni morcelés de manière schizophrène entre d'une part une culture et un savoir occidentaux et d'autre part une culture et un savoir africains? »

B. Kempf et V. Mudimbé, « Langues et développement », *Les relations entre les langues négro-africaines et la langue française*, Dakar, 23-26 mai 1976.

Commentaire

V.Y. Mudimbé était professeur de linguistique à l'Université nationale du Zaïre en 1976. Linguiste, il est aussi écrivain puisqu'il a même obtenu le Grand Prix Catholique de Littérature en 1975 pour son roman *Entre les eaux* (Paris, Présence africaine, 1973).[1] Il appartient à cette intelligentsia africaine pétrie de contradictions : docteur en philologie romane de l'Université Catholique de Louvain, pur produit d'un système qui fut imposé à son peuple par le colonisateur belge, il est en même temps, à l'époque du colloque organisé par le C.I.L.F.[2], un ardent défenseur des langues et des cultures négro-africaines.

Contrairement à ce que firent d'autres intellectuels africains, et non des moindres puisque l'on peut compter L.S. Senghor parmi eux, c'est en termes de conflits, et non de symbiose ou de complémentarité, que V. Mudimbé présente les rapports entre le français et les langues africaines. Ses prises de position sont très nettes et participent de cette dualité qui a caractérisé le concept même de francophonie pendant toute la décennie 70 : projet néo-impérialiste pour les uns, expression première d'une civilisation de l'universel pour les autres.

C'est à travers la lucarne du linguiste que V. Mudimbé pose le problème, jugé aujourd'hui fondamental, du développement de l'Afrique. Quelle(s) langue(s) peut (peuvent) le mieux servir le devenir du continent africain et, surtout, selon quelles modalités? C'est, évidemment, vers les langues africaines que se tourne l'auteur pour plusieurs raisons :

1. Parce qu'elles seules peuvent servir de véhicule à la culture et à l'identité culturelle africaines;
2. Parce qu'elles seules, revalorisées, revivifiées, redynamisées, peuvent être le levier capable de renverser les systèmes sociaux, politiques et économiques mis en place au moment des indépendances par les meilleurs produits du régime colonial.

Émergent ici deux conceptions qui coexistent chez V. Mudimbé :

- celle de l'idéologue marxiste faisant de la langue française l'expression d'un pouvoir de classe et des langues africaines un contre-pouvoir;

1. Il est, en outre, l'auteur de plusieurs recueils de poèmes, d'un autre roman *Le bel immonde* (Paris, Présence africaine, 1976), d'un essai, *L'autre face du royaume* (Lausanne, l'Âge d'homme, 1973) et d'une relation de voyage, *Carnet d'Amérique* (Kinshasa, Éditions du Monde noir, 1976).
2. C'est dans le cadre de ce colloque, précédemment cité, qu'il prononça une communication intitulée « Langues et développement », d'où est extrait le texte commenté ici.

• celle du penseur presque visionnaire conscient du fait que les modèles de développement occidentaux imposés à l'Afrique, ou même parfois sollicités par elle, ne sont pas ceux qui lui conviennent.

C'est en termes de rapports conflictuels que se situe cette analyse mais le domaine d'exercice de ce conflit, caractéristique d'une certaine approche de la francophonie en Afrique juste au lendemain des indépendances est double : il y a d'une part, les rapports entre le français et les langues nationales africaines qui sont concernés et, d'autre part, les rapports entre les langues africaines elles-mêmes. Cette dualité essentielle est en parfaite contradiction avec l'attitude d'autres penseurs, jugés politiquement plus conservateurs par l'histoire mais sans doute aussi plus réalistes, surtout grâce au recul que permettent aujourd'hui les trente années qui nous séparent des indépendances. L.S. Senghor, qui prône les valeurs du métissage culturel et de la symbiose est de ceux-là.

En quoi un véhicule linguistique est-il de nature, comme le suggère V. Mudimbé, à remettre en cause les règles d'échanges économiques? N'est-ce pas plutôt le contraire qui va se produire, si ce n'est déjà fait? S'il est vrai que les schémas capitalistes, libéraux ou socialistes traditionnels sont inapplicables tels quels à l'Afrique d'hier, tout autant qu'à celles d'aujourd'hui et de demain, que penser du développement débridé, incontrôlé et sans doute incontrôlable, du secteur informel? C'est une donnée nouvelle, originale, totalement étrangère aux schémas classiques et les études menées récemment par R. Chaudenson dans le cadre de son programme *Langues africaines, français et développement dans l'espace francophone* (LAFDEF), soutenu par le ministère français de la Coopération et du Développement et par l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (A.C.C.T.) démontrent que la partition français/langues nationales à laquelle auraient vraisemblablement abouti les positions avancées d'intellectuels comme V. Mudimbé, si elles avaient été portées au pouvoir, n'est pas conforme à la réalité contemporaine socio-économique et même linguistique de la plupart des pays d'Afrique. L'Afrique, en effet, a peut-être découvert une troisième voie qui la conduira à un véritable développement économique et, dans de nombreux cas, on s'aperçoit que la langue n'en est ni le français académique, ni telle ou telle langue africaine choisie au détriment de telle autre. Cette troisième voie n'est ni celle du bricolage, ni celle du fameux système « D », elle doit être, au contraire, reconnue comme une réponse appropriée à une situation spécifique. On peut signaler au passage que l'Europe n'échappe pas à cette remise en cause, provoquée par la crise actuelle, des schémas traditionnels : les « petits boulots » gérés, acceptés, finalisés, organisés peuvent très bien s'insérer dans une politique globale fondée sur une mentalité collective nouvelle qui doit permettre de faire face à ces problèmes nouveaux que sont le vieillissement de la population, la faiblesse croissante des besoins en main-d'œuvre non qualifiée, la nouvelle répartition des temps de loisir et de travail.

Le texte de V. Mudimbé a donc l'immense mérite de souligner l'inadéquation au contexte africain des modèles occidentaux de développement qui ont été proposés, voire même parfois expérimentés (dans le domaine pédagogique en particulier) par les programmes de coopération bi ou multilatérale.

Malheureusement, les solutions préconisées par l'auteur ne sont pas satisfaisantes parce qu'elles manquent totalement de réalisme. Tout le texte est bâti sur un malentendu : que faut-il entendre par culture ou, plus précisément, par identité culturelle africaine? Si c'est un retour aux sources, un repli sur soi, un enfermement dans les valeurs traditionnelles, alors l'Afrique se perdra définitivement. Si, au contraire, on accepte l'idée que cette identité est celle du métissage, culturel et linguistique en particulier, imposé par l'Histoire,

alors l'Afrique se sauvera en restant elle-même. Comme l'écrivait déjà le Haïtien Jacques-Stephen Alexis[1] dès 1957 :

> Il faut élargir la langue de Voltaire, l'enrichir d'apports nouveaux, la développer aux dimensions de l'univers de langue française.

Malheureusement, la francophonie des années 70 est encore sourde à l'émergence de ce qu'on appellera, à la fin de la décennie, le français d'Afrique et, plus tard, avec un brin de provocation, le français langue africaine.

Mais le terrain économique n'est pas le seul lieu de rencontre et/ou de conflit de l'Afrique en développement et du français. C'est peut-être dans le domaine de l'enseignement, comme le souligne V. Mudimbé, que l'on va pouvoir mesurer réellement l'ampleur des questions relatives aux rapports français-langues nationales dans les sociétés africaines.

Là encore, le problème semble mal posé par l'auteur, comme par tous les linguistes de l'époque. Il ne s'agit pas, en effet, de disserter sur le bien fondé de l'introduction des langues nationales dans les programmes académiques, ni de mesurer le meilleur dosage possible français-langue maternelle dans les cursus des enseignements élémentaire, secondaire ou supérieur. En effet, le premier de ces problèmes appartient au domaine de la politique linguistique, ensemble des choix nationaux particuliers en matière de statut, d'emploi et de fonction des langues, et le second à celui de la psycholinguistique.

En réalité, le débat est beaucoup plus profond : il concerne, à travers le véhicule d'enseignement choisi, la conception même du système éducatif et sa place au sein du paysage socio-économique africain. Autrement dit, l'introduction des langues nationales dans les programmes scolaires n'est pas un simple problème conjoncturel, d'ordre méthodologique, mais bien d'ordre structurel : l'émergence des langues africaines dans les systèmes éducatifs africains se pose en termes de transmission des savoirs et cela V. Mudimbé ne l'a pas vu.

Qu'il dénonce l'utilisation des langues nationales ravalées à celle d'un moyen pédagogique supplémentaire au service de l'amélioration de l'apprentissage du français, en favorisant l'acquisition des mécanismes de base (lecture et écriture), ce qui est une idée relativement répandue dans les années 70 et même ultérieurement, apparaît tout à fait justifié, mais qu'il n'en reste pas aux simples déclarations d'intention de nature à satisfaire trop facilement les intellectuels.

Par ses limites mêmes, ses implicites et son engagement dans un double conflit de type nord-sud (français/langues nationales) et sud-sud (langues nationales et pouvoir), ce texte participe bien de cette francophonie des années 70. Il faudra attendre quelques années de plus pour que cette notion de francophonie puisse s'enrichir des données du français d'Afrique, révélées par des enquêtes de terrain comme celle de l'AUPELF[2] et des conceptions nées d'une vision élargie de la francophonie, posant le principe du droit à la différence à travers l'analyse des mécanismes régissant l'appropriation du français par ses locuteurs africains.

1. « Compère général Soleil », Paris, *Présence africaine*, avril-mai 1957, page 101.
2. Il s'agit de l'*Inventaire des particularités du lexicales français parlé en Afrique noire* publié par l'AUPELF en 1983 puis en 1988 (Paris, EDICEF).

2.2.2.3. SONDAGES

Parmi toutes les pratiques d'observation du *corpus* et d'approche des représentations, le sondage est la plus connue du public, mais aussi sans doute celle qu'il faut considérer avec le plus de prudence, compte tenu de la manière dont le questionnaire est administré et du type de résultats qu'il livre à l'analyse[1].

Les objectifs de ce mode d'enquête sont toujours d'ordre quantitatif et se limitent à l'évaluation de l'influence de certaines variables extralinguistiques sur les représentations. Ainsi le questionnaire administré par C. Juillard lors de son enquête sur le marché de Ziguinchor (1990, p. 113) portait à la fois sur « l'identité » et le « plurilinguisme des vendeurs ». Son échantillon était composé des 508 vendeurs des marchés de l'escale et de Saint-Maur, à qui l'on demandait « à quel groupe ethnique ils appartenaient et quelles langues ils utilisaient ». L'optique variationniste de ce type d'enquête est clair.

Commençons par régler un sort à une croyance très répandue dans le domaine public : un sondage ne peut jamais prétendre révéler ce que font les sondés. Il n'atteint pas les pratiques. Interrogés sur ce qu'ils font, les gens vous répondent selon ce qu'ils se voient faire, ce qu'ils ont envie de dire qu'ils font, ce qu'ils arrivent à exprimer, ou encore ce qu'ils pensent que vous voulez entendre. On voit qu'il y a entre les pratiques et les réponses à un questionnaire quatre possibilités importantes de distorsion[2]. Cet écart suffit à lui seul à justifier que les sondages soient classés parmi les outils de recueil des représentations plutôt qu'au sein de ceux visant les pratiques.

Les objectifs d'un questionnaire sont complémentaires de ceux des interviews : ces dernières veulent saisir la construction de représentations touchant au domaine linguistique en restant à un niveau d'appréciation qualitatif, seul niveau d'analyse capable de préserver la complexité de telles matières. Le sondage veut apporter un éclairage quantitatif aux mêmes questions. L'idée de départ d'un sondage est de tenter de mesurer l'influence de facteurs extralinguistiques tels que âge, sexe, origine ethnique ou niveau scolaire sur les représentations des sujets et de voir si ces résultats confirment ou invalident les hypothèses formulées par ailleurs, par exemple à partir d'interviews ou d'observations participantes. On pourra comparer les données ainsi obtenues avec les pratiques observées et tenter d'interpréter les écarts éventuels. C'est par croisement externe, c'est-à-dire par recoupement des résultats obtenus à l'aide des différents moyens d'investigation, sondages, interviews, observations directes que l'on peut atténuer les risques d'erreur dans l'interprétation. Une autre précaution, dite de croisement interne, consiste à comparer les résultats de questions similaires posées à différents moments du questionnaire. Cela permet de voir si le sujet parvient à construire une image cohérente de sa personne ou si les clivages, les contradictions l'emportent.

Cette complémentarité du questionnaire avec les autres outils fait que le sondage n'a guère de sens utilisé seul. Les résultats en sont par trop fragiles, sans la possibilité de recoupements avec des travaux d'un autre type. De plus, la nécessité de travailler à partir

1. Il n'est pas dans nos intentions, dans le cadre d'un ouvrage de sociolinguistique, d'examiner par le détail les différents types de sondage, les précautions qui doivent être prises lors de son administration, la manière de composer un questionnaire ou de formuler des questions. Nous voulons seulement replacer cette pratique parmi les autres outils de recherche en sociolinguistique.

2. Tous les chercheurs n'ont pas eu cette prudence. J. Blondé (1975, p. 3-4), dont nous nous sommes par ailleurs inspiré pour réaliser notre propre questionnaire pour l'enquête linguistique sur Djibouti, pensait pouvoir répondre à la question « Qui parle le français ? » à l'aide d'un sondage de même nature que le nôtre. On voit que pratiques et représentations ne sont pas distinguées dans son travail et que l'auteur veut savoir grâce au même sondage « dans quelles circonstances (on) parle français ? », ce qui relève des pratiques, et « (ce) que pensent les gens de l'introduction des langues nationales dans l'enseignement ? », ce qui nous fait passer du côté des représentations.

d'échantillons relativement importants pour obtenir des résultats fiables et pouvoir constituer des sous-groupes de locuteurs impose de proposer aux sondés des questions fermées afin de permettre le dépouillement des données. Mais ce qui est gagné en termes de connaissance statistique est perdu du point de vue de la complexité des représentations ainsi recueillies.

Chapitre 3 : Approches microsociolinguistiques

3.1. DE LABOV À GUMPERZ, UNE NOUVELLE MÉTHODOLOGIE

Depuis la naissance de la sociolinguistique moderne, que l'on fait habituellement remonter à la parution des premiers travaux de W. Labov sur Martha's Vineyard, la conception du travail de recherche a notablement évolué et, avec elle, la manière de considérer les rapports langue-société. Pour simplifier, on a coutume de désigner comme sociolinguistique variationniste et sociolinguistique interactionniste les deux termes de cette évolution — le terme est historiquement plus juste que celui d'opposition. Sans recouper strictement une autre différenciation, celle de macro- et microsociolinguistique, cette distinction s'en rapproche et c'est en saisissant les changements opérés de W. Labov à J. Gumperz que nous introduirons une série d'études relevant d'approches microsociolinguistiques.

Des premiers travaux de W. Labov à ceux plus récents de J. Gumperz ou de W. Labow lui-même, la conception des rapports entre langue et société s'est profondément transformée. Au départ, il s'agit d'étudier, dans la plus pure tradition sociologique, l'influence de variables extralinguistiques sur les pratiques linguistiques des locuteurs. Le fondement de ces études est l'hypothèse d'un déterminisme simple, à sens unique, de ces facteurs (origine sociale ou ethnique, âge, lieu de résidence, etc.) sur les manières de parler. Aujourd'hui, il semble que les relations entre les performances linguistiques et le profil du locuteur (ou du groupe de locuteurs) soient plus complexes et à double sens. Les locuteurs peuvent justement jouer des différents styles langagiers à leur disposition pour se construire une image sociale. Dès lors, le comportement langagier n'apparaît plus tant comme influencé par des variables que comme une de ces variables mêmes. J. Gumperz (1989, ch. 2) dit à ce propos que « les variables sociolinguistiques sont en elles-mêmes constitutives de la réalité sociale, et que l'on ne peut à ce titre les traiter en dehors d'une classe plus générale de signes indexicaux. »

D'autre part, l'élaboration particulière que J.-B. Marcellesi (1976) a faite du concept de norme a contribué aussi à cette remise en question de la conception variationniste. Là où Labov voyait la société comme ensemble de couches ordonnées scalairement, les couches supérieures étant les plus prestigieuses, J.-B. Marcellesi oppose l'image d'une société de classes antagonistes. Alors que dans le système labovien, la variation sociale conditionne la variation linguistique, que l'hypercorrection est par exemple le signe tangible de cette continuité, J.-B. Marcellesi propose un système où à la norme née dans les couches « culturellement hégémoniques de la société » (et qui ne sont pas obligatoirement dominantes au sens strictement social du terme) peuvent venir s'opposer des normes dominées, agissant parfois comme contre-normes, nées dans les classes les plus défavorisées.

Ces changements d'optique ont eu des conséquences sur la taille et la nature des échantillons à partir desquels était réalisée l'observation.

▼ BILAN

Les premiers travaux de W. Labov, ceux menés dans les grands magasins de New York par exemple, reposaient sur des échantillons très importants d'individus (155 interviews pour cette enquête) choisis aléatoirement selon trois paramètres, la profession, l'éducation et les revenus. Mais cette manière de choisir les sujets contribue à les couper des groupes dans lesquels ils communiquent d'ordinaire et risque d'empêcher que soit jamais atteint l'objectif final de l'enquête : saisir le fonctionnement de la langue dans son contexte social. Labov abandonne lui-même cette façon de faire, ces échantillonnages, et préfère étudier les façons de parler à l'œuvre dans des groupes de pairs, comme par exemple les jeunes noirs de Harlem. Cela correspond bien sûr à un changement de méthode d'enquête; l'observation indirecte, sous forme d'interview, est abandonnée au profit de « participations observantes » permettant un regard depuis l'intérieur du groupe. La taille des échantillons s'en trouve considérablement restreinte, quelques individus pouvant suffire comme dans certaines études de Gumperz (1989, ch. 6), ou dans un article de M. Descamps-Hocquet (1990) au titre évocateur : « Les attitudes linguistiques de quatre Peuls à Ziguinchor ».

Enfin, à la notion de communauté linguistique, trop discutable, est préférée chez Gumperz celle de réseau de communication (1989, ch. 3).

Ces changements, de la sociolinguistique variationniste à la sociolinguistique interactionniste, contribuent à orienter de plus en plus les recherches d'un niveau macro- à un niveau microsociolinguistique.

▼ BILAN

3.2. DE LA MACRO- À LA MICRO- : UN CHANGEMENT DE NIVEAU D'ANALYSE

En dépit de ces nombreuses différences, il serait pourtant faux de penser que macro- et microsociolinguistique ont des objets résolument distincts.

Il est en effet commode d'opposer ces deux types d'approche en fonction des questions qu'elles abordent. Du côté de la macrosociolinguistique, les problèmes de statut des langues dans la société : les questions de l'officialité, de la « nationalité », de la véhicularité d'une variété en relèveraient; en liaison avec ces matières, les préoccupations de gestion des langues (planification et aménagement linguistique) également; enfin, les problématiques liant géopolitique et linguistique (L.-J. Calvet, 1993). Du côté de la microsociolinguistique, on trouverait tous les questionnements en rapport avec le sujet parlant considéré comme sujet social : alternance codique expliquée par des stratégies discursives d'ordre social, construction de l'identité sociale du sujet par son discours dans l'interaction.

En réalité, macro- et microsociolinguistique ont souvent des préoccupations convergentes et peuvent aborder les mêmes questions, mais à un niveau différent. En simplifiant, on peut dire que la différence tient à ce que la macrosociolinguistique se donne les langues comme objet d'étude, et en infère à l'occasion des situations de discours (ou pas selon la problématique adoptée), alors que la microsociolinguistique part des discours produits en situation pour (éventuellement) remonter aux langues.

Nous donnerons un premier exemple d'une possible complémentarité entre les deux niveaux d'analyse en abordant la question du contact de langues, phénomène quasi universel et très fréquent dans le continent africain.

On peut aborder le phénomène de manière classique par le biais macrolinguistique. En se fondant sur des données démolinguistiques (importance des locuteurs de chaque

langue), statutaires (étude du statut des langues dans la société en tenant compte des différents domaines d'emploi), on parvient à rendre compte de la répartition des emplois — et éventuellement de la complémentarité des langues en présence. C'est cette procédure qui permet d'analyser une situation en termes de diglossie, au sens de J. Fishman.

Mais la situation de contact interlinguistique peut être abordée par l'autre bout de la chaîne, depuis les discours des locuteurs, sur un mode à présent microsociolinguistique. Le chercheur aura alors à cœur de repérer les traces du contact de langues et remonter de là à la problématique diglossique : il sera attentif à toutes les représentations qui affleurent dans le discours, dans un choix de signifiant, une interruption de programme phrastique, une reformulation, etc (voir 3.3.1). Il pourra remonter ainsi du discours du sujet diglotte à l'idéologie diglossique qui le constitue, repérer les fonctionnements diglossiques. C'est à la diglossie en actes qu'il accède ainsi, dans sa dynamique, et plus seulement à l'analyse de ses composantes, forcément plus statique.

Ces deux types d'approche sont en fait les deux faces inséparables d'une même réalité, s'informant mutuellement. Aussi, quand il aborde un questionnement a priori macrosociolinguistique, le chercheur a tout à gagner à utiliser conjointement les deux niveaux d'analyse pour donner de son objet une image à la fois plus nuancée et plus précise.

C'est vers une telle complémentarité que tend la démarche suivie par C. Caitucoli dans ses enquêtes sur le français au Burkina Faso (1993). Définissant son objet, il déclare (1993, p. 63) qu'il ne s'agit pas « du français, même étudié dans ses relations avec les langues environnantes, mais du repertoire linguistique des locuteurs et de l'usage que font les locuteurs de ce répertoire ». Après une étude des composantes statutaires des diverses langues parlées dans les grandes villes, l'équipe de chercheurs décide d'interroger environ 3000 locuteurs (1993, p. 39). Pour ce faire, sont découpés quatre ilôts correspondant à des situations intéressantes, contrastées et complémentaires. Dans chaque ilôt, l'enquêteur devait interroger de façon systématique, suivant un protocole d'entretien de type directif, tous les habitants de plus de cinq ans jusqu'à ce qu'il ait interrogé au moins trois cents personnes dans trente concessions au moins. Puis, une concession a été isolée, choisie comme « concession moyenne » et les interactions étudiées en détail (1993, p. 52 à 53).

3.3. DE LA MACRO- À LA MICRO-, ÉTUDE DE CAS : DE L'EMPRUNT À L'ALTERNANCE CODIQUE

Cette partie sur l'alternance codique répond à deux objectifs. D'une part, elle entend montrer par l'exemple (3.3.1) le type de travaux que l'on peut réaliser sur un tel sujet quand on n'a pas une bonne connaissance des langues maternelles des locuteurs; en cela, elle illustre l'utilisation que l'on peut faire des représentations et montre comment on peut intégrer dans les analyses des matériaux d'origine diverse, réponses à un questionnaire administré par sondage, interviews, écrits de nature métalinguistique. D'autre part, cette partie va nous donner l'occasion de montrer en quoi l'approche microsociolinguistique peut être précieuse pour répondre à des interrogations semblant relever plutôt du domaine macrosociolinguistique (3.3.2.).

3.3.1. Le fonctionnement de l'alternance codique dans le français de Djibouti

Le Français fraîchement débarqué à Djibouti ne peut s'empêcher de noter l'abondance des phénomènes de mélange des langues. Il lui suffit d'entrer dans un bureau, ou de rester sur le trottoir à écouter les conversations : voilà qu'au beau milieu d'un discours auquel il ne comprend rien, il se met à saisir un groupe, une phrase, parfois même tout un échange. Le phénomène est très répandu parmi les Djiboutiens francophones. Il mériterait une étude approfondie que malheureusement, par manque de compétences dans les langues nationales djiboutiennes, nous n'avons pu mener à bien. Il faudrait en effet s'interroger sur les conditions d'apparition de ces phénomènes[1] : sont-ils à mettre en rapport avec la situation de communication, le sujet de la conversation, ou des variables indépendantes telles que l'âge, le sexe, le niveau d'éducation? Les Djiboutiens s'en servent-ils comme de stratégies dans leurs dispositifs d'énonciation, dans le but par exemple de convaincre ou d'impressionner?

À toutes ces questions nous ne pouvons pas répondre catégoriquement et nous avouons une double impuissance : à enregistrer ces phénomènes, ce qui suppose une observation participante; à les analyser, ce qui requiert des compétences linguistiques dont nous sommes dépourvus. J. Gumperz, un des sociolinguistes qui a certainement fait le plus avancer cette question ces dernières années, déclarait (1989, p. 71) : « La connaissance des valeurs culturelles et des facteurs sociaux affectant le langage est le point de départ nécessaire à toute étude sur l'alternance codique ».

Cependant, à défaut de pratiques, l'analyse peut toujours traiter des représentations; nous commencerons ainsi en nous appuyant sur les réponses aux questions 18, 19, 20 et 21 de notre sondage administré en milieu alphabétisé[2].

Ces questions, la 18 mise à part, sont des questions ouvertes, destinées à laisser le maximum de latitude aux personnes interrogées concernant le choix des réponses et leur formulation. Mais cette liberté est, semble-t-il, paralysante : pour 220 sondés, les pourcentages de non-réponse à ces trois questions sont respectivement de 43, 32 et 36. Sans doute faut-il rappeler que la situation de libre expression place le sujet dans une situation où il doit faire plus que cocher une case : le sentiment d'insécurité linguistique, la peur de se « tromper », ont sans doute réprimé le désir d'expression. Il faut de plus considérer que ces trois questions arrivent en queue de sondage et que l'on ne peut écarter *a priori* un sentiment de lassitude ou une impression de se répéter, d'avoir déjà répondu à ces questions sous une autre forme. La question 18 essaye de préciser quel genre de personnes fait alterner les codes.

---

1. Nous ne distinguerons pas, pour ce qui est une première approche du phénomène à Djibouti, les faits relevant du code-mixing ou du code-switching : nous ne pouvons en effet vérifier la pertinence des critères servant à répartir les formes d'alternance entre ces deux catégories, notamment la longueur des passages alternés et leur fréquence, d'après notre corpus. Il faudrait pour cela enregistrer des conversations lors d'observations participantes ou au moins d'observations directes. Sur cette distinction entre les deux types d'alternance, on peut consulter M. Wenezoui-Dechamps (1988, p. 28).

2. Les questions 19, 20 et 21, questions ouvertes, n'ont pas été suffisamment traitées pour que l'on opère sur elles un traitement statistique complet, catégorie de locuteur par catégorie. On s'est contenté ici des résultats généraux.
Question 18 : Vous arrive-t-il de mélanger dans une même conversation votre langue maternelle et le français ? (Réponses : jamais, parfois, souvent, toujours) ;
Question 19 : Avec quel genre de personnes cela peut-il se produire ?
Question 20 : Y a-t-il des sujets de conversation qui favorisent le passage au français ?
Question 21 : Quelles expressions ou mots vont être systématiquement en français dans la conversation ?

Les questions 19 et 20 doivent aider à déterminer si la personnalité de l'interlocuteur ou le sujet de la conversation influent sur le changement de code. Enfin, la question 21 tente d'approcher la nature des éléments qui, dans une alternance codique, sont en français.

Le phénomène de l'alternance codique est, semble-t-il, très répandu. Sur ce point, les résultats du sondage effectué dans la population alphabétisée confirment les impressions que l'on peut avoir à entendre les Djiboutiens converser entre eux dans toutes les situations. En réponse à la question 18, « Vous arrive-t-il de mélanger dans une même conversation votre langue et le français? », seulement 7,2% de la population interrogée déclare ne jamais pratiquer le mélange du français et de la langue maternelle. En revanche, 37,1% déclarent le faire parfois, 35,7 souvent et 16,3 toujours. Dans les représentations des locuteurs, ou en tous cas dans l'image qu'ils veulent donner d'eux-mêmes, l'alternance codique tient donc une grande place. Un Somalien de 35 ans, de niveau CAP, employé, écrivait même qu'il s'agissait là d'une « habitude de l'esprit ».

Parmi les variables pouvant influencer ce type de comportement, le niveau d'instruction semble être la plus déterminante. On constate en effet une augmentation croissante des réponses toujours à la question 18 proportionnellement à l'élévation du niveau d'instruction des sondés : 4,8%, 13,1%, 17,6% et 25% pour les niveaux primaire, cinquième, second cycle et supérieur. On peut prendre dans notre corpus d'interviews deux exemples pour tenter d'illustrer ce fait, avec un Somalien qui a été scolarisé jusqu'en terminale et en établissement français, Youssouf, et un autre de niveau d'études primaire, Ali Kaireh. Pour le premier, l'alternance codique est si fréquente qu'elle est presque synonyme de parler français :

> Youssouf, 429-437
> L1 : et le français dans quelles occasions vous le parlez à Djibouti?
> L2 : à tout moment
> L1 : à tout moment?
> L2 : ouais avec mes copains / avec de- moi je me trouve à l'aise en discutant avec quelqu'un en français de d'un (ça se voit L1) de la politique ou de de ou de ou de l'histoire ou de la vie ou de ou de euh de commentaire de[1]
> L1 : (...) avec n'importe qui / ou est-ce que c'est avec un certain type de personnes?
> L2 : ah non non pas avec n'importe qui on peut pas mélanger avec des gens qui ne comprennent pas le français (oui bien sûr L1) par exemple devant la famille / ou devant des proches ou: des ou des simples euh euh:: interlocuteurs qui ne comprennent pas le français / on le parle avec avec le somalien

Youssouf a été scolarisé au Vietnam en école française; il n'est rentré à Djibouti que vers l'âge de quinze ans. Fonctionnaire à Djibouti, il a l'occasion de parler français quotidiennement. Le passage cité permet de confirmer l'extension des domaines d'emploi du français chez ce type de locuteur (« politique », « histoire », « la vie ») et fournit une représentation intéressante de ses pratiques en français. L'alternance codique est une pratique tellement fréquente, semble-t-il, qu'elle devient synonyme de parler français. En effet, le sujet met en perspective deux formulations, pour lui équivalentes : *discuter avec quelqu'un en français* et *mélanger*. L'apparition de ce praxème montre que le sujet se représente le fait de parler français comme normalement lié au mélange de cette langue avec la langue maternelle. Nous pensons que l'alternance codique est le mode le plus courant de parler français à Djibouti, bien que nous n'ayons pas encore les moyens

1. Changement de face de la cassette et perte de quelques paroles.

statistiques de le démontrer. J. Gumperz montre (1989, p.64) que dans le cas de situations de diglossie, c'est précisément cette alternance qui est la règle : « Ce n'est que dans un nombre relativement réduit de situations qu'un seul code convient dans les contacts avec des monolingues plus âgés ou par exemple, lorsqu'on parle à de très jeunes enfants, ou encore pour certaines activités extrêmement ritualisées ».
Youssouf parlait de *mélange* à propos de cette façon de parler. L'expression se retrouve chez d'autres locuteurs.

DEUG, 339-344
L1 : parce qu'entre eux ils peuvent se parler français les enfants?
SAID : les- oui oui oui
KADRA : y en a / (oui oui SAID) i mélangent de temps en temps
SAID : oui oui i mélangent eux / i sont / i sont très doués pour ça i sont très doués pour ce jeu de:- et des fois i z'arrivent que nous les adultes nous ne comprenions absolument pas ce qu'ils disent

Toujours du point de vue des dénominations, il est intéressant de remarquer qu'à côté de *mélange*, terme neutre, on trouve également le terme de *créole*, nettement dépréciatif.

Ismaël, 275-282
L1 : et vous avez dit au travail je parle je parle français vous parlez français (mmh L2) par exemple parfois avec vos journalistes? ou: ((dubitatif) mmh L1) ça vous arrive / quitte à passer euh
L2 : voilà faire le créo-...
L1 : en cours de conversation
L2 : ouais juste du créole
L1 : (1) ah vous appelez ça un créole? (1)
L2 : ((rires L2)) (1) c'est du créole (1)

Cette pratique est, aux yeux d'Ismaël, haut fonctionnaire dont le français est la langue de travail, dévaluée : les créoles sont considérés souvent de manière négative comme n'étant pas véritablement des langues à part entière. On trouve ici des traces de cette dépréciation : « juste du créole » indique qu'il s'agit là d'une variété linguistique de peu de valeur; le fait qu'il reprenne ensuite en riant « c'est du créole » témoigne peut-être d'une gêne à avouer une pratique dévalorisée, impure. Chez Amina, *créole* est esquissé mais le sujet, interrompu ne le réalise pas en entier :

Amina, 550-551
(2) si si ça existe (2) / mais je je- c-c'est / y a des expressions qui viennent comme ça / c'est comme ça que ça se fait les cré-...

Prenons à présent le cas d'un sujet qui a été peu scolarisé, Ali, commerçant Somali exerçant dans un quartier où les clients français sont nombreux. Sa pratique de l'aternance codique est différente.

Ali, 285-301
L1 : et euh une autre question aussi / (mmh mmh L2) est-ce que i t'arrive quand tu parles mettons en somali / est-ce qu'i t'arrive de // changer de langue / au milieu de ta phrase / et de passer à une autre langue?
L2 : justement y a là quelquefois
L1 : entre...

L2 : par exemple / oui mais par exemple ça dépend / quand tu parles beaucoup de fois par exemple (les Éthiopiens L3) nous (ouais L1) on connaît beaucoup des Éthiopiens des Éthiopiens et les Somaliens (oui L1) beaucoup parce parce que quand on était là à Dire-Dawa on parle les amhariques / (amhariques L1) les les gens i sont beaucoup des Amharicains / Amhariens / Amhariens i s'appellent / bon les gens qui sont- tu parles avec lui / i va par exemple les amhariens et les autres tu peux besoin pour parler langue somalie / i se change quelquefois / quelquefois oui ça dépend parce que tu parles parles parles dans quelques quinze minutes comme ça et lui tu l'as besoin / i parle i:: i se trompe là / un un mot que tu X besoin / ça dépend que que tu parles / (mmh L1) les autres langues / après tu réfléchis / tu viens / justement / (ah ouais L1) oh oui

Nous avons pris soin de formuler la question de manière très générale (« changer de langue ») afin de ne pas mettre l'accent sur la langue française. Il est clair que le sujet fait alterner les codes mais cette fois entre somali et amharique. Pour Ali, le phénomène tient au manque de compétence de l'un des deux locuteurs (« i parle i:: i se trompe là / un un mot que tu X besoin ») et sert à assurer malgré tout la réussite de la communication, à la manière d'un sabir. Dans les lignes qui suivent, Ali a explicitement écarté la suggestion d'une alternance codique avec le français ou l'arabe. Alors que nous lui demandons confirmation de ce fait, il va nuancer son propos.

Ali, 311-321 :

L1 : mais tu arriveras pas parfois par exemple à parler français au milieu de ta phrase

L2 : oui / ça dépend / ici oui

L1 : ici oui?

L2 : ici oui oui oui ici si on- beaucoup des gens qui sont venus n'est-ce pas? oui ici ça dépend...

L1 : mais même...

L2 : y a des gens qui sont amhariques si arrivent / tu crois des des des des Français oui / merci tu as dis par exemple merci / il achète quelque chose merci tu as dis / lui i se connaît pas / ça dépend i t'a dit qu'est-ce qu'y a? / oh euh la langue des amhariques en langue tu lui expliques

L1 : alors là ça t'échappe ici (oui) ici ça te- ici ça t'échappe (oui justement L1) parce que tu parles beaucoup français au magasin

Le seul contexte possible d'alternance codique est précisément celui dans lequel une continuité interlinguistique se crée pour quelques instants, mais un peu par méprise, Ali ayant l'habitude de servir des Français et oubliant l'identité de ses interlocuteurs. Mais c'est dans le seul contexte de son travail que cette alternance un peu particulière peut se produire et l'on voit comment le sujet prend soin de poser l'ici, magasin et lieu de l'interview, comme facteur explicatif en le répétant quatre fois. Nous avons nous-même perçu l'importance de cette topothèse puisque dans notre tour de parole final, dont le but est de montrer que nous avons compris le message, nous reprenons trois fois *ici*.

On peut donc formuler l'hypothèse que la continuité interlinguistique, dont l'alternance codique est une des traces, est bel et bien favorisée par la scolarisation. Si cette hypothèse était vérifiée, cela remettrait en question la séparation des situations sociolinguistiques entre bilinguisme coordonné et bilinguisme composé. Rappelons que cette séparation est fondée sur l'hypothèse que dans le cadre d'un apprentissage du français en milieu scolaire, le sujet construit mentalement deux systèmes linguistiques bien séparés et que cela réduit les interférences : hypothèse d'un bilinguisme coordonné, d'un comportement linguistique bien structuré. En revanche, une appropriation langagière reposant sur l'acquisition en

milieu naturel favoriserait les interférences du type de l'alternance codique : hypothèse d'un bilinguisme composé. Nos premières observations montrent au contraire que, dans un contexte di- ou polyglossique, mieux un sujet maîtrise deux langues, plus les domaines concurrentiels deviennent nombreux, entraînant des chevauchements fonctionnels, et plus les phénomènes d'alternance, de métissage linguistique sont fréquents. Or la scolarisation joue un grand rôle dans la maîtrise de la deuxième langue, ici le français, et donc dans la naissance chez les sujets d'un sentiment de continuité favorable aux mélanges des langues.

L'âge est peut être également un facteur influant sur le phénomène de l'alternance codique. Les réponses à la question 4 du sondage, visant à déterminer quels locuteurs pouvaient parler le français entre amis, montrent que les moins de 22 ans sont plus concernés : 18,3% déclarent parler toujours le français dans cette situation contre 2,6% pour les plus de 22 ans. Or parler le français est souvent synonyme de discours métissé français-langue maternelle.

La question 19 avait pour objectif de déterminer l'influence éventuelle de la personnalité de l'interlocuteur sur l'apparition de formes d'alternance codique. En fait, l'identité de la personne avec laquelle on parle ne joue pas pour 30 personnes interrogées (13,6%) : le phénomène peut, selon elles, se produire avec tous les Djiboutiens.

Mais dans l'ordre des priorités, les locuteurs disent ensuite se déterminer en priorité en fonction de la familiarité avec leur interlocuteur :
83 déclarent le faire avec des amis (27 précisant qu'il s'agit d'amis de même langue, ce qui est normal pour une alternance codique langue maternelle/français) : cela fait 37,7% de l'échantillon. Ce résultat est à rapprocher de celui de la question 4 : « Quand vous êtes entre amis, parlez-vous le français? » 47,5% répondent parfois, 35,3 souvent et 7,7 toujours. Or nous avons vu que parler français signifiait souvent mélanger le français à sa langue maternelle.
32 personnes déclarent le faire plutôt avec des membres de leur famille, ce qui accentue encore le caractère intime de ce genre de phénomène. Nos premières observations corroborent donc l'hypothèse de J. Gumperz sur le fait que l'alternance codique est typique des réseaux de communication fermés, supposant une connivence (1989, p.69).

D'autres questions du sondage permettent d'aboutir aux mêmes conclusions. La question 13 demandait quelle(s) langue(s) étai(en)t utilisée(s) avec un ami Djiboutien de même langue maternelle; la 14 faisait de même à propos des échanges avec les frères et sœurs ou avec les enfants. Dans les deux cas, la langue maternelle est choisie majoritairement. La seconde réponse est le français et une autre langue : 18,1% des réponses pour la question 13 et 26,7% pour la 14. Sans que l'idée d'alternance codique soit formulée, on peut supposer que quand le français et la langue maternelle ont été cochés se produisent des changements de code.

Le facteur qui semble ensuite déterminant, pour 35 personnes au total (15,9%), n'est plus affectif mais linguistique.
Pour 10 personnes (4,5%), le phénomène apparaît quand l'interlocuteur n'a pas la même langue maternelle; il serait donc pour certains à mettre en relation avec la question véhiculaire et le développement d'une forme de communication mixte dans laquelle le français joue un rôle d'auxiliaire de la langue maternelle.
9 personnes (4,1%) disent utiliser cette forme de communication quand leur interlocuteur maîtrise mal sa langue maternelle. Il est probable qu'il y a là de la part des sondés une projection sur l'autre de leurs propres incapacités linguistiques dans certains domaines pour lesquels ils connaissent mal leur langue maternelle : la langue française viendrait

pallier ces insuffisances lors d'une conversation ayant débuté en langue maternelle. C'est l'explication avancée par Kassim, jeune Afar.

> Kassim, 138-142
> L2 : donc y a y a pas mal de vocabulaire que nous nous utilisons pas et puis euh: que eux[1] utilisent là nous utilisons des nous nous mélangeons un peu nos langues quoi / soit on utilisait le français soit on utilisait le l'arabe soit on utilisait le- la langue Somalienne / pour compléter un peu euh: nos communications quoi

Dans le même ordre d'idée, 7 personnes (3,2%) déclarent utiliser cette stratégie de communication avec des interlocuteurs parlant mal le français. On peut imaginer alors que l'alternance opère dans le sens français/langues nationales pour suppléer les carences de l'interactant. Mais le phénomène de projection sur l'autre de ses propres incompétences, formulé à titre d'hypothèse à propos du manque de maîtrise de la langue maternelle, n'est pas à exclure a priori. Enfin 9 sondés (4,1%) se voient faire alterner les formes des deux langues avec des interlocuteurs parlant bien le français.

L'âge du partenaire de l'échange ne semble pas pertinent puisque seulement 6 personnes (2,7%) proposent ce critère. Il semble bien que l'importance du critère affectif, placé en tête des causes possibles, écrase tous les autres, en particulier celui de l'âge.

La question 20 visait à déterminer si, outre la personnalité des deux interlocuteurs, le sujet de la conversation pouvait aider à l'apparition de l'alternance codique. Sans apporter plus de précisions, 22 personnes (10%) pensent que oui. D'autres ont proposé une ou plusieurs topiques que nous avons analysées.
Les résultats indiquent que le thème qui est le plus apte à favoriser le passage au français est la politique. Il a été spontanément proposé par 42 personnes (19,1%). Ce fait est bien évidemment à relier avec les données statutaires : on a vu que le français était la langue officielle ainsi que celle des discours politiques; il n'est donc pas étonnant que l'on retrouve ce sujet en tête des topiques amenant l'emploi de la langue française. Mais on peut peut-être avancer un autre élément d'explication : les travaux menés sur l'alternance codique ont souvent observé que ce phénomène n'était pas étranger à l'état d'excitation du sujet, parfois très engagé dans sa parole. Il n'est donc peut-être pas sans rapport que sur les 42 personnes 6 aient parlé de « débat » ou de « débat politique ». Nos interviews ont montré également que les situations de débat, de dispute favorisaient le passage au français chez les Djiboutiens francophones. Aux raisons statutaires évidentes s'ajoutent donc peut-être des motivations d'ordre émotif pour expliquer cette association de la langue française et du politique.
Pour 35 personnes interrogées (15,9%), le français est la langue qui permet de parler des domaines en rapport avec la culture occidentale : la « culture », en général, pour 8 personnes, le sport pour 5, les sciences et techniques pour 14 et les films ou la télévision pour 8. L'interview de Rachid, collégien somali, illustre cette idée.

> Rachid, 260-265
> quand quand par exemple je raconte l'histoire d'un livre / (ouais L1) il faut que je la raconte en: / les mots en français parce que / je vais leur dire dans ce livre là y avait telle chose telle chose / je vais leur expliquer / (mmh L1) et par exemple quand on mar- quand on regarde l'*Hebdo Sport* / le mardi soir / (ouais L1) on parle

1. « Eux » représente les gens de la brousse censés mieux parler afar que ceux de la ville. Les lacunes en langues maternelles sont marquées par des carences lexicales. On remarque l'emploi, décidément régulier du praxème *mélange*, et le fait que l'alternance codique ne concerne pas seulement la langue française.

de- des matchs / (mmh L1) y avait Marseille-Lyon qui avaient joué: match un partout comme ça / alors / on devait parler en français

Le travail est explicitement choisi par 21 personnes (9,5%) comme sujet de conversation favorisant le passage au français. Ici non plus, rien d'étonnant compte tenu de la domination du français sur le principal secteur d'activité du pays : l'administration. Du reste les réponses à d'autres questions (question 1 notamment) montrent combien, dans l'esprit des Djiboutiens francophones, langue française et travail sont intimement associés. On verra plus loin que les domaines techniques, également favorables au français, ne sont pas sans rapports avec le secteur de l'activité professionnelle.
Après le politique, la culture occidentale et le travail, viennent à égalité, avec 16 personnes chaque fois, l'éducation et les petits secrets amoureux. Si la présence à ce niveau du domaine éducatif n'est guère surprenante compte tenu de l'importance de la langue française au sein du système éducatif, celle de l'amour l'est en revanche beaucoup plus. Les réponses d'un sujet masculin, arabe de 32 ans, commerçant, montrent ce qu'englobe ce domaine; il écrit en effet : « Le sexe. L'amour. Les rendez-vous avec des femmes ». On voit que le sujet distingue les actes amoureux et les sentiments, et que le français sert à parler aussi bien de l'un que de l'autre. Pudeur à parler de certaines choses dans sa langue? Habitude à entendre parler d'amour dans les films en français? Incapacité à s'exprimer dans sa langue maternelle? Sans doute un peu des trois, ce que certaines interviews confirment par ailleurs. Un autre sondé, instituteur arabe de 37 ans, essaie d'exprimer cette complexité : alors qu'il a déjà choisi les trois propositions de la question 5, il propose une raison supplémentaire pour expliquer pourquoi il parle français : « Parce que c'est la seule langue grâce à laquelle j'arrive à exprimer mes sentiments ». Ce qui signifie en creux qu'il est incapable de se servir de sa langue maternelle à cet effet. On touche du doigt, dans le fait que 7,3% des sondés aient mentionné l'investissement de leurs secteurs les plus intimes par la langue française, l'extension des domaines d'emploi de cette langue et les problèmes identitaires que cela ne manque pas de poser aux Djiboutiens francophones.

Enfin la question 21, la dernière de notre sondage, demandait aux Djiboutiens « quelles expressions ou mots (étaient) systématiquement en français dans la conversation ». La question était volontairement ambiguë : l'idée que des mots apparaissent en français dans une conversation orientait les sondés vers le phénomène de l'alternance codique; mais l'adverbe *systématiquement* tirait ces mêmes mots du côté de l'emprunt. De fait, le partage est difficile à faire et repose sur le sentiment que les locuteurs ont de passer ou non d'un code à l'autre. La sociolinguistique des domaines créoles, pour lesquels les limites entre les langues n'ont plus guère de valeur, s'est longtemps heurté à ce problème de l'appartenance de certaines formes à un code plutôt qu'à un autre. Seules des séances d'élicitation, menées à bien auprès de locuteurs djiboutiens à partir de l'écoute de leurs propres productions, pourraient traiter de ce délicat problème auquel nous ne ferons qu'apporter un éclairage partiel.
Sur 220 personnes, 80 n'ont pas répondu, soit 36% de l'échantillon. Ce pourcentage important peut certes être expliqué par la place de la question en fin de sondage. Mais il est possible aussi que beaucoup de personnes n'aient pas répondu à cause du nombre trop important de réponses qu'elles auraient dû fournir ou du sentiment de ne pouvoir qu'effleurer le sujet. En effet, 12 personnes (5,5%) ont répondu en ce sens et se sont contenté de dire que la matière était trop riche et dépassait à la fois leur possibilités et la place qui leur était accordée. Quelques phrases méritent d'être rapportées, comme « beaucoup trop pour les écrire » (153), « Plusieurs que je ne saurais en citer » (200) ou « beaucoup d'expressions et mots. Tout Djiboutien en parlant emploi des mots ou

expressions en Français dans sa propre langue ou autrui » (162). Seulement 8 personnes ont refusé l'idée de mots apparaissant systématiquement en français. 15 personnes ont répondu en fait par des sujets de conversation, comme le sport, la technique, et leurs réponses ont été prises en compte à la question 20.
21 Djiboutiens (9,6%) ont proposé des représentations globales à la place de mots et d'expressions : « ce sont des expressions courantes » (219), « les insultes, les mensonges, les ruines[1] » (58), « les conjonctions » (1 et 60), « les expressions familières » (2), « dans la salutation, présentation » (59), « les ordres aux enfants » (75), « les mots ou expressions flatteurs : des compliments » (155). Voilà quelques-unes des représentations les plus révélatrices à nos yeux des phénomènes d'alternance codique. S'y retrouvent des représentations de nature grammaticale concernant des parties du discours — les conjonctions — et d'autres, relatives à des situations de communication — la salutation, les insultes, les compliments.

Au total, 84 personnes ont effectivement fourni des exemples, que l'analyse va permettre de classer à présent. Le critère de classement ne sera pas morphologique mais tiendra compte du rôle joué par les éléments mentionnés dans le dispositif communicationnel : cela permet en effet de rendre compte de la valeur d'usage des termes prononcés en français. Ce critère de classement nous a permis de discerner cinq cas différents d'alternance codique : par ordre d'importance l'emploi de marqueurs de la construction du discours, des termes ou expressions appréciatifs, des termes de politesse, des éléments à fonction phatique et des insultes. Ces emplois sont regroupés dans des tableaux où sont mentionnés le nombre d'attestations.

■ Marqueurs de construction du discours

Nous sommes conscients du côté quelque peu hétéroclite des termes composant cette catégorie. Sont compris ici tous les termes servant à souligner l'articulation de la parole : on y trouvera aussi bien des coordonnants et des subordonnants que des adverbes temporels ou des éléments à caractère métadiscursif.

toujours	4	(et) alors	5	aussi	1
parfois	1	et bien	1	notamment	1
souvent	2	parce que	6	cependant	1
jamais	1	ainsi	1	c'est-à-dire	3
enfin	4	en fait	1	par exemple	1
donc	6	au contraire	2	mais	7
car	1	tellement	1	déjà	1

Au total, 51 exemples et 21 mots ou expressions différents de cette catégorie sont mentionnés. La langue française vient interférer assez fortement chez les locuteurs francophones avec l'organisation syntaxique des langues maternelles. S'agit-il d'un rôle supplétif du français en présence de langues marquant moins les liens logiques? S'agit-il d'un effet stylistique? Est-ce l'influence des exercices scolaires qui requièrent toujours un effort de construction en français finissant par devenir une seconde nature chez le locuteur?

1. Sans doute la personne voulait-elle parler des échecs qu'elle pouvait subir, et dont elle parlait en français.

Nous nous contenterons de formuler ces hypothèses dont la vérification suppose la connaissance approfondie des langues maternelles, un recueil de corpus en situation de communication et la mise en place d'autres méthodes d'investigation.

■ Mots ou expressions appréciatifs

Un nombre considérable d'exemples se rapportent à l'opinion du sujet qui exprime par leur truchement ses adhésions et ses refus, ses craintes, son enthousiasme ou son dédain.

oui	12	effectivement	1	ça m'est égal	1
non	3	exactement	1	je m'en fous	1
bien sûr	5	justement	1	bof	1
ça va pas non?	1	c'est ça	1	à mon avis	1
bravo	1	c'est sûr	1	peut-être	1
c'est vrai	2	je ne crois pas	1	mince alors	1
je crois	3	je ne sais pas	1	incroyable	1
bien	2	heureusement	1		
d'accord	1	tant mieux	1		
absolument	1	tant pis	1		

Au total, ce sont 49 occurrences pour 27 mots ou expressions appartenant à cette catégorie qui ont été fournies par les 84 personnes ayant effectivement donné des exemples. La lecture de ce tableau montre que, dans ce type d'alternance codique, est en question l'expression de la subjectivité des locuteurs. Tous ces exemples sont des marques de l'énonciation, réfèrent à des domaines très personnels dans lesquels les sujets s'investissent personnellement. Il semble que plus le sujet s'engage dans la discussion, plus cela favorise l'émergence du français : c'est du moins l'image que nombre de personnes interrogées ont, ou veulent donner, d'elles-mêmes. On peut en inférer que l'alternance codique n'est pas un phénomène superficiel et que, mieux que l'emprunt, qui se situe à un niveau macrolinguistique, elle atteste le degré de pénétration d'une langue chez les locuteurs.

Sur les causes de ce qui est semble-t-il un investissement de domaines très personnels, nous ne pouvons encore une fois que formuler des hypothèses. Influence de la scolarisation? On sait en effet que le système scolaire fonctionne sans arrêt sur des évaluations portées par les professeurs, encourageant ou contredisant les élèves. Est-ce que cette densité de termes appréciatifs dans le français scolaire aurait une influence sur les langues maternelles? Valeur de prestige du français? Il serait, selon cette hypothèse, plus valorisant pour des francophones de formuler leurs jugements en français; il faudrait alors concevoir ce type d'alternance codique comme relevant d'une stratégie discursive, le locuteur choisissant de donner du poids à ses évaluations en les formulant en français. Tout ceci reste à vérifier par des enregistrements en situation recueillis à l'occasion d'observations participantes supposant une immersion dans le milieu djiboutien.

■ Termes de politesse

bonjour	3	allez-y	1	je voudrais	1
bonsoir	1	excusez-moi	1	j'aimerais bien	1
à bientôt	3	s'il vous plaît	6	si vous voulez	1
à demain	1	pardon	2		
je vous (t') en prie	3	merci	7		

Au total 28 occurrences pour 13 termes de politesse différents ont été attestées, ce qui est également un nombre important compte tenu qu'il s'agissait d'une question totalement ouverte, ne suggérant rien au sondé. Il est possible ici que la conception française de la politesse diffère quelque peu des usages djiboutiens et que la langue française mette à la disposition des Djiboutiens des instruments dont ils ne disposent pas dans leurs langues pour la simple raison que les usages sociaux divergent. Il se peut encore que bien que les équivalents existent dans les langues locales, la politesse soit ainsi mieux marquée ou encore que celui qui adresse ces témoignages de respect souhaite apparaître comme plus distingué.

■ Mots ou expressions ayant une fonction phatique

bon	3	comment dirais-je	1	comment ça va?	1
hein?	1	écoute	2	ça va	8
tu vois	1	n'est-ce pas?	1	vous savez	1

A été regroupé dans cette catégorie tout ce qui dans la communication a pour but de maintenir le contact avec l'interlocuteur. On y trouve *comment ça va?* qui aurait aussi bien pu figurer parmi les éléments de politesse mais dont le rôle est également phatique. Il est intéressant de voir que le français joue aussi un rôle à ce niveau de la communication. L'interprétation de cette présence est difficile. Aux hypothèses précédentes encore valables ici, nous nous contenterons d'adjoindre celle que l'utilisation de ces formes phatiques, relativement figées et d'emploi simple, permet à peu de frais d'émailler son discours de termes français, ce qui peut être stylistiquement valorisant compte tenu des valeurs attachées à cette langue.

■ Insultes

4 personnes ont dit que les insultes étaient en français, sans préciser de quelles insultes il s'agissait. En revanche, 6 ont donné l'exemple de *merde*, 1, de *je t'emmerde* et 2, d'*imbécile*. Il est donc fait mention treize fois d'injures, ce qui est beaucoup compte tenu qu'il est toujours difficile d'écrire des mots grossiers, surtout en les prenant à son compte comme c'est le cas ici.

Parmi ces cinq catégories, les insultes sont sans doute celle pour laquelle le problème de la distinction entre alternance codique et emprunt est le plus difficile à résoudre[1]. Il

1. J. Gumperz a bien montré les difficultés à faire le départ entre ces deux phénomènes sur la base des seuls critères linguistiques (1989, p. 64-67). La différence relève en fait de représentations, est « en dernier ressort une affaire d'interprétation

s'agit souvent de formes brèves, d'un seul mot même, et il faudrait faire attention à la prononciation de ces mots, recourir au sentiment des locuteurs, pour savoir s'il y a ou non emprunt. La réflexion que nous mènerons à propos du statut ambigu de l'injure, entre emprunt et alternance codique, pourrait certainement être également conduite à propos des termes de politesse ou des phatiques. Le premier élément d'analyse sera fourni par le passage suivant, extrait de l'interview d'Ali Kaireh, qui met en scène, outre ce commerçant somali de 27 ans, un jeune Afar de 17 ans.

Ali, 250-276
L1 : oui on m'a on m'a dit souvent les Somalis si- quand ils parlaient pas français i connaissaient que quelques injures aussi
L2 : quelques mots / ça ça dépend
L3 : comme XX[1]
L1 : mais souvent i connaissent
L2 : XX (1) oh oui lâche toi / lâche lâche (1)
L1 : comment?
L2 : lâche connard
L1 : ça i connaissent?
L2 : (1) oui (1)
L1 : même si i parlent pas français?
L2 : (1) ah oui oui oui (1)
L1 : alors quels mots y'a?
L2 : (1) pédé comme ça (1)
L1 : pédé connard
L2 : (1) oh oui (1)
L1 : qu'est-ce qu'y a encore?
L3 : lâche pédale
L1 : quel mot?
L3 : lâche
L1 : ça veut dire quoi ça lâche? ah lâche?
L3 : la lâcheté
L1 : oui un lâche la lacheté ah ça i connaissent alors? (mmh mmh L1) même si i parlent pas français i vont connaître ça
L3 : tout le monde / quand quand on apprend une langue on apprend: par par: une insulte / chaque langue qu'on apprend par une insulte ils apprennent / les gens

Il est patent que les mots employés ici comme insultes, placés dans la bouche de personnes ne parlant pas le français, sont à verser au compte des emprunts. La fin du passage montre que les insultes ont une place très importante dans les dispositifs de communication des langues de cette partie de l'Afrique. Pour Aden, la connaissance des insultes est le premier pas dans l'apprentisage d'une langue étrangère : le sujet prend soin de montrer que ce constat est général en utilisant le parapraxème *on* dans le but d'atteindre un degré de généralité plus grand encore qu'avec *nous*, puis arrive à la forme la plus globale, *ils*[2], associée au praxème les *gens*; puis il reprend « une langue » en « chaque langue ». La question du rôle de l'insulte dans les langues locales mériterait certainement une approche de type ethnographique.

---

de la conversation ».

1. L3 dit ici un mot en somali. Ali n'avait sans doute pas compris le praxème *injure*.
2. Il est probable du reste qu'à ce moment-là, faute d'assentiment de ma part dans le co-pilotage de l'interaction, il essaie par ce moyen de se dissocier de ces pratiques en posant leurs auteurs en non-personne.

La question de l'emprunt ou de l'alternance codique n'est visiblement pas résolue chez Waberi :

Waberi, 425-435
L1 : ah ouais d'accord / alors donc les insultes c'est un domaine du français qui...
L2 : qui sont plus fortes quoi
L1 : ah oui / ça passe bien en somali ça alors
L2 : oui X c'est TRÈS passé déjà c'est dans le / dans le le somali maintenant on peut dire
L1 : ah ouais c'est dans le somali carrément
L2 : on peut dire
L1 : c'est à dire que quand tu t'insultes avec quelqu'un en somali et que les insultes te viennent en français t'as pas l'impression de parler français quoi
L2 : non pas du tout on a toujours l'air de parler en fr- en somali

À la ligne 428, nous proposons l'influence du français sur le somali comme un procès en cours d'accomplissement en employant le présent. Il nous renvoie notre représentation en signifiant par un passé qu'il s'agit d'un accompli, insistant sur *très* et *déjà*. On peut penser que le sujet cherche par là à éviter de passer pour éventuellement responsable du phénomène. Mais même sous cette forme, il a du mal à assumer sa formulation de l'invasion du somali par le français et bute, après avoir réalisé le parapraxème *dans*, sur l'actualisation de sa langue maternelle : après avoir dû s'y reprendre à trois fois pour réaliser le praxème *somali*, il choisit finalement de mettre à distance son affirmation en la nuançant par un « on peut dire », dans lequel le je est effacé. Il n'ira pas plus loin que ce « on peut dire » qu'il répète comme pour signifier que toute sa parole est là. La fin de ce passage aborde le problème de l'emprunt, caractérisé par la conscience de continuer à parler sa langue maternelle tout en employant un terme d'origine étrangère. Le sujet bute à nouveau et commet un lapsus aussitôt effacé qui montre que le statut de ces insultes n'est pas bien fixé encore. Autre phénomène intéressant dans cette interaction, le fait que le sujet nous retourne notre « t'as pas *l'impression* de parler français quoi » en un « on a toujours *l'air* de parler en fr- en somali ». Un glissement s'est opéré au niveau des représentations de *avoir l'impression*, intérieur, à *avoir l'air*, extérieur. Ceci pose le problème de la valeur des insultes prononcées en français, de leur valeur d'échange sur le marché du sens djiboutien. Quelle valeur s'attache donc à l'insulte en français pour qu'elle survienne au milieu d'un discours en langue maternelle? Le problème n'en est pas résolu pour autant. C'est encore dans un passage traitant des insultes en français chez les non-Francophones que l'on peut trouver des éléments de réponse.

Aden,
L1 : mais ils arrivent à quoi faire alors en français par exemple?
L2 : euh les insultes
L1 : ouais ça d'accord
L2 : ouais ça c'est ça ils insultent pour les: les gros mots ils disent pédé connard la vache
L1 : ouais pourtant ces mots là ils existent en somali
L2 : hein?
L1 : ou en afar?
L2 : oui ça existe
L1 : ils existent alors pourquoi ils les disent pas en afar ou en somalie
L2 : non: is- non ils préfèrent en en français / (pourquoi L1) parce qu'il comprend le- les autres si y a: si on l'insulte en afar l'autre y va pas comprendre ils vont se battre c'est pour ça

L1 : ah bon
L2 : oui
L1 : ah s'il insulte un somalien l'Afar...
L2 : oui il va pas comprendre il va dire / qu'est-ce tu me dis? ils vont se battre / c'est mieux qu'il lui dit en français pour qu'il comprend
L1 : donc tout le monde connaît les insultes en français (ouais L2) mais tout le monde connaît pas les insultes en afar en somali en arabe
L2 : si c'est un Afar et l'autre est un Afar lui il comprend
L1 : ah oui d'accord alors d'après toi ça fait ça fait plus mal d'insulter en français parce que l'autre il va comprendre (rire oui L2) ah oui d'accord

La valeur qui ressort de ces représentations, émanant d'un jeune Afar, est une valeur véhiculaire de l'insulte en français. Dans le cadre de disputes interethniques, qui n'est pas qu'hypothèse d'école, l'insulte en français est paradoxalement un moyen de mieux se comprendre et d'éviter que la situation ne s'envenime de l'incompréhension mutuelle. Si l'on en croit Aden, le français des injures jouerait à ce moment là le rôle de véhiculaire très spécialisé!

Autre valeur possible, la force différente des insultes en français.

Waberi, 412-424 :
L2 : j'sais pas pédé ou des trucs comme ça
L1 : pédé
L2 : mmh mmh ou fils de pute
L1 : et ça existe pas dans les langues nationales?
L2 : si si ça ça ça existe
L1 : alors pourquoi tu le dis en français?
L2 : parce que c'est pas trop fort dans le / dans le:...
L1 : c'est pas assez fort dans la langue nationale
L2 : dans la langue ouais XX
L1 : t'as l'impression que c'est plus fort en français
L2 : oui euh
L1 : donc c'est plus insultant si c'est en français?
L2 : oui //

Il apparaît, au terme de cette première étude sur les alternances codiques dans la ville de Djibouti, qu'elles sont favorisées par l'accroissement du niveau scolaire et les relations amicales et qu'elles apparaissent plus facilement en relation avec des sujets comme la politique, le travail, l'école ou la santé. Mais en plus de ces topiques prévisibles en regard des données statutaires, des domaines plus privés sont atteints comme ceux touchant à l'amour, à l'expression linguistique de la subjectivité, aux insultes ou aux éléments de construction du discours : marqueurs logiques, temporels, etc. Il résulte de ces remarques que l'interprétation généralement avancée de la valeur des langues en situation de diglossie ne tient pas, au moins pour Djibouti. J. Gumperz résume cette interprétation en ces termes (1989, p.64) : « On a tendance à considérer la langue minoritaire, ethniquement spécifique, comme le « code nous » en l'associant aux activités familières internes au groupe; à utiliser par ailleurs le code majoritaire comme le « code eux », associé aux relations plus formelles, plus rigides et moins personnelles en dehors du groupe ». Nos premières analyses menées à propos de l'alternance codique semblent indiquer que le passage au français correspond au contraire à des moments dans lesquels le sujet marque plus sa présence dans sa parole. La distinction « code nous »/« code eux » n'est donc pas totalement pertinente. Mais cela confirme une réserve de J. Gumperz lui-même, qui pense que cette association entre le

style de la communication et l'identité du groupe est en réalité surtout une « association symbolique : cela ne présage en rien de l'usage réel ».

En revanche, si l'on joint à ces remarques les constatations relatives aux phénomènes d'emprunt, on est conduit à observer que la situation de contact de langues à Djibouti a créé une situation de continuité interlinguistique chez les francophones, situation qui ne préserve plus les langues maternelles des intrusions du français, jusque dans les domaines les plus intimes. Il est vraisemblable que ces phénomènes, engendrés par des chevauchements fonctionnels que dissimule l'analyse diglossique classique, sont à l'origine de conflits importants de type identitaire. Plusieurs représentations recueillies à propos de la question 21 du sondage le laissent entrevoir : le phénomène concerne « les mots que je ne peux pas traduire du français en somali » (78), « tous les mots que je n'ai pas appris en somali à cause du colonisateur » (53).

Aller plus loin dans ce sens serait l'objet d'une autre étude. En revanche, nous allons essayer, en partant du cas djiboutien et de plusieurs autres situations socilinguistiques africaines, de replacer le phénomène de l'alternance codique, abordé de manière microsociolinguistique, dans une perspective macrosociolinguistique.

3.3.2. Alternance codique et continuum

Les travaux sur les domaines créolophones ont été considérablement transformés par la diffusion du concept de « continuum », due à D. Bickerton (1973 et 1975) qui l'avait repris à J. Reinecke dans ses études sur Hawaï (1934), puis à D. Décamp à propos de la situation jamaïcaine (1971). Jusqu'alors, la perception du plurilinguisme dans les aires créolophones continuait à être marquée par la théorisation diglossique, exprimée en termes relativement simples de domination d'une variété dite « prestigieuse » sur une variété posée comme « inférieure ». L'émergence du concept de continuum rendit plus complexe l'analyse faite de la situation de contact : au lieu de variétés bien distinctes, facilement intégrables à une vision diglossique de la réalité linguistique, apparaissait une zone de contact mal définie entre la variété dite jusqu'alors supérieure — français, anglais principalement — et les parlers créoles, zone mouvante rendant délicates les opérations de catégorisation linguistique visant à référer un énoncé à une variété; au lieu d'une classification sociologique préalable, comme dans les travaux de Labov, le constat que les données linguistiques s'organisent selon un spectre continu, que le plus important n'est constitué par aucun des deux pôles de l'analyse diglossique mais plutôt par le mésolecte qui regroupe l'essentiel des productions linguistiques.

Ainsi, était mise en évidence une continuité « par le bas », pour reprendre la métaphore spatiale maintes fois utilisée par la suite, entre le créole et le français — ou l'anglais. Du même coup, la description linguistique se devait d'intégrer cette continuité dans ses analyses, l'ensemble des productions étant porté sur un même axe dont la variété standard de la langue internationale occupe le pôle supérieur (l'acrolecte), le créole se trouvant à l'autre bout (basilecte) : entre les deux, la zone dite mésolectale, occupée par les formes régionales de la langue internationale.

D'un point de vue théorique, rien ne s'opposait à ce que cette idée de continuité, venue des études créoles, entre dans l'outillage conceptuel des chercheurs spécialistes du français d'Afrique. Dès 1973, P. Wald et *alii* formulaient l'hypothèse de rapports de continuité/discontinuité entre la langue française et les langues africaines pour rendre compte des rapports établis entre elles sur les différents marchés linguistiques nationaux. Ils ont été suivis dans cette voie par plusieurs chercheurs, dont nous rappellerons rapidement les travaux; mais nous pensons qu'une utilisation trop restreinte a été faite à ce jour de cette

hypothèse de continuité/discontinuité sociolinguistique dans le domaine africain et, avec elle, du concept de continuum. Nous nous proposons donc, après avoir rappelé l'essentiel des propositions de P. Wald et *alii*, de montrer la rentabilité de ce modèle et d'esquisser sur ces bases une typologie des situations de francophonie.

3.3.2.1. CONTINUITÉ ET DISCONTINUITÉ SOCIOLINGUISTIQUES

P. Wald, J. Chesny, M.-A. Hily et P. Poutignat ont signé en 1973 un article important intitulé « Continuité et discontinuité sociolinguistiques. Hypothèses pour une recherche sur le français en Afrique Noire ».

Reprenons l'exposé de ces concepts. Les auteurs remarquent que l'hypothèse diglossique de répartition des emplois de deux langues permet de distribuer les situations sociolinguistiques selon un axe allant d'une situation qu'ils nomment A à une situation B. La situation A est caractérisée par le fait que le français, qui couvre quelques domaines réservés, restreints et très particuliers — administration, écrit — est en présence d'une « langue véhiculaire africaine vivace qui couvre la totalité de la communication interethnique pour une région donnée, mises à part les fonctions spécifiques concédées au français »[1]. Dans la situation B, en revanche, n'existe pas de véhiculaire africain indiscutable et le français, sous diverses formes, assure également la communication interethnique.

Les situations proches de A permettent de constater une *discontinuité entre les communications en français et les autres* avec, comme conséquence première, le maintien d'un français normé. Les situations proches du *pôle B sont celles dans lesquelles on peut parler de continuité entre les communications dans les différentes langues*; les conséquences en sont l'apparition de formes de communication hybrides, pouvant aller jusqu'à des processus de pidginisation[2]. Poursuivant leur hypothèse sur la distribution possible des situations selon ces deux pôles, les auteurs avancent que la *discontinuité interlinguistique* (entre français et langues africaines) ménage une continuité entre les différentes variétés de français — ils parlent alors de *continuité intralinguistique* — et favorise le maintien d'un français conforme à la norme standard. À l'opposé, la *continuité interlinguistique* crée une *discontinuité intralinguistique* entre le français grammatical employé avec les étrangers et les formes à vocation véhiculaire échangées entre Africains.

3.3.2.2. DE L'USAGE DU CONCEPT DE *CONTINUUM* À PROPOS DU FRANÇAIS D'AFRIQUE

Suivant l'hypothèse formulée par P. Wald et *alii*, il semble, au premier abord, que l'on ne puisse effectivement parler de continuum français-langues africaines, par homologie avec le continuum français-créole des aires créolophones, que dans les situations proches du pôle B défini par P. Wald et *alii*; c'est en effet dans ces dernières que se manifeste l'apparition de formes qualifiées de « mixtes », voire même de « pidginisées ». Comme dans le cas des continuum français-créole, la continuité s'opère par le bas, dans les franges jugées inférieures des productions linguistiques, c'est-à-dire dans celles ressenties commes étant les plus éloignées du français standard.

Ainsi dès 1978, G. Manessy, dans un article au titre révélateur, « Le français d'Afrique, français créole ou créole français? », mentionnait les « affinités » présentées par le français

1. Page 21.
2. Les variétés dites « Français Populaire Ivoirien » ou « Français de Trechville », abondamment décrites par S. Lafage, sont de bons exemples d'une situation sociolinguistique de type B. Ces formes à fonction véhiculaire sont même devenues des vernaculaires urbains.

d'Afrique avec les « créoles qui en [du français central] sont issus ». Il le décrivait comme un continuum, allant « de la langue très pure des intellectuels » à une « zone indécise où se démarque mal la réalisation des structures françaises et des langues du substrat ».

S. Lafage (1979, p.215) adoptait le même point de vue à propos de la Côte d'Ivoire et, dans une représentation qu'elle qualifiait elle-même de provisoire, mentionnait l'existence d'un sabir franco-africain assurant la continuité interlinguistique avec le véhiculaire africain. Le français-façon du Burkina-Faso, analysé plus récemment par F. Gandon (1988), semble jouer le même rôle dans le dispositif sociolinguistique.

Une synthèse récente, comme l'ouvrage collectif intitulé *Multilinguisme et développement dans l'espace francophone* (Baggioni et *alii,* 1992), écrit à propos du « français de Moussa » de Côte d'Ivoire que « sa grammaire présente plus de traits communs avec celle des pidgins en général qu'avec celle du français même le moins normé » et qu'il constitue « le pôle basilectal d'un continuum dont l'extrême est comme partout ailleurs en Afrique francophone le français académique » (Baggioni et *alii*, 1992, p. 52). À propos du Cameroun, le même ouvrage signale l'existence d'un « petit français » utilisé sur les marchés, « très simplifié, utilisé éventuellement par des non-francophones ». Même si la suite de l'article lui dénie cette qualité de variété autonome qu'a acquise le pidgin-english, il n'en demeure pas moins que le statut de « sabir » qui lui est accordé en fait également un élément assurant une continuité entre le français et les langues africaines (Baggioni et *alii*, 1992, p. 52).

Mais pour être complet, il faut signaler qu'une autre acception, moins canonique, du concept de continuum a été retenue pour le domaine africain. Sans que les chercheurs qui l'ont utilisée ne s'en soient explicitement réclamé, elle découle pourtant de la même hypothèse de recherche. P. Wald et *alii*, poursuivant en effet leurs investigations sur la distribution en deux pôles des situations de francophonie, remarquaient que les situations de discontinuité interlinguistique (caractérisées comme proches du pôle A) aboutissent à une continuité intralinguistique entre les diverses variétés de français par référence à une norme unique.

Plusieurs chercheurs ont repris cette idée de continuité intralinguistique pour employer le concept de continuum à propos de la seule langue française, dans le but de montrer que l'éventail des productions en français dans un même pays pouvait être référé en fait à une seule et même langue, que l'on était en réalité en présence d'un « spectre », pour reprendre une métaphore physique.

C'est cette acception que G. Manessy (1974) avait d'abord retenue quand il désignait le « français de l'élite » et « le français populaire » comme les deux pôles de ce qu'il appellait un continuum. On le voit, G. Manessy ne faisait pas référence à une éventuelle continuité interlinguistique, bornant l'usage du terme *continuum* à la seule continuité intralinguistique. Nous avons eu nous-même l'occasion de mobiliser en ce sens ce concept à propos de notre étude de la francophonie djiboutienne (Maurer, 1993).

Mais la majeure partie des travaux utilisant le concept de continuum en domaine africain se gardent de trancher entre les deux acceptions et préfèrent observer une attitude de prudence quand il s'agit de définir le pôle inférieur. G. Manessy et P. Wald (1984) évitaient de choisir l'une des acceptions au détriment de l'autre. Ils écrivaient à propos de la catégorisation sociale des locuteurs : « Les locuteurs africains ne peuvent pas être caractérisés par l'usage préférentiel d'un sous-système identifiable et analysable, mais par l'étendue d'une compétence comprise entre deux pôles dont l'un est proche de la norme (scolaire) et l'autre a des écarts importants » (Manessy, 1984, p.16). C'est donc la localisation à l'intérieur du continuum et l'ampleur du répertoire qui situent les locuteurs;

mais l'on peut remarquer que la définition du pôle inférieur (« a des écarts importants ») est suffisamment générale pour pouvoir rendre compte aussi bien des cas où le français est en situation de discontinuité interlinguistique que de ceux marqués par une continuité.

P. Dumont a fait sienne cette conception moins restrictive du continuum (1988, p.43) : « [...] le français d'Afrique est un continuum qu'il est très difficile de maintenir dans des cadres très rigides ». L'auteur pense à juste titre que la présence du seul français d'Afrique permet déjà de parler de continuum, sans qu'il y ait nécessairement référence à une continuité interlinguistique : en tant, que tel ce continuum peut déjà être étudié linguistiquement et sociolinguistiquement; mais il reconnaît la difficulté qu'il y a à tracer des « limites strictes » à ce continuum : ainsi, il n'exclut pas que les formes inférieures puissent jouer un rôle de continuité interlinguistique avec les langues africaines.

Pour résumer, on peut remarquer qu'il ressort de ce rapide aperçu de quelques travaux sociolinguistiques que le concept de continuum est mobilisé pour décrire des situations relativement différentes, tantôt pour montrer la continuité du français avec certaines langues africaines, tantôt pour décrire les seuls usages en français comme étant continus. Pour schématiser, on peut dire que la première utilisation correspond aux situations de type B définies par P. Wald et alii (continuité interlinguistique-discontinuité intralinguistique), la seconde se rapportant plutôt à celles de type A (discontinuité interlinguistique-continuité intralinguistique). Nous voudrions à présent montrer que l'on peut en réalité unifier ces deux usages; pour ce faire, nous reviendrons sur l'analyse des situations A afin de montrer qu'elles peuvent être, elles aussi, bel et bien en situation de continuité avec les langues africaines — mais d'une manière différente.

3.3.2.3. DE LA « CONTINUITÉ » À LA « CONVIVIALITÉ »

Nos travaux sur le français en République de Djibouti nous ont amenés à décrire l'éventail des productions en français, en d'autres termes le continuum du français dans ce pays. Partant des formes les plus élémentaires de la communication en français — souvent celles émises à l'attention des résidents français par les petits commerçants — nous avons remarqué que dès ce niveau que l'on pourrait qualifier de basilectal, nous étions bel et bien en présence de formes faisant clairement référence à la norme française. Les énoncés produits étaient donc sans ambiguïté du français, il n'existait pas de zone indécise permettant de postuler une continuité interlinguistique « par le bas ».

Dans le même temps, notre attention fut attirée par le fait que les locuteurs des variétés que l'on pourrait dire méso- ou acrolectales disaient parler en français alors même qu'ils faisaient constamment alterner le français avec leur langue maternelle, pratiquant cette alternance codique qui est loin d'être le propre des locuteurs djiboutiens et qui a été souvent décrite dans d'autres travaux, relatifs à d'autres pays. Ainsi, C. Caitucoli (1993, p.43) explique, à propos d'une enquête sur le français parlé au Burkina Faso, qu'il n'ait pas fait apparaître le phénomène de mélange de langue. « En pratique », écrit-il, « je pense qu'il n'existe pas de discours réel entre des individus bilingues qui ne soit pas à quelque degré que ce soit, un mélange de langues ».

Ce phénomène, si courant à Djibouti jusque — et à vrai dire surtout — chez les locuteurs les plus compétents en français ne semble pas être, en Afrique francophone, un cas unique. Si l'on se reporte aux travaux de M. Dechamps-Wenezoui, plus particulièrement à son article intitulé « Entre langue coloniale et langue nationale, le franc-sango des étudiants de Bangui »[1], il apparaît que les étudiants centrafricains, qui pourraient prétendre

1. M. Wenezoui-Dechamps (1988).

au statut de promoteurs d'une norme endogène du français, communiquent souvent entre eux à l'aide d'un discours mixte de français et de sango, que M. Dechamps-Wenezoui qualifie d'interlecte. *Multilinguisme et développement dans l'espace francophone* (Baggioni et *alii,* 1992) confirme l'existence de cet interlecte en République Centrafricaine et insiste encore plus sur le profil lettré, scolarisé, de ses locuteurs : « Il existe certes, chez les lycéens, les étudiants et les intellectuels un usage mixte fort actif où se mêlent français et sango; mais ce « fransango » apparaît comme l'attribut de bilingues que définit d'autre part la capacité à produire du « bon français » (Baggioni et *alii*, 1992, p.46). Le même ouvrage atteste de l'existence de tels phénomènes langagiers au Zaïre : « Il existe, comme au Sénégal et en Centrafrique, un discours mixte, lingala-français, mais il est peu employé en public; il s'agit plutôt d'un registre de discours, caractéristique de certains groupes sociaux » (Baggioni et *alii*, 1992, p. 47). Or ces groupes sont, sans conteste possible vu la place occupée par cette phrase dans l'article, composés d'étudiants, de francophones situés au sommet du continuum. N. Thiam, à propos du Sénégal, remarque (1990) que la variété dakaroise du wolof se caractérise par l'émergence d'une forme amalgamée, issue du mélange des deux codes, français et wolof, qui partagent des fonctions communicationnelles proches, et dont la compétence est également nécessaire à l'élite intellectuelle. Il poursuit en montrant que, là aussi, c'est surtout au sein de l'élite sociale que s'est généralisée cette pratique, qui sert de marqueur social. Dans sa contribution au *Français dans l'espace francophone* (de Robillard et Beniamino, coord.,1993), C. de Féral (p. 213) cite un ouvrage de G. Mendo Ze[1] à propos du Cameroun; cet auteur relève l'existence d'un argot « branché » composé de français et d'éléments hétéroclites venus des langues camerounaises, « pratiqué par les élèves, les collégiens et même les étudiants ». C. de Féral analyse ce phénomène d'un point de vue sociolinguistique comme la preuve de la vitalité de la langue française; mais, pas plus que les auteurs précédemment cités, elle n'en tire des conséquences sur la nature de la situation de contact français-langues africaines.

Notre projet n'est pas ici de reprendre tout ce qui a été dit à propos de ce phénomène du discours mixte, code mixing ou code switching[2], ni de procéder à un tour d'horizon complet des situations de francophonie africaine, mais de réfléchir à ce que cette alternance codique implique pour notre hypothèse de continuité. Jusqu'à présent, de telles manifestations linguistiques ont été abordées d'un point de vue linguistique ou microsociolinguistique, sur le mode interactionniste de J. Gumperz, rarement sous un angle macrosociolinguistique. Sans rien enlever de leur pertinence aux autres types d'approche, nous pensons qu'il faut aussi envisager l'alternance codique à partir de cette hypothèse de continuité sociolinguistique, comme étant le révélateur d'une continuité interlinguistique d'un type un peu différent de celle caractérisant les situations B.

Pour saisir les conditions d'émergence de cette continuité particulière, il nous faut revenir sur les trois exemples que nous avons eu l'occasion de mentionner : Djibouti, la République Centrafricaine et le Zaïre. Le point commun à ces trois situations sociolinguistiques est que le phénomène apparaît toujours dans la partie scolarisée de la population. Nos analyses sur Djibouti tendent même à établir que l'alternance croît avec le degré de scolarisation et qu'elle culmine chez les locuteurs qui ont par ailleurs une très bonne

1. Mendo Ze (G.), *Une crise dans les crises : le français en Afrique Noire ; le cas du Cameroun*. Paris, ABC, 1992.

2. Nous reprenons cette distinction à M. Dechamps-Wenezoui (1989 : 28). D. Baggioni est allé plus loin encore dans le travail conceptuel et propose de parler de *code-gliding* pour un passage d'un code à l'autre sans rupture brusque, à la faveur de formes à l'appartenance linguistique indécise ; de *code-breaking* dans les cas de rupture brusque ; enfin de *code-lifting* quand l'alternance n'est plus le fait d'une inégalité ou complémentarité linguistique mais relève d'un choix stylistique. Cette dernière situation, supposant la maîtrise des deux codes par les différents interactants, est sans doute la plus proche de la situation de métissage linguistique dont nous traitons ici.

maîtrise de la norme standard du français. Tout se passe comme si la maîtrise du français apportée par la scolarisation allait de pair avec une pratique alternée de cette langue avec une langue africaine. Nous trouvons confirmation de cette analyse dans le travail d'E. Rafitoson (1991, p.217) lorsque celle-ci recherche les conditions d'émergence de l'alternance codique à Madagascar : « lors d'une séance du conseil de discipline de l'Université, nous avons observé beaucoup plus d'alternance codique dans le discours des enseignants que dans le discours des étudiants. Une enquête effectuée auprès d'une importante entreprise de la capitale nous a permis de constater que les cadres utilisent très souvent entre eux un discours avec alternance codique alors que ce phénomène disparaît complètement lorsqu'ils s'adressent à des ouvriers. » E. Rafitoson rapporte même qu'un informateur a répondu spontanément qu'il parlait « frangache » lors des réunions de cadres et cite parmi les personnes les plus enclines à alterner les codes les « enseignants de français du secondaire, les enseignants de l'Université, les professionnels de la communication, etc. »

Nous allons essayer d'expliquer ce qui n'est qu'en apparence un paradoxe. Les sujets ayant longtemps fréquenté le milieu scolaire, très souvent principal lieu de diffusion du français, auquel les langues africaines n'ont pas accès, connaissent — sont victimes de? — un processus que l'on peut qualifier d'acculturation et dont les signes principaux sont la perte de pans entiers de la langue maternelle, l'habitude prise de parler de certains sujets en français — le sport, la politique, le travail, les relations amoureuses même, etc[1]. Ainsi, sans que rien n'évolue d'un point de vue statutaire[2], des glissements s'opèrent au niveau du *corpus*, entraînant ce que nous appellerons des chevauchements fonctionnels. Le français entre alors en concurrence avec les langues africaines sur certains domaines dont il était jusqu'alors exclu, ces domaines que l'on dit souvent privés[3]. Ce sont ces chevauchements fonctionnels qui permettent l'émergence du discours mixte et qui autorisent à parler d'une véritable continuité que nous appellerons, pour la distinguer de la précédente, *convivialité*. En effet, dans ce concept figure l'idée de partage d'un même espace discursif, idée qui est bien caractéristique de l'alternance codique.

Nous avons envisagé, du côté de la langue française les conditions d'émergence de la convivialité. Le même travail est à faire s'agissant de la (des) langue(s) africaine(s) entrant en continuité sur ce mode avec le français. L'alternance peut s'opérer, dans un premier temps, avec la langue maternelle du sujet si celui-ci s'adresse à des locuteurs de sa communauté linguistique. Si tel n'est pas le cas, il faut que la langue africaine ait acquis sur le marché linguistique une valeur comparable à celle que confère au français son statut de langue privilégiée. Cette valeur peut lui être conférée par des données statutaires : c'est le cas par exemple au Zaïre, où le lingala a un statut de langue nationale et assure dans sa région d'origine des fonctions d'administration, d'enseignement, de justice. Elle peut aussi découler d'une grande importance au niveau du corpus, des productions linguistiques elles-mêmes : c'est le cas par exemple à Djibouti, où le somali tire parti de son rôle véhiculaire important et de la supériorité numérique de ses locuteurs; il en va semble-t-il de même au Sénégal avec le rôle croissant du wolof.

1. Les domaines concernés et l'ampleur du phénomène varient selon chaque pays. Cette liste n'est bien entendu ni exhaustive, ni valable dans son intégralité pour tous les pays de l'Afrique francophone.
2. L'adjectif est ici employé par référence au concept de *status* proposé par R. Chaudenson. Il en va de même pour le terme de *corpus* employé plus loin.
3. À l'appui de nos affirmations, nous pouvons revenir sur la citation déjà faite à propos du discours mixte au Zaïre, dont il est dit qu'il est « peu employé en public ». (D. Baggioni et *alii*, 1992, p. 47).

3.3.2.4. LES DIFFÉRENCES ENTRE « CONTINUITÉ » ET « CONVIVIALITÉ »

La différence la plus notable entre ces deux types de rapports avec les langues africaines tient à leur positionnement par rapport au continuum. La continuité s'opère par le bas, par les formes basilectales, alors que la convivialité met en relation les formes acrolectales ou mesolectales du français avec les langues africaines.

Pour schématiser encore un peu plus l'opposition, on peut ajouter que la continuité est le plus souvent le fruit d'une acquisition du français, ou d'un apprentissage scolaire fort incomplet, alors que la convivialité naît de l'apprentissage scolaire. Cette remarque n'est pas sans intérêt car elle permet de revenir sur une distinction proposée par P. Wald et *alii* (1973) dans l'article qui a servi de point de départ à cette réflexion, distinction qui n'est généralement pas remise en question : celle opposant bilinguisme composé à bilinguisme ordonné. Dans une partie intitulée « Acquisition et bilinguisme », ces auteurs posent à juste titre que les conditions d'acquisition de cette langue seconde qu'est le français influencent la dynamique de la situation sociolinguistique par la nature du bilinguisme qu'elle introduit. Ils avancent qu'en situation A l'apprentissage scolaire restreint les taux d'interférences, en permettant aux locuteurs de traiter les deux codes comme des « systèmes de référence séparés » : c'est ce qu'ils nomment *bilinguisme coordonné.* En situation B en revanche, dite de *bilinguisme composé,* la scolarisation marginale favorise les interférences morphosyntaxiques (simplification par sous-différenciation), sémantiques (multiplication des emprunts) ou phonétiques. Cette opposition reste vraie pour l'essentiel, c'est-à-dire tant qu'on en reste à une définition « classique » de l'interférence, limitée aux domaines traditionnels de la linguistique interne. En revanche, force est de constater que la scolarisation, favorisant l'apparition du discours mixte, est à l'origine d'un autre type d'interférence que nous appellerons *discursive*, qui ne concerne plus le basilectal mais le méso- ou l'acrolectal. Pour caractériser d'un trait l'opposition entre continuité et convivialité, nous dirons, que la première est le domaine des emprunts alors que la deuxième est celui de l'alternance codique. Reprenant après D. Baggioni (1991, p.186) la distinction saussurienne langue/parole pour l'appliquer aux contatcs de langues, nous poserons que la continuité relève plutôt de la langue et la convivialité, de la parole, du dicours. D'un côté, des « langues mixtes », de l'autre, des « discours métissés. » Le changement de focale dans l'analyse est révélateur des nouvelles tendances de la sociolinguistique.

Allant au bout de notre hypothèse, nous faisons donc remarquer que continuité et convivialité n'opèrent pas tout à fait au même niveau. C'est en effet un groupe de locuteurs, plus ou moins étendu selon les pays et l'importance de la scolarisation, qui est le lieu même de la convivialité; c'est en mesurant l'importance de ce groupe de locuteurs, ainsi que l'ampleur de phénomène et les circonstances de son apparition[1], que l'on prend la mesure de ce type de continuité. En revanche, c'est moins un groupe de locuteurs qu'un ensemble de traits morphosyntaxiques, sémantiques, phonétiques empruntés aux différentes langues en contact qui permet de parler de cette zone de formes difficiles à baptiser[2] qui crée la continuité par le bas.

1. C'est à cette dernière tâche que s'attelle la sociolinguistique interactionniste.
2. Créole, sabir, français-façon, petit-français, français pidginisé : l'abondance des dénominations, renvoyant à des représentations différentes de la langue témoignent de l'embarras de descripteurs face à cette partie du français d'Afrique.

Schématisée, une situation sociolinguistique comprenant à la fois continuité et convivialité pourrait être représentée ainsi :

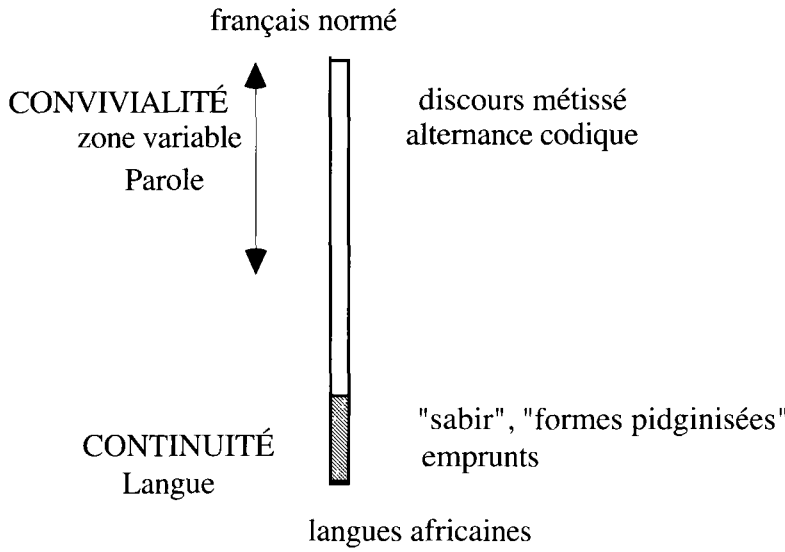

3.3.2.5. TYPOLOGIE DES SITUATIONS DE FRANCOPHONIE AFRICAINE

L'existence de deux types différents de continuité permet d'utiliser le concept de continuum de manière plus large qu'il ne l'a été fait par le passé, réservé aux situations de continuité similaires à celles entretenues par le français avec les créoles.

En enrichissant de cette manière le modèle proposé par P. Wald et *alii*, on peut proposer un nouveau classement des situations de francophonie, une typologie sociolinguistique tenant compte des rapports entretenus avec les langues africaines en termes de continuité, de partage d'un même marché linguistique. Il va de soi que cette proposition ne rend pas caduques les autres typologies proposées à partir d'autres critères de classement, mais qu'elle entend simplement amener à porter un regard supplémentaire, à compléter une vision qui restera malgré tout encore partielle compte tenu de la complexité de l'objet observé.

Existence d'un continuum par

1	continuité +	convivialité +
2	continuité -	convivialité +
3	continuité +	convivialité -
4	continuité -	convivialité -

À titre provisoire, on peut tenter un premier classement des situations de francophonie dans les pays du Sud.

• *En 1,* on trouve des pays comme la Côte d'Ivoire dans lesquels la continuité est assurée par des variétés comme le français dit de Moussa; la convivialité y est attestée dès les formes mésolectales. Certaines situations créolophones correspondent peut-être ausi à ce cas de figure. La continuité par le bas est bien entendu assurée par les formes créoles, alors que peu à peu se dégage à la Réunion un « créole acrolectal » (M. Beniamino et D. Baggioni, 1993, p.153, rapportant R. Chaudenson, 1989b) partageant le marché des formes prestigieuses avec le français. L'Île Maurice semble également pouvoir y être rangée, si l'on considère avec D. de Robillard (1993,p. 130) que le créole connaît aussi une extension registrale vers le « haut » de « l'échelle diglossique » et entre ainsi en convivialité avec les variétés prestigieuses, français et anglais.

• *En 2,* Djibouti, le Zaïre, Centrafrique, le Sénégal (cf. analyses *supra*).

• Sous réserve d'inventaire, la *situation 3* ne nous semble correspondre de manière indiscutable à aucune situation de francophonie africaine. Mais cette hypothèse doit être corroborée ou infirmée par l'examen attentif de tous les cas de francophonie africaine.

• La *situation 4* est celle des pays dits francophones dans lesquels la place du français reste relativement marginale, par exemple en raison d'un très faible taux de scolarisation; le français n'y a qu'une existence théorique, au niveau du *status*, mais sans existence réelle au niveau du *corpus*. Des pays comme le Mali ou la Guinée correspondraient à ce cas de figure, si l'on en croit les analyses respectives de C. Canut et G. Dumestre (1993) et A.-M. Diallo (1993).

Ainsi, sans qu'émergent nécessairement des formes pidginisées, il est possible de parler d'un continuum français-langue africaine en tenant compte de ce type de continuité par le haut que nous avons appelée convivialité. Celle-ci semble être en effet très importante dans de nombreux pays africains, à tel point que ce que les locuteurs appellent « français », quand ils répondent à des enquêtes sociolinguistiques, est en réalité le plus souvent des formes de discours métissé, de mélange, dans lesquelles chaque système est traité séparément. Ce type de réponse doit être interprété linguistiquement à la lumière de l'opposition saussurienne langue/parole : il n'est pas sûr du tout que cette dichotomie soit pertinente aux yeux des locuteurs pour lesquels la langue existe essentiellement dans ses réalisations; interrogés sur des langues, au niveau linguistique des codes, ils ne peuvent répondre qu'en référence à leurs discours, c'est-à-dire à un niveau sociolinguistique.

Ainsi comprise, l'hypothèse de continuité interlinguistique est donc valide pour un nombre de situations plus important que ne le pensaient P. Wald et *alii* en 1973; à sa lumière, un phénomène tel que l'alternance codique, souvent étudié au niveau des interlocuteurs, mérite d'être reconsidéré et ressaisi dans son importance macrosociolinguistique comme le témoin du fait que le français et les langues africaines, passé un certain degré de compétence qu'apporte la scolarisation, sont continus au niveau des locuteurs, partagent le même espace discursif. Macro- et microsociolinguistique se rejoignent ainsi comme les deux faces inséparables d'une même réalité.

3.4. D'UNE TYPOLOGIE LINGUISTIQUE À UNE TYPOLOGIE FONCTIONNELLE : LES CONCEPTS DE CONTINUUM, VARIÉTÉ, RÉPERTOIRE

Une fois défini l'objet d'étude, l'éventail du continuum du français, il reste à trouver le moyen d'en décrire les chatoiements. Pour rester dans le domaine francophone, il faut

isoler, au sein du spectre constitué par les usages en français, des variétés. Sur quels critères s'appuyer pour mener à bien cette entreprise taxinomique? La définition même du continuum rend la tâche périlleuse. Il est en effet difficile de discriminer des variétés différentes dans une matière linguistique qui est précisément continue si l'on s'en tient aux seuls critères linguistiques. Le découpage en variétés basilectales, mésolectales, acrolectales est irréalisable sur la base de critères exclusivement linguistiques. L'arbitraire règnerait pour décider que tel usage est à classer dans les variétés basilectales plutôt que dans le mésolecte. De plus, il est loin d'être évident que l'on puisse retrouver suffisamment de régularités entre les différentes pratiques linguistiques pour en inférer l'existence de véritables variétés. Dans un continuum unifié par la référence à la norme scolaire, les « particularités » linguistiques du pôle inférieur sont à mettre au compte des erreurs caractéristiques d'un apprentissage imparfait de la langue-cible. Il est bien difficile de parler, à propos d'énoncés de ce type, de variétés du français. C. Caitucoli (1993, p.67) a raison d'écrire que de telles entreprises taxinomiques sont « directement liées à l'idéologie linguistique du descripteur » et à ses « représentations normatives ».

Il nous faut pourtant trouver le moyen de décrire cet éventail d'usages et le préalable à ce travail d'analyse consiste ordinairement à discerner des « variétés ». Le critère linguistique s'avérant inopérant pour des raisons de continuité linguistique évidentes, il nous faut faire appel à des critères de différenciation sociolinguistiques[1]. On peut tout à fait de ce point de vue tenter d'articuler le continuum en partant de la fonction des « variétés » en question. Il s'agit de partir de l'emploi que les locuteurs font du français pour tenter de voir quelles « variétés » répondent à ces besoins de communication. Le renversement est total : il ne s'agit plus de définir les variétés en partant des formes linguistiques pour ensuite en préciser les emplois, mais de partir de ces emplois pour voir à quelles pratiques linguistiques ils correspondent. La variété, dans le sens où nous l'entendons, est donc un ensemble de pratiques linguistiques — n'obéissant pas toutes à une « grammaire » unique mais soumises elles aussi à la variation — utilisées dans certaines fonctions, dans certaines situations de communication. L'analyse sociolinguistique passe ainsi au premier plan. On évite du même coup de retomber dans le travers qui consiste à confondre variétés de français et niveaux de scolarisation, même si on peut dans un deuxième temps affiner notre analyse et distinguer, à l'intérieur d'une variété correspondant à une fonction, des différences linguistiques nées de conditions d'apprentissage de la langue différentes. Enfin, cela permet de ne pas tomber dans le piège consistant à organiser le continuum linguistique d'après une hiérarchie sociale que l'on aurait déjà postulée, opération que dénonçait L.-F. Prudent à propos de certains travaux sur le domaine créole (1980, p.203).

Quant à la notion de répertoire, elle doit être à sa suite réexaminée : les critères linguistiques ayant fait place à des critères fonctionnels pour la détermination de « variétés », le « répertoire » ne doit plus être considéré comme l'ensemble des variétés linguistiques dont dispose le locuteur mais comme l'ensemble des fonctions qu'il peut remplir avec ses variétés. Ainsi, nous proposerons le concept de répertoire fonctionnel, qui dépasse et comprend à la fois l'acception traditionnelle du terme, plus rigoureusement linguistique.

Cette démarche conduit à proposer un classement autre que la différenciation arbitraire en basilectal, mésolectal et acrolectal. Nous donnerons un exemple de cette démarche à partir de la situation du français à Djibouti où nous distinguerons quatre variétés de

1. G. Manessy et P. Wald (1984, p. 59-62) évoquent cette possibilité dans un passage intitulé « Continuité et discontinuité socioliguistiques : le problème des variétés ».

français, correspondant à des fonctions différentes : français élémentaire, français occasionnel, français usuel, et français de prestige. Il est bien évident que nous parcourrons ainsi l'ensemble du continuum dans un mouvement allant du pôle inférieur au pôle supérieur et des usages les plus restreints vers les plus larges. Les quatre variétés ainsi isolées rendent compte bien sûr d'une situation sociolinguistique bien particulière et il est probable qu'elles ne puissent être appliquées telles quelles dans d'autres pays. D'autres variétés correspondant peut être à des situations de communication différentes, n'existant pas à Djibouti, peuvent être définies pour serrer au plus près la complexité de chaque situation.

Français élémentaire

L'absence de situations d'acquisition se retrouve dans la variation linguistique au niveau des formes dites basilectales. Par exemple, on ne trouve pas trace à Djibouti de formes pidginisées — et à plus forte raison créolisées. Il faut comprendre par là que l'on ne trouve pas de variétés comportant des analogies de surface avec le français mais qui seraient construites selon des structures grammaticales empruntées aux langues maternelles. Du point de vue lexical, ces variétés sont caractérisées par un vocabulaire hybride; enfin le système phonologique est celui de la langue maternelle.

Rien de tel à Djibouti où les formes les plus simples de communication en français se rapprochent déjà d'un français « élémentaire », dont le système grammatical, pour être simplifié et sans redondance, n'en est pas moins français. Les paradigmes flexionnels sont réduits, le lexique limité et le système phonologique, pour être globalement français, n'en est pas pour autant à l'écart des interférences. D'un point de vue fonctionnel, ces variétés que nous regrouperons sous l'appellation de « français élémentaire » servent essentiellement au contact épisodique avec les Français expatriés. De ce fait, le français élémentaire s'échange dans des situations de communication très précises, situations d'achat, de proposition de services divers. Le vocabulaire, limité, est pourtant parfois spécifique et relatif au domaine d'intervention de chaque type de locuteurs. Du point de vue de l'apprentissage, ce français élémentaire est le résultat d'un parcours scolaire limité, le plus souvent d'un niveau primaire inachevé. La limitation des compétences linguistiques du locuteur l'empêche de se servir de ce français dans d'autres circonstances. Ce français, qu'il s'agit à présent de décrire, n'a pas par exemple de fonction véhiculaire marquée. Celle-ci sera assurée, chez les usagers de cette variété, par le somali ou l'arabe des quartiers. Si l'on reprend la proposition de G. Manessy et P. Wald (1984, p.16) sur la caractérisation des locuteurs dans un continuum, on s'aperçoit que ceux-ci se situent en bas du continuum français. S'agissant donc des usagers du français élémentaire, leur répertoire fonctionnel en français élémentaire se limite à la communication utilitaire et épisodique avec des Français, sans possibilité de répondre réellement à d'autres situations de communication.

Français occasionnel

Conformément à notre critère distinctif, nous commencerons par définir cette variété du français par les fonctions qu'elle assume dans la société djiboutienne. Principalement, elle sert à répondre aux mêmes besoins de communication que le français élémentaire et permet notamment d'entrer en contact avec des Français à des fins « commerciales », ce mot étant pris dans un sens très large. Mais ce français que l'on dira « occasionnel » peut également servir, et c'est là son caractère spécifique, à des usages plus « privés » : c'est ainsi que, dans les représentations des locuteurs, il est fait mention d'emplois du français

dans des situations où l'on veut cacher quelque chose à un non-francophone ou encore pour séduire les filles. Toujours du point de vue fonctionnel, il est à noter que ce français occasionnel ne sert pas à la communication véhiculaire, cette fonction étant encore remplie par la langue maternelle, principalement somali ou arabe yéménite pour la capitale.

Du point de vue des types de locuteurs, ceux qui usent de cette variété ont un profil d'apprentissage analogue aux précédents, mais un peu plus complet. On peut considérer qu'ils correspondent à un niveau de scolarisation de primaire achevé ou de début de secondaire.

Français usuel

La troisième variété que nous avons isolée sur des critères sociolinguistiques, en prenant pour fondement ses conditions d'emploi, est celle que nous appellions « français régional » (Maurer, 1993) et que nous préférons appeler à présent « français usuel » pour éviter de donner à penser que cette variété est caractérisée par la référence à une norme locale, régionale. Ses usagers n'ont souvent pas conscience de pratiquer une langue différant des usages hexagonaux et ils ne revendiquent qu'exceptionnellement une divergence. Le plus souvent, ils proclament leur conformité au « français de France » et ne reconnaissent que difficilement les particularismes, renvoyés au titre de phénomènes irréguliers et individuels. En d'autres termes, s'ils acceptent de leur accorder une réalité dans la parole, il n'en va pas de même en langue.

Ce français usuel recouvre un répertoire fonctionnel beaucoup plus large que les variétés précédentes. Il assure, contrairement aux autres, les fonctions de langue véhiculaire entre Djiboutiens francophones. Il peut se retrouver également dans l'expression de domaines intimes et peut être échangé entre amis, entre frères et sœurs, etc. C'est en son sein qu'émergent avec le plus de netteté les caractères régionaux, notamment lexicaux, du français à Djibouti. Pour faire référence à la typologie de D. Bickerton (1975), établie sur des critères linguistiques, on peut dire qu'on est en présence de formes mésolectales, définies comme présentant peu de différences avec le français standard mais révélant des régionalismes tels que ceux répertoriés dans l'*Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique Noire* (1983). C'est également cette variété qui est la plus massivement atteinte par les phénomènes de métissage que nous avons déjà décrits, comme l'alternance codique. Elle fonctionne aussi comme marqueur de catégorisation sociale, en raison du prestige attaché à l'usage de la langue française.

Le type de locuteurs usagers de cette variété correspond aux individus ayant suivi un parcours scolaire plus complet que pour les précédentes variétés. Un niveau d'études secondaires se retrouve la plupart du temps. Majoritairement, ces locuteurs appartiennent aux classes moyennes et se retrouvent chez les petits et moyens fonctionnaires ainsi que chez les jeunes, qui sont les plus scolarisés.

Français de prestige

En haut du continuum du français à Djibouti se trouve ce que nous nommerons « français de prestige ». Nous atteignons là des variétés traditionnellement définies comme appartenant à l'acrolecte, dans une typologie à fondement linguistique. Elles sont traditionnellement définies comme proches du français standard. Mais cette définition linguistique est toutefois très discutable à Djibouti, les écarts par rapport à ce que l'on attendrait en France de productions de ce type pouvant être relativement importants.

Mieux vaut donc une nouvelle fois partir d'une définition fonctionnelle que se fonder sur les seuls critères linguistiques. Nous appelons français de prestige la variété capable de remplir des fonctions de représentation et se manifestant dans des contextes très formels : journal télévisé ou écrit, discours politiques, interview d'un personnage officiel dans le cadre de ses fonctions. Il découle de ces contextes d'emploi que les locuteurs usant de cette variété doivent être crédités d'un niveau scolaire au moins égal à ceux usant d'un français régional. Du point de vue de ce que nous avons défini comme étant le répertoire fonctionnel des locuteurs, ceux capables d'user de cette variété peuvent également user du français régional et répondre ainsi à un répertoire de besoins langagiers très étendu. Nous atteignons là une catégorie de locuteurs dont on peut dire qu'ils ont un usage plénier du français.

Comment décrire la variation?

Il est de règle, dans les travaux de description de la variation linguistique, de distinguer les aspects phonétique, morphologique, syntaxique et lexical et de consacrer un moment spécifique à chacune de ces rubriques. Il est certain que cela permet de sérier les problèmes et de traiter de façon ordonnée les éléments sujets à variation. Mais ce mode de représentation ne permet pas de saisir l'interrelation de tous ces éléments qui, pourtant, sont étroitement imbriqués dans un système linguistique cohérent. Pour prendre un exemple, il est évident que les paradigmes morphologiques dont dispose un locuteur ont une influence majeure sur la structure syntaxique des phrases qu'il va produire. De même, les carences lexicales conduisent le sujet parlant à adopter des stratégies syntaxiques qui, de ce fait, ne peuvent pas être traitées de façon complètement autonome. C'est donc avec le double souci d'exposer clairement les différents domaines atteints par la variation linguistique et de montrer comment ces variations se conditionnent mutuellement à l'intérieur du système linguistique que nous préconisons d'entreprendre la description des variétés du français.

Nous faisions remarquer au début de cette partie que les travaux d'ordre lexical dominaient de loin les études sur la variation. Sans doute le côté anecdotique et civilisationnel, quasi ethnographique parfois, de ce type d'étude contribue-t-il à développer l'attrait des chercheurs et du public. Mais cette raison n'est pas la seule à notre avis; il en est d'autres, d'ordre plus théorique, qui doivent être prises en compte.

Rendre compte des variations d'une langue, en l'occurrence des variations régionales, suppose que l'on fasse référence à une norme par rapport à laquelle la différence est appréciée. Pour les études lexicales, la norme du français standard, du français « de France », est constituée par les dictionnaires, sorte de conservatoire aisément accessible des mots échangés par une communauté linguistique. Il est donc simple de dire si tel ou tel lexème fait partie ou non des usages centraux ou s'il est employé avec une valeur d'usage ou une fréquence[1] différentes. Partant, il ne reste plus qu'à apprécier l'origine de ce néologisme et à le classer selon son processus de formation ou selon le champ lexical dans lequel il s'intègre.

Mais les domaines de la morphologie ou de la syntaxe posent d'autres problèmes. Nous distinguerons deux cas. Soit la variété à décrire est dans une situation de discontinuité intralinguistique avec la variété standard du français et a développé une norme propre, soit

1. Encore remarque-t-on que la différence de fréquence, ne relevant pas du dictionnaire mais supposant des études comparées de corpus, n'est jamais abordée et reste à l'état de vœu pieu dans la recherche sur la variation lexicale.

elle est en situation de continuité intralinguistique et continue à faire référence, par delà la somme des écarts, à la pratique centrale du français.

• *Le premier cas* correspond aux parlers créoles ou aux formes dites vernacularisées, créolisées, du français, comme le Français Populaire Ivoirien, le Français de Moussa. Dans ce cas, la description de la variation est relativement simple; l'écart intralinguistique a généré une norme nouvelle et c'est de celle-ci que le descripteur va rendre compte[1]. Le nombre des travaux sur ces variétés témoigne bien du caractère peu problématique de telles entreprises.

• *Le second* correspond à la situation djiboutienne dans son ensemble ou aux variétés en situation de continuité intralinguistique dans d'autres pays francophones. La difficulté de la description tient à ce que les énoncés doivent continuer à être appréciés à l'aune des usages hexagonaux du français. De ce fait, le statut de nombre de variations de type morphologique ou syntaxique est ambigu. S'agit-il de « fautes », relevant de l'apprentissage imparfait d'une deuxième langue et donc de nature idiolectale, ou de phénomènes généraux caractéristiques? La réponse est souvent bien délicate et ceci explique que, dans les domaines en question, les tentatives de description soient plutôt rares. On préfère d'ordinaire se tourner vers les pratiques plus clairement interprétables en termes de norme régionale.

Quelle position de principe allons-nous adopter? Nous proposons de travailler en prenant pour base la fréquence des variations observées. Nous considérerons comme caractéristique objective d'une variété — en nous gardant bien de parler de norme — les différences par rapport au français standard qui pourront être observées plusieurs fois chez un même locuteur et se retrouveront chez d'autres usagers de la même variété. Il s'agit là d'une position pratique, permettant l'étude d'un certain nombre de marques linguistiques au-delà des traditionnelles études lexicales.

La méthode que l'on peut suivre pour l'étude de la variation linguistique des français usuel et de prestige différera de celle adoptée face au français élémentaire et au français occasionnel. En effet ceux-ci sont caractérisés par des simplifications importantes affectant aussi bien les domaines morphologique que syntaxique ou lexical. La langue formant un système, les manques affectant telle ou telle partie ne pouvaient être envisagés séparément, étant donné qu'ils entraînaient souvent une *accommodation* de tout le système, au sens que J. Piaget donne à ce terme. On peut voir par exemple, dans le français élémentaire parlé à Djibouti, que des carences morphologiques affectent la syntaxe du verbe par le développement de formes auxiliaires inconnues en français. Étudier séparément ces différents domaines ne permettrait pas de saisir les mécanismes de reconstruction de la langue française en fonction des matériaux disponibles.

La situation est différente pour le français usuel et le français de prestige. Les formes échangées dans les situations sociolinguistiques évoquées plus haut sont le fruit d'un apprentissage scolaire plus avancé. Les locuteurs, plus longtemps mis en présence de la norme scolaire, s'en écartent beaucoup moins. On ne peut donc plus observer, dans cette variété, de réaménagements importants de la langue française. Les écarts par rapport à la norme standard n'obéissent plus à une logique interne, à une réorganisation de certains pans de la langue française; on peut dire qu'ils sont à verser au domaine de la faute, due à un apprentissage encore imparfait de la langue ou à des phénomènes d'interférence.

1. Parlant du français populaire d'Abidjan, J.-L. Hattiger et Y. Simard (1982) écrivent que « c'est une variété de français dans laquelle s'est manifestée relativement récemment une coupure avec la norme du français standard et l'apparition d'une nouvelle norme, propre à cette variété, qui semble être représentative non pas d'une classe ou d'une catégorie de locuteurs mais d'une communauté culturelle ».

De ce fait, la description de la variation linguistique peut être menée de manière beaucoup plus classique, en suivant les catégories traditionnelles de la linguistique interne, à savoir la morpho-syntaxe, le lexique et la phonétique.

3.5. FRANÇAIS ET IDENTITÉ

On ne saurait évoquer les principaux aspects des études sociolinguistiques du français sans traiter d'une dimension qui occupe aujourd'hui une place sans cesse grandissante dans les travaux consacrés au français en Afrique : l'importance de cette langue dans la construction de l'identité, des locuteurs d'abord mais aussi parfois de ces réalités nées récemment de la décolonisation que sont les pays.

Sur le rôle que joue le fait de parler une langue dans l'image que l'on construit de soi et des autres, il n'est besoin que d'effectuer un retour sur les enquêtes de W. Labov à Martha's Vineyard pour voir combien cette problématique fructueuse est déjà ancienne. Dans le chapitre intitulé « Les motivations sociales d'un changement phonétique », W. Labov commencait par exposer les conditions sociales, économiques, ethniques, de la vie à Martha's. Puis il enregistrait certaines variantes et les corrélait à des catégories de locuteurs. Mais pour expliquer la raison de ces changements, il était amené à aborder un terrain que l'on pourrait penser être celui de la psychologie (1976, p.76) :

> Il convient de faire ressortir clairement ces difficultés économiques si l'on veut analyser la pression psychologique qui s'exerce sur les Vineyardais

Cette citation montre la hiérarchie qui organise les travaux explicatifs de Labov : l'économique et le social sont bien premiers, mais seulement en ce qu'ils déterminent le psychologique, cause immédiate des changements linguistiques. Suivent quelques pages sur les sentiments que nourrissent les Vineyardais à l'endroit des estivants, de ceux qui ont le pouvoir économique. W. Labov exprime alors de manière directe le lien entre les représentations, relevant d'une thématique identitaire, et les pratiques linguistiques (1976, p. 77) :

> Cette arrivée progressive des estivants, d'abord nécessaires, puis carrément propriétaires, a produit des réactions diverses, allant d'un mépris farouche pour les étrangers à des plans enthousiastes pour développer l'industrie touristique. L'étude des données montre qu'une forte centralisation de (ay) et de (aw) est en corrélation étroite avec l'expression d'une résistance acharnée aux incursions des estivants.

La variante sociolinguistique (« la forte centralisation ») est corrélée à une attitude mentale (« résistance acharnée »), elle-même née de conditions socio-économiques particulières à l'île. Dans la suite du texte, Labov exprime rapidement l'idée, que nous ne développerons pas plus, que la manière de parler est bel et bien constitutive de l'identité des sujets. Labov cite ainsi un pêcheur de Martha's (1976, p.78) :

> Je me dis que, peut-être, on utilise un genre d'anglais tout à fait différent [...], qu'on pense autrement ici sur l'île [...], c'est presque une langue séparée au milieu de l'anglais.

Dès ses premiers travaux, W. Labov a été sensible à cette importance du linguistique dans les questions identitaires (corrélation de « on pense autrement » avec « c'est presqu'une autre langue »).

Concernant le domaine africain, l'orientation microsociolinguistique, avec le retour au premier plan des sujets parlants a contribué à accorder de plus en plus de place à ces préoccupations d'ordre identitaire. Mais cela n'a été rendu possible que parce que les phénomènes d'appropriation du français par certains locuteurs africains finissent par donner à cette langue un rôle qui dépasse de beaucoup celui de langue officielle, de langue de travail ou de véhiculaire spécifique. Il arrive ainsi que chez certains locuteurs ou groupes de locuteurs, le fait de parler français devienne une composante à part entière de leur identité, vécu de manière conflictuelle du fait des phénomènes de déculturation/acculturation qu'il induit.

Ce n'est pas cette problématique, abondamment traitée par ailleurs, que nous allons illustrer ici mais plutôt un aspect plus marginal de la thématique identitaire, envisagée cette fois du point de vue de l'identité nationale. Bien entendu, celle-ci, dans une optique microsociolinguistique, sera appréhendée par le biais des discours des locuteurs, en ce qu'ils sont à la fois les traces et les agents de la construction de l'identité.

Nos recherches à Djibouti nous ont amenés à travailler dans une république très jeune, dans le dernier des « confetti de l'empire colonial » français à avoir obtenu son indépendance, en 1977. Or ce pays, et en cela il est représentatif de beaucoup d'autres pays du continent africain, n'a pas de particularité suffisamment marquée pour se distinguer nettement de ses voisins. Géographiquement, le nord est la continuation de la dépression de l'Afar, région de l'actuelle Érythrée, et le sud prolonge les plaines côtières de la Somalie. Ethniquement, et donc aussi linguistiquement, le pays est également tiraillé entre les populations somalies, que rien ne distinguerait de leurs voisines de Mogadiscio, et les Afars, groupe humain dont la plus grande partie dépend aujourd'hui d'Asmara. Or, du point de vue des habitants de Djibouti, existe incontestablement un flottement identitaire, une situation dynamique marquée par l'affaiblissement des repères ethniques traditionnels et la difficile émergence d'une identité nationale. Au niveau de l'État se fait sentir le besoin de fédérer les tendances centrifuges au sein d'une nouvelle identité qui reste à ce jour à définir.

Qui est Djiboutien? Et surtout qui ne l'est pas? C'est en effet de manière négative que le problème est actuellement posé. Les Djiboutiens qui se disent originaires du territoire de la République, Somalis de branche issa ou gadaboursi, dénoncent souvent l'arrivée massive de nouveaux citoyens venus de Somalie, au lendemain de l'indépendance. Ces derniers, accourus cueillir les fruits d'un combat pour l'indépendance qu'ils n'avaient pas mené, sont mal vus, objets de jalousie et de rancœur. On entend ainsi souvent parler des « vrais Djiboutiens » par opposition aux « faux ». Un de ces « Djiboutiens de souche » nous a déclaré une fois qu'on reconnaissait un vrai Djiboutien à ce qu'il n'avait pas de papiers prouvant sa citoyenneté puisqu'il n'en avait pas besoin : les vrais Djiboutiens étaient si peu nombreux qu'ils se connaissaient tous. Les Afars ont souvent le sentiment d'avoir été ainsi gravement spoliés : alors que l'on donnait la nationalité à une foule de Somaliens nouvellement arrivés, eux ne parvenaient pas à obtenir de papiers d'identité. Il arrive ainsi que l'on entende des Afars et des Somalis faire cause commune contre les nouveaux arrivés, quelle que soit l'origine de ces derniers.

Aujourd'hui, devant l'afflux de réfugiés venus de Somalie ou d'Éthiopie, on assiste à un repli des Djiboutiens qui ont tendance à serrer les rangs pour ne pas accueillir trop de nouveaux invités à un repas que l'on sait assez maigre.

Dans ce contexte, il faut trouver des critères permettant de prouver l'origine djiboutienne ou de révéler le caractère de nouvel arrivant. La langue française est souvent mentionnée comme un révélateur possible. Quand la langue maternelle est la même, quand la religion, les modes alimentaire et vestimentaire vous réunissent, votre maîtrise du français peut être en dernier ressort ce qui va vous conférer un certificat de djiboutianité. De manière positive, la langue française peut donc être constitutive de l'identité djiboutienne.

Liban, âgé d'une trentaine d'années, est né à Djibouti et a vu arriver des générations successives d'immigrés.

Liban, 94-97[1]
L2 : les anciens Djiboutiens / la ma- la majorité de les anciens Djiboutiens connaît parle français / mais si beaucoup beoble sont [vjɛn] / [vjɛn] maintenant i [vjɛn] d'Ethiopia ou Somaliens / (ouais L1) i ne connaît pas le français

Liban établit une opposition entre deux catégories de personnes vivant à Djibouti. D'un côté, ceux qu'il catégorise *Djiboutiens.* Appelés « anciens Djiboutiens » : il est visible qu'ils doivent la reconnaissance de leur citoyenneté à une implantation de longue date, remontant en tout cas à avant l'indépendance. De l'autre côté, ceux à qui il refuse cette appellation : leur caractère d'immigrés, de gens de passage, est souligné par la répétition de l'action qui sert à les définir : « i viennent ». Chronothétiquement, leur ancrage dans le *maintenant* assure la différence avec les anciens Djiboutiens.

Il est intéressant pour nous de remarquer que Liban lie la djiboutianité avec le fait de parler français, ce que ne savent pas faire les nouveaux arrivés. Mohamed, qui a pourtant comme Liban arrêté ses études en CM1, partage la même opinion.

Mohamed, 229-233
L1 : avec les filles / tu parles en quelle langue avec les filles
L2 : si les filles sont Djiboutiens on parle langue français / (ah bon?) si i sont pas Diboutiens on parle la langue somalie (somalie L1) ouais
L1 : mais si elles sont Djiboutiennes ça fait mieux de parler en français?
L2 : ouais parce qu'à l'école elles sont allées à l'école

L'idée de nationalité djiboutienne est liée au fait de parler français, lui-même en rapport avec la scolarisation[2]. La même représentation est décodable chez Amina, fonctionnaire, mais exprimée sur un mode plus subtil.

Amina, 725-732
L1 : et est-ce que vous vous sentez Arabes? / les Djiboutiens? / vous n'êtes pas Africains (non / non L2) mais est-ce que les Djiboutiens (NON L2) se sentent arabes?
L2 : non non
L1 : non
L2 : NON / nonon je crois c'est euh / Africains na na[3] / mais quand on leur pose la question quand il s'agit d'être Arabes ou Africains i disent NONON on est Africains / (ah L1) mais: c'est euh

1. Ces références renvoient aux interviews parues dans le tome III de B. Maurer (1993).
2. On voit ici que le mode d'appropriation du français est essentiellement vu comme scolaire par ce jeune Djiboutien.
3. Ces deux syllabes, dont l'intonation indique clairement la valeur dépréciative, sont à mettre au compte des Djiboutiens.

La réalisation des /R/ est très intéressante. *Arabe* est prononcé [arab], avec un r apical, ce qui est extrêmement rare chez cette locutrice, alors que le /R/ d'*Africain* est parfaitement uvulaire. La prononciation d'*Africain*, conforme à celle du français standard, est une manière de montrer que l'arabité est sentie comme un caractère étranger à l'identité djiboutienne et en même temps à la langue française, ce qui n'est pas le cas de l'africanité. Dans cette variation de la prononciation, se donne à entendre le fait que, dans le système de représentations de notre interlocutrice, la langue française est une composante essentielle de la djiboutianité.

Si la langue française est un élément entrant dans l'idée de djiboutianité, c'est parce que, parallèlement, l'histoire de la République de Djibouti est vue comme inextricablement liée à celle de la France. Youssouf, qui fait à Djibouti figure d'ancien avec ses 60 ans, illustre ce lien historique :

> Youssouf, 546-561
> L2 : (...) mais la langue somalie appartient à la Somalie / (d'accord L1) bien que bien que...
> L1 : quelle langue appartient à Djibouti?
> L2 : non mais on est tous de même origine (oui bien sûr L1) on est tous de même chamelle / mais y a cette ce ce GENE / (oui je comprends bien L1) vient euh que que Jibouti est République de Jibouti
> L1 : et oui / (hélas L2) et n'est pas somalie
> L2 : et n'est pas somalie / X aux yeux de- du monde quand on dit République de Jibouti on voit pas Somalie / (non non bien sûr oui L1) mais si on dit la langue officielle / somalie alors là c'est Issas qu'i sont pas d'accord et i peuvent pas dire langue issa issa parce que c'est une tribu somalie aussi / parce que y a pas que des Issas ici / (c'est ça L1) y a y a y a y a y a y a y a on a voulu que Jibouti soit république on a voulu Ji- on a voulu comme ça c'est la France qui a voulu c'est l'Occident qui a voulu / garder cette fenêtre / ouvert vers l'A- l'Arabie (mmh L1) hein? mais autrement c'était pas (2) viable du tout (2) / comme République (mmh mmh L1)

Ce passage est relativement complexe, liant les questions linguistique et politique; nous allons tenter de reconstituer l'enchaînement de la pensée d'Youssouf. Le problème est d'abord posé sous l'angle linguistique, le sujet disant que la langue somalie appartient à la Somalie. Or, c'est reconnaître implicitement que sa langue maternelle n'appartient pas au pays dans lequel il vit. L'aveu est délicat et le sujet tente de le corriger en initiant un programme d'opposition qu'une interruption l'empêchera de mener à son terme. Néanmoins, l'idée est reprise d'un point de vue politique par l'affirmation, au-delà de l'arbitraire des découpages politiques, de l'unicité du peuple somalien : « on est tous de même origine », « on est tous de même chamelle ». Il est frappant de noter que le sujet utilise ici un calque d'expression somalie. La séparation en deux pays différents est vécue de manière douloureuse (*GÊNE*, puis continuateur *hélas*) et Youssouf va remonter aux origines de la séparation. Plusieurs formulations successives sont proposées, le point commun étant que chaque fois Djibouti est représenté comme passif dans ce processus. La première étape est un pur bégaiement de réalisation : « y a y a y a y a y a y a y a ». La forme impersonnelle atteint son point extrême dans l'utilisation du présentatif. Un degré est franchi vers le dégagement d'un actant, même posé en non-personne, dans l'utilisation de *on* : « on a voulu que Jibouti soit république on a voulu Ji- on a voulu comme ça ». La première formulation place Djibouti en position d'actant passif, les deux suivantes éludent cette représentation tout de même gênante pour un Djiboutien. L'étape suivante réalise l'actant actif du processus de création de la république de Djibouti : il s'agit de la France,

celle-ci étant ensuite englobée dans un ensemble plus large, l'Occident. Les places respectives de la France et de la République de Djibouti, respectivement actant confirmé et actant infirmé de l'existence de l'État djiboutien, montrent le lien indissociable unissant l'histoire de Djibouti à celle de l'ancienne puissance coloniale.

Le récit qui suit, toujours dû à Youssouf, précise encore ce rôle de la France.

Youssouf, 591-612
L1 : et se sentir Djiboutien c'est se sentir...
L2 : oui oui...
L1 : plutôt / Arabe plutôt Arabe / plutôt Africain / plutôt Européen plutôt //
L2 : c'est plutôt Africain / (plutôt Africain L1) plutôt Africain et nous- d'ailleurs y a j'avais dit un jour / Jibouti aux Jiboutiens / parce qu'on nous envahissait dans toutes les horizons / un Arabe de Jibouti un Soudanais de Jibouti un Jiboutien un Somalien de Jibouti / i se considèrent comme Jibouti Jiboutiens / (Djiboutiens L1) voilà voilà les Jiboutiens / c'est ceux qui ont euh:: / ici y avait y avait personne / (mmh L1) et c'est la France qui a (mmh L1) vu que c'est / (envoyé des gens L1) non que c'est la France qui a voulu ainsi créer un port créer de toutes pièces / (mmh L1) les premiers venus qui ont contribué à comment dirais-je à la création de cette ville / et de cette situation / c'est ceux-là qu'on appelle les Jiboutiens / (d'accord L1) les uns sont venus du Yémen (ouais L1) les au- les autres sont venus de Zeila / certains sont venus d'Ethiopie / et: du Plateau de Harrar d'autres sont venus du Golfe de Tajourah / c'est ceux qui se sont installés X / c'est ça c'est ça ce qu'on appelle les Jiboutiens / (d'accord L1) on ne veut pas d'autres Jiboutiens / d'autres d'autres venus // ceux qui ont / ceux qui sont venus à cette époque qui se sont prospérés ah euh évolué hein démographiquement / Jibouti appartient à ceux-là / (d'accord L1) mais pas à la vague qui arrive tous les jours / (ah d'accord L1) on peut pas cont- on peut pas les contenir (c'est pas possible L1) c'est pas possible

Il est important de le restituer dans son intégralité pour faire ressortir la manière dont les problèmes sont liés dans les représentations du sujet. Ce moment de l'interaction commence par une question portant sur l'identité djiboutienne. Nous proposons différents choix parmi les ensembles supra-nationaux dans lesquels les Djiboutiens pourraient se reconnaître (Arabes, Africains, Européens). Sa réponse est brève (« plutôt Africain »), mais le cœur du problème identitaire se situe visiblement ailleurs : non pas dans la référence à un cadre plus large mais bien dans le dégagement des traits constitutifs de la djiboutianité. C'est que, visiblement, un problème se pose aux Djiboutiens, confrontés à l'invasion quotidienne de nouveaux arrivants[1].

Définissant le Djiboutien, Youssouf commence par montrer que ce concept n'a aucun rapport avec l'origine ethnique de la personne. L'énumération qui suit montre qu'on peut venir de partout — même du Soudan — et être djiboutien. Pour dire qui est djiboutien, notre interlocuteur revient sur la fondation du pays et souligne une nouvelle fois le rôle de la France : il nie à quiconque le droit de premier occupant (« ici y avait y avait personne ») et montre que tous les Djiboutiens sont des immigrés (« les premiers *venus* »). Mais en rappelant le rôle de la France, il restreint l'emploi du praxème *Djiboutien* à ceux-là seuls qui étaient aux côtés des Français, dans les premiers temps de la création de la ville (« c'est ceux-là qu'on appelle Djiboutiens »). Ce récit des origines djiboutiennes témoigne donc d'un lien étroit entre le fait d'être djiboutien et tout ce qui est en rapport avec la France.

1. Le slogan « Djibouti aux Djiboutiens » est construit sur le modèle de celui du Front National français. Dans les deux cas, la remise en cause des capacités assimilatrices du pays, de son aptitude à intégrer les nouveaux arrivants, est révélatrice d'un malaise identitaire profond, sensible dans la France d'aujourd'hui comme en République de Djibouti.

Nous avons essayé de mettre en évidence le fait que, dans la conscience des locuteurs francophones, le fait de parler français est certainement le signe le plus clair que l'on est un Djiboutien. Deux types d'arguments viennent justifier cette association. Le premier est historique : l'histoire de Djibouti est étroitement liée à celle de la France; aujourd'hui encore, parler français est l'expression de ce lien. La seconde est d'ordre géolinguistique : Djibouti est le seul pays francophone de la Corne de l'Afrique; on comprend aisément que la différence linguistique puisse être un facteur discriminant.

Chapitre 4. DE LA SOCIOLINGUISTIQUE À LA DIDACTIQUE

Les relations entre la linguistique et la didactique des langues étrangères, quoique relativement récentes, ont été très fructueuses, depuis les méthodes structuro-globales inspirées par les descriptions structuralistes jusqu'aux approches communicatives, redevables de la théorie des actes de langage.

Mais à notre sens les apports de la sociolinguistique, notamment celle des langues en contact, ont été trop peu mis à contribution alors même qu'il semble évident qu'une connaissance fine des terrains d'enseignement — du français, pour ce qui nous préoccupe — constitue la condition nécessaire à tout travail sérieux. Ces préoccupations d'application de la sociolinguistique au domaine didactique étaient déjà manifestes lors du colloque de 1978 « Théorie et pratiques de la sociolinguistique » puisque la section V du *Sociolinguistique* de B. Gardin et J.-B. Marcellesi[1] s'intitulait « Sociolinguistique et école ». Tout récemment, en 1992, la présentation du numéro 19/20 des *Cahiers de linguistique sociale* intitulé « Sociolinguistique et didactique » rappelait en ces termes la nécessité de ce dialogue : « Que des rapports étroits unissent sociolinguistique et didactique, c'est incontestable. D'un côté, on ne voit pas comment une didactique pourrait exister sans prendre en compte la dimension sociale du langage. D'un autre côté, on sait combien le terrain de l'école a compté pour la constitution de la sociolinguistique comme discipline. » Mais il semble que ces préoccupations affichées soient restées sans lendemain, du moins en ce qui concerne le domaine africain. Il est à cet égard symptomatique que dans ce même numéro des *Cahiers de linguistique sociale*, toutes les communications concernent le problème de l'apprentissage des langues maternelles, aucune celui des langues étrangères ou « secondes ».

La conséquence de cet état de fait est doublement grave. D'un côté, il prive la sociolinguistique des langues en contact d'un rôle d'information de la composante didactique, c'est-à-dire en réalité d'un moyen d'action sur la dynamique des langues — au risque que cette discipline n'apparaisse en quelque sorte gratuite, sans applications pratiques. D'autre part, il ne fait aucun doute que la didactique des langues, et particulièrement celle du français en Afrique, aurait tout à gagner dans une prise en compte non seulement du rôle exact du français dans chacun des pays concernés mais encore de la nature du français qui y est parlé et des valeurs attachées à cette langue dans l'esprit des apprenants éventuels. Notre contribution voudrait ouvrir une voie dans cette double direction.

Si pendant des années, sinon pendant des décennies, le français a été enseigné en Afrique — et ailleurs — en dehors de toutes préoccupations d'ordre social, économique, politique, culturel, etc., il en est de moins en moins ainsi et les méthodologues sont prêts

1. Rappelons qu'il s'agit des Actes de ce colloque.

à accepter l'idée qu'il existe des liens très étroits entre didactique et sociolinguistique. Ceci est tellement vrai que l'AUPELF-UREF[1] a procédé, en juin 1993, à la création d'un nouveau réseau intitulé *Sociolinguistique et dynamique des langues*, auquel il a été assigné les objectifs suivants :

1. Situations sociolinguistiques

Approche descriptive et typologique. Instruments d'analyse de telles situations. Usage mésolectal et notion de langue courante : français populaire, vulgaire, quotidien, véhiculaire, vernaculaire, etc.

2. Actions sur les langues et sur les situations linguistiques

Méthodologie de l'enseignement du FLE et du FLS : de la théorie à la pratique, propositions concrètes. Les langues nationales, leur rôle dans le développement : analyse des politiques linguistiques et de leurs réalisations dans les domaines de l'aménagement linguistique — instrumentalisation, codification, normativisation — et de l'enseignement. Études portant sur l'émergence d'univers conceptuels multiples au sein de la langue française et sur l'analyse des processus de production de sens en français langue non maternelle : les modalités d'appropriation de cette langue par ses locuteurs, approche allant bien au-delà des simples préoccupations lexicales qui ont déjà donné lieu à de nombreuses études et qui constituent l'objet d'un autre réseau avec lequel celui-ci devra travailler en étroite collaboration.

3. Dynamique des langues et des situations

Attitudes, sentiments et représentations des locuteurs du français : analyse des comportements. Contacts de langues : information, documentation (recueil de données), problèmes spécifiques tels que l'alternance codique, l'interférence, le calque, etc.

Propositions pour une gestion renouvelée des situations plurilingues dans lesquelles le français est impliqué (bilinguisme, diglossie, etc.).

La convergence nécessaire des recherches menées dans les trois grandes directions ainsi dégagées devrait conduire les membres du réseau à formuler une nouvelle conception de l'ensemble francophone, beaucoup plus dynamique que celle qui domine actuellement et, par-delà cette conception, à définir une autre sociolinguistique.

Certains des projets, centrés sur la nécessaire relation à maintenir entre sociolinguistique et didactique visent à apprécier les effets que peut avoir l'enseignement du français sur la situation de cette langue dans les pays francophones pour ce qui est des actions sur les langues et les situations linguistiques, deuxième thème du nouveau réseau de l'AUPELF-UREF. En effet, compte tenu de l'importance de la scolarisation dans la diffusion du français, il faut privilégier l'étude de ce milieu institutionnel, au premier rang des lieux d'action sur la langue. Car de ce milieu et de la relation didactique qui s'y noue, dépendent pour une bonne part, mais pas exclusivement, les manières de parler le français, de le considérer ou de se comporter à son égard.

Loin de se résumer à une entreprise d'évaluation du niveau de français des enseignants, qui pointerait en termes de fautes une pratique linguistique qui doit être appréciée en termes d'écarts, et parfois de norme endogène, ce type d'étude doit viser à répondre à plusieurs questions qui n'ont été que rarement posées à ce jour et qui concernent les rapports qu'entretiennent en Afrique les enseignants de français à la langue française :

1. Si l'AUPELF est bien connue, l'UREF, qui en est l'organe exécutif, est l'Université des Réseaux d'Expression Française qui regroupe 15 réseaux dont plusieurs s'occupent déjà de questions relatives aux langues : le réseau *Langues et français en Francophonie*, le réseau *Lexicologie, terminologie, traduction*, le réseau *Cultures, langues et développement* et le réseau *Sociolinguistique et dynamique des langues*.

1. Quelles représentations ces enseignants ont-ils de la langue qu'ils enseignent?
Les réponses à cette question, de portée générale, peuvent être apportées si on la décompose en interrogations plus précises :
• La langue française est-elle vue comme langue étangère ou comme faisant partie du patrimoine national?
• À quoi sert d'apprendre le français dans le pays? Quels rapports entretient cette langue avec les autres langues pratiquées?
• Comment est perçue la culture (française ou non) véhiculée par cette langue?
• Qui parle français dans le pays et dans quelles occasions?
• Parler français est-il ressenti négativement ou positivement par les interlocuteurs?
• Le français parlé dans le pays est-il considéré comme identique à celui pratiqué en France?
2. Quelles représentations ces enseignants ont-ils de leur propre rapport à cette langue?
• Pensent-ils « bien » la parler? Dans tous les cas, que signifie pour eux ce jugement de valeur?
• Pensent-ils être reconnus par les autres francophones du pays comme des (les?) représentants de la norme?
• À quoi sert selon eux d'enseigner cette langue? Quel bénéfice sont censés en retirer les apprenants?
• Quelle méthode utilisent-ils dans leur pratique pédagogique? En quoi les représentations de la langue qu'elle véhicule influencent leurs représentations?
3. Quelle pratique du français ont ces enseignants?
• Dans quelles circonstances de la vie quotidienne l'utilisent-ils/ne l'utilisent-ils pas?
• En dehors des usages se référant à la norme standard, centrale, du français ont-ils l'occasion de produire des énoncés pouvant être rapportés à des pratiques, voire même à des normes, locales, endogènes?

L'objectif d'une telle réflexion est clair : il s'agit d'établir précisément la nature des relations entretenues avec le français par ceux qui sont au premier chef les agents de sa diffusion, et ce aussi bien pour les pratiques linguistiques que les représentations sociolinguistiques.

Par ailleurs, les effets du modèle magistral sur le rapport des apprenants au français doivent être soigneusement analysés. Ici encore, il ne s'agit pas de se contenter d'une étude du niveau de français des élèves, étude qui serait d'autant moins pertinente qu'elle prendrait pour cible une population en plein apprentissage, dont l'interlangue est normalement en cours d'évolution. La recherche devrait se fixer pour but d'évaluer les corrélations possibles entre les attitudes — pratiques et représentations — des maîtres de français et celles des élèves. Dans quelle mesure le modèle magistral, ses attentes comme ses productions, influence-t-il l'apprentissage du français?

L'analyse des méthodes d'enseignement et celle du modèle magistral sont également à solliciter. Il s'agit cette fois-ci de mettre à profit un changement de méthode et d'observer les effets induits aussi bien chez les formateurs de français que chez leurs élèves. En effet, chaque méthode constitue une prise de position particulière par rapport à la langue comme par rapport à la culture. Une fois ce rapport explicité par une analyse de la méthode, on sera à même d'apprécier son influence sur les pratiques et les représentations des différents acteurs. On déterminera alors quelles options méthodologiques sont à privilégier dans le but de créer les conditions de réception de la langue les plus favorables à l'apprentissage, chez les deux partenaires de la relation didactique. Ainsi, évaluera-t-on à nouveau, mais à partir cette fois de la modification d'une variable — didactique — dont on a la maîtrise :
- le rapport de l'enseignant à la langue;

- sa pratique didactique;
- le rapport des élèves à la langue.

La liaison établie entre la sociolinguistique et la didactique concerne les quatre paramètres de l'enseignement du français : le maître, l'élève, la méthode et la langue elle-même.

Les retombées prévisibles de cette recherche concernent aussi bien la formation des enseignants que la rénovation de l'enseignement du français, langue étrangère ou langue seconde.

D'un point de vue épistémologique, c'est, sinon une nouvelle définition de la sociolinguistique, du moins une nouvelle vocation qui peut émerger de ce type de recherche : ni une discipline seulement descriptive, ni non plus le nécessaire éclairage de décisions prescriptives, mais par son articulation avec la didactique, un véritable moyen d'action sur les langues.

4.1. DE LA FAUTE À L'AFRICANISME : LE PROBLÈME DE L'ACCEPTABILITÉ DES AFRICANISMES, NORMES ENDOGÈNES ET NORMES PÉDAGOGIQUES

4.1.1. Défense et illustration du français d'Afrique

Le français d'Afrique doit cesser d'être considéré comme un sous-produit régional, local ou indigène, sorte de bâtard linguistique, comme en son temps le pataouète d'Afrique du nord, destiné seulement à faire rire, mais comme un véritable idiome ayant en soi sa raison d'être et digne à ce titre de servir de véhicule aux manifestations les plus hautes de la culture.

À l'opposition diglossique entre le français et les langues africaines s'est substitué un « complexus diglossique » où le conflit majeur réside à présent dans la polarité français normé/français d'Afrique. De ce point de vue, on peut penser que le français d'Afrique est dans la position d'une sorte d'interlangue historique relativement stabilisée dans ses usages et ses représentations, mais au statut sociolinguistique toujours problématique, car porteuse d'une part non négligeable de la stigmatisation qui frappait et qui frappe encore les langues africaines et le français parlé par les Africains.

C'est pour ces raisons (stabilité phonologique, stabilité des représentations nouvelles, etc.) que le français d'Afrique ne mérite peut-être pas le nom d'interlangue mais celui d'interlecte parce qu'il confère à l'ensemble des relations métissées un statut d'authentique système linguistique intermédiaire cohérent avec son autonomie relative du point de vue linguistique et son marché communicatif propre.

Cette relative stabilisation du français d'Afrique qu'accompagne une certaine autonomisation, n'exclut pas la variation sociolinguistique (c'est par exemple le cas du français populaire ivoirien (FPI) à l'intérieur du continuum ivoirien ou celui des variétés de français dit élémentaire) qu'il ne faut pas confondre, comme le font les amuseurs publics comme Michel Leeb en France, avec le français d'Afrique.

À travers un certain nombre d'emprunts même parmi ceux qu'on peut estimer bien intégrés, on note l'apparition de phonèmes qui ne sont pas répertoriés en français central. C'est le cas, par exemple, du /x/, constrictive vélaire sourde, présent dans des synthèmes

comme *caaxanerie (fanfaronnade, vantardise), dans de simples emprunts comme *xala (mauvais sort) ou *xalam (instrument de musique) ou encore *xessal (sorte de crème destinée à éclaircir la peau). L'apparition en français de ce nouveau phonème ne pose aucun problème au locuteur africain et il en est de même pour la plupart des natifs de langue française qui sont appelés à manier le français d'Afrique, encore qu'il faille noter chez un certain nombre d'entre eux une pratique allophonique faisant apparaître tantôt la sourde vélaire, tantôt sa variante plus « française » /k/, occlusive palatale sourde orthographiée le plus souvent « kh », comme dans les exemples suivants: *khalife, *khessal, etc.

Une autre variante caractérise ce français régional et contribue à lui donner sa coloration originale: il s'agit de la réalisation apicale du /r/ relevée fréquemment chez tous les locuteurs, natifs ou non, en particulier dans des exclamations comme *rekk (qui signifie « seulement » au Sénégal et dans les pays limitrophes).

La présence de prénasalisées est également à relever dans le discours français d'Afrique, dans toutes les zones où cette séquence biphonématique est attestée dans l'une ou l'autre des langues nationales répertoriées. On la rencontre non seulement en position interne, comme en français central, à certaines jonctures syllabiques (c'est ainsi que le prénom *Samba fait apparaître une séquence /mb/ comme dans « âme bien née »), mais aussi en position initiale, ce qui est totalement inhabituel dans l'usage hexagonal où apparaît généralement une voyelle épenthétique dans cette position (exemple: *ndama, attesté au Bénin, en Côte d'Ivoire, au Mali, au Sénégal et au Togo pour désigner une race de bovins, alors qu'on aurait pu s'attendre à une forme du type *en-ndama ou encore *mbulamatadi, attesté au Rwanda et au Zaïre à la place de *boula-matari tombé en désuétude bien qu'il ait été immortalisé par Hergé dans *Tintin au Congo*).

Une autre variante positionnelle a fait son apparition dans la prononciation du français d'Afrique. Il s'agit de l'occlusive nasale palatale /ñ/ qui est présente à l'initiale de certains emprunts parfaitement intégrés, d'un point de vue socioculturel, comme le fameux *niama-niama (amuse-gueule) attesté dans toute l'Afrique de l'ouest.

Cette autonomisation du français d'Afrique se traduit encore dans certains cas, trop nombreux pour être attribués à des pratiques idiolectales, par un phénomène de dénasalisation partielle ou totale affectant les voyelles suivies d'une consonne nasale conservant sa structure consonantique comme dans *samba-linguère (ou *sambalinguère) qui désigne au Sénégal un individu noble et généreux ou même dans le dérivé plus rare mais largement attesté *samba-linguérisme.

Les affriquées en position initiale font également leur apparition dans presque toutes les variétés régionales du français pratiqué en Afrique, soit le /dj/ au rendement relativement élevé dû à la fréquence de certains mots comme *diom qui désigne au Sénégal le sens de l'honneur (l'une des principales qualités dont se targuent volontiers les Sénégalais), soit le /tʃ/, déjà introduit en français par l'intermédiaire de mots d'origine espagnole, dans des mots comme *tchapalo (avec son dérivé *tchapalottière) qui désigne au Bénin, en Côte-d'Ivoire, au Burkino Faso, au Mali, au Niger et au Togo une sorte de bière obtenue à partir de petit mil ou de sorgho, la *tchapalottière, quant à elle, désignant au Bénin, au Burkina-Faso et au Togo la femme qui prépare et qui vend le *tchapalo.

Outre ces sons nouveaux, le français, tel qu'il est pratiqué en Afrique, se caractérise par un accroissement de la fréquence d'emploi de certaines réalisations. C'est le cas, en particulier, des semi-voyelles, comme le /j/ ou le /w/, largement attestées en position initiale de mot dans la plupart des cas : *yamba pour désigner le chanvre indien et, par extension, toute substance pouvant être utilisée comme stupéfiant ou excitant (usage relevé

au Sénégal, en Côte d'Ivoire et au Mali) et le très répandu *wax (attesté dans neuf pays), sorte de tissu industriel de belle qualité largement porté en Afrique de l'ouest.

Toujours en rapport avec le système phonologique mais à la limite de la morphosyntaxe, la réduplication syllabique apporte une nouvelle preuve de cette tendance à l'autonomisation de la langue française pratiquée au sud du Sahara. Outre *niamaniama déjà cité dans un autre contexte (présence d'une nasale palatale en position initiale non attestée en français central), on peut citer le composé *saka-saka (ou *sakasaka) dont de très nombreuses occurrences sont attestées au Zaïre pour désigner une préparation de feuilles de manioc pilées.

La réduplication peut également affecter certains morphèmes français pour leur donner une valeur augmentative comme dans l'exemple suivant attesté dans la plupart des pays d'Afrique de l'ouest qui ont fait l'objet d'un inventaire systématique des particularités lexicales:

Je le connais *depuis. (1)

avec la variante

Je le connais *depuis depuis. (2)

(Dans le sens de « Je le connais depuis longtemps » (1) ou de « depuis très longtemps » (2)).

Nous nous trouvons déjà là dans le domaine de la morphosyntaxe où le français d'Afrique est aussi en train de conquérir son autonomie, justifiée en grande partie par l'usage du plus grand nombre et rendue possible par l'absence de toute politique de codification ou de normalisation.

La tendance à l'autonomisation morphosyntaxique n'a fait l'objet d'aucune étude systématique à ce jour et les quelques phénomènes récurrents ici ont été recueillis au fil de la lecture de l'IFA.

Sur le plan morphosyntaxique, le français d'Afrique se caractérise par la réactivation d'un grand nombre de procédés de dérivation comme la préfixation ou la suffixation mettant en œuvre des affixes utilisés en français mais de façon moins fréquente. On peut citer le cas du préfixe inversif « dé- » à la source d'un grand nombre de néologismes comme dans les exemples suivants:

*démarabouter : lever un envoûtement, combattre un mauvais sort
*dégrainer : égrener
*désintéresser : ne pas intéresser quelqu'un, l'ennuyer
*détresser : défaire les tresses de quelqu'un
*déforcer : affaiblir quelqu'un, lui enlever sa force
*déconseiller : donner de mauvais conseils

Ce fonctionnement normal, sinon normatif, du français est à la base de transferts de sens (comme dans les cas de *désintéresser, de *déconseiller ou de *déforcer qui prennent une signification nouvelle jusque-là inconnue en français central) ou de dérivations parfaitement acceptables, du type *détresser forgé sur le modèle «dépeigner» par exemple.

En revanche, il existe d'autres exemples de dérivations parfaitement conformes aux règles du genre en français mais qui sont à la source de néologismes totalement autonomes

à la fois d'un point de vue formel et sémantique comme *dévierger (dans le sens de « déflorer ») puisque le verbe « vierger » n'est pas attesté en français.

Ce type de dérivation met à jour un mécanisme de déviation beaucoup plus profond qu'on ne l'imaginerait à première vue. En effet, le monème inversif « dé- » est ici dans un rapport endocentrique avec « vierger », ce qui est conforme à la règle, mais le respect de celle-ci n'est rendu possible que grâce à l'apparition d'une première formation dérivationnelle: « vierger », elle-même non conforme à la règle, puisque « vierge » est un adjectif et non pas un nom pouvant donner naissance, en se combinant avec le suffixe « er », à un verbe. Le stade de l'autonomisation est alors dépassé, celui de l'indépendance est atteint.

Il l'est encore dans les nombreux cas de juxtaposition attestés dans l'*Inventaire des particularités lexicales du français parlé en Afrique noire*. On peut citer l'apparition de nouvelles séries paradigmatiques du type *robe-bloc, *robeboubou, *robe-caftan, *robe-camisole, *robe-marinière, *robe-pagne, *robe-thiély désignant toutes sortes de robes mais aussi *radio-bambou, *radio-baobab, *radio-cancan, *radio-club, *radio-Sicap-baobab, *radio-Treichville, *radio-trottoir qui sont autant de dénominations attestées pour désigner, sous l'une ou l'autre de ses formes, la rumeur publique. L'autonomisation morphosyntaxique de ces créations se mesure à leur degré de lexicalisation et à l'extrême variété des mécanismes de déviation entrant en jeu dans ses formations allant de la simple juxtaposition à la présence sousjacente de structures profondes très différentes les unes des autres.

L'autonomisation sémantique apparaît dans tous les cas où le français d'Afrique permet la création d'unités nouvelles ne correspondant à rien en français central, soit du fait de l'introduction de référents nouveaux, soit du fait de la mise en place de processus originaux d'implicitation dus à la pression sur la langue de la société africaine, du milieu socioculturel africain. Ce type de néologie est particulièrement productif dans les créations métaphoriques fondées sur la présence chez les locuteurs africains d'un implicite collectif commun étranger aux locuteurs non africains. C'est ainsi que certaines créations très fréquentes ici ou là ne peuvent être saisies que par le locuteur au courant des pratiques sociales quotidiennes : la *pédagogie du tuyau, forme djiboutienne de la pratique de la *chicotte en Afrique de l'ouest, ne peut être comprise qu'à travers une certaine connaissance des habitudes scolaires de ce pays. Ce type d'implicitation culturelle est dégagé de toute connotation idiolectale et s'inscrit donc dans une pratique quotidienne de la langue française qui n'est plus celle de la France. Nous sommes là en présence d'un usage stabilisé comparable à n'importe quel autre usage régional du français. Il ne correspond ni à une mode, ni à une intention particulière du locuteur mais bien à une appropriation de la langue de plus en plus et de mieux en mieux ancrée dans un usage spécifique: l'usage africain.

Les créations lexicales qui ne doivent rien à l'interférence ou à l'emprunt sont les plus intéressantes parce qu'elles permettent de mieux faire la distinction entre interlangue et interlecte. Il ne s'agit pas d'un phénomène d'hybridation mais d'un emploi étendu du français à une zone géographique qui n'est pas celle de son usage normal et que F.L. Prudent appelle la « zone interlectale ». À l'intérieur de cette zone, les usages se différencient, même s'il est possible, aujourd'hui, de définir des emplois régionaux, des valeurs géolinguistiques relativement stables. De ce point de vue, les usages du français d'Afrique paraissent au moins aussi permanents que ceux du français du sud de la France.

Il ne viendrait à l'esprit de personne de qualifier le francitan, mélange de français et d'occitan, d'interlangue. Rien n'autorise plus à le faire pour le français d'Afrique qui ne laisse en aucune manière apparaître les traces qu'aurait pu laisser une structuration

quelconque dans l'apprentissage du français par les Africains. La stabilité des formes spécifiques abondamment décrites depuis de nombreuses années, quelles que soient les variétés ayant fait l'objet de ces descriptions, interdit toute interprétation trop étroite du phénomène en cours. Le français d'Afrique devient un interlecte. Mais en a-t-il toutes les caractéristiques? Outre l'autonomisation des formes, dont on vient de percevoir la réalité, correspond-il à une expression identitaire ou pour le moins, à un besoin?

Promu au rang d'interlecte, le français ne pourra en aucune manière remplacer les langues africaines, nationales ou non, mais son usage pourra, selon les cas, répondre à certains besoins.

Les premiers sont de l'ordre du statut défini pour chaque pays par les responsables politiques en place, susceptibles, il est vrai, de disparaître au gré des fantaisies de l'histoire ou parfois, plus simplement, des ambitions personnelles, comme c'est malheureusement trop souvent le cas en Afrique. Mais si les régimes passent, les statuts leur survivent dans la plupart des cas, particulièrement ceux qui concernent la chose linguistique. Cette relative permanence est déjà en elle-même l'indice d'une stabilité d'ordre sociopolitique qui est à prendre en considération pour la définition d'un interlecte.

On peut distinguer plusieurs types de besoins exprimés par les décideurs, différemment selon les situations. Dans un pays comme le Cameroun, la présence et l'utilisation du français sont les éléments d'une politique véritablement nationale : le français participe de la politogenèse camerounaise à l'exclusion des langues et peut-être même des cultures locales. C'est une politique qui a été clairement définie au lendemain même de l'indépendance et qui a continué d'être appliquée après que le président Ahidjo eut quitté le pouvoir. L'unité nationale passe par le maintien de la langue française même si celle-ci subit, à l'insu des Camerounais eux-mêmes, les effets d'une vernacularisation ou d'une véhicularisation qui sont les manifestations de son appropriation par les locuteurs de ce pays. D'un besoin politique naît une véritable autonomisation du français camerounais qui contribue à conférer au système éducatif sa cohérence sinon son efficacité, celle-ci étant soumise à des problèmes proprement pédagogiques, formation des maîtres, méthodes utilisées, effectifs pléthoriques, etc.

Le cas du Cameroun, s'il est exemplaire, est loin d'être unique et de nombreux autres États africains fondent leur politique linguistique sur le thème de l'unité nationale. Ce n'est pas tout à fait ce qui se passe à Djibouti où les autorités mises en place depuis l'indépendance ont défini une politique dans laquelle le français est non seulement l'instrument de la cohésion nationale mais aussi celui de la résistance d'un pays encore jeune et faible, affirmant son indépendance face au monde arabophone qui l'entoure. Il y a là l'affirmation d'une volonté politique identitaire très originale au sein de l'espace francophone africain. Les responsables politiques djiboutiens présentent volontiers leur pays comme un îlot francophone perdu au milieu d'un océan arabophone. Ce choix clair et courageux ne pourra déboucher que sur une appropriation plénière de la langue française, c'est-à-dire, à terme, sur une djiboutisation de la langue française au sens où les partisans de l'instauration d'une francophonie plurielle pourraient entendre ce néologisme. Dès à présent, on ressent à Djibouti une volonté nettement affirmée dans toutes les couches de la population amenées à utiliser le français d'utiliser une langue française adaptée au contexte local, c'est-à-dire réellement appropriée par ses locuteurs. On n'en veut pour preuve que le nombre important de djiboutismes relevé dans l'usage quotidien du français chez ceux qui constituent l'élite de la nation comme chez ceux qui n'ont qu'une connaissance plus imparfaite de cette langue.

Tantôt langue de l'unité nationale, tantôt langue de l'identité politique, parfois les deux simultanément comme à Djibouti, le français peut, dans certaines situations, celle du Sénégal par exemple, occuper une troisième place. En effet, à Dakar, il ne joue ni le rôle de langue véhiculaire, tenu par le wolof, ni celui de ciment de l'unité nationale qui est également dévolu au wolof, langue parlée, comprise et surtout acceptée par la majorité des Sénégalais. Langue officielle dans un rapport de domination face aux autres langues sénégalaises, le français se trouve être au Sénégal, comme dans tous les États qui sont dans la même situation, dans une position stratégiquement intéressante d'où il semble tirer une grande partie de son dynamisme, de son pouvoir de néologie, de sa puissance de création, en un mot de son autonomie. Il est en effet le lieu privilégié de tous les conflits linguistiques, le champ de bataille de la libération de l'expression soit qu'il remplace la ou les langues nationales dans l'usage du locuteur, soit qu'il se substitue, sous sa forme régionale, au français de France de plus en plus ressenti comme un instrument d'aliénation. Cette autonomisation va se manifester en profondeur non seulement par l'existence de régionalismes mais par l'apparition de phénomènes sous-jacents et récurrents comme la réorganisation des champs sémantiques, les déplacements et dérèglements de sens, en un mot par tous les phénomènes liés à la production du sens en discours et qui font du français d'Afrique un véritable domaine de création identitaire. Les locuteurs de ce français refusent une répartition diglossique des usages (français/langues africaines) et sont en train de créer un autre usage (peut-être un jour prochain promu au rang de « bon usage ») lui permettant de s'assumer, d'exister.

4.1.2. Le problème de l'acceptabilité des africanismes

Si les africanismes prolifèrent dans le français parlé et écrit en Afrique, ils témoignent en même temps de la vitalité du français sur ce continent. Certes, il y a des innovations jugées « inacceptables » par W. Bal[1] et d'autres parce que superflues ou parce qu'elles procèdent de confusions entraînant « une réduction du système », ou parce qu'elles sont de « formation aberrante ». Mais il en est d'autres qui manifestent l'effort fait par les locuteurs pour adapter le français à des besoins nouveaux de communication, imposés par le milieu naturel et socioculturel, pour le doter de certaines valeurs expressives nouvelles, qui se sont révélées à la faveur du milieu.

Aussi bien n'est-il pas possible, parmi les africanismes lexicaux, de faire le départ de façon précise entre les phénomènes dénotatifs et les phénomènes connotatifs. Souvent un champ sémantique original s'assortit de valeurs expressives. Même si la distinction était possible, il n'y aurait pas lieu, pour W. Bal, de rejeter systématiquement et massivement les africanismes purement connotatifs.

Certes le français restera toujours, vraisemblablement, une « simple » langue de complément en Afrique et c'est très bien ainsi. Il n'aura sans doute pas à y assurer la transmission totale d'une expérience. Est-ce une raison toutefois pour réduire son rôle à celui d'un code impersonnel, destiné exclusivement à des échanges d'informations purement intellectuelles, administratives, scientifiques, techniques? Français universel ne

1. Bal W. (1974) « Particularités actuelles du français d'Afrique centrale », Lubumbashi, C.E.L.T.A., *Bulletin d'information n° 7.*
Bal W. (1977) « Unité et diversité de la langue française », *Guide culturel*, Paris, Hachette.
Bal W. (1981) « Quelques données et réflexions à propos du français en Afrique noire », Bruxelles, *Bulletin de l'Académie royale de langue et littérature françaises.*
Bal W. (1984) « Réflexions sur l'acceptabilité des particularités lexicales du français en Afrique noire, dans la perspective d'une exploitation pédagogique de l'*IFA* », Communication à la *VI° Table ronde des centres, départements et instituts de linguistique appliquée d'Afrique noire*, Cotonou, 24-31 mars .

peut signifier français anonyme, langue de communication ne peut signifier langue dévitalisée. Or éliminer d'une langue tout élément expressif et affectif, c'est la dessécher, la réduire à un schème, à un squelette. W. Bal plaide donc en faveur d'une attitude d'accueil, attitude dont il faut reconnaître qu'elle était peu commune à l'époque où il s'intéressait au français d'Afrique centrale, au début des années soixante-dix.

Certains observateurs se demandent si l'on ne pourrait pas s'accorder sur une échelle théorique d'acceptabilité qui, dégressivement, irait à la fois du plus rigoureusement dénotatif au plus purement connotatif, du plus chargé d'expressivité naturelle au plus banal, de l'univoque à l'ambigu, du plus conforme aux structures françaises au plus déviant, du plus étendu spatialement au plus restreint, du plus commun au plus spécialisé, du plus fréquent au plus rare. Il resterait bien sûr, une fois ces éléments pris en considération, à déterminer le seuil d'acceptabilité de l'africanisme.

Cette question a été maintes fois évoquée à propos du français en Afrique. Dans son ouvrage intitulé *Façons de parler,* paru en 1971, le grammairien belge André Goose qui vient de publier la treizième édition revue et corrigée du *Bon Usage* de Grevisse, avait montré que le mot « automation » était un « monstre de naissance » puisque le suffixe -ation ne doit servir, en bonne orthodoxie, qu'à former des noms à partir de verbes et que le verbe « automater » n'existe pas en français. Cette « tare linguistique » n'a pas empêché « automation » de s'installer dans l'usage social. On pourrait en dire autant, toujours pour ce qui est du français de France (ou de Belgique?) pour des mots comme « footing », « caravaning », etc.

En français d'Afrique, un bon exemple de la variation de l'acceptabilité sociale est fourni par l'introduction du mot « boy » qui a joui d'une grande vitalité, si l'on en juge par le grand nombre de dérivés et de composés relevés dans l'*I.F.A.* : « boy », « boy-blanchisseur », « boy-chauffeur », « boy-cuisinier », « boy-cale », « boy de chambre », « boy-lavadaire », « boy-maison », « boy-mousso », « boy de table », « petit boy », etc. Les relents colonialistes qui se dégagent de ce terme en compromettent l'acceptabilité sociale dans l'Afrique d'aujourd'hui. Aussi, la bourgeoisie africaine francophone l'évite-t-elle, au profit de « domestique ». Chose amusante, en France ce dernier terme a été chassé de la terminologie officielle, au profit « d'employé de maison ». Ainsi, les sociétés évoluant, l'acceptabilité sociale est-elle appelée à se modifier. Elle peut varier avec le temps et selon le milieu ou le groupe social. Parmi les groupes sociaux, il faut faire une place particulière au « milieu pédagogique » qui conçoit très souvent l'acceptabilité de manière très restrictive.

Si l'on se réfère de nouveau à l'ouvrage de A. Goosse, précédemment cité, on peut distinguer trois critères d'acceptabilité : l'utilité du mot, sa conformation et sa vitalité.

■ L'utilité

On distingue une utilité référentielle et une utilité expressive. La première se laisse cerner plus nettement. Elle concerne la dénomination des référents qui ne sont pas nommés de façon propre dans la langue commune, parce qu'ils sont ou étaient jusque-là inconnus, inintéressants ou non pertinents pour le groupe humain dont la culture se reflète dans cette langue. Il va de soi qu'un nouvel environnement culturel et naturel peut susciter de nouveaux besoins communicatifs. D'autre part, on ne peut refuser à un groupe d'avoir des modèles rhétoriques particuliers, de puiser ses connotations dans un imaginaire collectif qui lui est propre. Ce refus serait d'autant moins justifié dans le cas du français que celui-ci est devenu une langue pluriethnique. Comme le dit W. Bal, même s'il n'est destiné qu'à rester en Afrique une langue secondaire (plutôt alors que seconde!), ce n'est pas une raison

pour réduire son rôle à celui d'un instrument d'étiquetage, parfaitement impersonnel. Il est donc des innovations linguistiques qui ne se justifient que par leur utilité expressive.

■ La conformation du mot

La conformation du mot peut être envisagée d'un point de vue intrinsèque (phonético-graphique, morphologique et lexicologique) et en fonction de l'efficacité de la communication, de son économie et de sa clarté. Les différents procédés néologiques peuvent être appréciés sur cette double base.

C'est ainsi, par exemple, que si l'emprunt a généralement pour lui l'univocité, il pèche par l'introduction, dans la langue d'accueil, d'un signe non motivé et parfois de phonèmes ou graphèmes étrangers ou de combinaisons insolites de ces unités.

Exemples :

« xala » (« impuissance sexuelle temporaire » en français du Sénégal) où le « x » a la valeur d'une uvulaire sourde; « khessal » où c'est le « kh » qui prend cette valeur. On peut également citer la présence de prénasalisées comme dans « mbantamaré »[1], « mbapattes »[2], « ndamance »[3], etc.

Un autre exemple est celui de la siglaison qui réduit, certes, le coût de l'information mais qui, par la surcharge mémorielle qu'elle impose, risque de faire échouer la communication. De la même manière, la brièveté de la composition par simple juxtaposition se paie par des ambiguïtés ou des obscurités. Un bel exemple nous est fourni par les composés du mot « boy ». Dans « boy-cuisinier », qui désigne le domestique responsable de la cuisine, le constituant « cuisinier » a donc valeur de prédicat; dans « boy-chauffeur », qui désigne celui qui aide le chauffeur d'un camion pour toutes les tâches subalternes, le constituant « chauffeur » a valeur de déterminant. Quant à « boy-cale », il illustre parfaitement ce que A. Goosse appelle des « énigmes pour le lexicologue et l'usager » à moins que ceux-ci n'aient une solide expérience africaine, car il désigne l'apprenti ou l'aide-chauffeur, en particulier sur les poids lourds et les taxis-brousse, son nom venant du fait qu'il a la charge de poser la cale quand le véhicule s'arrête dans une pente.

Parmi les autres procédés néologiques, on peut encore citer la dérivation qui plaît beaucoup à certains locuteurs africains épris d'abstraction et de mots en -isme! On est en droit de se demander si « banabanisme » et « butanisation » qui sont (ou qui ont été) utilisés au Sénégal, s'imposent vraiment pour désigner respectivement l'activité des « bana-banas »[4] et l'emploi du gaz butane pour la cuisine. Parmi les mythes dangereux que dénoncent certains observateurs du français d'Afrique, il y a celui de la supériorité du mot unique sur la désignation au moyen de plusieurs mots.

Si la bonne (?) conformation du néologisme est de nature à en faciliter l'intégration, il n'est pas vrai que ce soit un critère déterminant de son acceptation par les usagers : c'est la conclusion à laquelle amène une observation attentive — même rapide — de la néologie en français central.

■ La vitalité

Elle peut être entendue dans deux sens. On peut d'abord la qualifier d'externe, signalée par la fréquence d'emploi dans le discours, compte tenu de la diversité des types de discours et des différences géographiques et socioculturelles entre les groupes et les

1. Sorte d'arbuste.
2. Séances de lutte.
3. Croisement entre « ndama » (race de bovins) et « abondance » (nom d'une race française).
4. Marchands ambulants.

sous-groupes qui composent la communauté linguistique. Dans un second sens, interne à la langue, la vitalité d'un item lexical se manifeste par sa productivité en tant que base de dérivation, de composition, de formation de syntagmes tendant au figement ainsi que, semble-t-il, par sa richesse sémantique, c'est-à-dire par sa polysémie. Ce dernier point prête sûrement à discussion puisqu'on institue souvent comme idéal l'univocité réciproque (ou bi-univocité : un sens par mot et un mot par concept).

La vitalité, au sens de fréquence d'occurrence, est la meilleure preuve de l'acceptation, à la fois sociale et linguistique, du néologisme. L'usager a toujours raison, même quand il a tort. En Afrique, où le rôle de l'école est encore primordial et prépondérant dans la diffusion du français, la concertation du linguiste et du pédagogue, du théoricien et du praticien peut encore avoir son utilité face à l'usage qui, ailleurs, prévaut toujours. Mais la vitalité, quelle que soit la situation dans laquelle on se trouve, doit finir par l'emporter; c'est là un point de vue de linguiste plus que de pédagogue, de lexicographe plus que de censeur. À propos de cette concertation (ou de ce conflit?) entre linguiste et représentant de la norme, le premier maximaliste et le second restrictif en matière de politique d'accueil des africanismes, W. Bal, dans une communication présentée lors de la VI° Table Ronde des Centres de Linguistique Appliquée d'Afrique (Cotonou, avril 1984) a proposé une hiérarchisation des critères retenus permettant de passer du stade descriptif, celui de l'*IFA*, au stade pédagogique.

Le modèle présenté par W. Bal s'inspire de celui qui a été mis en œuvre dans l'établissement du lexique de l'espagnol d'Amérique par une équipe de l'Institut de Linguistique de l'Université de Bucarest, travaillant sous la direction de Marius Sala. Selon W. Bal, des analogies certaines entre la situation de l'espagnol en Amérique et celle du français en Afrique autorisent le transfert du modèle, compte tenu du fait que la recherche menée dans le cadre de l'*IFA* porte sur 12 pays.

Les 5 critères proposés et les rangs qui s'y rapportent sont les suivants :

1. Diffusion diatopique
- rang a : items relevés dans 6 pays au moins [1];
- rang b : items relevés dans 3 pays au moins;
- rang c : items relevés dans 1 ou 2 pays.

2. Diffusion diastratique
- rang a : items usités dans toutes les classes[2] socioculturelles ou au moins dans la classe supérieure;
- rang b : items usités dans les classes moyenne et inférieure;
- rang c : items usités dans la classe inférieure.

3. Diffusion diaphasique [3]
- rang a : items usités tant à l'écrit qu'à l'oral;
- rang b : items usités uniquement à l'oral, en toutes situations de communication;
- rang c : items usités uniquement à l'oral, dans des situations de communication familières.

4. Productivité lexicale
- rang a : items à forte productivité, par exemple engendrant au moins 4 autres items;

1. Ces chiffres ne sont fournis qu'à titre indicatif par W. Bal et ils tiennent compte du fait que la recherche a porté sur 12 pays.
2. Cette classification socioculturelle en classes a été établie d'après le degré de scolarisation et/ou la profession.
3. Les critères n°2 et 3 (diffusion diastratique et diaphasique) ne peuvent être utilisés pour la description du français en Afrique, faute de documentation suffisante. W. Bal propose donc de les fondre en un seul critère que l'on pourrait appeler « diffusion socioculturelle ».

• rang b : items à moyenne productivité;
• rang c : items isolés non productifs.

5. Fréquence d'emploi
• rang a : forte fréquence;
• rang b : fréquence moyenne;
• rang c : fréquence faible.

6. Diffusion socioculturelle
• rang a : items usités tant à l'écrit qu'à l'oral en tous milieux (ou, au moins, dans les milieux socioculturels supérieurs) et en toutes situations;
• rang b : items usités uniquement à l'oral mais en tous milieux et situations;
• rang c : items usités uniquement à l'oral, dans des situations de communication familière ou dans des milieux particuliers.

Remarques

Le critère diatopique pourrait être affiné par le recours à des données géographiques (contiguïté ou non-contiguïté des pays d'attestation) ou historiques (appartenance à la même zone de colonisation ou à des zones différentes). Des cas d'espèce peuvent évidemment se rencontrer. C'est ainsi que des items attestés au Rwanda peuvent paraître isolés simplement parce que l'enquête lexicologique n'a pas encore été conduite au Burundi.

Compte tenu des assouplissements qu'exigeraient des cas particuliers ou des lacunes de la documentation, la première opération consisterait à assigner un rang à tous les items selon chacun des critères retenus. Un item polysémique serait, le cas échéant, classé d'après chacune de ses significations.

Dans un second temps, on combinerait l'ensemble des critères pour chacun des items, qui serait ainsi muni d'un indice de hiérarchisation du type aaaa, abab, bccb et ainsi de suite, selon le rang occupé relativement à chacun des critères. Au terme de cette opération, tous les items auraient pris place dans une catégorisation hiérarchisée. La fixation empirique d'un seuil permettrait de dégager un corpus, par élimination des catégories inférieures. Ce corpus réduit serait soumis à la sélection dirigée à des fins pédagogiques. Interviendraient dans cette phase des critères plus qualitatifs, et, par conséquent, d'application souvent plus subjective, tels que l'utilité ou l'intérêt, la « bonne » conformation[1], la clarté, l'économie de la communication, l'acceptabilité sociale. La distinction des deux phases de hiérarchisation et de sélection pédagogique aurait comme principaux avantages :
• l'emploi de critères objectifs théoriquement quantifiables;
• la prépondérance du critère de vitalité, étant donné que les critères proposés par W. Bal ne représentent finalement que des indices ou des aspects de cette vitalité;
• une économie considérable dans l'évaluation pédagogique des particularités lexicales.

En définitive une langue est toujours marquée par son expansion, particulièrement dans son vocabulaire. Ce phénomène l'enrichit en même temps qu'il révèle sa vitalité. La francophonie se doit de reconnaître son propre espace d'aujourd'hui, de tirer les conséquences, toutes les conséquences, de son extension intercontinentale. Celle-ci exige que l'on demeure extrêmement attentif aux impératifs de la communication mais aussi, selon

1. Ce critère est aujourd'hui remis en cause par les analyses portant sur les processus d'appropriation du français par ses locuteurs africains. Un mot peut être « accepté » même — et surtout dans certains cas — s'il n'est pas conforme aux structures du français : c'est le cas des emprunts aux langues africaines qui émaillent, de plus en plus nombreux et sans trace de « francisation » les discours des intellectuels africains se réclamant de valeurs identitaires authentiques.

W. Bal, qui reste fidèle en cela aux principes de la linguistique structurale la plus orthodoxe, à la sauvegarde de l'unité fondamentale du code linguistique.

La nouvelle conception de la francophonie définie aujourd'hui comme l'ensemble des pays qui ont en commun l'usage de la langue française implique de plus en plus fortement, que, dans chaque région réputée francophone, quelles que soient les différences de statut qui concernent le français, soit reconnu effectivement aux usagers le droit de coopérer, sur un même pied d'égalité, à l'enrichissement du trésor du français universel, comme l'ont fait dans les siècles passés — mais au prix de quelles difficultés[1]! — les locuteurs des provinces de France. À côté des « grèves » de Loire, il doit y avoir place, dans le français universel, pour les « drèves » de Belgique comme pour la « poudrerie » des hivers du Québec et le « potopoto » des saisons de pluie d'Afrique.

Les Deuxièmes Journées Scientifiques du réseau de l'AUPELF-UREF, *Langues et français en Francophonie*, ont été consacrées, du 25 au 27 janvier 1994, au régionalisme lexical. Qu'ils hésitent, comme C. Poirier, de l'Université Laval, entre « variantes géographiques », « régionalismes » ou « variantes topolectales », qu'ils se posent la question du pouvoir classificatoire de la grille proposée par C. Poirier, qu'ils adoptent un point de vue structuraliste ou pragmatique quant aux fonctionnements du système lexical français, qu'ils se limitent à l'étude des procédés de formation (dérivation, composition, emprunts, etc.), qu'ils posent le problème de l'émergence d'un continuum français de référence/français régional, qu'ils se situent, au-delà de la simple collecte de données lexicales, au plan de l'instrumentalisation lexicographique ou qu'ils fassent la différence entre les fonctions instrumentales, fonctionnelles ou même identitaires des unités linguistiques issues de ces innombrables corpus nés de situations exo ou endolingues, tous les chercheurs qui constituent ce réseau de l'AUPELF-UREF se tiennent sur la même crête : celle de l'acceptabilité du régionalisme.

W. Bal ne s'y était pas trompé : c'est en définissant le seuil d'acceptabilité des unités linguistiques nouvelles nées des contacts entre français, langues, et réalités africaines que le chercheur répondra définitivement à la question de la définition de ce type d'unité linguistique.

Se situer d'emblée, comme le fait clairement et courageusement C. Poirier, sur le terrain du repérage et de la description des particularités lexicales du français (que celui-ci soit utilisé dans une situation endo- ou exolingue) pour en faire un « inventaire systématique dans le cadre d'un projet de dictionnaire différentiel et historique » paraît par trop réducteur si l'on voulait espérer saisir le français, pour ce qui est de son usage en Afrique, dans son dynamisme, c'est-à-dire dans ses fonctionnements sociaux et à travers les désordres linguistiques et sociolinguistiques que ceux-ci entraînent inévitablement. S'en tenir à la stabilité du système, garantie de sa cohérence, conduit certains chercheurs à circonscrire leur champ d'étude à la seule variété acrolectale, haute, bien représentée dans les pays où les locuteurs disposent, à côté du français (alors langue étrangère) d'un véhiculaire national. C'est le cas, notamment, du Sénégal où ce phénomène sociolinguistique se double, mais ce n'est peut-être pas un hasard, d'un trait culturel propre à la stylistique collective sénégalaise, le respect et l'amour du beau langage. S'auto-référer au modèle acrolectal, de type franco-français, n'empêche pas l'émergence, même à ce niveau, de manifestations d'appropriation, ce qui ne laisse pas de compliquer singulièrement la tâche des observateurs et de rendre vulnérable la position de ceux d'entre eux qui se réfèrent encore au seul signe saussurien : un locuteur sénégalais légitime, pratiquant la variété haute

1. On se souvient des réticences de l'Académie française, dès sa fondation, à prendre en compte les provincialismes.

du français, ne pourra qu'exprimer son ressentiment à l'égard du locuteur ne respectant pas la réalisation apicale (sénégalaise) du [R][1] et la liberté de créativité lexicale permise — en dehors du champ interférentiel, celui-là véritablement maudit — à travers des unités nouvelles et, somme toute branchées, comme « cartoucher », « pouvoirisme », « pouvoiriste », etc. Mais on est déjà en droit, ici, de se demander si l'on se trouve toujours en territoire acrolectal et si, par hasard, la fameuse stabilité du système lexico-sémantique français (véritable Arlésienne!) n'en aurait pas pris un sérieux coup dans l'aile! Mais alors que dire lorsque ce mouvement d'appropriation s'accélère et lorsque l'on passe, avec les locuteurs jeunes, même et surtout lorsqu'ils appartiennent à la catégorie des intellectuels, au discours mixte? L'alternance codique, de plus en plus fréquente au Sénégal chez les lettrés, est la marque de ce désordre, de cette incohérence, en un mot de cette confusion aux antipodes de l'approche exclusivement « linguistique » décidément difficile à justifier scientifiquement.

Si le système linguistique ne résiste pas à l'usage social qu'en font les locuteurs, même légitimes, du français en Afrique, ce système résiste aussi, et c'est là le plus grave, à la belle tentative classificatoire de C. Poirier. Celui-ci se situe très habilement dans une double perspective différentielle et historique pour rendre compte des faits lexicaux qui caractérisent un espace géographique donné d'où sa proposition de remplacer le trop vague « régionalisme » (réservé à caractériser une variété en usage dans une aire représentant une partie d'un ensemble géographique cohérent) par l'expression « variantes topolectales » jugée beaucoup plus neutre sur le plan sociolinguistique. La recherche d'une telle neutralité, posée en préalable à l'utilisation de sa grille, place C. Poirier devant la première difficulté inhérente à la nature même de l'acceptabilité : peut-on réellement, dans une telle entreprise (qui se veut descriptive) faire l'économie d'une description sociolinguistique? Nous ne le croyons pas parce que nous savons aujourd'hui que la linguistique est une science sociale et que les mots ne valent que par l'emploi qu'en font les locuteurs. C. Poirier se heurte ici à une première contradiction fondamentale : ce qu'il cherche à classer, dit-il, ce sont des « emplois » et non pas des « mots ». Personne ne l'en blâmera mais l'on sent bien, alors, que la tâche du lexicographe devient impossible puisqu'un même mot peut figurer à deux endroits — ou même plus — dans un dictionnaire si l'on prend en compte ses « emplois » différents. Cette première difficulté essentielle, inhérente au domaine lexicographique proprement dit, permet de se poser — par-delà les simples exigences taxinomiques qui constituent le champ d'étude de C. Poirier — la question du rôle et du statut du dictionnaire. Ce type d'ouvrage est sans doute celui qui véhicule le degré de non-dit le plus important qui soit et le plus difficile à avouer (surtout quand on est auteur de dictionnaire) au point que de nombreux chercheurs, en Afrique en particulier, se dirigent désormais vers l'élaboration de « dictionnaires contextuels » prenant en compte variétés et variations sociolinguistiques, compétences linguistique et socioculturelle. Ce problème — qui se situe bien au-delà du cadre étroit de la lexicographie — a fait irruption dans dans les autres domaines de l'étude de la langue : en sémantique où la question du « réglage social du sens » est désormais à l'ordre du jour grâce à des travaux comme ceux de l'école praxématique de Montpellier, en didactique où des chercheurs comme R. Galisson prônent

1. À ce trait, Madame G. Ndiaye-Corréard, Professeur de linguistique à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, ajoute l'apparition d'un temps composé — passé — occasionnel : « j'ai eu à le rencontrer » = « il m'est arrivé de le rencontrer », apparaissant chez tous les locuteurs, y compris ceux de la variété haute qui nous intéresse ici. Par ailleurs, Madame Ndiaye-Corréard rappelle ici, avec juste raison, les critiques essuyées dans les années soixante-dix par la méthode *Pour Parler Français* élaborée par le Centre de Linguistique Appliquée de Dakar qui diffusait des modèles sonores radiophoniques jugés trop « parisiens ». Ne traite-t-on pas de « toubab » (= Blanc) au Sénégal, avec un certain mépris, celui qui parle et se conduit comme un « Européen » ?

l'élaboration d'ouvrages de lexiculture parce qu'ils sentent bien que les dictionnaires, sous leur forme traditionnelle et quelles que soient leurs qualités, sont les plus grands pièges à mots qui soient parce qu'ils ne s'adressent en réalité qu'à une communauté linguistique et sociale donnée : celle des natifs maîtrisant parfaitement la variété acrolectale de la langue soumise arbitrairement au découpage hiérarchique et formel de l'ordre alphabétique. Leur lecture conduit les autres locuteurs à toutes sortes d'erreurs, de malentendus, de quiproquos, de contresens plus sociaux et culturels que linguistiques.

Bien qu'il fasse la distinction entre « mot » et « emploi », C. Poirier est donc la victime de son modèle — le modèle dictionnairique — tendant à enfermer la langue dans une nomenclature formelle qui n'a qu'un lointain rapport avec son usage social. C'est que la distinction mot/emploi n'est en réalité pas exploitée d'un point de vue fonctionnel puisque, C. Poirier le dit lui-même, il en reste à une simple « description » des emplois. Mais pourrait-il en être autrement et ce genre d'approche n'est-il pas condamné par avance tant que les chercheurs n'auront pas trouvé d'autres moyens pour permettre à tous les apprentis-locuteurs de pénétrer dans une langue?

Ces moyens dépendent essentiellement des conditions sociolinguistiques dans lesquelles se trouvent ces apprentis-locuteurs, d'où la nécessité de bien faire la distinction entre les situations endolingues où le français est langue maternelle et les situations exolingues dans lesquelles le français n'est pas langue maternelle mais seconde voire étrangère, à statut plus ou moins privilégié selon les cas. Si le dictionnaire, partout, mais peut-être encore plus en Afrique qu'ailleurs du fait de l'importance de la chose écrite dans des sociétés à longue tradition orale, a un pouvoir de légitimation extrêmement puissant au moins aux yeux du groupe social qui le consulte et l'utilise, c'est d'abord le locuteur qui doit permettre cette légitimation, au niveau du *corpus*[1] — c'est-à-dire de l'usage — donnant à la langue, considérée comme une construction sociale, ce que D. de Robillard nomme sa cohésion. Avant d'être cohérent, le lexique d'une langue doit donc être « cohésif » (sic) et porter les marques de l'appropriation du locuteur : en Afrique, plus qu'ailleurs, c'est en pratiquant un réglage endogène du sens, à la fois en langue et en discours que le non-natif fait de la langue française un lieu de production du sens, de représentation du réel, de catégorisation de l'expérience singulière. Sa propriété. Personne n'est encore parvenu à rationnaliser ce type de (re)construction émergeant à travers les pratiques topolectales (?) « isolées » par les lexicographes — et là, le concept proposé par C. Poirier paraît bien faible et on lui préférera l'adjectif « régionales » aux contours géographiques moins strictement définis. C'est cette impression d'isolement qui est contraire à l'approche que l'on peut avoir aujourd'hui des phénomènes liés à l'appropriation d'une langue par ses locuteurs — quel que soit le statut de celle-ci — et à ses fonctionnements sociaux. Accepter l'hétérogénéité qui ne manquera pas de découler d'une telle conception faisant la part belle à l'attitude des locuteurs ne doit pas faire croire que les régionalismes sont réfractaires à toute prédictibilité, à toute étude systématique et qu'ils s'installent de manière aléatoire dans la langue. Ils sont toujours justifiés par les besoins sociaux des locuteurs, encore faut-il être capable de reconnaître ces besoins. Dans la communication qu'il a présentée aux Deuxièmes Journées Scientifiques du réseau *Langues et français en Francophonie* (Louvain-la-Neuve, 25-27 janvier 1994), D. de Robillard a tenté de modéliser le comportement des locuteurs en dégageant trois conditions de légitimation « par l'usage » :

1. Terme emprunté, dans ce sens, à R. Chaudenson.

1. Une forme régionale peut être légitimée *par sa valeur « instrumentale »*, c'est-à-dire lorsqu'elle est jugée utile, voire indispensable, à la dénomination de réalias jusque là inconnues.
2. Une forme régionale peut être légitimée *par sa valeur identitaire.*
3. Enfin, une forme peut être légitimée *par sa valeur fonctionnelle*, liée à ce que C. Poirier classe sous la rubrique « statut ».

C'est donc, d'abord, un usage qui doit être légitimé par les locuteurs. Cet usage qui traverse nécessairement les variétés sociolinguistiques (en particulier pour ce qui est des composantes instrumentale et identitaire), peut être l'objet d'un consensus ou, au contraire, d'un conflit, la « cohésion » linguistique n'étant pas la chose du monde la mieux partagée, pas plus en situation endolingue qu'exolingue.

La grille de C. Poirier, comme toutes celles auxquelles on assigne le même objectif, devrait se situer, pour être efficace, en aval de cette première identification sociale — véritable reconnaissance en paternité des usagers du français — et permettre d'étudier comment ces unités nouvelles sont — ou ne sont pas — intégrées au français.

C'est dans cet esprit que C. Poirier, renouvelant en cela un genre qu'il maîtrise parfaitement, propose de distinguer deux axes complémentaires : un axe différentiel et un axe historique.

L'axe différentiel de sa grille des « variantes topolectales » (québécismes) se subdivise en 5 catégories :
- lexématique,
- sémantique,
- grammaticale,
- phraséologique,
- de statut.

L'axe historique, avec lequel se croise le précédent, ce qui constitue la véritable originalité de cette grille, se subdivise lui aussi en 5 catégories :
- archaïsme,
- dialectalisme,
- amérindianisme,
- anglicisme,
- innovation.

Quelques explications sont nécessaires avant d'analyser la capacité d'un tel instrument en matière d'acceptabilité linguistique pour ce qui est du français en usage en Afrique.

En français du Québec, domaine sur lequel travaille C. Poirier et pour lequel il a prioritairement élaboré sa grille, les « variantes topolectales » lexématiques sont exclusives d'autres usages régionaux, elles sont donc particulières à l'espace géolinguistique québécois; les « variantes topolectales » sémantiques constituent une originalité de sens (par restriction, extension, glissement, etc. d'un sens déjà attesté par ailleurs pour une unité); les « variantes topolectales » grammaticales concernent des problèmes de construction, de rection, etc.; les « variantes topolectales » phraséologiques sont constituées par des locutions figées et, enfin, les « variantes topolectales » de statut concernent des phénomènes liés à la connotation ou à la fréquence (« aboyer » ne s'emploie que rarement au Québec où l'on préfère nettement « japper »).

L'axe historique ne nécessite pas de grandes explications. Il atteste bien des différents processus sollicités lors de la construction d'un français régional : archaïsme ou dialectalisme (le peuplement et le français du Québec portant la trace de l'origine des différentes

vagues migratoires françaises : Saintonge, Picardie, Bretagne, etc.), faisant directement référence au français de France « d'autrefois », amérindianisme et anglicisme offrant des illustrations spécifiquement québécoises des phénomènes d'emprunt et, enfin, innovation désignant des termes nés et s'étant développés au Québec.

De nombreux chercheurs, africains ou non, confrontés à l'épineux problème du classement des particularités lexicales caractérisant un usage circonscrit sur le plan géographique — correspondant généralement en Afrique à des pays aux frontières définies sur la base de considérations d'ordre historique et politique plus que géo-ethnique — ont montré un grand intérêt pour la grille de C. Poirier même s'il est vrai que la situation québécoise est bien différente des situations africaines, le problème du substrat ne se posant pas au Québec, pas plus que celui du continuum avec une ou plusieurs autres langues.

Sur l'axe synchronique, la plupart des chercheurs reconnaissent le caractère opératoire de la grille de C. Poirier tout en souhaitant qu'une place y soit accordée au volet formel— phonique et graphique — indispensable à la prise de décision d'acceptation ou de refus de l'africanisme à laquelle va se trouver inéluctablement confronté le lexicographe. Pour ce qui est de la catégorie phraséologique, il conviendrait sans doute de lui accorder, au sein de la grille, un statut transversal puisqu'elle n'est exclusive d'aucune des autres catégories proposées par C. Poirier.

Sur l'axe diachronique, la grille n'est pas sans soulever d'autres problèmes. En effet, le concept d'innovation ne permet pas toujours de faire le départ entre français académique scolaire (variété au sein de laquelle les usagers eux-mêmes ne perçoivent pas nécessairement les écarts de plus en plus grands avec la norme de référence franco-française idéalement et officiellement retenue par tous les systèmes éducatifs en Afrique) et le français de la rue. Pour ce qui est des archaïsmes, et même si l'école en produit ou en a produit un certain nombre relativement facile à dater, l'état actuel des recherches sur le français en Afrique ne permet pas de combler les lacunes constatées par tous les observateurs. La rubrique réservée aux emprunts dans la grille de C. Poirier mérite en revanche d'être singulièrement enrichie pour accueillir des phénomènes extrêmement fréquents en Afrique comme les calques, les formations hybrides, etc. même si doit se poser vraisemblablement dans toutes les situations le problème des emprunts voyageurs toujours difficiles à classer dans une perspective topolectale et sociolectale destinée à mettre en évidence la spécificité de telle ou telle situation particulière.

Enfin, la dernière difficulté — celle-ci d'ordre théorique — soulevée par la grille de C. Poirier concerne, sur l'axe synchronique, la catégorie qu'il réserve au « statut » du régionalisme. En effet, ce dernier critère de classement fait intervenir le registre d'emploi (légitimation fonctionnelle), le domaine (légitimation instrumentale), la fréquence relative ou encore la connotation, autant de critères d'acceptabilité qui doivent plus à la sociolinguistique qu'à la description lexicale.

On le voit bien, les deux approches, loin d'être contradictoires, sont complémentaires et il serait absurde de vouloir les séparer : la cohésion sociale — celle dont veut rendre compte le sociolinguiste — est quelquefois, du moins en apparence, en contradiction avec la cohérence linguistique qui seule semble intéresser le linguiste à l'exclusion de tous les autres éléments constitutifs de la communication sociale, y compris le paralinguistique qui ne sera jamais pris en compte par les dictionnaires. Toute politique d'accueil des africanismes qui ne prendra pas en compte simultanément ces deux facteurs sera vouée à l'échec. Il ne peut y avoir d'acceptabilité linguistique qui ne soit soutendue par une acceptabilité sociale. Personne ne peut plus, aujourd'hui, se contenter d'une simple analyse différentielle, si fine soit-elle, et le chercheur doit se situer bien au-delà du problème du

statut accordé à la norme de référence pour tenter de découvrir les mécanismes du fonctionnement de l'usage africain sous-jacents aux structures de la langue française.

4.2. DU FLE AU FLS : ÉMERGENCE D'UN NOUVEAU CONCEPT DANS LE CHAMP DIDACTIQUE

4.2.1. Le français en Afrique : langue « seconde » ou « langue privilégiée »?

Depuis une quinzaine d'années, les travaux des chercheurs intéressés par la place du français hors de France, sociolinguistes ou didacticiens, sont marqués par un effort de conceptualisation qui a donné naissance au concept de français langue seconde, employé pour les pays ou régions du monde dans lesquels la France a par le passé joué un rôle historique important. Un article de D. Véronique (1993) fait une présentation critique des différents travaux portant sur les notions de langue première, langue seconde et langue étrangère et nous nous contenterons d'y renvoyer pour plus ample information. De même, on pourra consulter les bibliographies de J.-P. Cuq (1991) et de P. Dumont dans Besse, Ngalasso et Vigner (1992).

La nécessité de conceptualiser la place particulière occupée par le français dans les pays africains et plus généralement dans les anciennes colonies françaises ne semble plus faire l'objet d'un débat, tant :

- il est évident que le français n'est généralement pas la langue maternelle des apprenants, sauf pour quelques cas très particuliers de vernacularisation,
- il est évident également que le français est plus qu'une simple langue étrangère, plus que l'anglais ou l'espagnol en France, et qu'il remplit un rôle social important.

Il existe donc bien de ce point de vue une situation particulière dont ne sauraient rendre compte ni le concept de langue maternelle ni celui de langue étrangère.

Nous ne discuterons pas ici non plus la nécessité d'une telle conceptualisation en matière de didactique du français (voir 4.2.3.) ni le besoin qui se fait jour de trouver une voie originale tenant compte de la spécificité sociolinguistique du français dans certains pays comme des implications psycholinguistiques induites par l'apprentissage très précoce d'une langue et d'une culture étrangères.

Ce que l'on peut discuter en revanche, c'est l'appellation donnée, le caractère prétendûment « second » de la langue. Nous rejoignons d'ailleurs ici J.-P. Cuq qui reconnaissait (1991, p.6) le caractère « pas très heureux » de l'adjectif. Nous pensons pour notre part, accomplissant un pas supplémentaire, que l'on peut aller parfois jusqu'à parler du caractère mystificateur de cet adjectif qui induit une conceptualisation que l'on peut classer parmi les fonctionnements diglossiques destinés à masquer le sort des langues minorées.

Pour justifier ce jugement en apparence fort sévère, nous allons reprendre ici les caractères définitoires habituellement retenus d'une langue dite « seconde » (Cuq, 1991, p.139).

Si l'on se place du point de vue génétique de l'histoire du sujet parlant, l'adjectif *second* rend compte du fait indéniable que la langue seconde n'est pas apprise en premier lieu mais après la langue maternelle. Son appropriation étant assez précoce, la langue seconde va jouer un rôle important dans le développement cognitif du sujet. Mais force est de

reconnaître que ce critère ne permet pas de distinguer entre langue étrangère et langue seconde, les deux étant apprises après la langue maternelle. Il faut donc adjoindre d'autres traits à ce premier caractère définitoire.

D'un point de vue sociolinguistique, la langue seconde sert à désigner une langue marquée par un certain degré « d'appropriation de la part de la communauté qui l'utilise ». Remarquons toutefois que ce critère n'est pas une condition nécessaire à la distinction d'une secondarité : Djibouti, par exemple, n'en est qu'aux balbutiements d'un tel mécanisme et il est pourtant indéniable que le français occupe depuis la naissance de ce pays une place particulière. Enfin, rien dans cette manière sociolinguistique d'approcher la langue ne semble devoir justifier d'un quelconque caractère dit second dont on voit mal en fonction de quoi il prendrait son sens.

Reste le point de vue institutionnel : le terme *seconde* désigne alors une langue qui a « des valeurs statutaires, soit juridiquement soit socialement » (Cuq, 1991, p.139) différentes d'une simple langue étrangère. Mais *seconde* renvoie alors à l'idée d'une hiérarchisation, à l'existence d'une ou de plusieurs langues premières. Or, précisément, si l'on veut prendre en compte cette idée de hiérarchie, en se référant au statut des langues, force est alors de reconnaître, pour la plupart des situations africaines, le caractère *premier* du français, statutairement dominant, se taillant la part du lion dans des domaines exclusifs aussi importants que l'administration, l'enseignement ou la communication écrite.

Ainsi, dans la réalité des réglages institutionnels, le français est souvent langue première, les autres langues souffrant d'une situation de minoration; c'est ce décalage qui nous amène à dire que la dénomination de *seconde* est, dans ce cas précis, mystificatrice, mensongère. En la rangeant dans les fonctionnements di- ou polyglossiques, aux côtés d'autres phénomènes par ailleurs bien analysés (comme la survalorisation de la langue maternelle, ou sa prétendue supériorité pour l'expression de l'affectivité, de la poésie), nous voulons attirer l'attention sur le fait que cette appellation contribue à perpétuer la réalité de la domination en la masquant, en laissant entendre que les langues maternelles africaines pourraient être sociolinguistiquement premières.

Nous aimerions donc proposer une autre conceptualisation dans le but d'éviter d'engendrer des représentations fallacieuses : celle de « *langue privilégiée* » nous semble mieux convenir. Le terme tente de rendre compte du statut particulier du français dans les pays africains notamment, sans forcément préjuger d'une hiérarchie : la langue peut être favorisée par rapport à d'autres langues étrangères tout en restant effectivement seconde statutairement ou en étant première; le terme permet de désigner les deux situations. D'autre part, il sert aussi à montrer le traitement particulier que lui réservent les locuteurs de la communauté d'accueil quand ceux-ci développent un mécanisme d'appropriation du français, tel que l'on peut le constater dans différents pays d'Afrique aujourd'hui. Ainsi, tout en étant apparemment moins neutre, plus connoté, que le terme de *second, privilégié* nous semble pouvoir remplir son rôle conceptualisant avec plus d'objectivité.

4.2.2. Pour une didactique du FLS en Afrique : entre approches communicatives et français de scolarisation

L'existence d'un statut particulier réservé au français dans certaines régions du monde et la nécessité de conceptualiser cette place ne font plus aujourd'hui aucun doute. Si la réalité d'un français langue seconde est sociolinguistiquement acquise, même si l'on peut par ailleurs émettre des réserves sur le rôle que joue cette conceptualisation dans la reproduction des situations diglossiques, il semble qu'en matière de didactique aucune

avancée notable n'ait été accomplie. Dans un récent numéro des *Études de Linguistique Appliquée*, M. M. Ngalasso (1992, p.35) constatait qu'une didactique spécifique du Français Langue Seconde n'existait pas et, en guise de pistes de recherche, offrait aux lecteurs une série d'interrogations.

Force est de constater, avec J.-P. Cuq (1992, p.5), que le concept de français langue seconde a du mal à « entrer dans la panoplie intellectuelle » des chercheurs en didactique. Les didacticiens du français sont actuellement partagés entre deux attitudes dont, à notre avis, aucune ne prend sufisamment en compte la spécificité du français dit langue seconde.

L'attitude la plus commune, au moins jusqu'à une date très récente, consistait à ne pas considérer la spécificité didactique du français langue seconde, à lui reconnaître au plus une existence sociolinguistique dans les pays africains par exemple où le français n'est tout à fait ni langue maternelle ni langue étrangère. M. M. Ngalasso (1992, p.30) range au nombre de ces chercheurs des personnalités de premier plan comme R. Galisson et D. Coste (1976) ou E. Roulet (1975, 1980, 1986). Soit la distinction n'est pas faite entre FLS et FLE (E. Roulet), soit elle est considérée comme pédagogiquement non justifiée (R. Galisson et D. Coste). Pourtant, les conditions d'apprentissage du FLS, auprès d'un public le plus souvent très jeune, maîtrisant mal sa langue maternelle, très souvent contraint de suivre en français l'enseignement de toutes les autres disciplines, sont très différentes de celle d'une langue étrangère commencée souvent à un âge plus tardif, comme matière et non comme média d'enseignement. En cela, il nous semble que l'on ne peut plus faire l'économie d'une réflexion spécifique au FLS, dont la valeur instrumentale doit être reconnue.

Cette prise de conscience, somme toute très récente donc, doit être mise au crédit de didacticiens étant ou ayant été au contact du terrain africain, où la question de l'enseignement de la langue seconde se pose avec le plus d'acuité. G. Vigner (1987, 1992) et J.-P. Cuq (1991, 1992) contribuent ainsi par leurs travaux à changer les mentalités, à faire émerger un champ didactique du FLS.

Toutefois, il nous semble que leurs positions, convergeant autour de l'idée d'une didactique du français comme « langue de scolarisation », sont, en dépit de leurs nombreux mérites, encore trop réductrices. C'est à une lecture critique de leurs positions que nous voudrions nous livrer aujourd'hui, dans le but de joindre à leurs propositions d'autres hypothèses de travail, à notre sens complémentaires.

La démarche des promoteurs d'une didactique du FLS vise, à juste titre, à « maximiser » (M. M. Ngalasso, 1992, p.28) le concept de langue seconde. Les principaux défenseurs de ce courant sont G. Vigner (1987 et 1992) et J.-P. Cuq (1991 et 1992). Pour reprendre en quelques phrases les positions qu'ils défendent, on peut dire que ces auteurs rejettent l'utilisation des méthodes d'inspiration communicative pour privilégier une autre dimension de la langue, plus informative que communicative; ils proposent de fonder la didactique du FLS sur le rôle essentiel de cette langue, celui de scolarisation.

L'argumentaire relatif à l'utilisation des méthodes communicatives dans les pays où le français est langue seconde, et plus particulièrement en Afrique francophone, ne manque pas de pertinence. G. Vigner (1987, p.44) dénonçait l'emploi en Afrique « de méthodes trop actives, qui ignorent les rituels africains de prise de parole, la place de l'enfant dans la société ». À cette première critique, que l'on pourrait dire d'ordre ethnographique, s'en ajoute une autre, plus strictement sociolinguistique : le français ne servant pas à répondre aux situations courantes de communication, le choix de méthodes reposant sur l'utilisation du français dans pareilles situations est une erreur. G. Vigner écrit ainsi (1992, p.41) que les « principes communicatifs en FLS ne sont pas valables » pour la simple raison que les

apprenants n'ont pas besoin du français pour communiquer, disposant pour ce faire de leur langue maternelle : « Communiquer dans les situations de la vie courante, apprendre à exercer dans ce cadre un certain nombre de fonctions de communication, c'est faire l'hypothèse que dans l'univers de vie de l'élève, celui-ci ne dispose pas d'un autre outil linguistique. Or en situation de langue seconde l'élève dispose déjà d'une autre langue, sa langue maternelle (...) ». J.-P. Cuq dresse le même constat (1991, p.191) : « Il est donc peu probable que l'utilisation de méthodes d'inspiration communicative présente un intérêt majeur dans de telles situations et il semble qu'elles n'aient pas rendu les services qu'on en attendait là où on a tenté de les utiliser ». Sur un plan différent, G. Vigner va jusqu'à affirmer (1992, p.43) que la prédominance des approches communicatives, ne permettant de prendre en compte que la seule « fonction de communication (interaction entre deux individus) », occulte une autre dimension, cognitive et non plus sociale, de la langue seconde. Les auteurs conseillent donc d'insister sur la dimension cognitive du langage et plus sur sa dimension sociale, essentielle dans les méthodes communicatives. Travaillant dans cette direction, G. Barbé (1988, p.40) montre que la langue seconde relaie la langue maternelle « et prend en charge l'instrumentalité qui lui revient dans le développement cognitif. L'enfant l'apprend pour apprendre d'autres choses ». Elle note aussi l'importance de la langue seconde dans les processus de construction de l'identité du sujet.

Cet argument nous amène au cœur de la conception didactique des représentants de ce courant. À quoi sert le français quand les langues maternelles, premières, assurent l'essentiel de la communication sociale? G. Vigner et J.-P. Cuq répondent, chacun de leur côté, que son utilité est avant tout scolaire. G. Vigner va même jusqu'à faire de ce trait le caractère définitoire minimal du FLS (1992, p.40) : « Langue apprise pour enseigner d'autres matières qu'elle-même et qui peut, dans certains pays, être présente dans l'environnement économique et social des élèves ». Cela le conduit à penser qu'il est plus pertinent de fonder une pédagogie du FLS sur une « sociolinguistique des échanges et usages scolaires de la langue » que sur une « analyse centrée sur les seuls usages sociaux (hors de l'école donc) » (1992, p.53). Toujours pour G. Vigner, il existe une « communication spécifique à la communauté scolaire » (1992, p.43) qui doit être prise en compte lors de la réflexion didactique, cet auteur allant même jusqu'à parler de « communauté linguistique particulière » formée des écoliers, lycéens et étudiants ayant en commun l'usage du français à l'école. La didactique du FLS doit exercer ces « zones de compétence qui sont liées à l'exercice du travail scolaire » et permettent de communiquer avec succès dans l'univers scolaire; elle doit aborder ainsi les « marques organisatrices du discours pédagogique » (1992, p.43). On voit que, pour G. Vigner, le FLS étant avant tout une langue de scolarisation[1], de ce constat doivent partir toutes les recherches en matière de didactique.

Mais si tous ces prémices, plus psycho- ou sociolinguistiques que réellement didactiques, semblent fondées, les applications pratiques en matière d'enseignement du français restent, selon nous, en deça.

G. Barbé (1988), par exemple, consacre une partie de son article à ce qu'elle appelle des « suggestions didactiques » : elle propose de « partir de situations problématiques » au lieu de chercher à se raccrocher à la vie quotidienne des apprenants, dans laquelle la langue maternelle a, presque seule, droit de cité. Mieux vaudrait se référer à des

1. On trouve aussi l'expression de *langue d'information* (Vigner, 1992, p. 43) en ce que c'est par cette scolarisation que s'organisent les connaissances, se mettent en forme les données de l'expérience. Par là, la langue seconde devient *langue de développement*, la fonction d'information « permettant à l'enfant de construire progressivement des représentations d'objets » (Vigner, 1987, p. 45).

thématiques en relation avec l'univers scolaire, comme les autres matières enseignées. À titre d'exemple, elle dit que l'on peut faire réfléchir les élèves à leur école dans le but d'en faire la présentation à un éventuel visiteur officiel. Cela permet de déterminer une série d'opérations à réaliser, notamment des « actions langagières » comme « se situer dans le temps », « dans l'espace,compter, décrire, comparer ». On voit comment ces propositions didactiques peuvent découler de considérations sociolinguistiques : le français n'étant généralement parlé qu'à l'école, c'est au sein de cet univers thématique que doit s'effectuer l'apprentissage. On remarquera que, malgré toutes les critiques formulées à l'encontre des méthodes communicatives, le concept de communication authentique, souvent dénoncé comme mythifié, n'a pas été tout à fait évacué.

J.-P. Cuq considère que, dans cet apprentissage scolaire de la langue seconde, « priorité » doit être « donnée aux compétences de décodage » (1991, p.197) : « Or, ce sont justement les compétences de décodage qui priment à notre sens pour une langue seconde qui reste avant tout un moyen informatif et de formation avant d'être un vecteur de communication. Ainsi, à l'oral, il sera peut-être préférable de privilégier, dans un premier temps au moins, la compréhension ». Cette priorité est fondée, nous l'avons vu, sur le fait que les besoins communicatifs essentiels de l'enfant sont par ailleurs assurés par sa langue maternelle et que la nécessité qui se fait jour relativement au français, c'est avant tout de « comprendre le sens des enseignements qui lui sont dispensés en cette langue » (1991, p.198). Bien entendu, il ne s'agit pas de renoncer à développer les capacités d'expression mais d'en décaler l'apprentissage : « Ce n'est qu'au fur et à mesure que se développeront les capacités d'expression que l'enseignant multipliera les situations de communication, en commençant par celles dont les probabilités de réutilisation sont les plus immédiates » (1991, p.198).

G. Vigner n'est pour sa part guère explicite quant aux moyens d'enseigner cette langue en en privilégiant la fonction de scolarisation; l'idée générale est de s'appuyer sur les situations d'apprentissage elles-mêmes, en tant que « situations productrices de discours donnant lieu à des fonctionnements langagiers spécifiques » (1992, p.40 à 41). La partie intitulée « Aspects de l'apprentissage » ne permet guère de se faire une idée plus précise quant à la manière dont doit se faire l'apprentissage du français. En revanche, une autre idée-force se fait jour : G. Vigner se montre partisan d'une « abondance linguistique » dans laquelle doit baigner l'apprenant lors de l'apprentissage — il utilise l'expression de « bain linguistique » — et rejette l'idée de progressions fondées sur un « calibrage » de la matière enseignée (1992, p.47).

Arrivés à ce stade de la réflexion, nous voudrions exprimer nos convergences de vue avec une partie des thèses énoncées ci-dessus, même si nous n'en suivons pas les auteurs dans toutes leurs conclusions.

Ainsi partageons-nous les présupposés psycho-cognitifs exposés ci-dessus sur le rôle du FLS dans le développement de l'enfant, les réflexions d'ordre à la fois sociolinguistique et didactique de J.-P. Cuq sur la nature du français à enseigner (1991, p.192 à 195), ou la nécessité de pratiquer une réelle interdisciplinarité dont la langue française serait le centre (Vigner, 1992, p.47 à 48; Cuq, 1991, p.205 à 206). La priorité donnée à l'écrit (Cuq, 1991, p.204) est également un principe souhaitable dans des pays où le français sert avant tout à la communication écrite et où la maîtrise de ce code conditionne pour l'essentiel la réussite scolaire. Il en va de même pour le principe de l'abondance linguistique, même s'il n'est pas l'apanage d'un français de scolarisation et ne saurait en tous les cas être incompatible avec les approches communicatives. Toutes ces considérations méritent effectivement d'être intégrées à une didactique du FLS.

Pourtant, plusieurs divergences nous empêchent de suivre plus avant les tenants du français de scolarisation défini plus haut comme centre de la didactique du FLS.

1. En premier lieu, on peut dire que si l'idée d'enseigner une sorte de français de spécialité, le français de scolarisation, est bien conforme à la réalité sociolinguistique la plus courante en Afrique, elle ne tient pas assez compte en revanche des motivations des apprenants. Pour séduisante que soit cette hypothèse, elle n'en est pas moins peu réaliste : on n'apprend pas une langue à l'école pour parler de l'école. À trop vouloir tenir compte des besoins langagiers réels, on risque d'en oublier les centres d'intérêt des enfants. Or ceux-ci entrent certainement beaucoup plus en ligne de compte dans la motivation des apprenants que des besoins que de toute manière ils ne ressentent qu'exceptionnellement. S'il est indéniable que les besoins de communication en FLS se limitent souvent à la communication intrascolaire (Cuq, 1991, p.191), rien ne serait moins motivant pour les apprenants que l'impression de vase clos qui résulterait d'un apprentissage centré sur cet univers. D'une manière générale, les propositions didactiques se réclamant du concept de français de scolarisation, ou de français d'information, sous-estiment la nécessité d'impliquer l'apprenant dans son apprentissage, de lui donner rapidement goût à la langue en lui offrant l'occasion de s'exprimer sur des sujets et dans des situations plus motivantes que celles référant à l'univers scolaire. Il nous semble ainsi que, paradoxalement, les tenants du français de scolarisation s'enferment dans un travers des méthodes communicatives que pourtant ils critiquent : celui de l'authenticité. Le français n'est employé qu'en situation scolaire? Centrons son apprentissage sur cette situation afin de cerner au plus près l'authenticité des échanges et de ne pas tomber dans le piège de la fictivité. Mais ce faisant, ils courent le risque d'accentuer la coupure existant entre l'univers scolaire et le milieu de l'enfant et, partant, de rendre vain son apprentissage. Ils confondent ensuite les données de fait — la limitation actuelle du français à quelques domaines restreints dont l'école — et le but recherché par la scolarisation en français : faire de cette langue une langue véritablement seconde, apte à remplir d'autres fonctions.

2. Même en restant au niveau des seuls besoins langagiers, il n'est pas sûr que les priorités du français de scolarisation correspondent bien aux besoins des apprenants. Les résultats de l'enquête de la CONFEMEN sur les besoins langagiers et les centres d'intérêt en français et en langues nationales des élèves du primaire en Afrique francophone sont sur ce point très intéressants : ils montrent la contradiction existant entre ce français de scolarisation et les besoins langagiers des élèves. P. Prévost (1992, p.83 à 93) présente rapidement ces résultats en les reliant explicitement à la problématique de l'enseignement du FLS. D'une part, il ressort que pour les enseignants le français est avant tout la langue de l'école, ce qui conforte l'hypothèse de Vigner et de Cuq; P. Prévost en conclut donc logiquement qu'il faut développer les interactions dans la classe, au sein de l'univers scolaire. En revanche, s'agissant des besoins langagiers, deux dominantes se dégagent pour les actes de langage « dire » et « demander ». Mais des actes de langage tels qu' « argumenter, comparer, décrire, définir, supposer », essentiels pour la communication scolaire, constitutifs au premier chef d'un éventuel français de scolarisation ne figurent pas en bonne place parmi les besoins langagiers essentiels.

3. Définissant le FLS de façon minimale par la fonction de scolarisation, G. Vigner écrivait également qu'il pouvait « être présent dans l'environnement économique et social des élèves. » Pourtant, ce trait définitoire nous semble trop souvent oublié au vu d'autres affirmations niant pratiquement tout rôle social au français (*cf. supra*). De fait, le français existe souvent en dehors de l'école dans les pays africains et joue un rôle dans la communication sociale, à l'écrit principalement, qu'il ne faudrait pas trop sous-estimer au risque de restreindre encore plus l'usage de cette langue. Il importe de tenir largement

compte de ce rôle social dans l'enseignement, ce qui peut se pratiquer facilement dans les approches communicatives si on ne les réduit pas à une pédagogie de l'oral.

4. Ensuite, « comprendre le sens des enseignements qui sont donnés en français », pour reprendre les termes de J.-P. Cuq, suppose que l'enfant soit à même de décoder, pour en rester pour l'instant à ce niveau d'exigence, des messages référant à d'autres réalités que les seules réalités scolaires : histoire, géographie, biologie, hygiène, etc. On voit alors mal à quoi peut se ramener cette phase de priorité donnée aux compétences de décodage. Comment les faire acquérir en centrant le discours didactique sur les seules situations d'enseignement? Comment les assurer sans passer par la réutilisation, l'encodage, qui seul peut garantir un investissement effectif des apprenants? La phase de priorité au décodage risque fort, une fois de tels principes mis en pratique, de se réduire à la première semaine de classe au cours de laquelle le maître a à cœur d'apprendre à ses élèves à formuler les actes de langage essentiels à la vie de la classe. Du reste, J.-P. Cuq est bien conscient de cette nécessité d'élargissement langagier puisqu'il propose de « multiplier les situations de communication ». Mais n'est-ce pas là reconnaître implicitement la valeur des méthodes s'appuyant sur les usages sociaux de la langue?

5. Enfin, toutes ces considérations ne tiennent pas assez compte d'une dimension pourtant constitutive de la didactique du FLS : l'âge des apprenants. Or s'il y a véritablement spécificité du FLS par rapport au FLE en matière de didactique, c'est vraiment dans la précocité de cet enseignement : des enfants de cinq, six, sept ans sont confrontés à une langue qu'ils ne connaissent pas et qu'ils doivent comprendre pour pouvoir suivre normalement les cours de mathématiques, histoire, géographie, etc. Il arrive même que l'apprentissage de la lecture doive se faire dans cette langue étrangère : on comprend alors toute la spécificité du concept de FLS et tout l'intérêt d'y consacrer une réflexion particulière. En effet, passé les premières années, la spécificité de l'apprentissage de la langue seconde s'estompe. Peu de choses distinguent alors son étude de celle de la langue maternelle. Quelle est donc la meilleure façon d'enseigner à un tout jeune apprenant les rudiments de la langue? En effet, à l'âge où l'on rentre à l'école primaire, sans aucune connaissance en français, il ne s'agit pas encore de familiariser les enfants avec les « fonctionnements langagiers spécifiques » au français de scolarisation mais simplement (?) de les faire entrer dans la langue.

Or, nous allons le voir, modèles didactiques ou exemples proposés par les tenants d'un français dit de scolarisation concernent plutôt des publics sensiblement plus âgés.

Vigner reconnaît certes l'importance de cette précocité, souvent caractérististique des enseignements de FLS (1992, p.45). Mais son article est si important, il embrasse des problématiques si vastes (allant des apprentissages précoces au lycée, de l'écolier africain au lycéen madrilène), qu'il ne s'attarde pas à ce niveau de l'apprentissage qui est à nos yeux le plus caractéristique de la majorité des situations didactiques en FLS, particulièrement en Afrique. Traitant par exemple de la lecture, il choisit comme niveau de référence l'articulation primaire/secondaire (1992, p.49) et en tire quelques principes didactiques intéressants (1992, p.51). Mais l'originalité de la problématique de la lecture en FLS est à chercher en amont, dans les premiers moments de la relation didactique, quand l'apprentissage de la lecture doit se faire au plus vite dans une langue encore étrangère.

J.-P. Cuq de son côté (1991, p.146) rapporte, après Anh Tran Ngoc, une expérience visant à apporter un remède à l'échec scolaire en Nouvelle-Calédonie. Il est symptômatique que les niveaux concernés par cette réflexion soient ceux des classes du cycle d'observation des collèges (classes de sixième et cinquième). Quand est abordé le problème des débuts de la scolarisation en langue seconde, comme c'est le cas plus loin avec l'exemple de

l'enseignement préscolaire dans l'île de Saint-Martin, les propositions rapportées, pour intéressantes qu'elles soient (Martinez, 1987), sont plutôt d'ordre psycholinguistique que réellement méthodologique; elles visent essentiellement à ménager un espace de transition entre espace maternel et scolaire en redonnant leur place aux langues maternelles pendant les « premières acquisitions, la période d'instrumentalisation ». Mais J.-P. Cuq arrête là la citation et rien n'est dit de la manière dont doivent être faits les premiers pas en français. Suit le compte-rendu des expériences d'immersion au Canada, et notamment d'immersion précoce : si les mérites en sont reconnus (prise en compte de la dimension de langue scolaire de la langue seconde, p.154; « seule tentative didactique véritablement novatrice », p.161), les limites sont toujours celles des méthodes communicatives (« les méthodes immersives, qui correspondent grosso modo à l' « époque communicative », semblent donc présenter les mêmes avantages mais aussi les mêmes limites »).

On trouvera toutefois dans l'ouvrage de J.-P. Cuq mention des manuels de français et de lecture en usage en Afrique dans les premières années de l'apprentissage mais sans que ne soit produite une analyse du point de vue de la méthodologie de l'enseignement du français langue seconde (p.168 à 188).

Or, le choix de ces exemples de situations didactiques n'est pas à notre avis sans répercussions sur la théorisation que proposent G. Vigner et J.-P. Cuq. Ne posant que rarement la question des tout premiers pas, des premières années d'apprentissages, ces auteurs sont naturellement conduits à mésestimer l'importance des méthodes communicatives, dont le rôle est surtout de permettre à l'apprenant d' « entrer dans la langue », et à mettre l'accent sur la nécessité de maîtriser les opérations langagières les plus récurrentes dans la communication scolaire.

Ainsi, tout en reconnaissant l'importance de la dimension cognitive du FLS, de sa valeur de langue d'information également, nous pensons que l'on ne peut tout à fait se passer des approches communicatives pour enseigner les rudiments de la langue française à de très jeunes enfants. Il faut donc trouver à la didactique du FLS une voie originale alliant le communicatif et la dimension instrumentale. C'est à poser quelques jalons sur cette voie que nous voudrions nous employer maintenant.

Il est, selon nous, primordial de permettre aux jeunes apprenants de rentrer dans la langue seconde en s'investissant dès les premiers instants de la classe, afin de ne pas retomber dans le travers des méthodes d'inspiration audio-orales ou audio-visuelle qui amenaient souvent à produire des énoncés de type constatif à propos d'autres personnes et retardaient trop le moment où l'apprenant pouvait enfin parler de lui et communiquer. En d'autres termes, trop d'énoncés en *il* ou *elle* et pas assez en *je* et *tu*. De ce point de vue, la volonté de donner la priorité aux compétences de décodage, outre qu'elle nous semble illusoire, ne nous semble pas une option à retenir.

Pour doter les apprenants, dès les premiers moments de la classe, des outils linguistiques leur permettant cet investissement, on peut, conformément aux recommandations des partisans d'un français de scolarisation, trouver de précieux appuis dans les situations de la communication scolaire. La présentation du maître aux élèves, le premier appel — présentation minimale des élèves au maître — sont autant de situations productrices de discours en *je* et en *tu* qu'il importe d'exploiter. De manière générale, chaque fois que la vie de la classe le permet, il est bon de s'appuyer sur les situations réelles de communication pour faire progresser la connaissance puis la maîtrise des outils linguistiques et, avec elle, de la compétence de communication. L'ordre, l'interdiction, l'interrogation, la

définition, sont des situations langagières très fréquentes qu'il faut bien sûr maîtriser d'abord en classe avant de pouvoir les transférer dans la vie sociale.

Mais il ne faut pas pour autant se cantonner à ces situations scolaires de communication pour assurer les débuts de l'apprentissage. D'une part, cela contribuerait à couper encore plus l'école de la société; d'autre part, une telle démarche n'aurait que peu de chances de rencontrer l'intérêt des enfants, qui aiment à retrouver en classe des situations de la vie de tous les jours; enfin ce serait méconnaître les besoins en imaginaire de petits enfants qui n'aiment rien tant que jouer, inventer, faire comme si. S'agissant de très jeunes apprenants, un des atouts majeurs des méthodes communicatives est sans doute la place accordée au jeu de rôle dans l'apprentissage de la langue. La préparation du jeu de rôle est l'occasion d'une exploration linguistique en même temps que d'une prise de conscience des contraintes ethno-socio-culturelles qui pèsent sur la communication; sa réalisation permet à l'apprenant de mettre tout cela en pratique. Le jeu de rôle permet surtout au jeune enfant de jouer véritablement; il le place dans un monde où il doit faire comme si, ce qu'il est très largement habitué à faire au cours de ses propres jeux. Dès lors, dans un univers ludique, peu importe que le français soit pratiqué dans des situations dans lesquelles les langues maternelles ou un autre véhiculaire auraient normalement cours : du moment que tout est fictif, que l'enfant est déjà dans la peau d'un autre personnage, pourquoi vouloir à tout prix coller à la réalité sociolinguistique des échanges langagiers? Cela choque plus les observateurs adultes que les enfants, habitués à se mouvoir dans des univers de fiction constitués selon des règles différentes. En fait, le jeu de rôle, au départ conçu pour des méthodes destinées à des publics adultes, s'insère tout naturellement dans l'apprentissage des plus jeunes.

Au niveau individuel, la communication ainsi simulée peut permettre à l'enfant d'apprivoiser peu à peu, depuis l'école, les rites de communication de sa société et de le faire sans risque dans un univers imaginaire. Au niveau social, ce type d'exercice peut contribuer à rapprocher un peu plus l'école de la société, ou tout au moins à ne pas trop marquer la coupure qui existe trop souvent.

Pour donner un exemple de l'utilité des approches communicatives dans ces premiers instants de l'apprentissage, nous choisirons le domaine de la lecture. Les apprenants scolarisés en français sont le plus souvent des enfants issus de sociétés ou de milieux sociaux dans lesquels ils ne sont qu'exceptionnellement confrontés à l'écrit. Avant de commencer l'apprentissage de la lecture, quelle que soit la méthodologie choisie, il importe de faire comprendre à l'enfant la fonction, l'utilité, de la chose écrite. Il faut créer le besoin de lire en montrant l'utilité de la lecture dans la société et pas seulement dans l'univers scolaire. Pour ce faire, il faut commencer par introduire dans l'univers de la classe des écrits sociaux qui sont, dans beaucoup de pays où le français est langue seconde, en français. Ces textes seront replacés dans une situation de lecture, sinon vraiment authentique du moins simulée, au moyen d'un jeu de rôle permettant d'en faire saisir la fonction, de montrer aux élèves à quoi sert l'écrit et donc pourquoi il faut apprendre à lire. Communications orale et écrite sont donc menées de front. On commencera par des textes très courts — un mot suffit pourvu qu'il soit réellement porteur d'un message — dont le sens pourra être déduit facilement de la situation de communication, et qui pourront être reconnus de manière globale. Ainsi, dans les premiers mois de l'apprentissage, les apprenants se constitueront un stock de mots suffisant pour passer ensuite à une deuxième phase, plus classique, consacrée à l'analyse et à la combinatoire des unités ainsi dégagées — groupes de lettres puis lettres[1]. L'apprentissage de la lecture, fondamental pour

1. Cette approche est celle qui a été retenue pour la création d'une nouvelle méthode d'enseignement du français en République

l'enseignement d'une langue de scolarisation, gagne donc à être mené en tenant compte des principes et des méthodes communicatifs, qui permettent de faire prendre conscience de l'utilité de l'écrit avant d'en commencer l'étude. Ce n'est que dans un troisième temps qu'il faut, conformément à ce que proposent G. Vigner et J.-P. Cuq, insister sur la dimension d'information de la langue française, moyen d'accession à la connaissance dans toutes les matières scolaires. En lecture, suivant en cela les travaux récents sur la typologie textuelle, on pourra faire porter l'accent sur le décodage des unités qui assurent la transmission d'une information; ainsi pourra-t-on privilégier la lecture de textes de types explicatif ou informatif, très fréquents dans le discours scolaire et vecteurs du savoir dans toutes les disciplines.

On le voit, la tâche est complexe; la démarche retenue doit allier les dimensions communicative (pour les débuts de l'apprentissage, pour faire entrer de plain pied l'enfant dans la langue) et de scolarisation, d'information (pour la suite du parcours scolaire).

En guise de conclusion (provisoire), nous dirons que l'acquisition des matériaux linguistiques, chez de très jeunes enfants, gagne à l'utilisation de méthodes communicatives. Même si les jeux de rôle en français ne correspondent pas tous à une réalité des échanges, ils ont le mérite de rejoindre les centres d'intérêt des enfants et d'être des situations-problèmes permettant d'explorer des situations de communication et d'acquérir les structures langagières et le vocabulaire nécessaires pour parler de la classe mais aussi d'eux-mêmes et de leur environnement. Les premiers instants de la classe de langue pourront s'appuyer sur la communication scolaire, le monde de la classe : les rudiments du français seront acquis dans ce cadre authentique de communication; puis, on élargira l'univers référentiel de l'apprentissage en pratiquant une communication simulée à l'aide des jeux de rôles. Enfin, l'apprentissage du français gagnera à privilégier l'aspect informatif de la langue seconde, à explorer les formulations, les structures, récurrentes dans une langue qui sert avant tout — mais pas seulement — à transmettre des connaissances, à véhiculer le savoir scolaire.

Fonder la didactique du FLS sur la dimension de scolarisation est donc une idée intéressante, mais elle n'est rentable que pour les toutes premières semaines de l'apprentissage (le temps d'acquérir les rudiments de la communication nécessaires à la vie de la classe) ou pour des niveaux déjà avancés (cycle des approfondissements, au minimum, pour exercer des capacités de lecture et d'écriture nécessaires à la réussite scolaire). Mais pour l'essentiel du cycle des apprentissages, les méthodes communicatives restent les plus proches des centres d'intérêt des enfants, les plus aptes à étendre leurs compétences linguistiques, celles qui contribuent le mieux à relier l'univers scolaire au reste de la société.

4.3. L'ÉTAT DES SYSTÈMES ÉDUCATIFS AFRICAINS : UN BILAN ET DES PERSPECTIVES

Depuis plus de trente ans l'Afrique est le champ clos d'expérimentations pédagogiques et méthodologiques qui vont dans tous les sens : conservatisme et respect du *statu quo* (Gabon), abandon pur et simple de l'enseignement du français (Guinée et Madagascar), mise en place de méthodes nouvelles plus ou moins adaptées (méthode *Pour Parler*

de Djibouti. Cornette (Y.), Daoud (Z. H.), Maurer (B), Robert (J.-P.), *Le cabri et le chacal. Classe d'initiation*, EDICEF, Paris, 1993 et *Les belles histoires de Saïd et Saïda, Cours préparatoire.* EDICEF, Paris. 1994.

Français au Sénégal transplantée telle quelle à Djibouti pendant près de 20 ans), plus ou moins technicistes (radio et télévision scolaires au Sénégal, en Côte d'Ivoire et au Niger), retour aux méthodes les plus traditionnelles dans les pays les plus progressistes (*Mamadou et Bineta* en Guinée), nouvel engouement pour les approches communicatives mal comprises aussi bien au niveau des méthodes que des *Instructions officielles*, qui prônent de telles approches au plan des principes tout en continuant d'imposer des pratiques pédagogiques aussi contraignantes que les exercices structuraux, les phases de mémorisation, la dictée éliminatoire, etc. Partout on constate une crise des systèmes éducatifs au point qu'une désintégration d'une grande partie d'entre eux est à craindre.

Tout le monde est d'accord pour souligner que ces systèmes sont dans un état de crise grave dont les causes peuvent être diverses et les effets néanmoins convergents : inadaptation de l'école aux besoins des publics concernés et, par conséquent, des États (ce qui militerait en faveur de l'hypothèse d'une crise structurelle), inadéquation des contenus qui sont presque partout remis en cause (la plupart des projets en cours font état d'élaboration de nouveaux manuels, ce qui traduit un profond malaise méthodologique), augmentation du taux des échecs scolaires : faiblesse relative de la scolarisation (même quand le double flux est pratiqué, mesure qui ne peut être portée au crédit d'un enseignement de qualité), accroissement très sensible du nombre d'abandons au bout d'une, deux ou trois années de scolarisation, (un chiffre parmi d'autres : à Madagascar, 48% d'abandons en T1, première année du cycle primaire et 13% sur l'ensemble du cycle), augmentation également très importante (malgré une politique laxiste imposée par la réalité démographique) du nombre des redoublements (là encore, pour Madagascar, plus de 35% de redoublements sur l'ensemble du cycle primaire), en particulier au cours de la dernière année de l'enseignement élémentaire.

Ce qui vient d'être souligné pourrait laisser à penser que l'on se trouve face à une remise en cause de l'institution scolaire en tant que telle. Or, il n'en est rien. Partout en Afrique, l'école française (c'est-à-dire celle du colonisateur) est une forme institutionnalisée d'éducation et de formation qui est à ce point entrée dans les usages sociaux qu'on finit par ne plus en percevoir les caractéristiques essentielles et les conditions d'existence. Le modèle d'école en vigueur est à ce point intégré dans le paysage social et administratif que l'on ne prête plus attention aux choix qui ont présidé à son élaboration et qui lui donnent sa configuration présente. Or, il apparaît que de nombreux projets en cours ou en gestation, proposés par la Coopération française comme par la Banque mondiale, supposent le remplacement du modèle actuel par un autre, ce qui pose le problème de l'insertion de toute action de coopération dans l'environnement socio-politique national dans lequel elle se situe. Tout décalage entre projet de coopération (bi - ou multilatérale) et politique nationale est une distorsion inadmissible, de nature à mettre en péril toute action, quelle qu'elle soit. À ce propos, on peut s'étonner qu'aucun des projets de rénovation de l'enseignement du français en Afrique ne soulève la question de la place et du rôle des langues nationales africaines dans les cursus de l'école élémentaire.

C'est au terme d'un parcours historique bien connu que l'école française s'est constituée en un modèle dont l'extension et la généralisation, dans de mauvaises conditions, conduisent au désenchantement que l'on perçoit aujourd'hui partout en Afrique à tous les niveaux d'observation.

L'augmentation vertigineuse du nombre des élèves dans les classes (on peut citer, à titre d'exemple, le cas du Tchad où le nombre d'enfants scolarisés est passé de 150 000 en 1984 à 465 000 en 1990, ce qui représente un taux moyen de croissance de l'ordre de 30% par an, l'enseignement élémentaire dans ce pays représentant lui-même 89% des

effectifs scolarisés) malgré des taux de scolarisation qui restent presque partout très médiocres (en Côte d'Ivoire, pour l'année 89-90, s'agissant de la tranche d'âge des 6-15 ans, 58,38% des garçons sont scolarisés et seulement 43,38% des filles; au Tchad, le taux brut[1] de scolarisation était de 53,90% en 1990 pour un taux net[2] de 38%; au Cameroun, le taux de scolarisation primaire est de près de 65% — 71% de garçons et 62% de filles — mais avec des disparités régionales très importantes qui laissent deviner que dans certaines zones rurales ou dans certaines régions, le nombre d'enfants scolarisés est très bas).

La disparité des publics scolaires, phénomène qui touche de plus en plus les classes de CP1 (qui accueillent des enfants de 6 à 8 ans) et de CM2 (qui accueillent des enfants de 12 à 14 ans). Les différences de niveau de maturité, les vitesses variables dans le parcours du curriculum ainsi que les différences d'espérance de vie scolaire, tous ces facteurs concourent à hétérogénéiser le public scolaire et à rendre plus difficile encore la tâche des maîtres.

La part de plus en plus importante des budgets nationaux consacrée à l'Éducation nationale, qui atteint ou dépasse 30% de ceux-ci dans la plupart des États, ce qui constitue un seuil intolérable qui s'inscrit dans le processus de paupérisation partout constaté. Ceci est d'autant plus important à signaler que cette masse budgétaire énorme est consacrée à plus de 96% au paiement des salaires : presque rien ne reste pour le fonctionnement des systèmes et rien pour les investissements.

Les conditions de scolarisation de plus en plus précaires : locaux insuffisants, cruel manque de matériel scolaire qui peut aller jusqu'à l'absence totale de mobilier (tables, chaises, tableaux noirs, armoires, etc.) sans parler, pour l'instant, des matériaux pédagogiques eux-mêmes. Il faut signaler au passage que les projets les plus ambitieux prévoient, pour ce qui est des livres scolaires, un manuel pour quatre élèves. Pour ce qui est du reste, il convient d'insister sur la mise en place d'une politique de diffusion du livre bon marché, selon le souhait des experts de la Banque mondiale. Cette carence en matériel est à la source d'une difficulté structurelle majeure relevée dans la plupart des systèmes éducatifs africains, à savoir que l'école primaire n'est maîtresse ni du mode d'accès ni des conditions de sortie qu'elle est censée offrir aux élèves. En effet, à l'entrée, faute d'un programme de constructions scolaires suffisamment important, l'école est obligée de refuser un nombre important d'enfants pour scolariser en priorité les plus âgés. Or, une entrée retardée dans le système scolaire ne peut que retentir défavorablement sur les attitudes de l'enfant à l'égard de l'école et de ses apprentissages et accroître ultérieurement les difficultés d'insertion. À la sortie, faute d'un nombre suffisant de places offertes en sixième, beaucoup d'élèves préfèrent redoubler, alourdissant ainsi considérablement les effectifs au CM2 (102 745 redoublants sur 242 782 inscrits, soit un taux de 42,70% en 1990-1991 en Côte d'Ivoire).

Si l'on trace une courbe des redoublements à l'école élémentaire, on constate que les trois grands sommets se situent au CP1 (21,80%), au CE1 (21,3%) et au CM1 (2,3%). Les chiffres donnés ici entre parenthèses sont ceux de la Côte d'Ivoire mais on retrouve des taux semblables dans les autres pays. Pourquoi? Au CP1 (ou CI dans de nombreux cas), on constate partout une mise en place préalable du langage mal conduite, quand elle n'est

1. Le *taux brut de scolarisation* concerne l'ensemble de la population d'un État et est donc destiné à mesurer l'effort global consenti.

2. Le *taux net*, lui, est établi par classes d'âge et permet de déterminer effectivement le nombre d'élèves inscrits à l'école. C'est ainsi qu'un taux net inférieur à 100% dans un système où la scolarisation à l'école primaire est autorisée jusqu'à 15 ans signifierait — sachant que sont inscrits à l'école un nombre non négligeable d'élèves de 12-15 ans — qu'un nombre important d'élèves n'est pas scolarisé dans la tranche d'âge 6-11 ans.

pas complètement absente, sur un laps de temps trop bref, un passage trop rapide à l'écrit et à la numération. Pour ce qui est des deux autres pics de la courbe, sont accusés les programmes trop chargés et les ruptures trop brutales dans les styles et les contenus d'apprentissage. En effet, on constate presque partout que si un effort a été fait pour rénover les manuels utilisés dans les premières années du cycle élémentaire, pas grand chose n'a été tenté pour les deux années de CM où l'on utilise des ouvrages traditionnels très difficiles auxquels les élèves ne sont absolument pas préparés (on pense ici en particulier à un manuel comme *Afrique mon Afrique*). Seule exception notoire : Djibouti où un nouveau manuel sera en service pour le CM1 et le CM2 dès la rentrée 94 en liaison avec les ouvrages de 1° et 2° année (CI et CP) en cours d'expérimentation.

D'une façon générale, les observateurs sont unanimes à dénoncer la nécessité d'ajuster les programmes scolaires aux exigences du développement, en termes de contenus mais aussi en termes d'objectifs prenant réellement en compte les données psycholinguistiques et socioculturelles de l'enfant, touchant par là aux domaines du savoir faire et du savoir être.

Tous les experts sont unanimes à souligner, d'une manière ou d'une autre, d'abord le nombre insuffisant des maîtres dans les classes africaines, leur insuffisante formation initiale et/ou continuée. Quelques chiffres pour mesurer l'ampleur du problème : en 1990, au Tchad, 7 330 maîtres répartis de la façon suivante : 1 425 instituteurs, 1960 instituteurs adjoints, 3 628 maîtres suppléants, 317 moniteurs, soit 50% de maîtres qui enseignent sans aucune formation pédagogique initiale. La proportion tombe à 40% dans certains États comme la Côte d'Ivoire mais le problème fondamental reste le même.

Même lorsque cette formation initiale existe (dans les Écoles normales ou les Centres de formation pédagogique), on remarque un hiatus (pour ne pas parler d'incohérence) entre formation initiale et réalité scolaire, entre formation initiale et formation continue, ce qui pose le problème de la formation des formateurs. Dans certains cas, l'implantation de nouveaux matériaux pédagogiques, à Djibouti par exemple, est gênée, freinée, menacée et parfois même tout simplement remise en question par une absence totale et dramatique de liens entre concepteurs et formateurs. On a connu cela dans presque tous les pays d'Afrique de l'Ouest dans les années 70, à une époque où des moyens colossaux avaient été injectés dans les systèmes éducatifs pour la rénovation de son enseignement élémentaire, et la cause première de l'échec des méthode proposées fut l'absence de dialogue (pédagogique, méthodologique et scientifique) entre concepteurs, praticiens, conseillers pédagogiques et membres des corps de contrôle.

Le problème central, commun à tous les États en mal de système éducatif un tant soit peu performant, est la recherche — et surtout la découverte — d'une solution de nature à réaliser l'adéquation quantitative et qualitative la plus ajustée possible entre les effectifs libérés chaque année par les systèmes scolaires et les offres d'emploi. C'est ce qu'on appelle au Tchad la stratégie E.F.E. (Éducation/Formation/Emploi). Cette adéquation de l'offre et de la demande en matière de formation et d'emploi n'est atteinte dans aucun pays au monde. En Afrique, elle constitue un objectif de plus en plus difficile non seulement à atteindre mais même à envisager (au nom du simple réalisme) pour les raisons suivantes :

- accélération phénoménale de l'exode rural, due essentiellement à la sécheresse et à l'instabilité politique de nombreux États (d'ici à l'an 2000 le taux d'urbanisation de la population globale du Tchad passera de 30% à 44%);
- accélération très forte de la croissance démographique dont le taux moyen se situe aux alentours de 2,5%, ce qui aura pour conséquence inévitable un accroissement de la demande de scolarisation;

• stagnation (pour ne pas dire régression due au sous-développement) des offres d'emploi du secteur moderne, les difficultés économiques et la détérioration des termes de l'échange interdisant d'espérer une industrialisation génératrice d'emplois;
• inconnue des débouchés ouverts par le développement du secteur dit informel, véritable tarte à la crème des économistes du domaine africain, et qui, sur le plan linguistique, n'est sans doute pas des plus favorables à l'expansion et à la diffusion du français.

Toutes les solutions proposées doivent prioritairement procéder d'une réflexion d'ensemble préalable sur les systèmes d'éducation existant en Afrique où, il faut le rappeler très nettement ici, l'école telle qu'on la connaît aujourd'hui n'a pas le monopole de la transmission des acquis, même si elle occupe dans ce domaine une position dominante.

Coexistent presque partout en Afrique trois réseaux éducatifs :
• l'éducation familiale qui correspond à une démarche de transmission du travail organisée sur le lieu de vie et d'activité du groupe familial, ce qui, concrètement, se traduit parfois par un refus d'envoyer les enfants (surtout les filles) à l'école, mais ce qui ne saurait non plus être assimilé à une absence d'instruction;
• l'école coranique qui, par la commodité de ses horaires, la souplesse dans son organisation des activités tout au long de l'année et la modicité de ses coûts d'accès, met en place une alphabétisation de base à partir d'un corpus de textes religieux et assure de la sorte une instruction religieuse et morale bien adaptée aux attentes de certaines communautés rurales;
• enfin l'école officielle qui doit aujourd'hui s'interroger sur son propre fonctionnement, s'efforcer de connaître ses insuffisances et se demander pourquoi, en dépit d'une réussite quantitative incontestable (on est passé, en Côte d'Ivoire par exemple, de 200 046 élèves scolarisés en 1959-1960 à 1 414 865 en 1990-1991) elle ne réussit cependant pas à emporter l'adhésion de toutes les familles.

Au lendemain de leur indépendance, de nombreux États africains se sont dotés de textes officiels portant sur l'organisation de l'enseignement primaire élémentaire et tendant à instaurer une réforme complète du système d'enseignement primaire en vigueur dans toutes les anciennes colonies françaises.

En ce qui concerne plus particulièrement l'enseignement du français, les projets de réforme stipulent prseque toujours que l'initiation à la langue française, considérée comme langue de travail, doit se faire parallèlement à l'introduction de l'enseignement des langues nationales, dans le souci de préserver la personnalité des peuples africains par une réelle promotion de leur culture. Cet apprentissage du français — ajoutent généralement les textes officiels — doit être fondé sur les techniques propres à la pédagogie des langues vivantes.

Un texte sénégalais du CLAD, Centre de linguistique appliquée de Dakar, en 1971, était encore plus précis : « Le français restera, pouvait-on y lire, une langue étrangère et seconde et [...] son enseignement devra se faire à partir des interférences que cette langue a avec les langues nationales ».

Dès 1963, on s'attacha donc partout en Afrique à déterminer les moyens susceptibles de permettre de lutter contre les risques d'une rapide détérioration du français. En effet, l'encadrement de l'enseignement primaire par des maîtres insuffisamment formés, maîtrisant mal la langue française entraînait les élèves à des apprentissages de modèles linguistiques déformés et provoquant des reproductions incorrectes d'autant plus dangereuses pour l'avenir de la langue francaise en Afrique que celle-ci n'était jamais pratiquée par les élèves en dehors de l'école. C'est ainsi que des recherches furent

entreprises sur les interférences linguistiques, recherches complétées par des études portant sur les fautes le plus fréquemment commises par les élèves de l'enseignement primaire.

Ces travaux ne se limitèrent pas au domaine de la recherche fondamentale (description des langues en présence) ou appliquée (études contrastives) et s'étendirent au problème de l'enseignement du francais dans des pays où les enfants entrant au cours d'lnitiation (première année du cyde primaire) possèdent dèjà au moins une langue maternelle.

Les méthodes d'enseignement du français langue étrangère comme *Pour parler français* s'inscrivent donc, d'une part dans l'évolution sociopolitique des pays d'Afrique francophone anciennement colonisés, d'autre part dans l'évolution de la méthodologie de l'enseignement des langues étrangères à travers le monde.

En effet, malgré les liens culturels, sociologiques et politiques existant, du fait de l'histoire, entre l'ancienne Métropole, la France, et les nouveaux États indépendants, la langue française fut considérée comme une langue étrangère en dépit de son statut de langue officielle et des conséquences socioculturelles et socioéconomiques que ce statut implique. Pourtant, la langue française continua de bénéficier tout en étant enseignée selon une méthodologie de langue étrangère, d'un programme et d'horaires de langue première. Elle fut donc (mais elle continue de l'être encore aujourd'hui), non seulement matière d'enseignement, mais véhicule d'enseignement puisque les mathématiques, l'histoire, la géographie, l'étude du milieu et l'instruction civique sont enseignées en français.

Au lendemain de l'indépendance, trois choix s'offraient donc aux autorités africaines en ce qui concerne l'enseignement du français à l'école:
1. Conserver le contenu et les méthodes de l'enseignement de type colonial, c'est-à-dire ne rien changer. C'est le choix que firent un certain nombre de pays de l'ex-A.O.F. tout en africanisant le personnel enseignant. Cet enseignement monolingue conserva, cela va de soi, la langue française comme langue unique d'enseignement; il conserva surtout les contenus idéologiques élitistes qui étaient ceux de l'école coloniale, ainsi que des méthodes et des manuels conçus pour des élèves français. Les rares références aux réalités socioculturelles africaines n'étaient, généralement utilisées que pour mettre en valeur la civilisation française, occidentale et moderne. Ce type d'enseignement reposait sur une ignorance ou une méconnaissance des réalités sociolinguistiques africaines, sur une pejoration des langues africaines et sur une mauvaise appréciation des besoins spécifiques des élèves africains et des divers progrès réalisés dans le domaine des sciences humaines et particulièrement de la linguistique africaine, de la linguistique appliquée et de la pédagogie.
2. Introduire les langues africaines dans l'enseignement et aboutir à un enseignement africain monolingue, le français n'intervenant, au mieux, que comme matière d'enseignement. Ce fut la solution retenue par des pays comme la Tanzanie qui fit du swahili sa langue officielle et où l'anglais prit la place de première langue étrangère.
3. Conserver le français comme langue unique d'enseignement, mais l'enseigner en tenant compte de sa situation par rapport aux langues et à la société africaines. Ce type d'enseignement, tout en restant monolingue et en accordant encore au français un statut privilégié, reposait sur la reconnaissance des réalités sociolinguistiques africaines. Sa méthodologie était fondée sur des études de linguistique contrastive et ses contenus furent adaptés au contexte socioculturel et aux besoins des élèves.

Beaucoup de pays choisirent la troisième solution. Ainsi, tout en conservant un horaire et des programmes de langue première, l'enseignement du français a été adapté aux réalités socioculturelles africaines. Les contenus proposés tinrent compte du contexte dans lequel vivaient les élèves et, sur le plan linguistique, l'introduction de la langue parlée permit

une démocratisation du langage, le français n'étant plus seulement destiné à former une élite mais au contraire à permettre à tous, ou au plus grand nombre, de satisfaire aux nouveaux besoins de communication, d'information et de formation. Le français ne devait donc plus être exclusivement écrit et littéraire, mais s'ouvrir aux divers domaines d'emploi de la langue courante pratique. La méthodologie, enfin, fut modifiée et s'appuya sur les dernières découvertes des sciences de l'éducation et de la linguistique.

Expérimentée puis adaptée dans une demi-douzaine de pays africains, élaborée dans un premier temps pour rénover l'enseignement du français au Sénégal en fonction de la nouvelle politique d'alphabétisation de masse définie à Addis-Abeba, du manque de qualification des maîtres, du fait que le français n'est qu'exceptionnellement la langue parlée en famille et enfin en fonction des nouvelles techniques et nouveaux moyens d'expression mis à la disposition du linguiste et du pédagogue, la méthode *Pour parler français* repose sur quelques principes essentiels.

1. Priorité de l'oral sur l'écrit

C'est par des arguments linguistiques bien connus que fut justifiée la priorité (mais non la primauté) accordée à l'oral sur l'écrit, fondée sur le fait que la langue est avant tout un instrument de communication verbal. L'apprenant africain était ainsi placé, *mutatis mutandis*, pour son apprentissage du français, dans les conditions de l'enfant qui apprend sa langue maternelle. Un décalage de trois mois fut donc ménagé entre l'apprentissage de la langue orale et celui de la langue écrite mais cette antériorité de l'oral fut très mal perçue chez les parents d'élèves pour qui l'école symbolise l'accession à la civilisation de l'écrit. Le prestige de la page écrite reste, en effet, encore très fort en Afrique où l'on peut, même encore aujourd'hui, parler d'une fétichisation de l'écriture en réaction contre les valeurs traditionnelles fondées sur la suprématie et l'exclusivité de l'oralité.

2. L'utilisation du dialogue

Le deuxième principe était une conséquence directe du premier. En effet, le dialogue, héritier de la méthode directe, permet un contact immédiat avec le langage oral. Il est donc devenu la pièce maîtresse de l'échafaudage pédagogique, le dialogue en situation apparaissant comme un instrument de réaction contre la grammaire explicite et contre la priorité naguère quasi absolue accordée à la langue écrite ainsi désacralisée.

3. Le livre du maître

Le troisième principe consistait à rédiger des livres du maître en les concevant comme de véritable fiches pédagogiques pour pallier l'insuffisante formation des enseignants due à une extension trop hâtive de la scolarisation. Les livres du maître pouvaient, théoriquement, être utilisés par chaque enseignant comme des procédés d'auto-formation.

4. La programmation des difficultés

La méthode était fondée sur des études constrastives menées, qui ont donc permis de programmer les difficultés spécifiques des apprenants africains, d'élaborer des progressions tant phonétiques que grammaticales, allant du connu à l'inconnu, de la langue source à la langue cible en prévoyant les zones interférentielles.

5. Les vocabulaires fondamentaux

La progression lexicale des deux premières années était fondée sur les données du *Français fondamental* adaptées au contexte socioculturel de l'apprenant africain. C'est ainsi que les termes « filao », « marigot » et « baobab », par exemple, sont introduits dès les premiers dossiers.

6. Les techniques modernes

C'est pour des raisons économiques que le magnétophone et le projecteur de vues fixes n'ont pas été utilisés, dans des régions où l'électricité était loin d'être installée dans chaque

école. C'est donc le moderne transistor qui remplaça le magnétophone, et le flanellographe les diapositives.

La méthode *Pour parler français* n'a jamais laissé les Africains indifférents. Lancée en 1965 après que le Président Senghor, à l'issue d'une visite de classe expérimentale, eut souhaité que « les acteurs du théâtre national Daniel Sorano parlent aussi bien le français que les élèves du Cours d'initiation », cette méthode a eu ses partisans et ses détracteurs qui s'exprimaient librement et régulièrement dans la presse.

Les critiques, laudatives ou non, n'avaient pas toutes les mêmes raisons profondes. Beaucoup d'entre elles, ignorant les principes méthodologiques nouveaux et les fondements scientifiques du nouvel outil pédagogique, en particulier le fait que celui-ci s'appuyât sur la constatation que le français fût une « langue étrangère » en Afrique, furent motivées plus par des raisons politiques que pédagogiques ou linguistiques. Ainsi, on entendit reprocher à cette méthode :

- d'être le paravent de la politique scolaire du pouvoir en place depuis l'indépendance qui adopte des mesures dilatoires à l'encontre de l'introduction des langues africaines à l'école;
- de favoriser le français par rapport aux autres matières d'enseignement.

Les critiques pédagogiques furent le fait, soit de nostalgiques des anciennes méthodes appliquées dans d'excellentes conditions, par de bons maîtres bien formés auprès d'un petit nombre d'élèves bien sélectionnés, soit de pédagogues conservateurs refusant le recours à une technologie moderne, par manque d'information et de formation ou par un refus de cette technologie occidentale, sentie comme imposée de l'extérieur, qui risquait de modifier les rapports, d'un type bien particulier, entre maîtres et élèves dans les classes africaines. La présence du récepteur dans la classe venait, en effet, concurrencer l'autorité absolue du maître en imposant un modèle linguistique peut-être jugé meilleur par les élèves et un système de travail très contraignant.

Certaines des critiques formulées par les praticiens de la méthode comme par ceux qui étaient chargés de son encadrement pédagogique, rejoignaient celles des linguistes faites à l'issue des observations de classe au cours de près de quinze années d'utilisation. Cette collaboration entre pédagogues et linguistes, alliée à la perspective d'une introduction des langues africaines dans les programmes académiques et à la mise en place d'un enseignement bilingue eut donc pour conséquence la refonte partielle de l'appareil pédagogique.

La méthode *Pour parler français* ayant été conçue initialement pour pallier l'insuffisante formation des maîtres, il apparut nécessaire de fournir à ceux-ci des fiches pédagogiques aussi détaillées que contraignantes. C'est cette contrainte que rejetèrent bon nombre d'instituteurs, sans doute mieux formés, conscients du rôle de formateur qu'ils avaient à jouer.

Toutes les difficultés rencontrées en lecture et en orthographe par les élèves furent généralement mises au compte de la méthode. Cette erreur provint d'un certain nombre de confusions :

- le titre même de la méthode induisit de nombreux parents d'élèves en erreur, car, beaucoup furent persuadés qu'il s'agissait exclusivement d'une méthode de francais oral;
- la formation des maîtres à l'application de la méthode fut une formation de type « mode d'emploi » plutôt qu'une formation pédagogique générale. Cette formation trop utilitaire changea parfois les maîtres en robots incapables d'adapter leur enseignement;
- l'importance, soulignée à maintes reprises par les concepteurs et les auteurs de la méthode, de l'apprentissage de la langue orale provoqua une sorte de déséquilibre entre l'oral et l'écrit, le second souvent négligé au profit du premier comme le prouve une enquête menée en avril 1973.

Nombreux furent, enfin, ceux qui reprochèrent à la méthode élaborée par le CLAD de transformer les écoliers africains en petits perroquets. Ce reproche était fondé sur l'existence de nombreux exercices de répétition ne faisant que peu appel à l'intelligence de l'élève.

Mais la critique la plus présente et qui ne semble pas, en définitive, liée à tel outil pédagogique plutôt qu'à tel autre fut celle qui toucha à l'aliénation. La méthode *Pour parler français* aurait donc été aliénante et aurait tendu à franciser les enfants africains, comme un nouvel et subtil instrument du néocolonialisme culturel francais. Cet argument porte bien la marque de son époque, mais il s'explique aussi par le sentiment nourri par de nombreux Africains pour qui l'Afrique a été pendant trop longtemps transformée en un vaste champ clos d'expérimentations pédagogiques. Or, ni le français à enseigner, ni les enfants à qui l'on enseigne ne changent radicalement tous les dix ans et toutes les méthodes ont du bon, d'où un éclectisme de bon aloi prôné aujourd'hui par les experts, éclectisme permettant de choisir ce que chaque méthode a de meilleur :

- les traditionnelles leçons d'élocution qui permettent d'introduire les mots dont on a besoin;
- les exercices systématiques qui savent fixer les structures syntaxiques hors desquelles les mots sont inutiles;
- le point de vue communicatif qui permet de redéfinir des objectifs en termes d'actes de langage, ce que ne renierait aucune approche traditionnelle.

Ce refus de tout parti pris pédagogique, allié à un solide bon sens nourri par une longue expérience du terrain, devrait permettre de travailler en direction des élèves grâce à la prise en compte des facteurs psycho-affectifs intervenant de manière primordiale dans tout apprentissage comme, par exemple, la centration sur l'apprenant, c'est-à-dire la prise en compte de la psychologie des enfants (caractère ludique des activités à proposer, identification aux personnages présentés en action, recours à l'imaginaire par la pratique du récit, utilisation de la langue des enfants, du français de l'environnement, des mots et images de l'Afrique, thématique spécifique apte à favoriser le développement de l'imagination, de la mémoire et de la créativité verbale).

Ce nouveau type de pédagogie permet également de travailler en direction du maître, à qui l'on doit fournir les moyens de sa liberté d'initiative pédagogique, grâce à la fourniture de recettes éprouvées, de techniques expérimentées, la suggestion de moyens pour prendre des initiatives, l'analyse didactique des objectifs langagiers et des contenus linguistiques visés.

Enfin, si l'exclusion de l'écrit de toutes les méthodes de langage, décrétée naguère en Afrique comme ailleurs, a donné les résultats que l'on sait, il apparaît plus réaliste aujourd'hui d'adopter une autre attitude vis-à-vis de la langue elle-même, sans doute plus motivante pour les élèves, ménageant par exemple — contrairement à ce qui se pratiquait naguère — une rencontre avec l'écrit dès le début de l'apprentissage du langage, d'où sa présence dans les illustrations lorsque la réalité en comporte, sans pour autant remettre en cause le principe de la primauté de l'oral.

À côté de cela, des recherches relatives à l'établissement de nouvelles normes pédagogiques susceptibles de remettre en cause les modalités d'enseignement du français et même de provoquer un bouleversement des systèmes éducatifs doivent être conduites et s'appuyer sur une analyse détaillée de la réalité scolaire. Celle-ci se caractérise par un énorme déséquilibre, constaté partout, entre l'importance des efforts économiques consacrés par les États africains au développement de l'Éducation (+ de 30% des budgets nationaux depuis plus de 30 ans) et la faiblesse conjuguée des taux réels de scolarisation

et du niveau général des connaissances, sans parler de l'importance de la déperdition scolaire tout au long des cursus. La principale explication de cet échec global est sans doute à rechercher dans l'inadéquation de l'école aux situations africaines, tant dans son fonctionnement que dans sa conception, héritée directement du mythe de l'école de Jules Ferry, accordant la primauté à la sacro-sainte maîtrise de l'orthographe et fétichisant l'écrit littéraire.

Ces constatations faites, on peut dégager un certain nombre de traits communs à l'ensemble des situations africaines et qui sont de nature à permettre une meilleure définition des nouvelles normes pédagogiques envisagées.

1. En Afrique, dans l'usage mésolectal, c'est l'efficacité de la communication qui prime et non la conformité à la norme. Il s'agit donc de rendre compte d'une autre utilisation du français et non de stigmatiser une mauvaise maîtrise de la langue.

2. Si la pratique sociale du français se caractérise souvent en Afrique par un large sentiment d'insécurité linguistique, celui-ci est contrecarré, paradoxalement, par la compétence d'élocution de nombre de locuteurs, due au statut privilégié de la parole dans les sociétés africaines.

3. Il existe bien une manière africaine de voir les choses (qu'on pourrait appeler la visée africaine) qui tend, on peut le souligner au passage, vers une certaine homogénéisation qui est de nature à faciliter la tâche du méthodologue aux prises avec une nouvelle définition des normes pédagogiques propre à renouveler une conception par trop traditionnelle des outils pédagogiques. Cette homogénéisation des usages du français est due à l'essor urbain qui facilite l'utilisation particulière des langues africaines très souvent pidginisées et la reconstruction parallèle du français, les premières et la seconde subissant donc des traitements semblables propres à leur vernacularisation.

4. Parallèlement à cette visée africaine, il existe également une ou des rhétoriques africaines qui président à la mise en place de stratégies argumentatives différentes selon que l'on s'exprime dans sa langue maternelle — où l'on a très souvent recours à une espèce de stratégie en spirale — ou en français. Dans ce dernier cas, on sera de moins en moins sûr du bien-fondé de la transposition pure et simple dans un contexte africain de l'organisation cartésienne du discours en thèse, antithèse et synthèse, pour ne citer que cet exemple.

5. On peut enfin parler d'une revendication identitaire qui s'appuie sur une légitimation de la norme mésolectale qui devient le bon langage (celui des Africains) encore que tous les pays d'Afrique ne semblent pas concernés au même titre par tout cela. On peut citer à cet égard l'exemple du Sénégal où le wolof occupe la place d'une langue véhiculaire et où le français, tout au moins officiellement et dans la mentalité collective sénégalaise, est toujours considéré et valorisé, sinon valorisant, exclusivement dans son usage — ou plus exactement la représentation de celui-ci — académique.

Les descriptions déjà achevées des usages africains du français ou celles qui sont en cours ont permis de dégager trois grands types de caractérisation de l'usage mésolectal.

1. L'innovation référentielle qui se manifeste par l'apparition de particularités lexématiques sans cesse renouvelées et qui justifient à elles seules la poursuite d'enquêtes purement lexicales d'autant plus nécessaires que ces créations (emprunts du français aux langues africaines ou néologismes) font toujours partie du vocabulaire actif disponible chez tous les apprenants, y compris les débutants complets, d'où l'intérêt qu'il y aura à les inclure dans des progressions lexicales, à titre de points d'appui.

2. La variabilité conçue en termes d'acceptabilité sociale, c'est-à-dire intégrée à l'usage normal parce qu'elle correspond à une organisation spécifique de la société africaine, quel que soit le niveau de langue des partenaires de la communication.

3. La fonctionnalisation des structures (redistribution sémique, absence de détermination, effacement des anaphoriques, etc.) due au fait que l'intention sémantique l'emporte le plus souvent sur l'application des règles.

Avant de procéder à la rédaction de propositions pédagogiques conformes à l'ensemble des recherches qui sont menées sur l'enseignement du français en France et hors de France mais qui doivent être appliquées selon des modalités spécifiquement africaines, il convient de dresser la liste des problèmes qui restent à résoudre de façon à engager de futures recherches.

1. Il serait souhaitable que les décideurs pédagogiques prennent en considération les propositions des linguistes et des méthodologues relatives à l'émergence d'une norme endogène qui fait désormais partie du vécu linguistique des apprenants.

2. Il faut prendre conscience de la nécessité de redéfinir la mission du français en Afrique, qui consiste à permettre l'engagement du locuteur africain dans sa parole. Cette conception nouvelle renvoie à l'organisation de rapports sociaux nouveaux et, en particulier, à une conception nouvelle de l'école dans le milieu social africain.

3. Il faut éviter de tomber dans le travers qui consisterait à hiérarchiser les normes et à parler d'écart par rapport à une norme centrale (celle de France par exemple) mais, au contraire, donner accès à la diversité des usages par un enseignement approprié : norme locale ou endogène ne signifie pas nécessairement basilecte.

Parler de la rénovation de la méthodologie de l'enseignement du français en Afrique c'est, d'abord, parler de l'école, c'est-à-dire :

- des savoirs,
- des savoirs transmissibles,
- des spécialistes chargés de cette transmission,
- de l'institution au sein de laquelle se produit cette opération de transmission.

Mais c'est aussi parler de la nature du véhicule de transmission du savoir et, évidemment, des modalités de transmission de celui-ci.

Depuis plus de trente ans, l'Afrique a été transformée en un champ d'applications méthodologiques et il faut à tout prix mettre un frein à cet émiettement dû principalement à une inadaptation des modes d'apprentissage proposés. Il ne s'agit pas de faire table rase du passé mais de prendre en compte un certain nombre de nécessités.

Il y a tout d'abord la nécessité d'accorder une dimension interculturelle à tout enseignement-apprentissage du français. En effet, à côté des cribles phonologiques, morphosyntaxiques et lexicaux, révélés par l'analyse contrastive qu'il n'est pas question de renier aujourd'hui, il faut distinguer des cribles discursifs, conversationnels et interactionnels liés à l'organisation socio-économique, familiale, politique et culturelle des sociétés dans lesquelles le français est pratiqué.

La deuxième nécessité consiste à accepter l'idée qu'il n'y a pas un français mais des français, que la francophonie est multiple et que chaque locuteur ou chaque groupe de locuteurs est appelé à s'approprier la langue française. Ceci pose évidemment le problème de la référence à une norme centrale de plus en plus décalée par rapport à l'usage africain du français. Accepter la différence, c'est permettre aux gens que l'on enseigne en français de se débarrasser de ce sentiment d'insécurité linguistique qui pèse sur tous les locuteurs du français en Afrique. Accepter la variation et l'émergence d'une norme endogène, c'est abolir les conflits de type diglossique qui ont marqué toutes les situations linguistiques depuis trente ans et permettre enfin que le français soit senti en Afrique comme un véritable instrument de développement.

La troisième et dernière nécessité consiste à prendre en compte les besoins des apprenants africains et, pour ce faire, il ne faut pas hésiter à dresser la liste des situations dans lesquelles le français est utile, nécessaire, voire indispensable. Des enquêtes sociolinguistiques devraient permettre d'aboutir à une typologie des situations d'allocution tenant compte du statut des partenaires dans l'échange verbal auquel doivent parvenir les apprenants.

Car c'est toujours la maîtrise parfaite du français, généralement langue officielle, et toujours langue étrangère (ou seconde) qui reste l'objectif de toutes les méthodes d'enseignement traitant de la phonétique, des structures, du lexique et des actes de langage, autant d'éléments qui permettent à l'apprenant de faire face à toutes les situations dans lesquelles le français lui est utile et/ou nécessaire. C'est dans une perspective communicative que doit être abordée la didactique du français en Afrique, destinée à obtenir une véritable compétence de communication, c'est-à-dire la capacité d'atteindre à une réelle libération linguistique et langagière de l'apprenant.

Toutes les méthodes à venir doivent s'articuler autour de deux phases distinctes mais complémentaires, la première axée sur la compréhension, l'appropriation et l'imprégnation, la seconde sur l'exploitation et la production.
La première phase comporte l'audition, l'explication, la répétition et éventuellement la mémorisation des documents utilisés comme points de départ de la méthode : généralement un dialogue, surtout en début d'apprentissage, mais éventuellement une image, une situation vécue, scolaire ou autre.

La phase de production doit aboutir à une libération de l'expression en dehors des situations pédagogiques initialement présentées. Elle doit s'appuyer sur des techniques bien connues comme celle du jeu qui vise à l'acquisition d'une compétence linguistique, celle du jeu de rôles qui vise à l'acquisition d'une compétence de communication puisqu'elle suppose l'utilisation d'un embryon de scénario dans une situation sociale et enfin celle de la simulation, jeu de rôles plus complexe où les personnages à incarner entretiennent entre eux des rapports nécessités par la situation mais laissant leur part à l'imaginaire et à l'imprévu, destinée à la libération, à l'individualisation de la parole.

Conclusion

Comment conclure autrement que par la répétition et le résumé à grands traits de ce que l'on a pris soin d'élaborer patiemment et de manière nuancée? Le meilleur parti est peut-être justement d'éviter cet exercice et de mettre plutôt l'accent sur la cohérence de la démarche suivie et, profitant de la vue d'ensemble qu'offre cet ultime point d'observation, faire ressortir les lignes de force d'un parcours, les passerelles unissant les points essentiels d'une argumentation. De notre point de vue, il s'agit de saisir les relations existant entre le français d'Afrique, son étude sociolinguistique et la manière dont cette langue est enseignée.

Dans les différents pays qu'il a été possible d'évoquer ici, la francophonie apparaît de plus en plus comme une réalité complexe et plurielle. À côté des usages officiels de cette langue, restée depuis les indépendances la langue des relations internationales dans les anciennes colonies françaises ou belges, tendent à apparaître des pratiques plus populaires, qui acquièrent parfois même le statut de véritables variétés.

Ce développement n'est pas simple et son analyse montre toutes les ambiguïtés actuelles du statut du français sur le continent africain. L'apparition de variétés nouvelles, répondant à une pratique sociale africaine du français, nées parfois de situations d'acquisition de cette langue hors de l'école mais d'autres fois générées par cette scolarisation même, est sans conteste le signe d'une décomplexation des locuteurs africains en train de s'approprier le français, d'en faire une langue africaine disponible dans toutes les situations de communication, sans exception. Mais parallèlement, se pose la question de la légitimation de ces pratiques africaines du français et particulièrement celle de l'existence de normes différentes du français standard, sans lesquelles les locuteurs africains risquent de vivre une nouvelle situation diglossique, cette fois entre le français de France et le français d'Afrique, qui nuirait à l'efficacité de cette langue. Le risque est d'autant plus important que l'analyse des situations de francophonie souligne l'importance de plus en plus grande que prend le français, non seulement dans le répertoire langagier des locuteurs, mais dans la construction identitaire des sujets.

C'est en cela, au premier chef, que la didactique du français doit être à l'avenir articulée à une sociolinguistique alliant l'étude du statut des langues à l'analyse fine des discours des locuteurs, replacés dans leurs conditions de production. Élément moteur dans la dynamique des langues, l'enseignement du français doit tenir compte non seulement du statut de cette langue mais aussi de la réalité des échanges langagiers qui conduit cette langue à évoluer. Le rôle du français sur le continent africain, en d'autres termes son efficacité et son avenir, dépendent de cette capacité, dont saura faire preuve ou pas la didactique du français, à prendre en considération l'émergence d'une francophonie nouvelle, plurielle.

Mais il est bien évident que ceci ne saurait se faire sans une volonté réelle des responsables politiques français et africains, en dernier ressort seuls véritables décideurs et co-gestionnaires de l'avenir du français.

BIBLIOGRAPHIE

1. SOCIOLINGUISTIQUE APPLIQUÉE AU DOMAINE AFRICAIN

A.C.C.T.[1] (1988) *Langues africaines et enseignement du français. Innovations et expériences*, Paris.

ARACIL L. V. (1982) *Papers de sociolinguistica.* Barcelona, Edicions de la Managra.

BAGGIONI D., CALVET L.-J., CHAUDENSON R., MANESSY G., ROBILLARD D. de (1992) *Multilinguisme et développement dans l'espace francophone,* Eds Montmagny Qué..

BAGGIONI D. (1991) « Langues mixtes, discours métissés et conflits d'identité », in *Métissages*, t.II, Paris, L'Harmattan.

BAL W. (1974) « Particularités actuelles du français d'Afrique centrale », Lubumbashi, C.E.L.T.A.[2], *Bulletin d'information n° 7.*

BAL W. (1977) « Unité et diversité de la langue française », *Guide culturel*, Paris, Hachette.

BAL W. (1981) « Quelques données et réflexions à propos du français en Afrique noire », Bruxelles, *Bulletin de l'Académie royale de langue et littérature françaises.*

BAL W. (1984) « Réflexions sur l'acceptabilité des particularités lexicales du français en Afrique noire, dans la perspective d'une exploitation pédagogique de l'*IFA*[3] », Communication à la *VI° Table ronde des centres, départements et instituts de linguistique appliquée d'Afrique noire*, Cotonou, 24-31 mars .

BAMGBOSE A. (1976) *Enseignement et langue maternelle en Afrique occidentale*, Paris, Les Presses de l'U.N.E.S.C.O.

BANQUE MONDIALE (1988)[4] *Education in Sub-Saharian Africa*, Paris.

BARBÉ G. (1988) « Français langue seconde : attention travaux », *Diagonales,* n°14, 1988.

BARBERIS J.-M. et GARDÈS-MADRAY F. (1986) « Ratages d'actualisation et évitement des temps et des personnes en production discursive orale » dans *Cahiers de praxématique*, n°7, pages 37-62. Montpellier.

BEATENS BREADSMORE H. (1971) *Le français régional de Bruxelles,* Bruxelles, Presses universitaires de Bruxelles.

BEDARD E. et MAURAIS J. (sous la direction de, 1983) *La norme linguistique*, Québec-Paris, Conseil de la langue française et Le Robert, Coll. « L'ordre des mots ».

1. Agence de Coopération Culturelle et Technique.
2. Centre de Linguistique Théorique et Appliquée de l'Université Nationale du Zaïre.
3. *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire.*
4. Renseignements : 64, avenue d'Iena, 75008 Paris. Il existe une traduction française de ce rapport disponible à cette adresse.

BELLONCLE G. (1984), *La question éducative en Afrique noire*, Paris, Karthala.

BENIAMINO M., BAGGIONI D. (1993) « Le français langue réunionaise », in Robillard et Beniamino (Eds.) (1993).

BESSE H., NGALASSO M.M., VIGNER G. (Eds) (1992) « Français langue seconde », *Etudes de Linguistique Appliquée*, n° 88.

BICKERTON D. (1973) « The nature of a creole continuum », in *Language*, vol. 49, n°3.

BICKERTON D. (1975) *Dynamics of a creole system.* Cambridge University.

BLACHÈRE J.-C. (1990), « Pour une étude de la francographie africaine », Montpellier, *Travaux de Didactique du FLE*, n°25, juillet 1990.

BLONDÉ J. (1975) « Résultats d'un sondage effectué en milieu analphabète » dans *Le français au Sénégal. Enquêtes et recherches.* Publication CLAD, n°3. Dakar.

BLONDÉ J., DUMONT P. et GONTIER D. (1979), *Lexique du français du Sénégal*, Paris, EDICEF[1].

BONNARD H. (1985) « Francophonie maghrébine », Paris, L'*Information grammaticale*, n°26.

BONNARD H.(1984) « Francophonie africaine », Paris, L'*Information grammaticale*, n°21.

BONNARD H. (1989) « Francophonie africaine II », Paris, L'*Information grammaticale*, n°40, janvier 1989.

BOYER H. (1990) « Matériaux pour une approche des représentations sociales » dans *Langue française*, n°85, pages 102-124.

BOYER H. (1991) *Éléments de sociolinguistique*, Paris, Dunod.

BOYER H. et DUMONT P. (sous la direction de, 1987) « Politiques linguistiques (études de cas) » dans le n° 65 d'*Études de Linguistique Appliquée*, Paris, Didier Érudition.

BRÈS J. (1990) *A la recherche de la narrativité. Fonctionnements narratifs en discours oral. Enquête sociolinguistique par interviews dans une entreprise industrielle.* Thèse de Doctorat, tome II. Montpellier.

BRÈS J. (1991) « Des stéréotypes sociaux » dans *Cahiers de Praxématique,* n°17, pages 93-112. Montpellier.

BRETON R. (1991) « Géographie du plurilinguisme », dans *Le français dans le Monde*, série Recherches et applications, *Vers le Plurilinguisme,* pages 20-32. EDICEF, Paris, février-mars.

CAITUCOLI C. (1993) *Synthèse de l'activité scientifique,* Dossier en vue de l'obtention de l'habilitation à diriger des recherches. Université de Rouen.

CALVET L.-J. (1964) *Le français parlé. Enquête au lycée de Thiès,* Publication CLAD, n°14.

CALVET L.-J. (1974) *Linguistique et colonialisme,* Paris, Payot.

CALVET L.-J. (1981) *Les langues véhiculaires,* Paris, P.U.F., Que sais-je?

CALVET L.-J. (1987) *La guerre des langues et les politiques linguistiques*, Paris, Payot.

CALVET L.-J. (1990) . . . . . dans *Plurilinguismes*, n°2.

1. Hachette.

CALVET L.-J. (1993) « Francophonie et géopolitique », dans Robillard D. de et Beniamino M. (Eds.) (1993), pages 483-495.

CANU C., DUMESTRE G. (1993) « Français, bambara et langues nationales au Mali » in Robillard D. de et Beniamino M. (Eds) (1993).

CAPELLE J. (1990) *L'éducation en Afrique à la veille des indépendances (1946-1958)*, Paris, Karthala.

CAPRILE J.P. (sous la direction de, 1978 à 1982) 1. *Démographie linguistique : approche quantitative.* 2. *La situation au Tchad : approche globale au niveau national.* 3. *La création lexicale spontanée en Afrique centrale par emprunt au français.* 4. *L'expansion des langues africaines : peul, sango, kikongo, ciluba, swahili*, Paris, LACITO[1].

CARAYOL M. (1985) *Particularités lexicales du français réunionnais*, Paris, Nathan.

CHAMPION J. (1974) *Les langues africaines et la francophonie. Essai d'une pédagogie du français en Afrique noire par une analyse typologique des fautes*, Paris, Mouton.

CHARAUDEAU P. (1991) « La communication et le droit à la parole dans une interaction du même et de l'autre » dans *Cahiers de Praxématique,* n°17, pages 27-47. Montpellier.

CHAUCHAT H. (1985) *L'enquête en psycho-sociologie.* Paris, PUF.

CHAUDENSON R. (sous la direction de, 1978) « Les parlers créoles », n° 37 de *Langue française, Paris,* Larousse.

CHAUDENSON R. (1979) *Les créoles français*, Paris, Nathan.

CHAUDENSON R. (1988) *Propositions pour une grille d'analyse des situations linguistiques de l'espace francophone*, Paris, Aix-en-Provence, A.C.C.T. et Institut d'Etudes Créoles et Francophones de l'Université de Provence.

CHAUDENSON R. et ROBILLARD D. de (1989) *Langues, économie et développement,* tome 1, Aix-en-Provence, Langues et Développement.

CHAUDENSON R. (1989) *1989, Vers une révolution francophone?*, Paris, L'Harmattan.

CHAUDENSON R. (1989) *Créoles et enseignement du français.* Paris, L'Harmattan.

CHAUDENSON R. (1991) *La francophonie : représentations, réalités, perspectives,* Aix-en-Provence, Langues et Développement.

CHAUDENSON R. (1993) *L'école du Sud,* Paris, A.C.C.T.

CHAUDENSON R. (1993) « Francophonie, français zéro et français régional » dans Robillard D. de et Beniamino M. (Eds.) (1993) pages 385-405.

C.I.L.F.[2] (1988) *La solidarité entre le français et les langues du Tiers Monde pour le développement* (9-10 décembre 1987), Paris, C.I.L.F.

C.I.L.F. (1977) *Les relations entre les langues négro-africaines et la langue française*, colloque de Dakar, 23-26 mars 1976, Paris, C.I.L.F.

C.L.A.D.[3] (1992) *Des langues et des villes*, Paris, A.C.C.T.

CONFEMEN[4] (1986) *Promotion et intégration des langues nationales dans les systèmes éducatifs, bilan et inventaire,* Paris, Champion.

1. Laboratoire de langues et civilisations à tradition orale (LP 3-121 du CNRS).
2. Conseil International de la Langue Française.
3. Centre de Linguistique Appliquée de Dakar
4. Conférence des ministres de l'Éducation nationale des pays d'expression française.

CORBEIL J.-C. (1980) *L'aménagement linguistique du Québec,* Montréal, Guérin.

CORBEIL J.-C. (1983) *Le « français régional » en question,* Paris, C.I.R.E.L.F.A.[1]. *Publié dans Langues et cultures.* « Mélanges offerts à Willy Bal, Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain », 9, 3-4 : 31-44.

CORBEIL J.-C. *et alii* (1990) *Les industries de la langue : un domaine à la recherche de lui-même*, Québec, Conseil de la langue française.

COUEZ M. et WAMBACH M. (1986) *Français et langues nationales, convergences pédagogiques*, Paris, A.C.C.T.

CUQ J.-P. (1991) *Le français langue seconde. Origines d'une notion et implications didactiques,* Paris, Hachette.

CUQ J.-P. (1992) « Français langue seconde. Un point sur la question » in Besse H., Ngalasso M.M., Vigner G. (Eds) (1992).

DAFF M. (1988) « Interférences, régionalismes et description du français d'Afrique », Dakar, *Réalités africaines et langue française.*

DAGENAIS G. (1984) *Dictionnaire des difficultés de la langue française au Canada*, Boucherville, Les Éditions françaises.

DECAMP D. (1971) : « Toward a generative analysis of a post creole speech continuum », in Hymes Dell (Eds.), 1971.

DEMOUGIN P. (1991) « Rapports entre décideurs et formateurs : analyse et exploitation d'Instructions officielles. Le cas du Maroc. », Montpellier, *Travaux de Didactique du FLE*, n°25.

DEPECKER L. (1988) *Les mots de la francophonie*, Paris, Belin.

DESCAMPS-HOCQUET M. (1990) « Les attitudes linguistiques de quatres Peuls à Ziguinchor », in *Plurilinguismes,* n°2.

DESCHAMPS-WENEZOUI M. (1981) *Le français, le sango et les autres langues centrafricaines : enquête sociolinguistique au quartier Boy-Rabe de Bangui*, Paris, S.E.L.A.F.[2].

DESCHAMPS-WENEZOUI M. (1988) « Entre langue coloniale et langue nationale : le franc-sango des étudiants de Bangui » in *Lengas*, n° 23.

DESMARCHAIS R. (1948) « Notre langue », *Amérique française*, vol. 7, n°1, Montréal.

DIALLO A. M. (1993) « Le français en Guinée : une situation en plein changement », in Robillard D. de, Beniamino M. (Eds.) (1993).

DOPPAGNE A. (1978) *Les régionalismes du français*, Paris-Gembloux, Duculot.

DOPPAGNE A. (1979) *Belgicismes de bon aloi*, Bruxelles, Office du bon langage.

DUBUC R. et BOULANGER J.-C. (1981) *Lexique usuel des régionalismes québécois. Principes méthodologiques et cadre lexicographique*, Québec, Conseil et Office de la Langue Française.

DUMONT P. (1986) *L'Afrique noire peut-elle encore parler français?,* Paris, L'Harmattan.

1. Conseil International de Recherche et d'Étude en Linguistique Fondamentale et Appliquée, organisme rattaché à l'A.C.C.T.
2. Société d'Études Linguistiques et Anthropologiques de France.

DUMONT P. (1988) « Le français d'Afrique est-il une interlangue? » dans *Lengas,* n° 23, pages 37-46. Montpellier.

DUMONT P. (1990) « Francophonie, francophonies », Paris, *Langue française*, Larousse, n°85.

DUMONT P. (1992) *La francophonie par les textes,* Paris, EDICEF.

DUMONT P. *Le français et les langues africaines au Sénégal* (1983), Préface de L.S.S.Senghor, Paris, Karthala.

DUMONT P. *Le français langue africaine* (1990), Paris, L'Harmattan.

DUMONT P. et MBODJ C. (1981) *La réforme des langues*, « Le wolof, langue de développement », Büsk Verlag Hambourg, Fodor et Hagège (Eds.) pages 449 461.

DUMONT R. et MOTTIN M.-F. (1980) *L'Afrique étranglée,* Paris, Le Seuil.

DUPONCHEL L. (1973) « Vers un dictionnaire du français d'Afrique noire », Lubumbashi, C.E.L.T.A.,[1] *Bulletin d'information* n°5.

DUPONCHEL L. (1975) « Le français d'Afrique noire, mythe ou réalité? Problèmes de délimitation et de description », Abidjan, *Annales de l'Université*, série H, 1974.

ERNY P. (1972) *L'enfant et son milieu en Afrique noire*, Paris, Payot.

FAIK S. (1974) « Conception et utilisation d'une fiche d'enquête pour la recherche sur les africanismes, Lubumbashi, C.E.L.T.A., *Bulletin d'information* n°8.

FERAL C. de (1991) « Norme endogène du français au Cameroun », Nice, *Bulletin du centre d'études des plurilinguismes*, n°12.

FÉRAL C. de (1993) « Le français au Cameroun : approximations, vernacularisation et «camfranglais» » in Robillard D. de, Beniamino M. (Eds.) (1993).

FERGUSON C. A. (1959) « Diglossia » dans *Word*, pages 325-340.

FEVE G. (1985) *Le français scolaire en Algérie. Pour une nouvelle approche des systèmes d'apprentissage*, Alger, O.P.U.,[2].

GALISSON R. et COSTE D. (1976) *Dictionnaire de didactique des langues*, Hachette, Paris.

GANDON F. (1988) « Le « français-façon » au Burkina-Faso. Éléments pour une approche de la conscience linguistique d'une langue approximative » in *Lengas*, n° 23.

GARDÈS-MADRAY F. (1982) « Praxématique et diglossie » dans *Lengas*, n°11, pages 39-44. Montpellier.

GARDIN B., MARCELLESI J.-B. (Eds.) (1980) *Sociolinguistique, approches, théories, pratiques*, Paris, PUF.

GERBAULT J. (1990) « Modes d'appropriation langagière en République Centrafricaine », Nice, Bulletin du centre d'études des plurilinguismes, n°11, juin 1990.

GRANDGUILLAUME G. (1983) *Arabisation et politique linguistique au Maghreb*, Paris, Maisonneuve & Larose.

GRIOLET P. (1986) *Cajins et Créoles en Louisiane*, Paris, Payot.

1. Centre de Linguistique Théorique et Appliquée de l'Université Nationale du Zaïre.
2. Office des Presses Universitaires.

GRIOLET P. (1986) *Mots de Louisiane, Acta Universitatis Gothoburgensis* (L'Harmattan diffusion), Paris.

GUEUNIER N., GENOUVRIER E., KHOMSI A.(1978) *Les Français devant la norme. Contribution à une étude de la norme du français parlé,* Paris, Champion.

GUILLOU M., LITTARDI E. (1988) *La francophonie s'éveille*, Paris, Berger Levrault.

HAGEGE C. (1985) *L'homme de paroles*, Paris, Fayard.

HATTIGER J.-L. (1981) *Morphosyntaxe du groupe nominal dans un corpus de français populaire d'Abidjan,* Strasbourg, Thèse de III° cycle.

HATTIGER J.-L. et SIMARD Y. (1983) « Deux exemples de transformation du français contemporain : le français populaire d'Abidjan et le français populaire de Montréal », Paris, *Bulletin de l'observatoire du français contemporain,* Institut National de la Langue Française, C.N.R.S., n°4.

HAZAËL-MASSIEUX M.-C. (1993) « Oralité et variation du français » dans Robillard D. de et Beniamino M. (Eds.) (1993) pages 371-384.

HOUIS M. (1971) *Anthropologie linguistique de l'Afrique noire*, Paris, PUF.

HOUIS M. et BOLE RICHARD R. (1977) *Intégration des langues africaines dans une politique d'enseignement*, Paris, UNESCO et A.C.C.T.

JOUANNET F. (1984) *Le français au Rwanda, enquête lexicale*, préface de Imbs p., Paris, S.E.L.A.F.[1]

JOUANNET F. et alii (1989) *Langues, économie et Développement*, tome 2, Aix-en-Provence.

JUILLARD C. (1990) « L'expansion du wolof à Ziguinchor : les interactions à caractère communicatif », in *Plurilinguismes,* n°2.

JUNEAU M. et POIRIER C. (1979) « Le TLFQ[2] : une approche d'un vocabulaire régional », Québec, *Langue française au Québec*, vol. 3, P.U.L.[3]

KEMPF B. et MUDIMBE V. Y. (1977) « Langue et développement », *Les relations entre les langues négro-africaines et la langue française,* Paris, C.I.L.F[4]., 1977.

KERBRAT-ORECCHIONI C. (1990) *Les interactions verbales.* Paris, A. Colin.

LADMIRAL J.-R., LIPIANSKI E. M. (1989) *La communication interculturelle.* Paris, A. Colin.

LAFAGE S. (1979) *Français écrit et français parlé en pays éwé (Sud-Togo)*, Nice, Thèse de III° cycle.

LAFAGE S. (1979) « Rôle et importance du français populaire dans le continuum langues africaines / français de Côte d'Ivoire, Paris, *Le Français moderne*, numéro spécial sur le français en Afrique noire, n°3.

LAFAGE S. (1985) « Premier inventaire des particularités lexicales du français en Haute-Volta (1977-1980) », Paris, *Bulletin de l'observatoire du français en Afrique noire,* C.N.R.S., n°6, Didier-Érudition.

1. Société d'Etudes Linguistiques et Anthropologiques de France.
2. Trésor de la Langue Française au Québec.
3. Presses de l'Université Laval.
4. Conseil International de la Langue Française.

LAFAGE S. (1989) « Rôle et place du français populaire in le continuum langues africaines/français de Côte d'Ivoire » in *Le Français Moderne*, n°3.

LANLY A. (1970) *Le français d'Afrique du nord*, Paris, PUF, 1962 et Paris-Montréal, Bordas.

LE PAGE R. B. (1964) *The National Language Question, Linguistic Problems of Newly Independent States*, London, Institute of Race Relations, Oxford University Press.

LUTHI J.-J., VIATTE A. et ZANARIRI G. (1986) *Dictionnaire général de la francophonie*, Paris, Le Touzey et Ané.

MAKOUTA-MBOUKOU J.-P. (1973) *Le français en Afrique noire*, Paris-Bruxelles-Montréal, Bordas.

MANESSY G. (1974) « Typologie provisoire des variétés du français parlé en Afrique noire » dans *Bulletin de liaison du CEPAN*. IDERIC, Nice.

MANESSY G. (1978) « Français d'Afrique noire, français créole ou créole français? », in *Langue française*, n°37.

MANESSY G. et *alii* (1978) « Registres linguistiques et évolution socioculturelle : phénomènes linguistiques, ethnolinguistiques et psychosociaux (créolisation, pidginisation et mutation de registres), Nice, *Bulletin du centre d'études des plurilinguismes*, N°5, décembre.

MANESSY G. (1979) « Le français en Afrique noire : faits et hypothèses » in *Le français hors de France*, Paris, Champion.

MANESSY G. et WALD P. (1984) *Le français en Afrique noire, tel qu'on le parle, tel qu'on le dit*, Paris, L'Harmattan.

MARCONOT J.-M. (1983) « La méthodologie de l'enquête sociolinguistique » dans *Lengas*, n°13, pages 5-18. Montpellier.

MARTIN J. P. (1984) *Description lexicale du français parlé en Vallée d'Aoste*, Mons, Musumeci Éditeur.

MARTINEZ P. (1987) *Pratiques langagières en situation de diglossie : le cas de Saint-Martin (Antilles françaises)*, thèse de doctorat, Paris V.

MAUNY R. (1974) « Les éléments du vocabulaire africain dans la langue française : emprunts faits par le français parlé dans l'Ouest africain aux langues locales », Lubumbashi, C.E.L.T.A.,[1] *Bulletin d'information*, n° 7.

MAURAIS J. (Eds) (1987) *Politique et aménagement linguistiques*, Québec-Paris, Conseil de la langue française et Le Robert, Coll. « L'ordre des mots ».

MAURER B. (1993) *Le français et les langues nationales à Djibouti : aspects linguistiques et sociolinguistiques*. Thèse de Doctorat dactylographiée, 3 volumes. Montpellier III.

MINISTÈRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES (1983) *Rapport de synthèse du séminaire « Situation et perspectives du français en Afrique francophone »*, Paris.

MOREAU M. L. (1990) « Quelles langues pour leurs enfants? Diola, français et wolof dans l'imaginaire d'enfants diolas scolarisés », in *Plurilinguismes*, n°2.

1. Centre de Linguistique Théorique et Appliquée de l'Université Nationale du Zaïre.

MOUMOUNI A. (1967) *L'éducation en Afrique*, Paris, Maspéro, Coll. « Les textes à l'appui », 1967.

NDAO P. A. (1990) « Fonctions du langage et discours mixte : remarques sur l'alternance français-wolof », in *Plurilinguismes*, n°2.

NGALASSO M.-M. (1985) « Vivre le français en Afrique. Mais quel français? », *Dialogues et cultures*, 27, « Pratiques interculturelles et enseignement du français », Paris-Montréal, FIPF[1].

NGALASSO M.-M. (1986) « État des langues et langues de l'État au Zaïre », *Politique africaine*, 23, « Des langues et des États », Paris, Karthala.

NGALASSO M.-M. (1986) « La polyfrancophonie africaine », Communication au *XVIII° Congrès international de linguistique et phililogie romanes*, Trèves.

NGALASSO M.-M. (1992) « Le concept de français langue seconde », in Besse H., NGALASSO M.-M., VIGNER G., (Eds) (1992).

NTAHOMBAYE P. (sous la direction de, 1989) *L'enseignement des langues nationales et du français en Afrique francophone : expérience du Burundi*, Bujumbura, ANADIL.

PIDOUX E. (1984) *Le langage des Romands*, Lausanne, Ensemble.

POIRIER P. (1977) *Glossaire acadien*, Moncton, Université de Moncton.

POMPILIUS P. (1961) *La langue française en Haïti,* Paris, Université de Paris.

POUTIGNAT P. (1991) « Événement de langage, situation sociolinguistique et validité des interprétations », Nice, *Bulletin du centre des études des plurilinguismes*, n°12.

POUTIGNAT P. et WALD P. (1974) « Sur le cadre d'analyse sociolinguistique : définitions et délimitations de la speech community », Nice, *Bulletin du centre d'études des plurilinguismes n°1.*

PRUDENT L.-F. (1980) « Diglossie ou continuum? Quelques concepts problématiques de la créolistique moderne appliqués à l'Archipel caraïbe », in Gardin B., Marcellesi J.-B. (Eds.) (1980).

QUEFFELEC A. (1978) *Dictionnaire des particularités du français au Niger,* Dakar, C.L.A.D.[2]

QUEFFELEC A. et NIANGOUNA A. (1990) *Le français au Congo (RPC)*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence.

QUEFFELEC A., JOUANNET F. et *alii* (1982) *Inventaire des particularités lexicales du français au Mali*, Paris, A.E.L.I.A.,[3] C.N.R.S[4].

RAFITOSON E. (1991) « La diglossie, un métissage linguistique? L'exemple de la situation sociolinguistique à Madagascar » in *Métissages*, t.II, Paris, L'Harmattan.

RAMBELO M. (1987) « Réflexions sur la situation linguistique à Madagascar », Paris, *Études de Linguistique Appliquée,* n°65.

RENARD R. et PERAYA D. (sous la direction de, 1986) *Langues africaines et langues d'enseignement*, Paris, Didier Érudition.

1. Fédération Internationale des Professeurs de Français.
2. Centre de Linguistique Appliquée de Dakar.
3. Association d'Études Linguistiques Interculturelles Africaines, Paris, 192 Bd Saint-Germain, 75007.
4. Centre National de la Recherche Scientifique, U.R.L. 9 (Nice).

ROBILLARD D. de, BENIAMINO M. (Eds.) (1993) *Le français dans l'espace francophone*, Tome 1, Paris, Champion.

ROBILLARD D. de (1993) « L'expansion du français à l'Ile Maurice : dynamisme stratificatoire, inhibitions ethniques », in Robillard et Beniamino (Eds.) (1993).

ROULET E. (1975) « L'apport des sciences du langage à la diversification des méthodes d'enseignement des langues secondes en fonction des caractéristiques des publics visés », in *Études de Linguistique appliquée*, n°21.

ROULET E. (1980) *Langues maternelles et langues secondes, vers une pédagogie intégrée.* Paris, Hatier-CREDIF.

ROULET E. (1986) « Description du français contemporain et didactique (1970-1985) », in *Études de Linguistique appliquée*, n°63.

ROY J.L. (1989) *La francophonie, l'émergence d'une alliance?*, Montréal, Hurtubise[1] HMH.

SALON A. (1983) *L'action culturelle de la France dans le monde*, Paris, Nathan.

SANNI A.M. (1980) *Description du français populaire ivoirien*, Paris, Thèse de doctorat (Paris VIII).

SENGHOR L.S. (1962) « Le français, langue de culture », Paris, *Esprit*, n°11.

SENGHOR L.S. (1964) *Liberté 1, négritude et humanisme*, Paris, Le Seuil.

SENGHOR L.S. (1971) *Liberté 2, nation et voie africaine du socialisme*, Paris, Le Seuil.

SENGHOR L.S. (1977) *Liberté 3, négritude et civilisation de l'universel*, Paris, Le Seuil.

SENGHOR L.S. (1983) *Liberté 4, socialisme et planification*, Paris, Le Seuil.

SENGHOR L.S. (1988) *Ce que je crois,* Paris, Grasset.

SESEP N. (1975) « Pour une approche d'une variable du plurilinguisme : la conjonction du français et du lingala dans le discours spontané », Nice, *Bulletin du centre d'études des plurilinguismes*, n°2.

SESEP N. (1978) *Le métissage français-lingala au Zaïre. Essai d'analyse différentielle et sociolinguistique de la communication bilingue*, Nice, Thèse de III° cycle.

SOW A.I. (1977) *Langues et politiques de langues en Afrique noire*, Paris, Nubia - U.N.E.S.C.O.[2]

TABI-MANGA J. (1989) *Francophonie et codéveloppement*, Paris, CILF.

THIAM N. (1990) « L'évolution du wolof véhiculaire en milieu urbain sénégalais : le contexte dakarois », in *Plurilinguisme*, n°2.

TUAILLON G. (1983) *Matériaux pour l'étude des régionalismes du français, les régionalismes du français de Vourey, village dauphinois*, Paris, Klincksieck.

VALDMAN A. (1976) « Variation linguistique et norme pédagogique dans l'enseignement du français langue seconde », Paris, *Bulletin de la F.I.P.F.*,[3] 12-13.

VALDMAN A. (1978) *Le créole : structure, statut et origine,* Paris, Klincksieck.

1. Diffusion par Hatier.
2. Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture.
3. Fédération Internationale des Professeurs de Français.

VALDMAN A. (sous la direction de) (1979)[1] *Le français hors de France*, Paris, Champion.

VERMES G. et BOUTET J. (sous la direction de, 1987) *France, pays multilingue*, 2 tomes; Tome 1, *Les langues en France, un enjeu historique et social*; Tome 2, *Pratiques des langues en France*, Paris, L'Harmattan, Coll.« Logiques sociales ».

VERONIQUE D. (1993) « Langue première, langue seconde, langue étrangère », in Robillard D. de, Beniamino M. (Eds.) (1993)

VIGNER G. (1987) « Français langue seconde : une discipline spécifique », dans *Diagonales*, n°4, pages 42-45.

VIGNER G. (1991) « Ecole et choix linguistiques : le cas du Cameroun », Paris, *Le Français dans le Monde*, série Recherches et applications, *Vers le plurilinguisme.* EDICEF, Paris.

VIGNER G. (1992) « Le français langue de scolarisation » in Besse H., Ngalasso M.M., Vigner G., (Eds), (1992).

WALD P., CHESNY J., HILY M.-A, POUTIGNAT P. (1973) « Continuité et discontinuité sociolinguistiques : hypothèses pour une recherche sur le français en Afrique noire » in *Bulletin du centre des études des Plurilinguismes.*

WALD P. et *alii* (1973) « Continuité et discontinuité sociolinguistiques. Hypothèse pour une recherche sur le français en Afrique noire », Nice, I.D.E.R.I.C. et C.E.P.[2]

WALTER H. (1988) *Le français dans tous les sens*, Paris, Robert Laffont.

2. MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE SOCIOLINGUISTIQUE

BACHMANN C. LINDENFELD J. SIMONIN J. (1981) *Langage et communications sociales*, Paris, Hatier.

BERNSTEIN B. (1975) *Langage et classes sociales*, Paris, Minuit.

BLANC M. et BIGGS P. (1971) « L'enquête sociolinguistique sur le français parlé à Orléans » in *Le Français dans le monde*, n°85, déc. 1971.

BLANCHE-BENVENISTE C. et JEANJEAN C. (1987) *Le français parlé, transcription et édition*, Paris, Didier Érudition.

BLANCHET A. (1983) « L'entretien à l'interface du psychologique et du social » in *Bulletin de psychologie*, 360, XXXVI, 565-570.

BLANCHET A. et *alii* (1985) *L'entretien dans les sciences sociales*, Paris, Dunod.

BOURDIEU P. (1970) *La Reproduction*, Paris, Minuit.

BRANCA ROSOFF S. (1987) *Matériaux pour une histoire des conceptions normatives dans les représentations de la langue*, Thèse d'État, Paris VIII.

1. Avec la collaboration de R. Chaudenson et G. Manessy.
2. Institut d'Études et de Recherches Interethniques et Interculturelles et Centre d'Études des Plurilinguismes.

BRES J. et GARDES-MADRAY F. (1984) « Une enquête sociolinguistique en milieu minier : corpus et problèmes méthodologiques » in *Lengas*, 16.

BRES J. et MADRAY-LESIGNE F. « Ratages et temps de l'à-dire » in *Colloque d'Urbino, Hétérogénéités : ruptures, silences, ellipses.*

BRONCKART J.P. et *alii* (1985) *Le Fonctionnement des discours*, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé.

CULIOLI A. (1983) « Pourquoi le français parlé est-il si peu étudié? » in *Recherches sur le français parlé*, 5.

DELMAS P. (1983) « Implication et enquête de terrain » in *Acquisition du français par les travailleurs marocains*, par D. VÉRONIQUE (1983), Aix-en-Provence, Publications de l'Université.

DOISE W. et PALMONARI A. (1986) *L'étude des représentations sociales*, Paris et Neuchâtel, Delachaux et Niestlé.

ENCREVÉ P. Dir. (1977) « Linguistique et sociolinguistique » in *Langue française*, 34.

FAYOL M. (1985) *Le récit et sa construction*, Neuchâtel et Paris, Delachaux-Niestlé.

FILLIOLET J. « La typologie des discours, mythe ou réalité pédagogique? » in *Langue française* n°74.

GUMPERZ J. J. (1989) *Sociolinguistique interactionnelle : une approche interprétative*, Paris, L'Harmattan.

LABOV W. (1976) *Sociolinguistique*, Paris, Minuit.

LABOV W. (1978) *Le parler ordinaire*, Paris, Minuit.

LAFONT R. (1980) « Stéréotypes dans l'enquête sociolinguistique », in *Lengas*, n°7.

LAFONT R. et *alii* (1983) « Pratiques praxématiques » in *Cahiers de linguistique sociale*, n°6.

MASSELOT-GIRARD M. (1983) « Sciences humaines, sciences de la communication, didactique, sémiologie ». *Colloque international de didactique et pédagogie du français (langue maternelle), Dossiers de communication*, Paris, INRP.

NOYAU C. et DEULOFEU J. « L'acquisition du français par des adultes immigrés (aspects sociolinguistiques) » in *Langue française*, n°71.

VERMES G. et BOUTET J. (1987) *France : pays multilingue*, Paris, L'Harmattan.

WOLFSON N. (1976) « Speech events and natural speech : some implications for sociolinguistic methodology » in *Language in Society*. Cambridge University Press, vol. 5, n°1, pages 189-205.

Table des matières

Introduction 3

Chapitre 1 : APPROCHES MACROSOCIOLINGUISTIQUES 9

1.1. DES MOYENS D'INVESTIGATION AUX DESCRIPTIONS SOCIOLINGUISTIQUES 9

1.1.1. Éléments d'analyse des situations de langage en Afrique noire francophone dans les années 70 9

1.1.2. La description du français hors de France : l'ouvrage collectif publié chez Champion sous la direction de A. Valdman et G. Manessy 15

1.1.2.1. LE FRANÇAIS AU CAMEROUN *16*

1.1.2.2. LE FRANÇAIS EN CÔTE D'IVOIRE, AU DAHOMEY ET AU TOGO . . *19*

1.1.2.3. LE FRANÇAIS AU SÉNÉGAL *20*

1.1.2.4. LA TYPOLOGIE DE G. MANESSY *20*

1.1.3. La description des français régionaux dans les années 70 22

1.1.3.1. LE FRANÇAIS DU SÉNÉGAL *23*

1.1.3.2. LE FRANÇAIS EN AFRIQUE CENTRALE *44*

1.1.4. La grille de R. Chaudenson : un outil sociolinguistique de premier ordre 50

1.1.5. Le français dans l'espace francophone 58

1.2. POLITIQUE LINGUISTIQUE ET POLITIQUES LINGUISTIQUES 60

1.2.1. Aménagement linguistique : le travail sur la langue 60

1.2.1.1. UN VOLET SOCIOLINGUISTIQUE *60*

1.2.1.2. UN VOLET POLITIQUE *63*

1.2.1.3. UN VOLET LINGUISTIQUE *65*

1.2.1.4. LA SPÉCIFICITÉ DE LA SITUATION AFRICAINE *66*

1.2.2. Les politiques linguistiques africaines 67

1.2.2.1. LE CAMEROUN *68*

1.2.2.2. LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE *72*

1.2.2.3. LE SÉNÉGAL *77*

1.3. CONCEPTUALISATION DES SITUATIONS DE CONTACT EN AFRIQUE FRANCOPHONE : COMPLÉMENTARITÉ, CONVIVIALITÉ, DIGLOSSIE OU POLYGLOSSIE? 81

1.3.1. Le concept de diglossie et ses implications 81

1.3.2. Un exemple de polyglossie : la société djiboutienne 84

1.3.3. Dynamisme de la situation de polyglossie 87

1.4. FRANÇAIS ET DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE NOIRE FRANCOPHONE . . . 90

Chapitre 2 : DES PRATIQUES AUX REPRÉSENTATIONS 99

2.1. L'INTÉGRATION DE LA REPRÉSENTATION À L'ANALYSE SOCIOLINGUISTIQUE ET L'ÉLARGISSEMENT DE LA NOTION DE CORPUS 99

2.2. QUELS INSTRUMENTS D'OBSERVATION POUR LES PRATIQUES ET POUR LES REPRÉSENTATIONS? 101

2.2.1. Atteindre les pratiques 101

2.2.1.1. L'OBSERVATION DITE « PARTICIPANTE » : UNE CONNAISSANCE DE L'INTÉRIEUR DE L'OBJET D'ÉTUDE .. 101

2.2.1.2. L'OBSERVATION DIRECTE : UN SOUCI D'OBJECTIVITÉ 102

2.2.1.3. L'OBSERVATION DANS L'INTERACTION : L'ENTRETIEN SEMI-DIRECTIF 103

2.2.1.4. ÉLÉMENTS DE PROBLÉMATIQUE DU CORPUS ÉCRIT 107

2.2.2. Atteindre les représentations 114

2.2.2.1. L'ENQUÊTE PAR MAGNÉTOPHONE 114

2.2.2.2. DES ÉCRITS À PORTÉE MÉTALINGUISTIQUE 118

2.2.2.3. SONDAGES 133

Chapitre 3 : APPROCHES MICROSOCIOLINGUISTIQUES 135

3.1. DE LABOV À GUMPERZ, UNE NOUVELLE MÉTHODOLOGIE 135

3.2. DE LA MACRO- À LA MICRO- : UN CHANGEMENT DE NIVEAU D'ANALYSE 136

3.3. DE LA MACRO- À LA MICRO-, ÉTUDE DE CAS : DE L'EMPRUNT À L'ALTERNANCE CODIQUE 137

3.3.1. Le fonctionnement de l'alternance codique dans le français de Djibouti 138

3.3.2. Alternance codique et continuum 151

3.3.2.1. CONTINUITÉ ET DISCONTINUITÉ SOCIOLINGUISTIQUES 152

*3.3.2.2. DE L'USAGE DU CONCEPT DE **CONTINUUM** À PROPOS DU FRANÇAIS D'AFRIQUE 152*

3.3.2.3. DE LA « CONTINUITÉ » À LA « CONVIVIALITÉ » 154

3.3.2.4. LES DIFFÉRENCES ENTRE « CONTINUITÉ » ET « CONVIVIALITÉ » ... 157

3.3.2.5. TYPOLOGIE DES SITUATIONS DE FRANCOPHONIE AFRICAINE .. 158

3.4. D'UNE TYPOLOGIE LINGUISTIQUE À UNE TYPOLOGIE FONCTIONNELLE : LES CONCEPTS DE CONTINUUM, VARIETÉ, RÉPERTOIRE 159

3.5. FRANÇAIS ET IDENTITÉ 165

Chapitre 4. DE LA SOCIOLINGUISTIQUE À LA DIDACTIQUE 171

4.1. DE LA FAUTE À L'AFRICANISME : LE PROBLÈME DE L'ACCEPTABILITÉ DES AFRICANISMES, NORMES ENDOGÈNES ET NORMES PÉDAGOGIQUES 174

4.1.1. Défense et illustration du français d'Afrique 174
4.1.2. Le problème de l'acceptabilité des africanismes 179
4.2. DU FLE AU FLS : ÉMERGENCE D'UN NOUVEAU CONCEPT DANS LE CHAMP DIDACTIQUE 189
4.2.1. Le français en Afrique : langue « seconde » ou « langue privilégiée »?..... 189
4.2.2. Pour une didactique du FLS en Afrique : entre approches communicatives et français de scolarisation 190
4.3. L'ÉTAT DES SYSTÈMES ÉDUCATIFS AFRICAINS : UN BILAN ET DES PERSPECTIVES 198
Conclusion 210
BIBLIOGRAPHIE : 1. SOCIOLINGUISTIQUE APPLIQUÉE AU DOMAINE AFRICAIN . 211
BIBLIOGRAPHIE : 2. MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE SOCIOLINGUISTIQUE . . 220

Ouvrages de Pierre Dumont

Le français et les langues africaines au Sénégal, préface de L.S. Senghor, Paris, Karthala, 1983.

L'Afrique noire peut-elle encore parler français?, Paris, L'Harmattan, 1986.

Le français langue africaine, Paris, L'Harmattan, 1990.

La francophonie par les textes, Paris, EDICEF/AUPELF, 1992.

En collaboration

Pour parler le français, méthode de langage et de lecture, Paris, EDICEF, 1967.

Lexique du français du Sénégal, Paris, NEA/EDICEF, 1979.

Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire, Montréal, AUPELF/ACCT, 1983 et Paris, AUPELF/EDICEF, 1988.

Examen de français pour l'Université, 3 vol., Paris, Hachette, 1990.

Langage en fête, méthode de langage (CP1 et CP2), Paris, EDICEF, 1993 et 1995.

La pirogue, méthode de langage et de lecture (CE1), Paris, EDICEF, 1995.

Ouvrages de Bruno Maurer

Le français à Djibouti : nature, fonctions, enjeux, Paris, L'Harmattan (collection Espaces francophones), 1995.

En collaboration

Le cabri et le chacal, méthode de langue et de lecture (CI), Paris, EDICEF, 1993.

Le cabri et le chacal, méthode de langue et de lecture (CP), Paris, EDICEF, 1994.

Imprimé en France par I.M.E. - 25110 Baume-les-Dames
Dépôt légal n° 5836-01/1995
Collection n° 48 - Edition n° 01 - **59/4635/5**

La collection **Universités francophones**, créée en 1988 à l'initiative de l'**UREF**, propose des ouvrages de référence, des manuels spécialisés et des actes de colloques scientifiques aux étudiants de deuxième et troisième cycle universitaire ainsi qu'aux chercheurs francophones et se compose de titres originaux paraissant régulièrement.

Leurs auteurs appartiennent conjointement aux pays du Sud et du Nord et rendent compte des résultats de recherches et des études récentes entreprises en français à travers le monde. Ils permettent à cette collection pluridisciplinaire de couvrir progressivement l'ensemble des enseignements universitaires en français.

Enfin, la vente des ouvrages à un prix préférentiel destinés aux pays du Sud tient compte des exigences économiques nationales et assure une diffusion adaptée aux pays francophones.

Ainsi, la collection **Universités francophones** constitue une bibliothèque de référence comprenant des ouvrages universitaires répondant aux besoins des étudiants de langue française.

Sociolinguistique du français en Afrique francophone : gestion d'un héritage, devenir d'une science *est à la fois un bilan, un manuel de méthodologie et un ouvrage théorique. La sociolinguistique appliquée au domaine africain francophone est la matière de ce livre qui fournit les clés de l'analyse des situations francophones. Une analyse qui montre l'importance de plus en plus grande que prend le français en Afrique, non seulement dans le répertoire langagier des locuteurs mais dans la construction identitaire des sujets.*

Pierre Dumont professeur des Universités, est actuellement vice-président de Montpellier III et coordinateur du réseau de l'AUPELF-UREF « *Sociolinguistique et dynamique des langues* ». Auteur de plusieurs ouvrages sur la francophonie africaine, il dirige de nombreux travaux de recherche sur le rôle, le statut et l'usage du français en Afrique.

Bruno Maurer, agrégé de Lettres modernes, docteur en linguistique, est actuellement Maître de conférences à Montpellier III. Auteur d'une des premières études publiées sur le français à Djibouti, il continue à travailler sur la relation entre sociolinguistique et didactique du français en Afrique.

Prix : Europe occidentale, Amérique du Nord, Japon : 140 FF • Autres pays (prix préférentiel UREF) : 40 FF

9 782841 290659

I.S.S.N. 0993-3948
Diffusion HACHETTE ou ELLIPSES selon pays
Distribution Canada D.P.L.U.

Imprimé en France
S.S.O.I. - PARIS

59.4635.5